

BRACONNER EN VOSGES  
ESSAI D'ANTHROPOLOGIE DU BRACONNAGE  
DANS UNE VALLEE VOSGIENNE

Rédacteurs : C. MECHIN, B. HELL

Responsable administratif : A. RONSIN,  
Conservateur de la Bibliothèque  
et du Musée de Saint-Dié,  
Président de la Société Philomatique  
vosgienne

Responsable scientifique : C. MECHIN,  
Chercheur CNRS - Ethnologie  
Strasbourg

Enquêtes : B. FREQUELIN, C. MECHIN, B. HELL

Mission du Patrimoine Ethnologique de la France

MINISTERE DE LA CULTURE

## PREAMBULE

Perçu comme une des dernières formes de liberté, le braconnage, atteinte au bien d'autrui pourtant, jouit d'un capital de sympathie pour le moins immérité. AUCANTE l'a écrit justement (1983) : "Le Braconnier du village continue d'apparaître comme le porte-étendard des libertés rurales". Comme si la chasse, plaisir des aristocrates avant de devenir sport des nantis, toujours convoitée par les "petits", n'avait jamais pu leur être permise qu'en cachette et contre le droit.

La braconne, à notre époque continue d'être ressentie et vécue comme un mode de contestation des inégalités de la fortune. Bien plus, l'image du braconnier, hors du contexte passionnel de la chasse et de son espace, renvoie dans notre inconscient de gens de plus en plus urbanisés et de moins en moins en contact avec la nature "sauvage", à un univers mythique plein de charme et de magie ; d'une part celui des héros des légendes vivant en harmonie dans et par la Nature (Tarzan, Robin des Bois,...) et donc à un Age d'Or de connaissances, écologiques avant la lettre, et d'autre part à un monde anté-historique ou an-historique, celui des premiers humains ou des primitifs allant à l'essentiel : chasser pour se nourrir et prélever dans une réserve en apparence inépuisable, le nécessaire pour couvrir ses besoins. "Nos problèmes ne sont pas ceux des chasseurs-collecteurs, écrit M. SAHLINS (1976). Leurs aménagements économiques s'inspirent de la profusion originelle, de la foi en la munificence de la nature et l'abondance de ses ressources, et non du désespoir né d'une conscience de l'insuffisance des moyens humains". Et d'insister au long des pages sur l'incompréhension des autres devant l'insouciance de ces collecteurs jugés paresseux et imprévoyants parce que ne réagissant pas selon les normes d'une idéologie capitalisatrice.

En Vosges, le thème du braconnage s'impose à l'observateur, non pas en contrepoint de la vie organisée et raisonnable que la plupart connait, mais comme fond de paysage, une ambiance générale, <sup>dans</sup> à laquelle peu ou prou, d'une manière ou d'une autre, tout le monde se trouve impliqué.

Et curieusement, la démonstration de SAHLINS sur l'aveuglement dont fait part l'analyse économique en matière de jugement de la mentalité des chasseurs-cueilleurs semble s'appliquer, à quelques transpositions près, au monde des braconniers vosgiens. Elle permet de saisir l'ambiguïté fondamentale qui entoure le personnage du braconnier : admis et dans une certaine mesure admiré par ceux qui l'entourent parce qu'enfant du pays, refusant les contraintes et capable de "lire" la nature, mais aussi dénigré et rejeté, à cause de son choix de vie fait de prodigalité et de refus des normes bourgeoises de confort et d'épargne.

Grâce au soutien de la Mission du Patrimoine Ethnologique de la France (Ministère de la Culture), nous avons pu dans cet espace particulier, géographique et humain, relativement homogène, la "Vallée de la Plaine", mener de 1982 à 1984 une patiente étude de reconstitution des systèmes traditionnels de vie et de pensée de cette

population vosgienne. Pour situer cette vallée, nous écrivions en 1984 (1) : Rivière de médiocre importance quant à son débit mais définissant un espace géographique et humain caractéristique, la Plaine, devenue limite administrative -arbitraire- de deux départements, sert de référent à une série de villages et hameaux qui font l'objet de cette étude. Encore faut-il nuancer cette assertion et ne pas prendre la notion de vallée tout-à-fait dans le sens que lui donnent les géographes. Etre "de la Vallée" c'est en fait appartenir au "Haut" (l'amont de la rivière), à la zone la plus encaissée, la plus montagneuse et la plus boisée ; passée Celles-sur-Plaine, la vallée s'élargit, la montagne et la forêt se font moins pressantes : c'est le "Bas", tourné vers Raon l'Etape qui fait figure de petite capitale, avec son ouverture vers la Lorraine agricole. Le sentiment d'appartenir à une communauté singulière se fonde, pour les gens de la Vallée, à la fois sur une adhésion à un modèle fait d'aspirations et d'usages communs et à la fois sur la démarcation voire l'exclusion des communautés voisines, de "l'Autre" perçu au mieux comme différent, au pire comme dangereux.

Cette étude minutieuse à vocation ethnographique (rapporter le plus fidèlement les témoignages en les analysant, pour réaliser une sorte de base d'informations fiables sur les pratiques et savoirs de cette région) a permis, entre autres choses, de mettre au clair certains usages tombés en désuétude depuis longtemps au point que des approches trop rapides de folkloristes semaient déjà la confusion dans les esprits (ornement rituel des fontaines, absence de feux de la Saint Jean,...), elle a aussi pu révéler le rôle essentiel du boeuf d'attelage, véritable marqueur culturel dans cette région de montagne aux pentes rapides (cf. MECHIN 1983b et Catalogue d'Exposition : "Le boeuf d'attelage dans les Vosges" 1984).

Mais parmi les mille et un thèmes d'étude abordés, un -et non des moindres- se signala pierre d'achoppement dans une enquête sereine, menée dans une ambiance de franchise et d'amitié : le braconnage, activité secrète qui sévit de façon endémique dans la région depuis des générations, faisait, lorsque la conversation venait y buter par inadvertance, se fermer les coeurs et les bouches. Cela méritait approfondissement. Un nouveau contrat du Ministère de la Culture a permis de concentrer notre attention sur cette face cachée, mais non négligeable pour la compréhension du mental de cette société, sur cette mentalité particulière de "collecteurs" des vosgiens de cette région lorraine du Donon.

La recherche d'informations officielles se révéla singulièrement pauvre (le secret couvre toujours les affaires récentes), il fallut donc, entrant dans la zone d'ombre et de silence -voire de mensonge, par omission surtout-

---

(1) Cf. Rapport final "La vallée de la Plaine - Savoirs Naturalistes populaires" Ministère de la Culture, Février 1984.

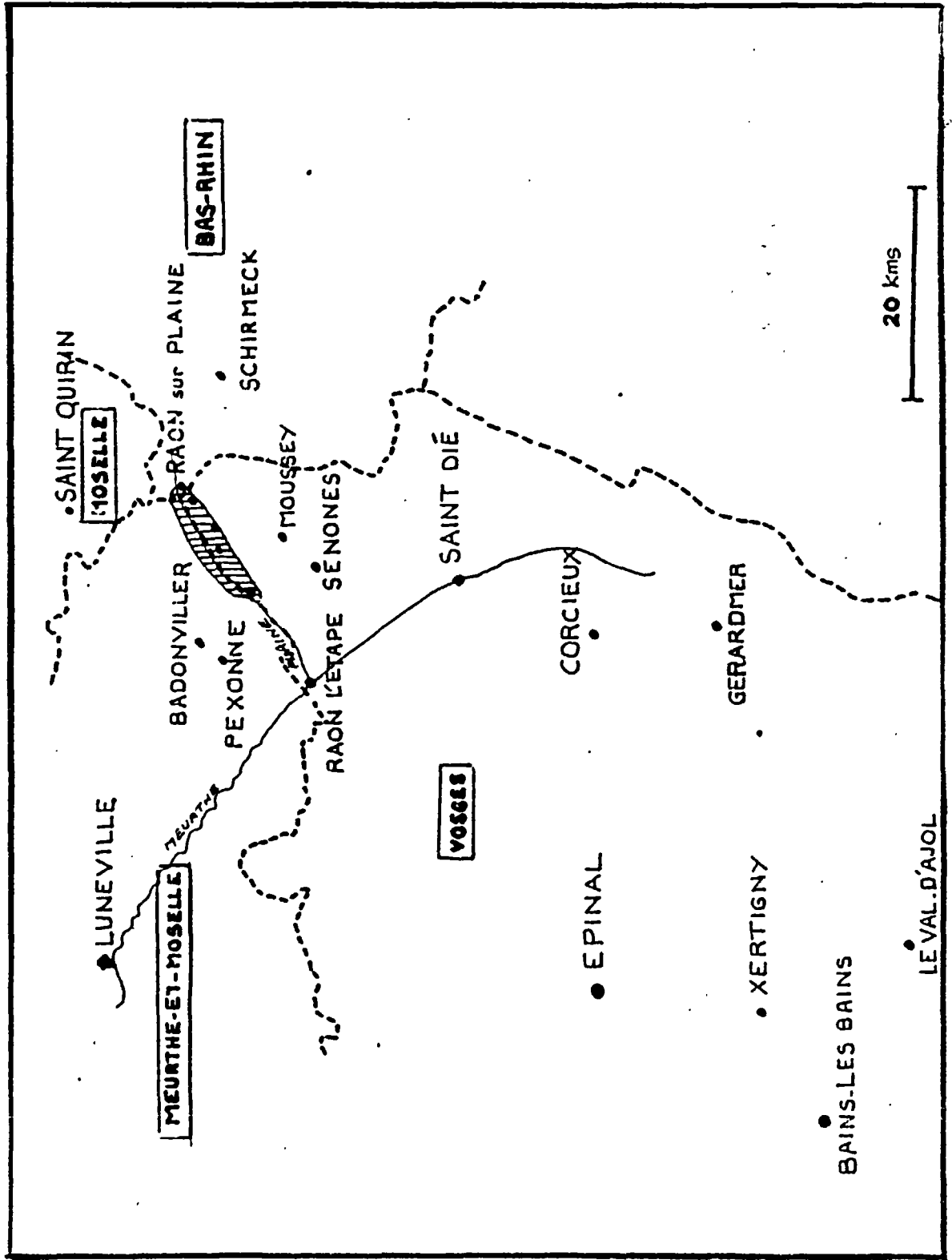
dans laquelle nos précédentes missions ne nous avaient pas habituée à pénétrer, mener une enquête quasi-policrière pour quitter le domaine des palabres sans grand intérêt et pénétrer dans le vif du sujet. Grâce à la sympathie de quelques-uns de nos informateurs "d'avant" (cette enquête sur le braconnage) et à la confiance qu'ils ont bien voulu nous témoigner, nous avons fini par connaître par le menu, les données essentielles nécessaires à notre démarche. Curieusement, une fois ce cap "initiatique" franchi, les relations avec tous redevinrent normale. Puisque nous "savions", l'attitude farouche et soupçonneuse des débuts n'était plus de mise ; et le goût et l'envie de discuter de "ça" était si vif que nous n'avons pas eu de mal à compléter, recouper, analyser les informations initiales si péniblement recueillies : plus nous en savions et plus les confidences se sont faites vives et truculentes. Comme quoi la maxime proposée en 1924 par A. van GENNEP est toujours bonne à méditer : "Plus on sait, plus et mieux on voit..."

#### Nota

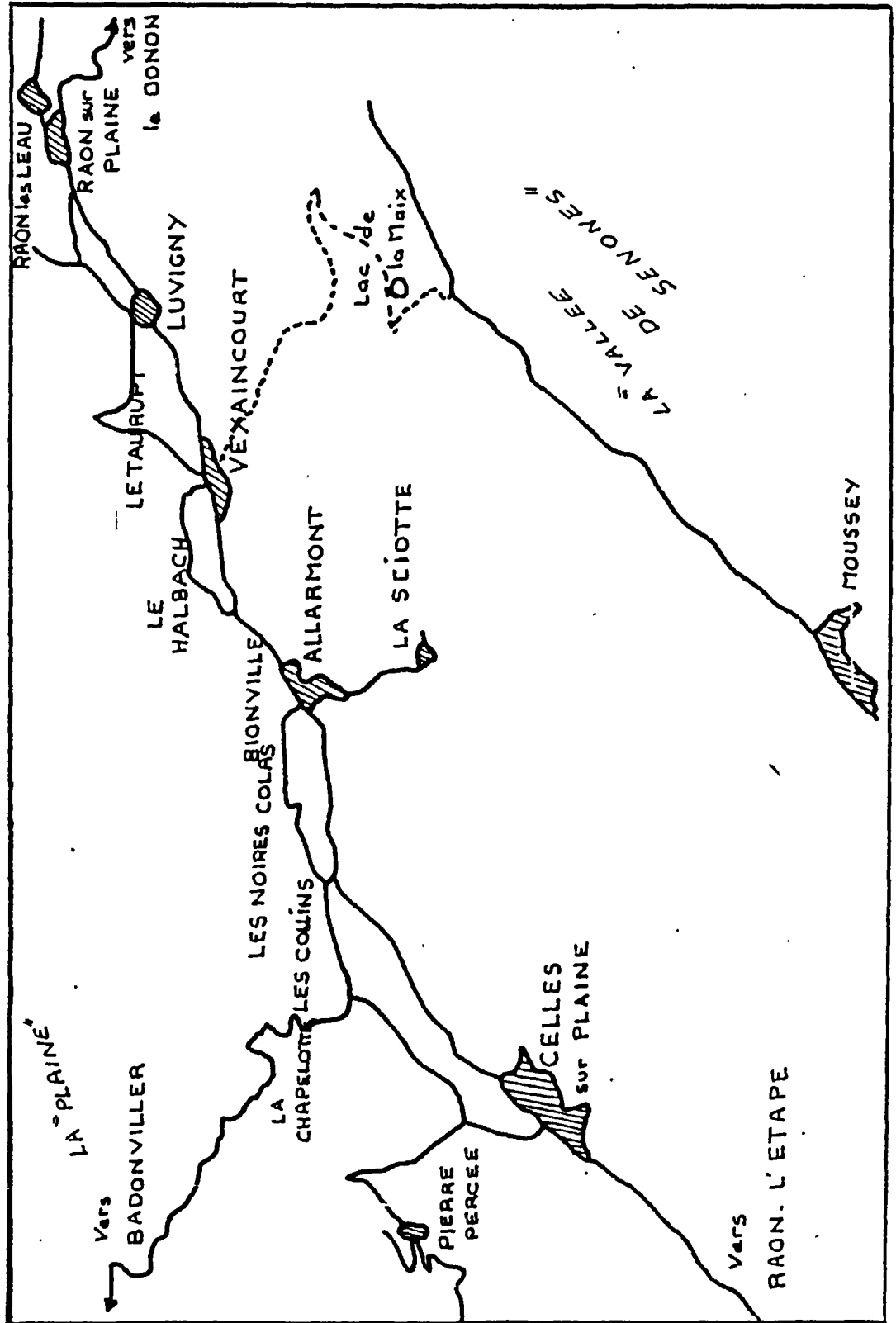
Les citations faites dans le texte sont empruntées à des enregistrements réalisés sur bandes magnétiques qui ne seront pas archivées, compte-tenu de la promesse que nous avons faite de les effacer après écoute. Elles ne sont pas toujours accompagnées de mention d'identification risquant de permettre une reconnaissance précise de l'intervenant. De même, peu ou pas de photos n'ont été réalisées du fait même de l'acuité des problèmes que soulèverait une telle diffusion.



LA VALLEE DANS LA REGION NORD-EST



VILLAGES ET HAMEAUX DE LA VALLEE DE LA PLAINE



PREMIERE PARTIE

UN MONDE DE CUEILLETTE

Colette MECHIN

## I. LA FORET EST A TOUT LE MONDE...

"Autrefois ce qui courait dans la forêt était à tout le monde..."

Cette petite phrase, anodine en apparence, révèle en fait une conviction forte et affirmée sur tous les tons. Comme quoi ce qui appartient au domaine sauvage, à la forêt, ne saurait souffrir d'appropriation réservée.

Entre cette tranquille mais péremptoire assertion et les réglementations successives ne pouvaient naître que conflits et malentendus. D'autant que l'idée ne concerne pas exclusivement la faune mais bel et bien l'ensemble des produits "naturels" de l'espace sauvage, voire l'espace lui-même. Les rapports de gruerie conservés aux Archives d'Epinal sont pleins de délits de bois coupés et de pâture d'animaux en forêt :

Le 6 juin 1788, le garde de Grandfontaine Jean Pierre Lang, surprend huit boeufs qui pâturaient sans garde dans l'ordon du trou de sable vers les trois heures du matin appartenant : quatre à Nicolas Finance, voiturier au Bas-Donon et les quatre autres à Louis Bourdiaux, voiturier à Grandrupt...

Et cueillir les myrtilles, les framboises, le cresson, les champignons en leur saison, couper un jeune houx pour s'en faire un fouet ou un petit sapin pour ressemeler sa schlitte, tous ces prélèvements, autorisés ou non, ont de mémoire d'homme toujours existé. Si l'on ne cueille plus la digitale pour les besoins de la pharmacopée ni les fougères pour en extraire le salin, d'autres ramassages sont apparus avec les besoins ou les usages nouveaux : récolte des "cocottes" (cônes d'épicéas portant la graine) pour les semis des "hagis" (anciennes parcelles agricoles et anciens prés repiqués d'arbres) (cf. MECHIN, 1984 b), récupération "pour les vendre aux Allemands" des branches de sapin sur les coupes pour la confection des décorations des fêtes de fin d'année, choix du sapin de Noël familial dans la forêt domaniale : (1)

"Vous voudriez pas qu'on achète des épicéas avec tout c'qui nous environne !... Je prends le plus beau résineux qui m'plaît, soit un pin, un épicéa ou un sapin, dans ma forêt, c'est ma forêt : j'y ai passé toute ma vie alors elle m'appartient plutôt qu'à n'importe qui !..."

(Ancien bûcheron, Allarmont).

---

(1) Relevé dans un cahier journalier d'un agent des Eaux et Forêts en mars 1950 : un procès-verbal est dressé à un jeune homme qui fait du bois sans autorisation en forêt domaniale à Lajus (Celles). La mère réplique ouvertement au garde : "si on ne peut plus aller au bois, il n'y a plus qu'à mettre le feu à la forêt, alors !"

Cette reconnaissance tacite du droit de chacun -originaire des lieux s'entend- à prélever selon ses besoins dans le trésor communautaire de la forêt, n'est pas remise en cause par l'organisme officiel, l'ONF, gérant l'espace domanial, qui préfère fermer les yeux devant ce grapillage somme toute raisonnable que de transformer ses agents en chiens de garde de chaque arbre et de chaque brin d'herbe. Seulement, autoriser cette sorte de droit d'usage sur le végétal encourage des prétentions identiques sur la faune, elle aussi issue de la forêt

"Chacun allait chercher selon ses besoins... on n'allait pas pour tuer... y avait pas de braconniers... tout l'monde était braconnier si on veut, mais ils allaient chercher juste ce qu'ils avaient besoin et pas tout l'temps... on mettait très peu en conserve... maintenant (y en a qui) font du braconnage pour vendre... y a des braconniers qui font ça toutes les nuits, y a les congélateurs..."  
(Femme, la quarantaine, petite fille de deux braconniers célèbres).

Le discours à fondement socio-économique qui est produit pour justifier cette délinquance fonctionne toujours sur l'évocation des temps anciens, lorsque la pauvreté était quasi générale et les bouches à nourrir très nombreuses (des cas de familles de 10, 13, et même 17 enfants nous ont été cités en exemple).

"Dans les temps, y a vingt ou trente ans en arrière, quand ils allaient chercher... les braconniers, c'étaient des gens du coin, ils avaient une grande famille, ils allaient chercher un chevreuil, ils étaient peut-être deux mois, trois mois sans y retourner... tandis que maintenant c'est une industrie : celui qui va braconner, y s'arrête pas sur un chevreuil qu'il a tué, j'connais des gars, encore à Celles-sur-Plaine, c'est des mecs dans une nuit ils peuvent vous détruire dix chevreuils... j'ai connu un gars en une nuit, il en a fait trente-cinq !"  
(Chasseur, Vexaincourt).

Les guerres, expliquent certains, ont entretenu ou provoqué par contagion le goût pour la braconne. La hantise de la privation de viande jeta dans les bois bon nombre d'hommes qui n'aurait pas, en temps normal, braconné :

"Pendant la guerre c'était pas pareil, je nourrissais les prisonniers, je nourrissais mes enfants, ceux de ma soeur, et tout le monde faisait ça..."  
(Ancien d'Allarmont).

Ainsi, la nécessité de subvenir aux besoins élémentaires dans une période critique a été satisfaite, en bonne logique, par la forêt environnante, dans le même esprit que, en temps ordinaire, s'affirme le droit à prélever quand bon leur semble ce que bon

leur semble dans cet univers nourricier. D'où la tranquille assurance -on pourrait parler de connivence si l'intérêt financier était en jeu mais il n'en est rien : point n'est besoin dans la plupart des cas d'acheter le silence du voisinage puisqu'il est acquis d'avance à leur cause- au moins dans le principe des braconniers (la méchanceté, la jalousie, poussent à une délation parfois mensongère et souvent anonyme qu'on ne rencontre jamais avec une telle virulence dans les zones agricoles de la Lorraine voisine).

"Les braconniers ? Au fond, ils font pas d'mal... l'Etat, c'est à nous !..."  
(Fille d'un braconnier célèbre).

"Moi, je verrais des braconniers, jamais je les dénoncerais, ils ont jamais fait de mal pour dire..."  
(Ancien voiturier, non chasseur).

En contrepoint de l'affirmation des droits tacites des autochtones sur leur environnement, se développe un discours sur la faune sauvage curieusement révélateur d'une mentalité, d'un goût collectif qu'on ne peut oblitérer si l'on veut pénétrer le mental de cette société et comprendre sa relation avec les animaux sauvages.

#### SPECIFICITE VOSGIENNE : LA QUETE DU "VIF"

Si la présentation des prélèvements illicites sur la faune est articulée, d'abord sur la coutume ensuite sur la nécessité alimentaire, l'attrait puissant, l'excitation, une sorte d'ivresse irrépressible qui transparait dans le discours à l'égard de l'animal sauvage capturé ou tué, laissent deviner qu'il s'agit là, au-delà des rationalités produites, d'une pulsion particulière pour la conquête du sauvage qui, à la limite, ne doit rien à l'envergure de la proie, à l'enjeu proprement dit, mais tout, à un goût très vif pour la saisie elle-même, pour le jeu de la poursuite. Cette attitude est bien explicitée par les chasseurs, surtout lorsqu'ils comparent leur technique de chasse -la chasse en battue- à une de celles de l'Alsace voisine : la chasse au mirador (2).

"Ici, on fait plutôt des traques... eux, ils s'en vont à quatre ou cinq, ils vont dans leur mirador, ils bougent plus pendant des heures... ça n'me plaît pas moi, faut que je marche..."  
(Celles).

---

(2) Significativement la chasse "au phare" pratiquée de nuit sur des animaux ahuris et aveuglés par les braconniers actuels est hautement dénigrée pour les mêmes raisons : "c'est de l'assassinat" dit un chasseur "la bête elle est là, elle sait plus où aller, elle se sauve même pas".

Et le mépris pour ceux qui "espionnent" et tuent un gibier immobile est total pour ces gens qui aiment le hasard de la rencontre et l'émoi du tir sur un animal lancé :

"On tire dessus parce que c'est l'action de chasse quoi... ils sont lancés avec les chiens... mais autrement... ah c'est beau ! Le chevreuil surtout... y m'semble qu'y en viendrait un à dix mètres qui m'regarde, je pourrais pas tirer dessus..."  
(Chasseur, Vexaincourt).

Dans le domaine de la pêche à la ligne, même constat : A la pêche statique, pratiquée ici ou là, répond une pêche active, inquiète, astucieuse :

"je marche sans arrêt, c'est la plus belle méthode, faut pas l'attendre, faut chercher, on perd son temps si on l'attend..."  
(Pêcheur, Vexaincourt).

Il est vrai que le seul poisson digne d'une pêche adulte, dans ces rivières des Vosges, la truite, est animal sourcilleux, digne adversaire pour ces hommes qui n'aiment pas la capture facile :

"Quand l'eau est claire, faut un (vrai) pêcheur pour attraper les truites... si vous la voyez, elle mordra pas, parce qu'elle vous a vu... vous voyez une flèche qui file et c'est terminé... quand vous êtes tout seul, vous êtes déjà de trop ! même l'ombre de la baguette la fait déguerpir !..."  
(Pêcheur de Celles).

Mais tout ceci est du domaine des chasseurs et pêcheurs "officiels", de ceux qui affichent leur goût pour le sauvage, au point de payer -et dépenser de l'argent pour un loisir n'est pas encore entré tout-à-fait dans les moeurs- le droit d'assumer leur passion. Pour le reste de la population, la faune sauvage exerce, pensons-nous le même attrait puisque en chaque homme sommeille, peut-on dire, un prédateur.

Le hasard, la chance qui met l'homme et l'animal face à face -quel que soit l'animal- agit comme un déclic. S'approprier la bête rencontrée devient une sorte de nécessité, un jeu subtil où l'adresse, l'intelligence, voire la force sont requises. C'est bien sûr le cas pour les petites captures occasionnelles dont personne, à notre connaissance ne peut, dans la gent masculine, se vanter de ne les avoir jamais pratiquées : les grenouilles au moment du frai, la truite dans les eaux peu profondes des raies d'irrigation des prairies, voire le gibier accidenté ou pris au collet (3). Mais c'est aussi le cas, hors du registre des

---

(3) La légende du respect de la propriété des collets est, à nos yeux définitivement morte devant le nombre d'histoires que nous avons récolté sur le thème du braconnier au lacet à qui on vole son butin, en toute impunité... mais au risque d'être pris, soi-même, pour un poseur de lacets...

subsistances, lorsque le rapt se fait, par tendresse dirons-nous, pour avoir le plaisir d'avoir chez soi un animal sauvage. Pour les petits animaux, l'appropriation par la violence ne fait guère de doute : pris au nid au haut d'un arbre -et les bûcherons autrefois devaient ébrancher à bonne hauteur le fût des arbres avant de les abattre- comme l'écureuil, le corbeau... ou surpris sous un tas de branches comme le lièvre ou le renard, l'animal, après une poursuite ou une résistance plus ou moins opiniâtre qui donnent plus de piment à la capture, est rapporté au logis comme une curiosité à montrer aux enfants. Dans tous les récits que nous avons récoltés, il s'agit toujours d'animaux jeunes, voire non encore sevrés. Vers 1930, raconte Madame L. :

"J'avais mon frère, il était enragé pour aller après les nids... un jour en fauchant la prairie voilà l'orage ! Il se cache sous un gros épicea : y avait un nid d'écureuil avec six dedans, ils étaient tout petit, petit, il fallait leur donner à manger avec une cuillère, ma mère en a donné un à chacun de la famille."

Il y a une vingtaine d'années, dit Monsieur B. partant vers Badonviller pour faire réviser son tracteur,

"Je vois une bête ! J'ai couru après !... j'savais pas c'que c'était, j'ai dit : c'est p't'être un p'tit lièvre ? C'était un tout petit renard, j'ai eu du mal assez à l'attraper, il s'est mis dans un roncier, je l'ai pris : qu'est ce que je vais faire de cette bête ? Je m'dis ; j'avais mon casse-croûte, j'ai enfermé la bête dans ma boîte et j'lai ramené à la maison. Quand j'suis rentré à midi, j'dis : tiens, regarde la belle bête ! j'le lâche dans la cuisine, il s'enfile dans la machine à laver ! Il a fallu démonter toute la machine pour le sortir... il m'a drôlement déçu !"

Monsieur M. lui, rapporte un jour un petit lièvre :

"Je tirais des grumes avec mon tracteur, le lièvre part en zigzag ! çaurait été un gros, je l'aurais pas eu ! Mais lui, il s'est caché sous un tas de branches et y n'bougeait plus, moi j'ai plongé la main, j'l'ai attrapé derrière la tête, il gueulait tout c'qu'il savait ! Et il essayait de m'griffer et d'me mordre, c'est sauvage ! J'l'ai mis sous mon bras, j'ai ouvert le coffre du tracteur, la caisse à outils et j'l'ai mis d'dans, pis j'ai rentré à la maison..."

Pour les grands animaux, les conditions de l'appropriation sont racontées d'abord dans une version édulcorée, suivie souvent par une version plus réaliste où percent les motivations profondes. Le premier récit, produit par les intéressés eux-mêmes et le plus



souvent repris par la vox populi, est celui du sauvetage d'un orphelin en détresse dans la forêt :

"La mère avait du être tuée par un braco sûrement et il (un faon de cerf) était malade, y t'nait plus sur ses pattes, j'ai fait venir tout d'suite le vétérinaire de Baccarat qui l'a soigné comme un gosse avec du lactéol..."

Même scénario à propos d'une biche :

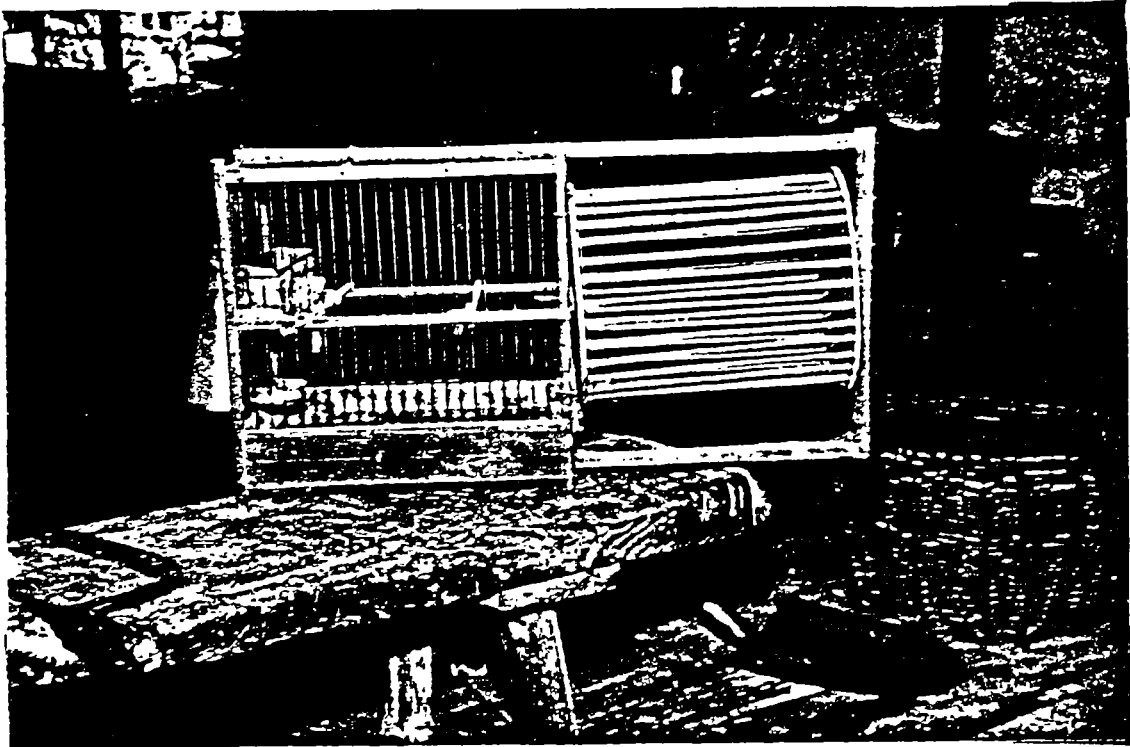
"La mère l'avait abandonné je crois, il l'a eu tout petit... ils ont attendu toute la matinée et ils n'ont pas vu la mère..."

De même pour ce petit chevreuil "trouvé" au pied d'un arbre, couvert de neige, "le coeur ne battant plus", par ce bûcheron ému qui le rapporte à la maison.

Pour les sangliers, le goût pour la conquête est perceptible d'entrée de jeu : "les petits marcassins, c'est tout tigré... c'est beau", l'envie d'en voler un au nez des parents ressemble fort, dans la narration qu'on nous produit, à un jeu. Les portées plus nombreuses que chez le cerf ou le chevreuil semblent autoriser ce genre de prélèvement. Aussi n'est ce pas rare, au cours d'une chasse, après la fuite de la mère, que les chasseurs s'accaparent les petits cachés sous les branches. La mère revenant à l'improviste récupère d'ailleurs parfois sa progéniture sans faire de manière à la différence de la biche ou de la chevrette qui refusent de s'occuper de leur petit s'il a été touché par des hommes.

cette particularité, bien connue de tous, scellait inéluctablement le sort du jeune faon découvert : "sentant l'humain" il était en quelque sorte condamné à être apprivoisé puisque rejeté de son propre groupe. Ce raisonnement introduit souvent la "deuxième version". En effet, dans le fil du discours, de tardifs regrets apparaissent parfois, et l'on voit poindre alors, sous le scénario du sauvetage de l'animal promis à une mort certaine, le spectacle de l'enfant isolé avec la mère inquiète, mais présente à quelques pas, attendant le départ de l'intrus. Ainsi, pour ce petit chevreuil découvert dans la neige :

"J'aurais mieux fait d'le laisser sur place, raconte le bûcheron, enfin j'i'avais touché, de toutes façons la mère elle s'en occupe plus... c'était sûrement une jeune chèvre, y en avait qu'un (de petits), une vieille chèvre, elle en a deux en principe ; et j'entendais la mère crier plus haut... c'est malin hein ! Ils vous détournent votre attention où c'est qu'y a le petit... et ils sentent le goût de l'homme à trois cents mètres..."



UNE CAGE A ECUREUIL TRADITIONNELLE (à Celles-sur-Plaine)  
photo B. FREQUELIN, 1983

## II. LE SAUVAGE APPRIVOISÉ

La mode des animaux de compagnie que l'on dit récente et surtout urbaine a, dans cette région des Vosges, emprunté une voie singulière mais très caractéristique d'une mentalité que nous avons décrite à plusieurs reprises comme profondément marquée par la forêt, omniprésente dans l'espace comme elle l'est dans les préoccupations des activités des hommes. Si les chiens et les chats sont en bonne place dans nombre de foyers, il y a en sus un goût très vif, et probablement ancien puisque nos témoins l'attestent chez leurs père et grand-pères, pour la domestication d'animaux sauvages : de l'écureuil au cerf en passant par la buse et le renard, tous, pourrait-on dire, qui sont ou étaient en relation avec la forêt (de par le métier ou par passion de la chasse) ont eu à un moment de leur existence, un animal sauvage comme compagnon. Car il s'agit bien là de tendresse et non de combine mesquine pour élever à domicile un gibier dont la viande aussi prisée que crainte, serait obtenue sans risque. "On n'élève pas pour manger" est la formule généralement employée, "plutôt mourir de faim" ajoute cet éleveur d'un chevreuil. D'ailleurs, pour vous démontrer la non-rentabilité de ces opérations de domestication on vous décrira, avec force détails, les dépenses -sans contrepartie autre que morale- occasionnées pour les soins de l'animal recueilli :

"Si il fallait que vous payiez la facture des caisses de lait qu'il a bu ! Toutes les semaines une caisse !" s'écrie ce bûcheron éleveur de chevreuil.

Mais il ne s'agit là que de lait pour la prime enfance. Les goûts sophistiqués des animaux devenus plus vieux -et l'éducation alimentaire sera évoquée plus loin- sont source de dépenses bien plus considérables :

"Manger des épluchures ? C'est trop plat pour elle (une biche), il lui faut la plaque de chocolat, le baton de mars (une friandise à base de caramel) tous les matins, le paquet de biscuit et pas n'importe quel biscuit !"

Aussi n'est-ce pas par hasard qu'on soupçonnera un personnage jugé louche ou de peu de morale d'avoir fait disparaître en le mangeant l'animal sauvage qu'il a élevé.

Avant de poursuivre, une précision s'impose : l'élevage des "grosses" bêtes (cerf, chevreuil, sanglier) a été ou est le fait de personnes chez qui la passion des animaux est très forte (des chasseurs pour la plupart) ou, pour des raisons de commodité, des

gens de leur famille (4).

Pour les "petits" animaux (oiseaux, écureuils, lièvres, renards,...), n'importe quel travailleur de la forêt pouvait, avec un peu d'astuce ou de rapidité et sans déroger au sacro-saint code du "travail-d'abord", en rapporter un dans son sac pour la grande joie de ses enfants.

L'adoption d'un animal non encore sevré rend délicate l'adaptation mais, chez ceux chez qui elle a réussi - nous n'avons pas, bien entendu, les moyens d'évaluer le taux d'échec de ces tentatives- elle est décrite avec force détails, comme un pari difficile victorieusement tenu. (A propos de la petite biche)

"c'était du travail bien sûr, tous les quarts d'heure au départ, on lui donnait l'biberon, elle prenait 5 g, 10 g, on l'a eu deux mois à la cuisine, y a fallu l'essuyer, la réchauffer... Le vétérinaire quand il l'a vu a dit : vous n'l'aurez jamais... je n'lui donne que quelques heures à vivre... et vous voyez, elle a deux ans ! Y a fallu d'l'amour, du travail, beaucoup de patience..."

Le maternage du petit animal n'est pas spécialement dévolu aux femmes. Parfois ce sont les hommes, celui qui l'a rapporté ou celui à qui on le confie qui jouent le rôle de mère. Ainsi, ces deux frères bûcherons qui élevèrent un chevreuil :

"On a ach'té un biberon... on a essayé toutes sortes de lait et on a réussi à le sauver... maintenant ce s'rait beaucoup plus facile parce qu'on trouve du lait pour chevreau. Je n'savais pas qu'ça existait, mais alors aussitôt qu'il attrapait la diarrhée on changeait de lait, une fois qu'il a réussi à se nourrir de lui-même, manger un peu d'herbe, on lui donnait du pain, il mangeait des pommes de terre, il était sauvé... J'l'ai eu pendant onze ans comme ça..."

Ce cerf trouvé tout petit en forêt a été élevé par le bûcheron qui l'a rapporté :

"Il est gentil mais qu'avec moi, même ma femme il lui dira rien mais faut pas qu'elle fasse trois tours dans l'enclos parce que ça y est, il commence les coups de pattes. Y n'veut que moi, moi y me f'ra jamais rien..."

Plus les difficultés du début ont été grandes, plus fort est le sentiment d'attachement envers l'enfant délicat. Aussi, le sanglier, plus rustique, ne provoque t-il pas des angoisses aussi vives quant à ses chances de survie :

---

(4) Certains témoins n'hésitent pas à dire "faut qu'ce soit de ceux qui étaient braconniers pour pouvoir attraper ces bêtes là..." Une autre explique : "maintenant mon mari va plus à la chasse et il s'intéresse plus tellement, ç'est terminé tout ça" (ont élevé un chevreuil).

"J'ai commencé par lui donné l'biberon, mais il allait trop vite pour le manger ! Alors j'ai mis le lait devant et j'ai poussé un peu la tête dedans, il a commencé à boire... après il buvait sans arrêt. Oh oui ! Il nous a coûté cher !"

Une fois le cap difficile de la prime enfance passé, vient le temps de la domestication et particulièrement de l'éducation alimentaire.

## CIVILISER LE SAUVAGE

L'apprivoisement en effet, passe de façon obligatoire par le contrôle alimentaire :

"Celui qui le nourrit, il lui dit rien, mais si y a un étranger... il grogne"  
dit cet éleveur de sanglier  
"au début, on l'appelle et quand on peut le flatter, on le flatte, et pis on lui donne quelque chose, une fois qu'il est habitué, on lui donne à la main et il le prend."

Le nourrissage se présente donc comme l'acte essentiel de la prise de possession de l'animal, et de la part de l'animal, de sa soumission à une autorité humaine. Ainsi cette buse rétive à l'encagement a été occise pour rébellion :

"C'est méchant hein ! On l'avait mise dans une cage avec une ficelle à la patte. J'ai donné d'la viande... impossible ! Elle a pas voulu manger ! Alors on l'a tué, qu'est ce que vous voulez qu'on en fasse ?"

La réussite passe par un changement des habitudes de la bête. Son adaptation aux consommations des animaux domestiques voire aux goûts des humains est signe de victoire : tel chevreuil albin mangeait outre des épluchures et de l'herbe, "des pots de seigle comme le boeuf", tel autre chevreuil venait réclamer son blé tous les matins "quand j'allais pas assez vite, il allait manger dans la gamelle des poules". Les sangliers bien sûr sont élevés "comme les cochons". La grande vogue des écureuils et des corbeaux -chacun de nos témoins a eu ou a connu quelqu'un qui a eu, au moins un de ces petits animaux comme compagnon d'enfance- passe probablement par cette plasticité des goûts : "il mangeait exactement comme nous" se souvient cet ancien sagard, et sa mère ajoute :

"Il mangeait de tout l'écureuil, il montait sur l'épaule de mon homme... On mangeait toujours des pommes de terre cuites à l'eau, il lui donnait une pomme de terre... il mangeait ce qu'il voulait, quand il avait fini, il lui enfilait dans l'col de sa chemise mais il avait vite fait de se sauver !..."

Les cerfs, les biches, chevreuils sont plus eclectiques, voire pervers dans leurs préférences. La biche, amateur de friandises dont il a été question plus haut, en est un exemple, mais le cerf d'un bûcheron n'est guère moins difficile :

"Il mange un peu de tout : des pommes de terre, de l'herbe, du foin l'hiver, des croûtes de pain, des bonbons, du chocolat, de la tarte, du gâteau ! De tout ! Il aime bien ce qui est sucré !"

Le chevreuil de tel autre s'était spécialisé dans les cigarettes qu'il allait au besoin chercher dans la poche pour les déguster avec grand plaisir. Bien loin de déprécier l'animal que d'aucuns pourraient juger difficile à contenter, cet eclectisme lui sert de brevet de "civilisation". Dans le discours, les pratiques alimentaires instinctives preuves de bestialité, sont en quelque sorte gommées au profit des habitudes acquises. Dans cette optique, pour policer un renard capturé tout jeune, un débardeur de grumes raconte,

"il était beau, j'lui achetais que des choses valables : j'l'ai nourri avec de la viande à toutes les sauces... il avait même... on voyait bien qu'c'était une bête sauvage : si on lui en donnait d'trop d'un coup, il faisait un trou, il enterrait tout et sûrement il le déterrait quand il avait faim..."

Si la première exigence était d'habituer l'animal sauvage à manger "comme nous", la seconde, non moins impérative, était d'obtenir des satisfactions d'ordre social dirons-nous. Sans que la chose soit explicitement reconnue, l'ostentation auprès du voisinage allait de soi : suivre son maître comme un chien bien dressé et l'accompagner librement dans ses déplacements faisaient partie du contrat élémentaire tacite : le sanglier, le renard, le corbeau, le hérisson dans une moindre mesure furent sur ce point, animaux de compagnie des plus coopérants. Ainsi, à propos d'un sanglier, quelqu'un raconte :

"Il l'avait pris en amitié comme on prendrait un p'tit chat ou un p'tit chien... quand il rev'nait d'forêt il allait chercher son "cochon", s'il voulait aller boire un coup avec un copain au bistrot, ben y v'nait au bistrot, il était pas méchant pour deux sous..." ;

c'est d'ailleurs toujours à propos du sanglier que revient sans cesse l'expression : il "suivait comme un chien" et la démonstration des qualités domestiques de l'animal s'effectuait tout particulièrement dans cet espace réservé aux hommes qu'était le café.

Le corbeau est l'objet d'une plus grande fierté : parfaitement autonome, il était capable de rejoindre son jeune maître pour lui faire un bout de conduite :

"Cette bête là, elle allait au d'avant des gosses à l'école, il savait l'heure et y r'venait, y s'mettait sur la tête, sur le dos (du gosse), c'est très intelligent un corbeau..."

En fait, et c'est sur quoi tout le monde insiste, à aucun moment l'animal sauvage n'est considéré, quelle que soit la proximité avec un congénère domestique, comme un animal d'élevage. Même si la liberté n'est pas totale -le renard est attaché, l'écureuil mis en cage- la dépendance est sans commune mesure comparée à celle de la vache ou du cochon de qui l'on attend beaucoup économiquement parlant. Car en effet, la notion de profit ne joue pas. Et l'on regarde d'un mauvais oeil celui qui a vendu à un parc le cerf qu'il avait recueilli -oh pas cher dit-il, "ça ne m'a pas dédommagé du mal que j'ai eu !" (5)- ou ceux dont les sangliers apprivoisés ont disparu un jour mystérieusement, mangés par leur maître, chuchote la rumeur publique. L'amitié scellée dès l'adoption autorise l'animal à bien des privautés. Ainsi l'accès aux pièces d'habitation ne lui est pas interdit ; (un chevreuil)

"y v'nait dans la cuisine, y v'nait chercher son pain dans le buffet, y v'nait r'garder la télévision, y s'couchait près du feu là-bas en hiver" ;

(une biche, raconte un autre) "elle entre dans la cuisine, elle va chercher ses biscottes sur la table" et l'on a déjà rapporté la visite des renards ou des sangliers au café. Cette familiarité de l'animal de la forêt avec les humains ne va pas sans poser quelques problèmes. Et si "l'instinct" reprenait le dessus, se demande chacun à un moment ou à un autre ?

## LE SAUVAGE REPREND SES DROITS

L'appel de la forêt ne se fait pas entendre de la même façon chez les différentes espèces domestiquées. la crainte de voir l'animal partir est la plus vive pour les herbivores parce que c'est le seul signe retenu de retour au naturel. On l'a vu, la prise de possession d'un chevreuil ou d'un cerf est perçue comme fixant sans retour l'avenir de l'animal, incapable de revenir ensuite à l'état sauvage : le simple contact humain avec le petit, le rejette de son milieu dès l'instant de la capture et la perversion de ses habitudes alimentaires le rend définitivement dépendant des humains. Aussi, l'éventualité de "relâcher" l'animal, si elle est souvent évoquée, n'est que rarement réalisée, à moins que l'animal de lui-même ne s'évade. Mais même

---

(5) Le discours externe multiplie par huit le coût de cette opération si l'on accepte pour base la somme annoncée par l'intéressé.

cette situation n'est pas analysée comme volonté de l'animal sauvage à reprendre sa liberté : "il a p't'être plus retrouvé son chemin ?" s'interroge le possesseur d'un chevreuil qu'il a un jour de cafard, laissé partir.

La dépendance des autres animaux étant moins grande vis à vis des hommes, leur degré de liberté croît en proportion mais elle augmente encore au fur et à mesure du vieillissement de la bête. Cela va des fugues du renard qui rompt son attache pour aller dévaster quelques poulaillers des environs, aux violences du sanglier, démollissant son réduit, cassant les palissades et ravageant de son groin les cultures du jardin. Ce retour à la sauvagerie est reçu un peu comme une insulte, comme si "l'éducation" inculquée patiemment depuis l'enfance était tout à coup déniée par l'ingrat.

La conduite du renard illustre tout-à-fait cette analyse. "Il m'a drôlement déçu" explique celui qui dut démonter la machine à laver où l'animal s'était dès l'abord réfugié,

"après j'l'ai attaché là derrière où c'est qu'y a les cages à lapins... y avait un grand hangar qu'y avait des canards, des poules, il m'en a dévoré une demi-douzaine une fois qu'il a grossi..."

Un autre renard que son propriétaire avait muni d'un collier à grelots sema en son temps la désolation dans les poulaillers d'Allarmont. Tel autre possesseur d'une chouette raconte :

"un jour, on avait une couvée de poussins, il a tué mes poussins c'con là ! Alors ma soeur qui était gamine elle l'a attrapé, elle lui a mis la tête sur le bloc, elle lui a coupé la tête à la hâche ! Une saprée colère !"

A ces mauvais penchants jugés scandaleux, s'ajoute souvent l'absence de "reconnaissance" de la part de l'animal aimé. Ce manque d'affection en retour est la goutte qui alors fait déborder le vase. C'est le cerf qui "énervé" attaque au moment du rût -le castrage dans ce cas a ramené la sérénité- c'est le renard qui mord son maître,

"sitôt qu'il m'voyait arriver, il dev'nait hargneux, il s'asseyait sur ses pattes, il ouvrait sa gueule... et puis ça a d'ces dents !... J'ai dit, non c'est pas la peine, et comme mon n'veu est chasseur, j'lui ai dit : tue moi le ! on va encore avoir des ennuis avec ça".

Le sanglier a un statut encore plus ambigu. Sa curieuse livrée rayée de l'enfance lui attire d'emblée la sympathie, mais passés les six premiers mois, lorsqu'avec la transformation du pelage (6), la curiosité du voisinage est émoussée et que l'animal de compagnie qu'on montre au café se révèle moins docile qu'à ses

-----

(6) "Autant c'est vilain quand vous les voyez adultes, autant c'est beau quand c'est petit..."



débuts, il est unanimement déclaré "méchant". Sa force dévastatrice et incontrôlable du fait de la liberté accordée au compagnon de promenade le rend tout-à-coup redoutable et dangereux ; et puisque le contrat d'amitié est dénoncé par l'animal, il est alors possible de lui faire réintégrer sa place de gibier très apprécié. Sa viande est alors, paraît-il, moins sombre et a moins de goût mais elle est un peu comparable à celle du cochon.

L'euphémisme, lorsque le sanglier a cessé de plaire comme animal de compagnie, est de dire qu'on l'a laissé partir. En fait, sa trop grande ressemblance avec le porc, le désigne, sans grands efforts pour lui attribuer un comportement dangereux, comme un gibier facile à faire disparaître, puisqu'il est saigné et parfois salé comme un simple pourceau domestique. Le retour en forêt des cerfs et chevreuils est, nous l'avons déjà évoqué, quasiment impossible à tenter. Leur placement dans des parcs animaliers régionaux propose une solution supportable et c'est l'éventualité souvent évoquée parfois réalisée par ceux que nous avons rencontrés. Pour les petits animaux qui ont de surcroît la malchance de faire partie des "nuisibles", ils disparaissent comme le renard d'un coup de fusil plus ou moins clandestin. On évoque à leur sujet, la possibilité de les "empailler". La naturalisation, en figeant dans un immobilisme de statue l'animal favori permettrait d'en conserver le souvenir ; mais ceux qui en parlent ne l'ont pas souvent fait ni vu faire alors que les taxidermistes insistent sur le manque de ressemblance et la déception qui en découle entre l'animal familier vivant et son effigie.

## LE GOUT DE L'ADOPTION

Nous avons déjà souligné l'étroite relation qu'entretiennent les gens de cette vallée des Vosges avec la forêt. Tournés de longue date vers l'exploitation du bois, ils sont avant tout et quels que soient les avatars de leur carrière des hommes-de-la-forêt. Leur goût profond pour les arbres en a fait des jardiniers-d'arbres comme nous n'avons pas hésité à les présenter (7), et dans le domaine de la faune, ils ont, pensons-nous, le même appétit de découvertes, la même curiosité pour l'expérimentation que ceux qu'ils manifestent en fait de plantation d'épicéas. Dans cette société personne n'était à proprement parler éleveur : les cochons étaient achetés petits et abattus la même année, les boeufs étaient achetés en pleine force et revendus quelques années plus tard, seules les vaches étaient produites localement mais chacun n'en possédait qu'une ou deux et on les vendait lorsqu'elles vieillissaient (8). Aussi, l'élevage, le maternage pourrait-on dire, d'un petit de la forêt, comblaient et comblent encore leur soif de contrôle d'un processus vital, de la naissance à la mort naturelle d'un animal familier. Il est d'ailleurs remarquable que les seuls essais de

---

(7) Cf. MECHIN C. SCHAAL B. (1984 b)

(8) MECHIN C. SCHAAL B. (1984 a)

"manipulation génétique" entre des races domestiques et leur doublet sauvage supposé, ne concernent que le lapin et le lièvre. Parce que les lapins étaient -avec les poules- les seuls animaux dont on gérait la reproduction, plusieurs ont tenté, pour "voir ce que ça donnerait" d'apparier un lièvre et une lapine, sans obtenir par ailleurs de résultat satisfaisant, mais personne à notre connaissance n'a cherché à accoupler chevreuil et chèvre pas plus que sanglier et laie.

Parmi les raisons qui incitent à adopter un animal sauvage c'est parfois l'envie de posséder quelque chose sortant de l'ordinaire qui peut déclencher le processus du rapt tel que nous l'avons décrit précédemment. C'est plus "personnalisé" nous dira un jeune témoin, d'avoir un chevreuil ou un sanglier que d'avoir un siamois ou un cocker. Et si le fait d'adopter un animal sauvage est déjà en soi chose extraordinaire, un degré peut encore être franchi si l'animal possède une particularité comme être aveugle (un cerf) ou albinos (un chevreuil). Pour les animaux de moindre volume comme l'écureuil, le corbeau ou la chouette, le motif est le même mais le destinataire est précisément désigné : la capture a été réalisée pour le plaisir des enfants : ce jouet vivant est nourri par eux, c'est même la principale activité à laquelle ils se livrent avec ardeur :

"(Mon père) avait fait une cage pour que (la buse) soit dedans, c'était pour dire qu'on avait pour s'amuser, on lui donnait à manger, ça passait le temps et on n' faisait pas tant d'tracas à not'mère..."

Mais le petit animal ne tarde pas à devenir la mascotte du foyer et la femme souffre autant que les enfants de sa disparition comme en témoigne ce récit de la vente d'un écureuil :

"J'l'ai vendu pour lui avoir des chaussures (à son fils de six ans), j'l'ai vendu à un qui passait avec une cariole et qui vendait de l'épicerie... au bout d'un an, j'ai été à la Neuveville (près de Raon l'Etape) à la fête avec René pis mon homme, on avait acheté des cacahuètes à Raon, il était d'avant la maison dans une cage, la bonne femme nous voit arriver -on l'appelait Fifi (l'écureuil)- vous l'auriez vu la bête là ! ça m'a fait mal... il nous a reconnu... elle dit "mettez pas la main dans la cage, il va vous mordre !" moi j'lui ai mis les cacahuètes comme ça, y m'léchait la main... Ah, ça m'a fait de la peine !..."

Et l'attachement pour le compagnon sauvage est d'autant plus fort que le processus de l'apprivoisement tel que nous l'avons décrit plus haut a été poussé à son paroxysme. Ainsi, reniant sa nature herbivore, ce chevreuil "mangeait même de la viande" offerte par son maître ! Et l'on a vu, pour transcender l'instinct charognard du renard, cet autre lui offrir "de la viande à toutes les sauces".

Le comportement intelligent de l'animal fait l'émerveillement de l'entourage, même si son instinct de prédateur le conduit à commettre des exactions. On a vu en ce domaine les renards pilleurs de poulailler -mais le motif pour les abattre

est leur manque de "gentillesse", pas leur astuce de goupil- et les corbeaux, si souvent compagnon de jeu des enfants autrefois étaient, paraît-il, de redoutables voleurs :

"Y a rien d'plus voleur... si on le laissait entrer s'il trouvait un dé, s'il trouvait un ciseau, il allait l'mettre dans les "chaunettes" (chanlattes)".

Mais c'est avec le cerf et le chevreuil que les réussites sont les plus spectaculaires en matière de comportement anthropomorphe. (Le cerf)

"Il a son coin quand il fait chaud mais si y a des mouches alors il rentre et il ferme la porte... Il allume, il éteint (l'électricité) comme il veut" ;

la biche, elle, vient dans la cuisine "chercher ses biscottes sur la table" et le chevreuil relâché "venait regarder la télévision".

L'assimilation anthropomorphe de la bête sauvage promue au rang d'animal de compagnie est parfois réalisée totalement lorsque certains déclarent sans ambage : "je suis sa mère" (à propos d'une biche) ou "c'est l'enfant de la maison" (à propos d'un sanglier). Et la relation exclusive, le refus qu'un ou qu'une autre ne s'occupe de lui, s'il crée de réelles contraintes, procurent aussi la secrète jouissance d'une amitié ombrageuse certes mais sans partage.

#### AU HIT-PARADE DES PREFERENCES

A partir des éléments glanés sur le thème des animaux sauvages apprivoisés, il est possible d'ébaucher une première représentation de la faune sauvage telle que la produit le discours du vosgien moyen de cette région - nous entendons par moyen un personnage sans passion particulière- en hiérarchisant ses préférences en matière de domestication.

Le compagnon idéal, celui que plusieurs rêvent secrètement de posséder est, sans conteste, le chevreuil. Ses dimensions raisonnables de caprin -les chèvres n'étaient pas inconnues autrefois dans les familles les plus démunies- son adaptabilité alimentaire une fois passé le cap difficile de l'enfance, mais surtout l'attachement jaloux qu'il manifeste envers son maître, en font un animal de compagnie le plus coté parmi les bêtes sauvages. Et l'opinion des personnes qui en ont élevé un confirme ce goût. Comme si une affinité secrète existait entre ces gens vivants de et/ou dans la forêt et l'animal le plus représenté actuellement dans cette partie des Vosges. Il n'est pas rare en effet, au dire des bûcherons que des chevreuils viennent visiter

les coupes. Nullement effarouchés par la présence des hommes, ils semblent même surpris de ne plus entendre le bruit des tronçonneuses à l'heure de la pause méridienne et passent des têtes curieuses entre les frondaisons.

Cette connivence bon enfant était jusqu'à présent sans danger pour les productions des hommes : le chevreuil ne se posait pas, comme le sanglier, en concurrent redoutable de l'homme, puisqu'on ne nous a jamais signalé de dégradations occasionnées par lui dans les cultures (mais on parle du cerf qui moisonnait les champs de seigle...)

Cependant l'opinion a changé maintenant avec la prolifération des "hagis" (plantations particulières d'épicéas) : chevreuils et cerfs à la fin de l'hiver écorcent, pour se nourrir, les jeunes arbres, les détériorant sans retour (et sans recours puisque les fédérations de chasse n'indemnisent pas ce genre de méfait). Il est trop tôt encore pour dire si ce fait modifiera l'image du chevreuil comme animal sauvage de (bonne) compagnie.

Le second animal souvent élevé autrefois, était le sanglier. Sa disparition des forêts à l'heure actuelle (plus de résineux et moins de cultures autour des villages) a peut-être aidé à sa disparition des clos des villageois, mais il faut aussi sans doute compter sur l'évolution de l'attitude des gens en matière d'animaux de compagnie. Tant que l'élevage du cochon était opération quasi-obligatoire dans l'économie familiale, la présence d'un doublet sauvage, même promu animal favori n'avait rien de choquant : le caprice du chef de ménage -c'est lui qui le rapportait d'une chasse et lui qui se faisait accompagner au café par sa mascotte- n'avait pas d'effets dispendieux puisque l'animal était nourri comme le porc... et finissait ses jours comme lui, lorsque devenu gros et imprévisible on le jugeait "méchant" pour la société.

Mais la relation d'affection, les démonstrations d'intelligence qu'on exige maintenant des animaux de compagnie, joints aux goûts hygiénistes modernes, ont relégué le cochon sauvage parmi les animaux trop frustes et trop sales pour être montrés.

Des autres animaux apprivoisés, la mode a semble-t-il modifié les préférences. Les écureuils et corbeaux si présents autrefois dans nombre de maisons ont disparu en même temps probablement que diminuait le nombre des travailleurs en forêt et que se modifiait la technologie de l'abattage : l'agilité des ébrancheurs sur arbre vif transformait en jeu le dénichage de ces petits animaux. La suppression de l'ébranchage a fait disparaître le goût de la capture (parallèlement la consommation des écureuils a, elle-aussi semble-t-il, diminué ; elle devient occasionnelle et dépend d'une bonne fortune : animal assommé par une voiture ou dans la chute d'un arbre).

Le renard lui aussi a disparu des arrière-cours mais pour des raisons différentes que celles qui viennent d'être évoquées pour l'écureuil ou le corbeau. Il est en effet, dans la pensée populaire, l'animal qui trompe son monde par sa joliesse et dont la fourberie fait bien vite repentir de son adoption. Voleur de

poules impénitent, sa scélératesse va jusqu'à ruiner le poulailler de son propre maître - et cet instinct est analysé comme un vice rédhibitoire puisqu'on juge qu'il est convenablement nourri par ailleurs- et les vols qu'il opère, au contraire du corbeau, voleur d'objets qui brillent mais souvent sans grande valeur, affectent directement l'économie familiale puisqu'ils touchent un complément alimentaire non négligeable. Accusé maintenant d'être vecteur de la rage, il n'en fallait pas plus pour faire du renard, le plus mal aimé des animaux sauvages. Son abattage dès qu'il approche des habitations, malade ou non, est décrété à l'heure actuelle d'utilité publique.

Une place à part doit être réservée au lièvre qui ne jouit pas d'un crédit d'affection comme les autres animaux adoptés. Enfermé dans un tonneau "pour qu'il ne se cogne pas aux angles" ou plus prosaïquement dans une cabane à lapins, il est nourri à peu près comme un lapin (mais on lui apporte de temps en temps des bruyères et des branches de framboisiers, seule concession à sa nature sauvage). Pas de délire affectif donc à son propos mais, nous l'avons souligné, des tentatives d'appariement avec des animaux domestiques, tentatives qui produisent, transmises par la rumeur publique d'étranges échos. Des essais dont on nous a fait récit, aucuns n'ont réussi, et les commentaires vont bon train en faisant appel à la "science" :

"Dans les statistiques, ça a toujours été prouvé, y n'peuvent pas s'marier, le lapin de garenne avec le lièvre ils peuvent, mais un lapin ordinaire domestique avec un lièvre non",

et un autre pour prouver qu'il s'agit bien de deux races différentes enchérit : "le levraut vient au monde avec des poils et pas le lapin".

Mais le plus curieux dans ces analyses d'accouplements jugés contre nature est le récit mythique produit par le public sur le scénario de l'appariement : dans deux cas différents, on nous a rapporté que "la mère lapin a castré le lièvre" et pour une troisième expérience pour laquelle, par chance, nous avons retrouvé l'instigateur, on nous a affirmé "la lapine a étranglé le lièvre", comme si le domestique triomphant du sauvage remettait dans l'ordre de la normalité ces essais monstrueux. Le récit du responsable de cette troisième expérience modifie sensiblement la version produite par les personnes extérieures à l'histoire. Il s'agissait d'une femelle sauvage et d'un lapin mâle et si la bête sauvage est bien morte à l'issue de l'expérience c'est vaincue par les assiduités du lapin domestique. Cette transformation complète

lièvre mâle <----- lapine domestique

TUE

lapin domestique -----> lièvre femelle

donne de toute façon la supériorité au domestique sur le sauvage, mais la version mythique, usant d'un procédé classique dans les contes populaires de renforcement de l'opposition, donne la suprématie à la femelle, traditionnellement plus faible, sur le mâle.

En fait, hors le lièvre résolument cantonné à rester animal bon à manger, les autres animaux rencontrés en forêt pouvaient être adoptés comme animaux de compagnie. Leur adaptabilité à la semi-captivité et surtout aux goûts et habitudes alimentaires, déterminait le succès de l'opération.

Et l'on se prend à regretter qu'il n'y ait pas trace dans les documents anciens de ce goût qu'on nous atteste déjà très vif au début du siècle pour cette domestication du sauvage.

Dans une société friande de gibier, l'adoption du sauvage n'est pas une option obligatoire : le braconnage, pratiqué ici de longue date, y suffit. Il faut donc admettre que même autrefois, dans ces populations pauvres et besogneuses, l'appropriation d'un animal sauvage comme compagnon des bons et mauvais jours, répondait à d'autres besoins que le seul souci alimentaire.

Avatar récent de ce goût pour la domestication du sauvage, le cerf occupe une place différente dans le système des animaux de compagnie. Il est l'apprivoisé ostentatoire, celui qui confère une sorte de vedétariat à qui le détient. Alors que pour les autres animaux, la connaissance des gens des villages concernant les éleveurs reste locale ou diffuse dans les rangs de la parentèle, elle est, à propos du cerf, largement inter-villages (nous avons pu le vérifier pour un cerf élevé à Celles-sur-Plaine). Animal prestigieux et difficile -on a vu les goûts manifestés en matière d'alimentation- son amitié ombrageuse et sa jalousie exclusive sont le tribut à payer en échange du droit de se targuer de posséder chez soi le "roi de la forêt".

## DU BON USAGE DES CORNES

La sorte de fascination qu'exerce le cerf dans la région, dépasse largement le cercle des chasseurs. L'ostentation du trophée de chasse n'est pas inconnue dans la Vallée (cf. 2ème partie) mais elle reste marginale eu égard au nombre de chasseurs. De beaux spécimens de têtes naturalisées sont évoqués -et montrés de bonne grâce- mais ils sont d'autant plus mis en vedette que pour le commun des chasseurs, cette présentation ne correspond pas à leur goût profond et ces pièces rares sont donc citées ou exhibées comme objets de musée et choses qui méritent le détour (9).

---

(9) Les restaurateurs ont dès longtemps utilisés le thème des animaux sauvages naturalisés et des trophées de chasse, vrais ou faux, pour décorer leurs salles ; la naturalisation connaît actuellement un vif succès grâce à un commerçant qui sert d'intermédiaire entre un taxidermiste amateur et les clients de la Vallée.

Les "trophées" que l'on vous présente le plus souvent -et nombreux ne sont même pas accrochés au murs- sont souvent fruits d'un bricolage ingénieux ne demandant aucune mise de fond financière : on vous montrera pêle-mêle, un bout de calotte crânienne supportant les "cornes", découpé à la scie et soigneusement nettoyé -bouilli à l'eau puis blanchi à l'eau oxygénée, ou bien par moyens naturels : placé dans un nid de fourmis : "c'est rudement propre hein !" -des pieds de sanglier transformés en vases, des pattes de chevreuil montées en porte-manteaux :

"Mon mari faisait ça lui-même... y avait qu'à tirer avec une ficelle le nerf, la patte était pliée à l'équerre et vous rattachiez le nerf au bout de la patte et vous laissiez sécher ça derrière le fourneau, quand c'est sec vous mettez sur un petit écusson".  
(femme de chasseur, Celles),

mais aussi des "cornes" (10) trouvées en forêt lors du renouvellement des bois au printemps. D'expérience d'années de pratique de terrain, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas rupture dans le mental de ces gens de la forêt entre trophées de chasse et dépouilles trouvées en forêt (animal mort dont on prend la tête, ce qui est relativement rare et, ce qui est plus fréquent, bois tombés découverts par hasard).

L'envie de rapporter de la forêt quelque chose d'inattendu va d'ailleurs plus dans le sens du bizarre, du monstrueux (au sens étymologique : prodige) que dans celui du beau : tel voiturier (non chasseur) a eu en cadeau, en échange d'un service rendu, une tête de chevreuil "rare", avec une corne toute tordue, qu'il affectionne tout particulièrement du fait de cette anomalie, tel autre a une tête de chevreuil avec une protubérance supplémentaire "c'est pas courant", celui-là, fervent chasseur de Celles, a conservé en souvenir curieux, sept bois de cerf inextricablement emmêlés lors d'une lutte de mâles (mais il a jeté ou donné nombre de ses trophées...) (11)

Dans cette ambiance, le faux trophée n'est pas dévalué par rapport au vrai : lorsque la chance permet au bûcheron de trouver les deux bois d'un cerf, cette quête exceptionnelle vaut bien à ses yeux, l'adresse d'un heureux coup de fusil, et les cornes montées sur un écusson -plus récemment sur un simulacre de crâne en bois- ont le droit de trôner dans la salle à manger aussi bien qu'un trophée de chasse. Il faut dire que les bois trouvés en forêt font l'objet d'une sorte de jeu qui fait oublier parfois, même au bûcheron le plus raisonnable, le sens du devoir ; la découverte de la première est toujours fortuite :

---

(10) Cf. les remarques de B. HELL p. 52

(11) sans parler de ceux qui ont intérêt à cacher ou à faire disparaître des trophées compromettant : cornes avec "bois de mousse" par exemple (animaux tués hors saison de chasse, lorsque les bois se renouvellent) etc...

"Faut pas chercher ! Tu vois celle-là ?  
On faisait la pause. Il était trois heures et  
quart, on fumait une cigarette. La cigarette  
finie, j'viens pour reprendre la hâche, la  
hâche était à côté d'ce bois là et j'l'avais  
pas vu avant !"  
(ancien bûcheron, Allarmont)

"Un coup, j'faisais des troncs avec le Marcel B.,  
on avait fait du feu la veille et la nuit, le  
cerf a perdu sa corne sur les troncs qu'on avait  
fait la veille ! Malgré qu'y avait encore du feu  
à côté !  
(bûcheron, Celles),

mais le démon de la conquête s'emparant de l'heureux "inventeur",  
celui-ci n'a de cesse qu'il n'ait trouvé la seconde :

"On a cherché, cherché, pour trouver la deuxième,  
jamais on n'a pu la trouver !..."  
(bûcheron, Vexaincourt). ;

"Une fois, en cherchant des chablis, j'en trouve un :  
tiens le deuxième, il doit pas être loin ! J'ai  
cherché, j'ai cherché, j'ai presque rien foutu d'mon  
après-midi et j'ai pas trouvé ! Incroyable !"  
(bûcheron, Pierre Percée)

et inutile d'espérer apparier avec un autre bois trouvé une année  
précédente : "j'ai jamais compris ! J'en ai bien une douzaine !  
Toujours le même côté !" (bûcheron de Celles) (12).  
Au plaisir de la quête -il en est des chanceux qui trouvent la  
paire, et l'on espère toujours secrètement être de ceux-là  
lorsque le destin vous désigne en vous offrant la première-  
succède la morosité du retour à la réalité : que faire de  
l'objet ? (13) Dans cette société où les choses doivent avoir  
d'abord une vocation utilitaire ensuite, et facultativement, une  
fonction esthétique, la "corne" -comme le trophée de chasse  
significativement- est décriée une fois qu'elle franchit la zone  
de l'espace domestique. Avec une belle unanimité les ménagères  
s'exclament -et les hommes ne contestent pas semble-t-il- "c'est  
des ramasse-poussières tout ça !", emballant dans une même  
hostile réprobation tous les témoins, pourtant discrets, des  
activités ludiques des hommes en forêt (14).  
Rapporter des "cornes de la forêt, c'est prouver qu'on s'est  
laissé distraire de son travail, et comble de "chance", rapporter  
les deux, fait planer, même si c'est sous forme de plaisanterie,  
un doute sur l'honnêteté de l'épouse : le modèle national du  
cocu-porteur-de-cornes est bien ancré dans le mental vosgien et  
les histoires de découvertes de cornes dérivent parfois

-----  
(12) Aussi les "cornes" sont-elles l'objet de troc (contre du  
miel, de l'eau-de-vie) de cadeau, voire de vente.

(13) Outre la possibilité décorative de "monter en lustres"  
plusieurs de ces bois (mais il en faut cinq ou six) on  
évoque la possibilité de les tailler pour faire des  
manches de couteaux.

(14) Dans le deuxième grenier de ce bûcheron de la Sciotte,  
nous avons décompté, coincés sous les poutres, 24 cornes,  
trésor inutile conservé malgré tout.



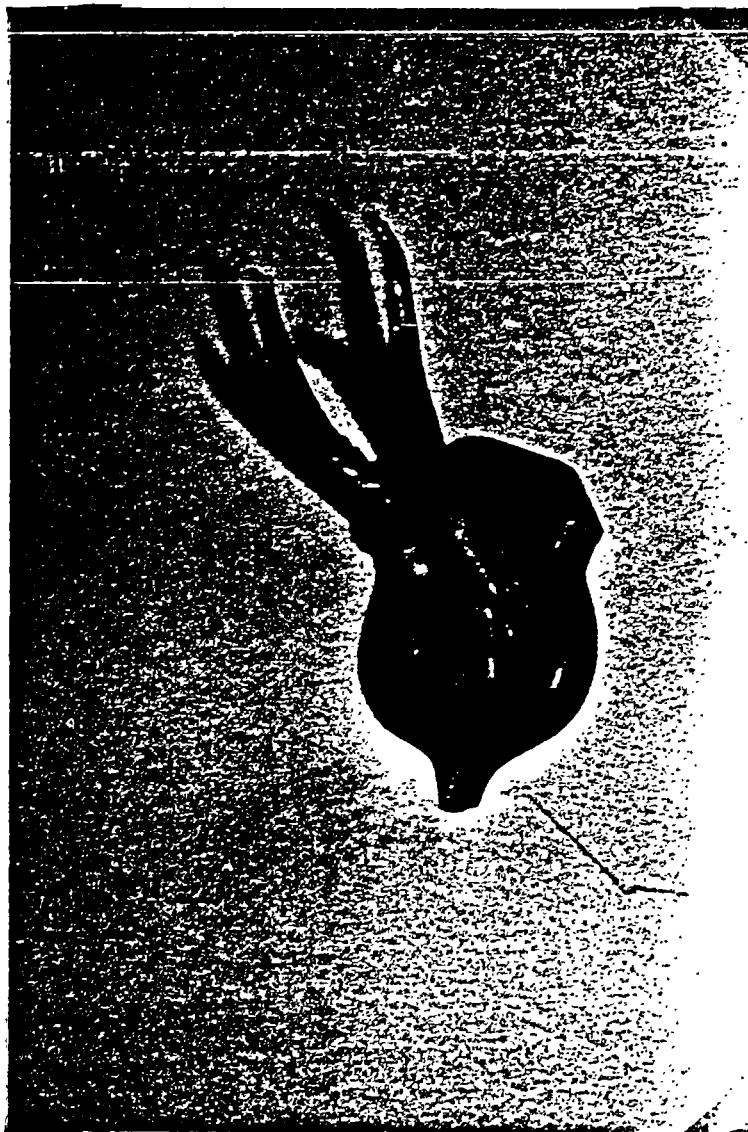
cruellement sur des histoires d'alcôve...  
Quant au chasseur, sa passion qui le mène, même le dimanche, dans la forêt est vécue par les femmes comme une sorte de malédiction, à tout le moins comme un vice qu'il convient de ne pas étaler outre mesure. Et que dire des chasseurs hors-la-loi ? Ceux qui chassent n'importe quand et n'importe où par calcul et/ou passion... Exhiber les dépouilles opimes de leurs hauts faits tiendrait de la provocation. Tant qu'à faire, en ce domaine de la bravade des autorités, si le défi doit être lancé, ce sera non pas en employant la tête (pas si bête, une belle tête est évaluée entre 1000 et 3000 francs à la revente ; et la mode des résidences secondaires dans la région encourage même les non chasseurs à avoir comme garniture cette marque de standing...) mais la peau : plusieurs récits nous ont été produits dans lesquels la peau de l'animal braconné (avec, dans un cas, un essaim de guêpes ajouté en prime) est utilisée pour narguer les autorités : déposé devant la porte du garde ou de quelqu'un qui traque les braconniers, attaché au loquet de sa porte, ce véritable contre-trophée se présente en quelque sorte aussi comme le témoin gênant de l'activité de chasse illicite (15). Il est d'ailleurs souvent difficile de s'en débarrasser et son exhumation d'un coin du jardin a souvent trahi maints braconniers. Un président de chasse raconte avoir eu l'idée d'admettre (à titre gracieux) un braconnier notoire dans sa chasse :

"Du jour où j'l'ai pris comme associé, j'avais du gibier toujours de plus ! Après y m'disait : "tu vois Charles ? Viens voir !" Y l'avait une pierre, y avait une peau d'chevreuil en d'sous ! Il dit : "tiens, dans c'trou là, y a au moins 10 peaux de bêtes !" Il mettait de la ficelle ou du fil de fer après la peau et un caillou et il mettait ça dans des anciennes casemates de la guerre 14-18 où qu'y a 2 mètres d'eau ! Allez chercher !"

En fait, on pourrait dire en simplifiant outrageusement, que le goût pour l'ostentation des trophées croît inversement avec la passion de la chasse. Exhiber ses prises, c'est attirer l'attention sur soi, chose non seulement dangereuse pour qui n'obéit pas aux règles, mais mal séante, on le verra dans un prochain chapitre, dans une société où le silence est d'or.

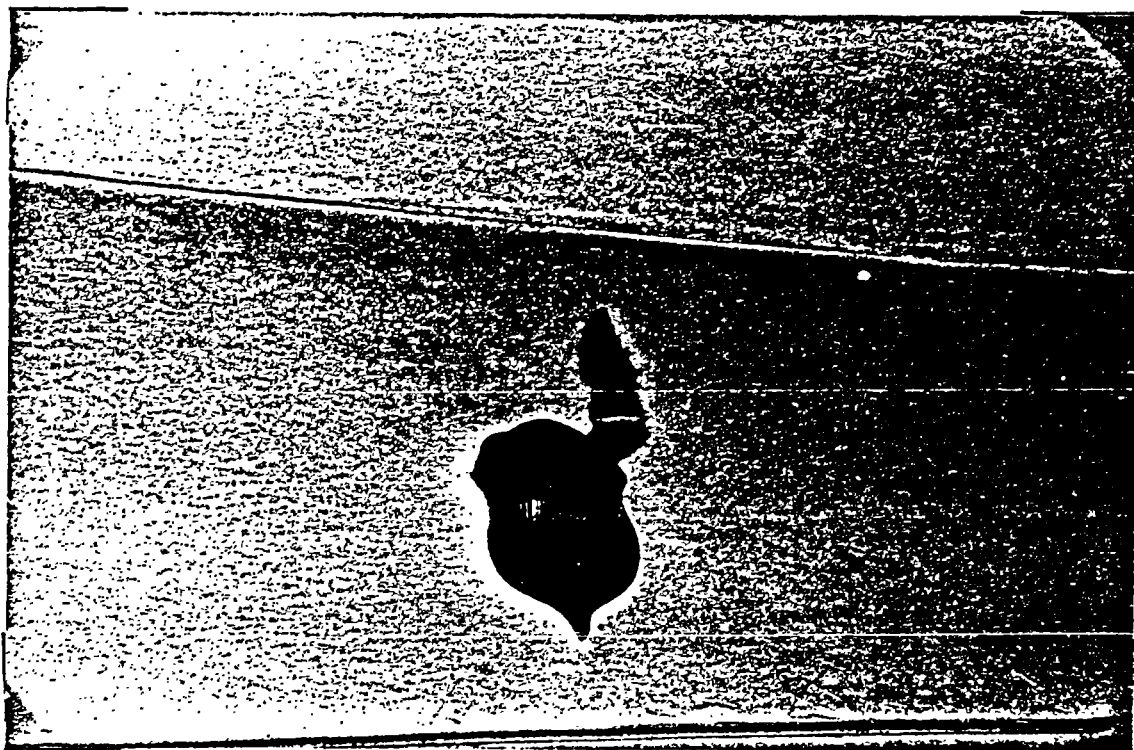
---

(15) B. HELL (cf. p 75 ) analyse ce procédé comme signe de défi qui peut répondre à une provocation perpétrée à l'encontre des chiens des chasseurs abattus comme "chiens errants" par des gardes trop zélés.



TROPHEE OU OBJET  
UTILITAIRE ?

septembre 1985,  
Raon-sur-Plaine,  
(J. MECHIN)



### III. MAIS QUI EST BRACONNIER ?

La question mérite en effet d'être posée tant la notion semble ambiguë. La sophistication de la réglementation en matière de chasse est telle qu'il est difficile, à l'heure actuelle, pour un chasseur qui tient à être en règle d'affirmer qu'il l'est réellement (16). Mais poser le problème en se référant à la loi est, dans la perspective de notre étude, absurde : tout chasseur en Vosges, se situe d'abord dans son environnement immédiat et se rallie à l'usage local. Or nous l'avons notée au début de ce chapitre, l'idée puissamment ancrée dans les têtes et dans les coeurs est que la forêt est le patrimoine de tous et de chacun. Contrevenir à la tradition usagière -à défaut de la loi pusillanine et assénée de l'extérieur- c'est dépasser la mesure. En matière de chasse et de pêche, c'est dans le discours général sinon dans l'analyse des faits, passer d'un prélèvement ponctuel et occasionnel à une démarche organisée et productrice de bénéfices monétaires.

Chez ces travailleurs des bois, le travail se négociait directement avec l'employeur, sans contrat signé mais "à la parole donnée". Un soupçon de paresse ou de travail bâclé et, pire, une rumeur concernant la passion de la chasse, pouvait ruiner définitivement une réputation (même posséder un permis de chasse, était, jusqu'à la Seconde Guerre, mal vu par l'Administration des Eaux et Forêts au moment du contrôle du travail) ; et le bûcheron, le voiturier (celui qui transportait les grumes avec son couple de boeufs) et dans une moindre mesure le sagard (employé d'un marchand de bois mais responsable de sa scierie) tenaient en trop haute estime leur métier d'hommes libres pour risquer leur "honneur" dans des histoires de chasse :

"Ca n'va pas ensemble... vous savez quand on veut  
gagner sa vie et faire honneur à ses affaires, il  
s'agit pas de..."

Le clivage devrait donc être net entre des gens besogneux, organisés et raisonnables et les "professionnels" ceux qui décident de ne vivre que de rapines. D'ailleurs le descriptif de ces derniers est chose aisée à établir, tant le stéréotype est surdéterminé.

---

(16) Cf. infra. Les "équipes du dimanche".

UN PORTRAIT-ROBOT RATIONALISATEUR

Etre braconnier autrefois comme aujourd'hui c'est "avoir ça dans le sang" (17). L'expression revient avec une belle insistance et traduit en fait deux perspectives complémentaires : d'abord l'image d'une passion dévorante s'impose bien sûr. Charié par le sang, ce liquide vital qui, dans cette montagne est l'objet de croyances et de soins issu de la vieille conception des flux de la médecine médiévale (cf. MECHIN, SCHAAL, 1984a), le goût, le "vice" comme disent certains, de la quête aventureuse d'un gibier défendu se présente comme une sorte d'instinct primaire impossible à réfréner : "avant, j'aurais été jour et nuit ! j'aurais fait 20 kilomètres à pied pour en tuer un !" s'exclame ce chasseur de Celles (et braconnier) ; cet autre, qui raconte avoir suivi sa première traque à l'âge de cinq ans avoue : "j'étais enragé depuis étant tout petit". Mais cette folie (18) qui semble pouvoir enflammer n'importe lequel d'entre eux que le destin a choisi, a toujours, dans la société que nous étudions, comme support le sang. Et "avoir ça dans le sang", c'est en fait avoir hérité de cela dans son sang -ce qui, à bon compte, permet un rejet de la responsabilité puisque l'individu subit cet héritage et le transmet mais en aucune manière, ne l'infléchit- c'est être en quelque sorte de la race-des-braconniers.

Point étonnant alors, si chacun de nos interlocuteurs, à un moment ou à un autre ne s'emploie à démêler l'écheveau très dru des homonymes pour qu'on ne le confonde pas avec les épigones des braconniers notoires (surtout s'il est réellement en parenté avec ; on les rejettera au plus loin en disant dès la deuxième génération : "c'est plus parent du tout"...)

Car reconnaître au niveau individuel qu'on a dans ses ancêtres un braconnier célèbre ou un bribeur réputé (braconnier de poisson) c'est avouer implicitement que le "vice" existe dans la famille et donc qu'on peut soi-même être soupçonné d'être un de ces hors-la-loi. Ainsi la soeur d'un braconnier, dénoncé pendant la guerre aux Allemands, et tué par eux, maniant la restriction mentale nous a-t-elle déclaré -alors que nous ne connaissions pas la triste histoire de son frère- "ni mes frères, ni mon gendre, ni mes enfants, personne chez nous n'aime la chasse" ; de la même

---

(17) Dans un style un peu grandiloquent GRIDEL (1891) écrit :  
"lorsque cette passion s'empare du montagnard vosgien, il quitte tout travail pour la satisfaire ; rien ne l'arrête et il devient pour les gardes et les chasseurs un adversaire d'une audace sans pareille" ; ce que confirme ce bûcheron :  
"si ça le prenait, hop il allait braconner, ou bien il commençait à 10, 11 heures du matin... y en avait dans les temps, ils avaient le fusil en forêt..."

(18) La "Jagdfieber" ou fièvre de chasse a été récemment analysée par B. HELL (1985), nous préférons, pour faciliter l'analyse dissocier pour l'instant cette passion "dans le sang" avec le "goût pour le sang" que manifestent par ailleurs les gens de chasse (cf. ch. II et IV).

façon le frère d'un bribeur des plus réputés a, lors de notre première discussion, préféré changer de conversation plutôt que d'admettre cette peu agréable proximité.

Heureusement le discours sur l'hérédité "ça v'nait de père en fils... vous savez quand le père fait quelque chose, c'est rare si le fils le fait pas", est pondéré par l'expérience vécue. Comme dans la transmission génétique, il y a parfois saute d'une ou de deux générations, la passion de la chasse qui n'est semble-t-il pas gène dominant, ne se signale pas chez tous les enfants d'une part, ni obligatoirement à chaque génération d'autre part :

"Moi, j'vois chez nous : mon grand-père il faisait un peu le braconnier mais pas beaucoup lui, mais les fils, ils en ont pas fait hein ! mais alors moi, j'avais commencé aussi... mon oncle et pis le M. de Raon-sur-Plaine, ils m'avaient entraîné ceux-là".

Cette profession de foi condense toutes les affirmations et les contradictions du braconnier tiraillé entre un instinct atavique qui l'excuse et un penchant acquis auprès d'autres initiés (dans le cas présent : le mari de la soeur du père et un bûcheron-braconnier rencontré par hasard) qui montre le danger des "mauvaises fréquentations" et la force de l'exemple.

Disons pour résumer que si l'explication par la filiation est un moyen commode d'anathémiser les brebis galeuses du troupeau, elle trouve vite ses limites dans cette société où les réseaux de parenté sont très imbriqués. Et comme de ce fait, les patronymes sont relativement peu nombreux, un système parallèle de désignation par surnom s'était mis en place (il est en train de disparaître pour des raisons fonctionnelles évidentes : les prénoms sont plus variés et les mariages endogames moins fréquents). Ces surnoms servaient à distinguer les familles entre elles mais surtout à repérer en leur sein le (ou les) héritier(s) du caractère dominant de l'ancêtre éponyme (19).

Pour élargir la définition du braconnier en considérant le cas général, la notion immédiatement choisie, après celle de l'hérédité, pour caractériser le personnage-type imaginaire est celle du profit. "Celui qui en fait métier", abandonne en fait toute prudence en négligeant une couverture sociale autrefois indispensable : "ils avaient le vice là, mais ils allaient faire leur journée quand même..."

Rompre avec le sacro-saint code d'honneur du travail-d'abord, c'est en fait signer une rupture bien plus importante puisque ce n'est pas seulement basculer dans une vacuité de mauvais aloi mais passer de l'autre côté du miroir : le braconnier, c'est celui qui inverse les lois naturelles et sociales : Si le poseur de collet opérait aux limites indécises de la nuit et du jour :

(19) Voir p 127 la situation à Luvigny où justement une parade à la désignation fonctionne encore grâce à la confusion des désignations patronymiques.

tôt le matin, tard le soir, les braconniers au fusil et les bribeurs ont été de tous temps des fervents de la nuit soit qu'ils quittent et réintègrent leur maison la nuit (donc perte du contact social avec les voisins), soit qu'ils pratiquent pendant la nuit -avec des moyens techniques de plus en plus sophistiqués des flambeaux trempés de résine autrefois, des lampes à carbure plus tard, des phares branchés sur une batterie portative maintenant ; d'un commerçant (boulangier, épicerie, restaurant...) qui servait d'intermédiaire pour l'écoulement du gibier autrefois on dit : "C'était un terrible ! il était pas chasseur mais... c'était... c'était un type qui dormait pas la nuit, il était toujours parti"...

Chasser, pêcher en fraude équivaut donc pour beaucoup d'entre eux à une mise au ban volontaire de la société villageoise : c'est vivre la nuit et se cacher -ou dormir- le jour, perdre le contact avec ceux qui travaillent et accepter le risque de s'enfermer dans un isolement dangereux mais garant de tranquillité, c'est enfin, et nous développerons ce thème dans un prochain chapitre, devenir un "pansâ de viande", un carnassier boulimique et inquiétant que la fringale de gibier peut conduire à toutes les folies.

Entre ce personnage quelque peu mythique et l'homme raisonnable, un fossé infranchissable est établi, au moins dans le discours préambulaire. Dans les faits et dans les récits moins conventionnels, la réalité est tout autre. Si les personnages hors du commun, semblant marqués par le destin qu'on nous décrit, ont bien existé -mais leurs descendants noircissent le trait pour exorciser leur crainte ou leur fascination- les gens "ordinaires" rencontrés ne peuvent totalement oblitérer leur pratique de capture d'un gibier comestible qu'ils exercent avec une sorte d'assurance candide et une parfaite bonne foi.

En fait ce n'est ni l'acte en soi, ni la taille du gibier qui caractérisent le braconnier, c'est la préméditation : poser un collet sur une coulée repérée par hasard par le bûcheron et venir le relever au matin garni d'un chevreuil, ce n'est pas tout-à-fait du braconnage, de même que sonder à plat ventre les berges du petit ruisseau alors que les boeufs paisiblement remontent la pente, ne fait pas du voiturier un vrai délinquant. Pour ces hommes de forêt, c'est la détente éphémère dans une journée de dur labeur et la fantaisie gustative rompant avec la monotonie des repas immuablement construits sur les productions horticoles et domestiques. Mais ce simple constat n'est pas bon à dire : d'abord parce que la loi n'autorise pas -n'a jamais autorisé- ce genre de cueillettes, ensuite parce que la suspicion, destructrice des meilleures réputations, peut faire de cette capture occasionnelle, le "signe" (au sens fort) qu'on attend pour reconnaître celui qui est marqué "au sang" par le démon de la chasse (20). Pourtant, en insistant, en remontant au

---

(20) Dans un autre domaine mais en référence à un don lui aussi pratiquement révélé dès l'enfance et considéré comme atavique, le voiturier conducteur des boeufs d'attelage avait cette autorité remarquable sur les bêtes "dans le sang" (cf. MECHIN-SCHAAL, 1984a).

plus loin les souvenirs, aucun ne peut jurer n'avoir pas, à un moment de sa vie (l'enfance et l'adolescence surtout mais l'âge adulte souvent aussi) profiter d'une aubaine :

"J'y suis allé aussi assez briber ! Les jeunes hommes de la classe, quand on avait 17, 18 ans, on allait à la pêche à la main et on allait vendre ça à Vexaincourt, à l'hôtel, 100 sous le kilo, avec ça on s'formait une cagnotte pour faire la bombe quand on était conscrit"  
(Ancien d'Allarmont).

D'abord tout le monde reconnaît implicitement qu'en travaillant en forêt ç'aurait été trop bête de laisser passer l'occasion, et la typologie entrevue au cours des enquêtes précédentes, s'est mise à vivre singulièrement sous nos yeux, lorsque le thème de nos recherches s'est centré sur elle. Demander ingénument à un sagard s'il bribait (attrapait du poisson dans le bief du canal d'alimentation de sa scierie) provoque le clin d'oeil de connivence... cela allait de soi :

"Mon grand-père (sagard à Allarmont) était un as pour les attraper à la main... c'est pareil, il avait un peu ça dans le sang pour attraper les truites... quand il avait un peu de temps libre dans sa scierie, il montait à la vanne et pis hop il vidait l'étang. Après, les truites se retrouvaient sur le fond, il n'avait plus qu'à les attraper, c'était pas compliqué"...

Et cet extrait d'un enregistrement au magnétophone :

Question : tous les sagards étaient bribeurs ?

Première interlocutrice (fille de sagard) : "Oh oui !"

Deuxième interlocutrice (mère de sagard) : "ç'aurait été malheureux !" (on rit)

Première interlocutrice : "J'en ai mangé toute ma jeunesse, y avait sous la scierie un trou qui servait de réserve aux truites, alors quand on avait du monde ou qu'y avait des malades alors on en enlevait une pour la donner".

Au sagard en relation étroite avec l'eau, le poisson tant prisé, au bûcheron "qui connaît la forêt par coeur" et qui a le temps d'observer les bêtes, de repérer leurs coulées, le gibier... le "habersack" (sac à dos) qui servait à emporter le matin le casse-croûte, revenait parfois plus chargé le soir qu'au matin, avec les pièces principales d'un chevreuil débité sur place.

Le voiturier, mobile sur les chemins (cf. MECHIN 1983a) était polyvalent pourrait-on dire ou sans spécialisation précise... à moins qu'il ne soit, du fait de ses bêtes qu'il ne pouvait abandonner en forêt, plus sérieux à l'ouvrage ?

Il va sans dire que tous ces travailleurs de la forêt ne sont pas soupçonnés par nous de couvrir de leurs activités professionnelles de coupables trafics. Disons en moyenne, et par l'opinion qu'ils portent sur eux-mêmes, les gens du bois,

confirmant la typologie sommaire que nous proposons, définissent le bûcheron plutôt comme un braconnier potentiel et le sagard comme un bribeur plausible. De la même façon et pour des raisons que nous expliciterons par la suite, la même opinion générale soupçonnait (soupçonne encore) les gens des écarts, des hameaux et des fermes isolées d'être plus braconniers que les autres : la proximité spatiale de la forêt mais surtout l'isolement qui tient à distance le regard et la critique suscite toujours ragot et suspicion...

Mais il importe d'insister sur le fait que, pour des raisons déontologiques impérieuses que nous avons présentées au préalable, personne de ceux qui admettent avoir profité à un moment ou un autre de leur existence d'une bonne fortune ne supportera qu'on le désigne comme braconnier ou bribeur. "Ni chasseur, ni pêcheur" est la devise de ces hommes sages qui, bien qu'ils aient pu, au cours de leur jeunesse goûter à l'une et ou à l'autre de ces passions, tiennent à se démarquer systématiquement de la population des chasseurs et des pêcheurs, officiels ou non, parce que à aucun moment le démon de la chasse ou de la pêche ne les a saisis. Ainsi raconte un ancien voiturier :

"Y avait mon n'veu qui m'disait... on n'était pas trop pressé en boulot : Oh ! prends un permis d'chasse, viens ça t'délassera ! J'avais dit : j'vais pas ach'ter un fusil ! - ben, j't'en prêt'rai un ! J'ai été à la chasse 2, 3 ans de suite mais ça n'm'allait pas, quand j'étais à la chasse... attendre là... j'me disais : Louis, t'aurai çà, t'aurai çà à faire ! J'avais ma culture, j'avais mes champs, j'avais mes bêtes... et y a un proverbe qui dit : pohhou, chossou, etropou de p'tio zoueilles n'remesson point d'chteyes !, pêcheur, chasseur, attrapeur de p'tits oiseaux n'amassent pas d'châteaux, et c'est bien la vérité... j'ai dit : non, la chasse... on pouvait pas des pareils à nous..."

De la même façon, et de manière tout aussi significative, lorsqu'un maquis s'établit dans la montagne au cours de la Seconde Guerre Mondiale sous le commandement de René Ricatte alias Jean Serge, la viande sauvage fut formellement proscrite : "jamais on n'a touché un gibier, le lieutenant Jean Serge n'aurait pas voulu", ce que confirment les menus notés par un maquisard (21) :

"Samedi 5 août : midi, carottes râpées à l'huile  
et au vinaigre, viande grillée et petits pois ;  
soir, choux  
Dimanche 6 août : midi, viande en sauce avec petits  
pois et carottes ; soir, soupe et carottes

---

(21) RICATTE, 1984.



Lundi 7 août : midi, viande bouillie, choux et navets ; soir, oeuf et haricots  
Mardi 8 août : midi, soupe et rata de pommes de terre ; soir, soupe et fromage  
Mercredi 9 août : midi, nouilles et viande fumée ; soir, soupe aux choux  
Jeudi 10 août : midi, ragoût de mouton aux pommes de terre ; soir, soupe et carottes  
Chacun cueillait son dessert en forêt, en l'occurrence des brimbelles. Quand au vin, il était rare... mais les rations de pain elles, étaient correctes..."

Alors que les récits individuels montrent à l'évidence que la faune sauvage occupait et occupe une place importante dans les préoccupations de ces gens de la forêt, le discours général, rationalisateur et évacuateur des fantasmes, tend à la rejeter dans une zone périphérique, à en faire un élément marginal du décor.

De ce fait, une constatation s'impose : alors que techniquement chasse et pêche sont deux activités bien différenciées, demandant même à certains égards des mentalités particulières, elles sont, dans la Vallée, associées organiquement de par leur fonction de pourvoyeuses de produits de consommation sauvages vifs. Et si, à l'évidence, il y eut -il y a- des "spécialistes" de la truite et des "as" du gibier, la collusion des deux actions, du fait de leur affinité secrète, ne fait pas de doute, "ça marche ensemble" résume de façon lapidaire un de nos informateurs, entendant par là qu'il faut la même disposition d'esprit (à défaut de la même dextérité) pour devenir braconnier de métier que bribeur professionnel. De la même manière, la grande distinction entre chasse passive par piège et chasse directe par arme établie par MAUSS (1967) (22) n'est pas ici pertinente, au niveau d'analyse où nous nous plaçons.

Si braconner au fusil est maintenant en passe de devenir la seule manière de chasser frauduleusement, elle n'était pas exclusive il y a à peine cinquante ans : les poseurs de collets étaient souvent d'excellents chasseurs -intégrés à des équipes tout-à-fait légales pendant la saison de chasse permise- et leurs virées en solitaire pour inspecter les collets ne les empêchaient pas d'emporter le fusil au cas où... ni d'attraper adroitement une truite au passage si la situation s'y prêtait. Force nous est de constater que, faisant flèche de tout bois, le prédateur vosgien (au sens le moins péjoratif du terme) partant à l'aventure, fusil à la bretelle et "cravattes" dans la poche, se tenait psychologiquement prêt à toute éventualité. En voici un exemple avec ce procès-verbal dûment recopié dans le cahier journalier par le garde V. en 1920 :

---

(22) Reprise récemment par JAMIN (1979).

"Nous avons aperçu un individu longeant la rivière et était porteur d'un fusil tenu l'arme à la bretelle, nous l'avons observé pendant environ vingt minutes, cet individu s'arrêtait à tout instant et regardait dans la rivière ; il est arrivé à la vanne d'alimentation du canal de la scierie Saint-Marc, a déposé son fusil à terre et s'est mis à lever la vanne, ce qui mettait à sec le canal de la scierie. Quelques instants après, cet individu entra dans le canal et se mettait à pêcher à la main..."

Le cas n'a rien d'exceptionnel. Un ancien braconnier évoquant un de ses compagnons de chasse secrète dit de lui :

"Il était traqueur avec nous (et la traque se faisait dans leur équipe avec le fusil à la main) et braconnier en même temps : il avait des collets dans tous les coins, alors des fois, de la viande, il en avait encore plus que nous autres..."

## LES JEUX DES ENFANTS

En fait, si le bon braconnier ou l'habile bribeur a "ça dans le sang", la révélation de son adresse ne se fait pas en coup de théâtre mais par une réputation acquise au fil des années et surtout par des prédispositions naturelles, des qualités d'observation et d'habileté qui finissent par se remarquer et qui font rechercher alors de qui il peut bien "tenir" ce "don". Dans cet univers marqué par la morale XIXème siècle où le travail était érigé en valeur sacrée, le peu de distraction octroyé aux enfants était justement cantonné pour l'essentiel dans le monde des cueillettes et des ramassages : herbes pour les lapins, cressons pour les salades, baies de toutes sortes pour les consommations familiales et la vente à des confitureries au début de ce siècle, petits animaux (des grenouilles aux écureuils en passant par les oiseaux et les escargots...) ramassés sur le chemin de l'école. Les longs déplacements pour ceux qui habitaient à plusieurs kilomètres de l'école ou de l'église -pour le catéchisme- se transformaient en autant de "leçons de choses" avec travaux pratiques à l'appui...

Les souvenirs de l'univers ludique des vosgiens de cette région sont pleins de ces émois devant la palpitation du jeune corbeau pris au nid, de l'écureuil étourdi au lance-pierre, de la grenouille -ou du crapaud- agitant convulsivement ses pattes ou de la truite vive frétilant dans la paume (23). En ce domaine,

---

(23) D'où l'engouement pour la domestication d'un animal sauvage...

pas d'apprentissage au sens moderne du mot : le marmot confié à la garde des plus vieux apprenait en copiant ses aînés, et l'astuce palliait le manque d'expérience.

Si le monde de la pêche est bien celui communément offert aux enfants et adolescents, celui de la chasse restait - et reste - un univers réservé.

A cela, une première raison s'impose : les "cueillettes" de poissons et grenouilles (24) s'effectuaient dans l'espace du village et l'auréole de ses cultures ; les truites attrapées à main nue ou mises à sec dans les "royes" d'irrigation des prés étaient butin familial des enfants fâneurs aux temps des grandes fenaisons. La capture des grenouilles (cf. MECHIN, 1985), jeu auquel ne dédaignaient pas de se mêler les adultes -même si une certaine gêne les retenaient parfois à se montrer si peu "sérieux" devant leurs enfants : "ils voulaient pas montrer le mauvais exemple"- s'effectuait en bande, dans les fossés et étangs proches des villages, aux environs de Pâques ; avoir des grenouilles au menu du Vendredi Saint, jour maigre par excellence, était le but souhaité :

"Il faisait bon, il tombait une pluie douce, on disait "les grenouilles vont frayer !" alors on s'en allait le soir, avec un flambeau, vous savez des vieux paniers à salade tressés en fer... vous attachiez ça au bout d'un bâton puis vous remplissiez vot' panier de grasse pinasse -branche de pin imbibée de résine- vous y mettiez le feu, ça vous faisait un flambeau ! et on partait sur le bord des rivières, on pouvait attraper toutes les grenouilles, elles bougeaient pas..."  
(Raon-les-Leau).

Les cahiers des gardes sont là pour attester si besoin était ces "cueillettes" collectives et interdites ; ainsi le 16 avril 1935 (Pâques cette année là tombait le 21), les gendarmes dressent procès-verbal à six hommes adultes et quatre enfants mineurs pour "pêche à la grenouille à la main, la nuit, en temps de frai, sur la Plaine et ses affluents".

Pour la pose des collets, il n'existait pas non plus d'initiation organisée : "y avait pas besoin de montrer ; vous en trouviez un, vous r'gardiez comment c'était fait et c'est tout..." Le choix de l'endroit, de la hauteur, de la largeur du piège, du support où l'accrocher, tous ces infimes détails pourtant essentiels pour garantir un succès possible, s'acquéraient par la pratique. Cependant les vieux colleteurs reconnaissent qu'au départ il y eut l'aventure partagée avec un "qui savait" -le père souvent- sans une parole (25), mais avec tous les sens aiguisés pour ne

---

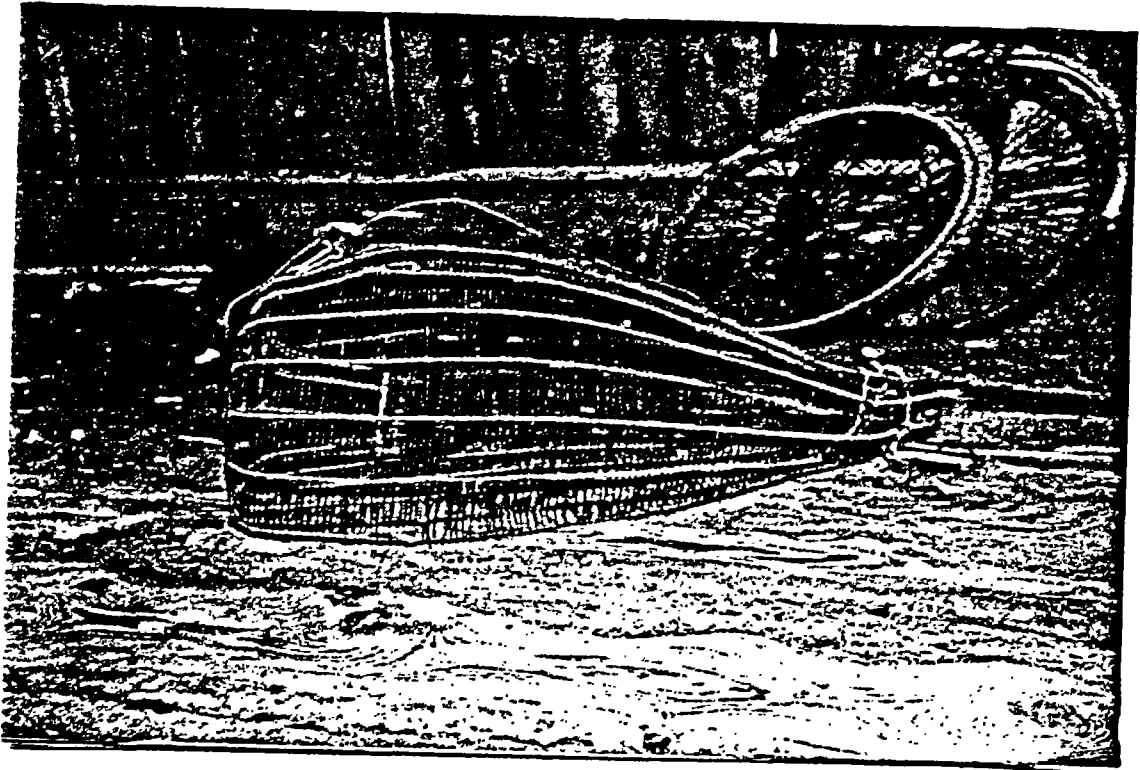
(24) Cf. MECHIN, SCHAAL (1984a) pour la description des différentes pêches enfantines.

(25) Cela vaut pour nombre d'apprentissage et singulièrement dans celui des métiers de la forêt où l'on ne "montrait" jamais à l'apprenti.

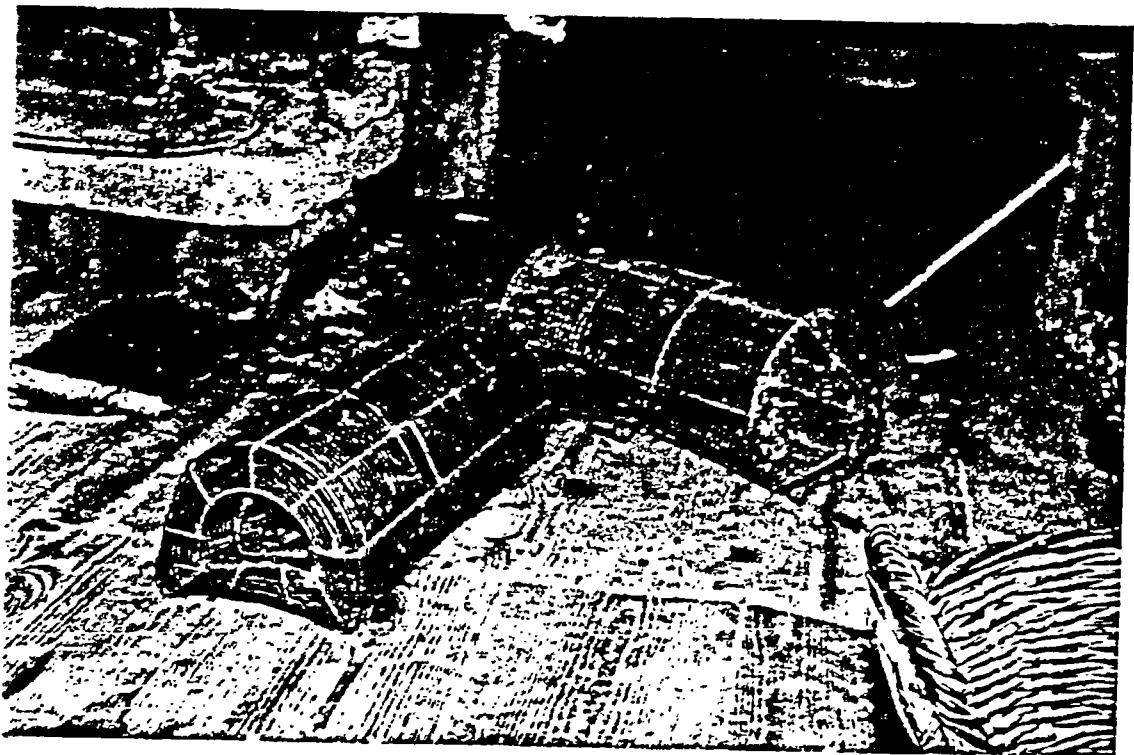
rien perdre de la leçon donnée par le corps et les mains. Or si les pêches en tout genre furent, et sont encore on nous l'a affirmé, des jeux tolérés -quoique interdits officiellement- et pratiqués par tous les enfants (dans une moindre mesure les filles ; mais dans la société traditionnelle, rares étaient les activités ludiques qui mêlaient filles et garçons) la pratique de la chasse au piège est toujours restée un domaine à part. Outre le fait qu'elle s'exerçait hors du périmètre cultural -il fallait à tout le moins opérer aux lisières de la sylve- elle nécessitait un état d'esprit particulier : "il fallait avoir l'idée... chez nous, on n'avait pas l'idée, ça disait pas..." reconnaît ce bûcheron. Des collets ? bien sûr il en a trouvé "comme tout le monde", mais d'avoir pu observer le procédé si sommaire soit-il -il ne s'agit après tout que d'un simple noeud coulant : tout "l'art" consiste à le placer judicieusement- ne lui a pas donné l'envie d'essayer.

Pour devenir bribeur (pêcheur à main nue) le consensus villageois jouait à plein. D'où de cocasses "confessions" de très honnêtes bûcheron, boisselier, voiturier par nous rencontrés, à travers lesquelles le plaisir d'une prise occasionnelle -"c'était par hasard hein !" - perce à un moment de confiance, ébréchant quelque peu l'auto-portrait sans faille qu'on tenait à nous offrir.

Ourlant le monde sérieux du travail en forêt comme ils festonnaient l'espace social du village, les jeux-de-l'eau, intermédiaires entre le domaine du sauvage et celui des hommes, étaient tolérés comme ne portant pas à préjudice. A l'opposé, parce qu'il était foncièrement ancré dans la forêt et fleurant trop fort la sauvagerie, le braconnage du gibier était (et est) rejeté d'autant plus violemment du mental des communautés forestières qu'il était toléré au niveau économique. Bénéficiaire d'un apport de gibier n'est pas ici affaire de mode alimentaire ; l'attrait puissant pour la viande sauvage semble ancré dans les goûts de longue date, mais le moyen de se la procurer oblige à compromettre dangereusement l'image idéale d'une société laborieuse et productrice de sa nourriture. Ou bien il fallait admettre que chacun, comme pour le poisson, est capable de se procurer, sans adjuvant ou presque, du gibier : et l'on verra que cette version fut parfois admise au prix d'une légère modification de l'énoncé (pour se défendre des déprédations des bêtes sauvages dira-t-on, sauvant ainsi la "morale"... ) ou bien on désigne un corps spécial de "chasseurs" qu'on charge, afin de mieux l'isoler, des traits les moins séduisants socialement... sous d'autres cieux on parlerait de caste, en Vosges on se contente de les présenter comme ceux "qui ont ça dans le sang"...



Pièges-fixes à truites (Celles-sur-plaine - B. FREQUELIN - 1983)



DEUXIEME PARTIE

LES "EQUIPES DU DIMANCHE"

Bertrand HELL

Loin de sacrifier simplement à quelque convention académique de présentation ordonnée, il paraît nécessaire en prologue à toute approche ethnologique, fut-elle succincte, de la pratique cynégétique dans la vallée de la Plaine, de souligner certaines conditions "externes" - tant géographiques, écologiques que juridiques - de cet exercice. Cette précaution s'avère en fait indispensable à la compréhension de certaines spécificités de la mentalité des chasseurs et le détour se révèle particulièrement fructueux quant à la reconnaissance des rapports sociaux qui s'articulent autour de l'action de chasse mais aussi quant à l'intelligibilité des nouveaux conflits sociaux issus dans cet espace cynégétique enclavé, d'une pénétration récente d'une nouvelle "éthique", d'une autre idéologie cynégétique.

## I. FAUNE SAUVAGE ET ANIMAUX POURSUIVIS

Etroite bande suivant le cours sinueux de la Plaine flanquée de pentes abruptes, la vallée de la Plaine impose aujourd'hui aux chasseurs la poursuite du gibier "de la forêt" ; chevreuil, cerf et sanglier dominant, à défaut des tableaux de chasse, les conversations et les préoccupations des équipes de la vallée. L'importance des modifications du biotope depuis la dernière guerre (pour une lecture du "paysage d'autrefois" cf. MECHIN 1984), les fluctuations du cheptel sauvage et les restrictions progressives imposées quant à la chasse et au piégeage de certains "gibiers" incitent à s'interroger sur l'authenticité de cette orientation observable aujourd'hui et sur les variations de l'investissement passionnel que suscite l'animal poursuivi.

La disparition des prairies, des champs de pomme de terre et de seigle suivie d'un enrésinement actif des anciennes parcelles cultivées a profondément modifié le biotope du petit gibier de plaine et entraîné son éradication; si un lièvre affolé déboule parfois une pente, l'évènement reste suffisamment rarissime pour ne pas inciter les chasseurs locaux à acheter des chevrotines (1) perdreaux et faisans ont quant à eux totalement disparus du paysage de la vallée. Certes le petit gibier, notamment à plume, n'a jamais été particulièrement abondant dans la vallée, plaine étroite et peu étendue, mais il paraît cependant intéressant de noter l'absence de ce même gibier à plume dans les évocations de "l'âge d'or de la chasse" dont tous les "Anciens" entretiennent volontiers l'auditoire. Faut-il n'y lire qu'un oubli significatif résultant des contraintes qu'impose à la mémoire collective du groupe le rapport à un milieu susceptible de variations ou y percevoir une certaine indifférence pour un gibier, enjeu, sur des terrains pourtant proches, de chasses passionnées : chasse devant soi avec un chien d'arrêt du plateau lorrain, battue au petit gibier en plaine du Kochersberg (Bas-Rhin) ?

Un des "Anciens" de Vexaincourt, 80 ans, bûcheron et fils de bûcheron du village est catégorique :

"J'ai jamais vu un chasseur tirer sur la plume, les gars ici cela les intéressait pas."

D'ailleurs ne néglige-t-on pas dans la vallée aujourd'hui un gibier hautement prisé des chasseurs du Centre et des tendeurs des Ardennes ?

---

(1) Le tir du "grand gibier" (selon la nomenclature officielle de la fédération : cervidé, chevreuil et sanglier) n'est autorisé qu'à balles.



"Y a des grives ici, mais personne n'y va jamais ; c'est pas dans les habitudes... et pourtant à l'automne y en a de sacrées envolées par ici !" (Chasseur, 50 ans, Vexaincourt).

Se révèle ainsi la prégnance d'une tradition qui mène les chasseurs locaux sur les traces des "grosses bêtes" ;

"Du côté d'Abreschviller y chassent au chien d'arrêt comme en Alsace dans la plaine, moi j'aime pas cette chasse, si on m'invitait j'irais pas ; moi j'aime la traque, quand les chiens y donnent, vous êtes posté et vous ne savez pas quelle grosse bête va sortir." (Chasseur, 65 ans, ancien restaurateur, Raon-sur-Plaine)

Certes dans la vallée les activités humaines se sont naturellement orientées vers la forêt, mais dans l'espace cynégétique la frontière animal sauvage gibier poursuivi ne suit pas simplement la marque sylvicole de l'animal : hôte de la forêt vosgienne le grand tétras ou coq de bruyère en fournit l'exemple le plus significatif :

"Le coq sauvage j'en ai jamais entendu ni vu (...) je n'ai jamais entendu des chasseurs dire j'ai tiré un coq". (Chasseur, 50 ans, Vexaincourt).

"Le coq de bruyère j'en ai vu souvent avant, mais j'ai pas tiré, cela ne m'amuse pas". (Un "Ancien", chasseur, 73 ans, Vexaincourt).

De premières frontières apparaissent ainsi isolant au sein de la faune sauvage présente dans la vallée les animaux, le gibier "intéressant" qu'il semble licite de poursuivre ; le statut particulier du lièvre et l'exemple précédemment évoqué du grand tétras incitent à ne pas confondre cette frontière avec la distinction commune petit gibier de plaine/grande bête de la forêt. Il conviendrait plutôt de s'interroger en premier lieu sur l'exclusion des tableaux de chasse de tout gibier à plume. Quant à la valorisation, omniprésente dans les discours d'aujourd'hui des "grosses bêtes", il convient de la relativiser quelque peu en retenant l'exemple de l'écureuil. Aujourd'hui espèce protégée sur l'ensemble du territoire national (décret du 25 novembre 1977) ce mammifère arboricole était d'après les dires des chasseurs couramment chassé au fusil ;

"Bien sûr on le tirait avant quand on en voyait. C'est très bon à manger. Mais ça vaut pas vraiment le coup ; faut ôter la peau et y reste plus rien". (Chasseur, 73 ans, Vexaincourt).

Ce dernier témoignage laisse apparaître l'importance de la fonction alimentaire dévolue "autrefois" à la chasse, fonction alimentaire dont les échos restent aujourd'hui suffisamment forts pour qu'il nous soit permis de la retrouver inscrite en filigrane des pratiques actuelles.

Même après "l'interdiction" il est resté courant "d'aller aux écureuils" en automne lorsque bien repus de noisettes ils offrent la "meilleure viande". Mais plus efficace que le décret semble être pour l'abandon de cette chasse l'influence des femmes :

"La dernière fois (il y a cinq ans) mon oncle, mon père et moi on en a ramené six. Mais les femmes elles ont gueulé tout ce qu'elles ont pu".  
(Chasseur, 26 ans, Luvigny).

"L'écureuil, ma femme ne voulait plus que j'en tire. C'est trop mignon qu'elle dit".  
(Chasseur, 50 ans, Vexaincourt).

Si les carnivores mustélidés (martre, belette, putois) étaient autrefois piégés (la vente de peaux et la naturalisation sont aujourd'hui interdites) le renard et le blaireau n'étaient, d'après les témoignages recueillis, jamais piégés mais "tirés" par les chasseurs. Les allusions -réticentes en raison de "l'odeur trop forte", "trop sauvage" -à une consommation passée voire présente de ces animaux incitent là aussi à éclairer la dichotomie animaux piégés gibier tiré à la lumière de la fonction alimentaire de l'animal et non seulement en fonction du concept communément admis de "nuisibilité".

#### LA LIBERTE DU SANGLIER

Bien qu'il ne soit pas un animal sylvicole, le sanglier est perçu dans la vallée comme un "animal de la forêt". Sa raréfaction progressive est pourtant attribuée communément à la modification du tissu végétal du "fond" de la vallée plus qu'à l'enrésinement et la disparition des feuillus de la "haute" forêt

"Les sangliers il y en avait beaucoup, ils venaient jusque dans les jardins" (Femme, 70 ans, Vexaincourt)".

"Avant y avait du sanglier. Les cultures ont cessé après la guerre et ils ne sont plus venus. Maintenant il faut que ce soit bien gelé en plaine pour qu'ils montent par ici".  
(Chasseur, 50 ans, Vexaincourt).

D'un bout à l'autre de la vallée on déplore vivement cette raréfaction et il n'est de semaine durant la saison de chasse où l'annonce toujours hypothétique du passage d'une "bande" ou d'un "gros" ne plonge les gars de l'équipe dans une effervescence anxieuse. Tant l'étude de l'usage alimentaire de la venaison (la viande du sanglier est jugée la meilleure, la plus "saine") ou celle du statut des animaux sauvages (il est particulièrement dangereux, d'innombrables récits témoignant de sa "sauvagerie" naturelle) que celle des valorisations respectives de chaque chasse (la traque du sanglier s'avère à la fois la plus excitante, la plus "intéressante" mais aussi celle qui requiert la plus grande cohésion du groupe) laissent apparaître la place singulière (2) qu'occupe le sanglier dans l'univers mental de ces communautés forestières.

Le sanglier reste très présent dans les préoccupations cynégétiques du groupe, inconcevables sont les "casse-croûtes de chasse" où l'on n'évoque quelque chasse mémorable, où un "Ancien" ne conte comment un gros l'a "culbuté"; il se trouvera toujours un chasseur pour se faire l'écho de l'indice, aussi ténu soit-il, du passage à l'autre extrémité de la vallée d'une bande; quant au trophée -la "tête" ou les "dents de devant"- sa valeur croît incontestablement avec sa raréfaction...

Mais le "prestige" attaché au sanglier et la valorisation présente de sa chasse résultent également de circonstances... adventices et récentes. Depuis une vingtaine d'années le tir des cervidés et du chevreuil est soumis à un plan de tir. D'abord quantitatif -le nombre d'animaux tirables est limité et la fédération attribue à chaque société un nombre précis de bracelets- ce plan de tir a été aménagé depuis quelques années de manière "qualitative" par une commission technique de la fédération des chasseurs des Vosges; on demande alors au chasseur de "prélever" (selon la nomenclature officielle de la fédération) certains animaux en fonction des exigences d'un sex-ratio équilibré et d'une pyramide des âges "cohérente". Le chasseur dispose dès lors de bracelets précis: mâle ou femelle pour le chevreuil, jeune cerf, cerf déficient, biche, faon, cerf de récolte, etc... pour les cervidés. Une erreur de tir, matérialisé par l'absence de bracelet approprié au gibier tiré, constitue une infraction au plan de tir et donc "un acte de braconnage" aux yeux des gardes fédéraux.

---

(2) Rappelons ici cette représentation d'un sanglier (figuration d'après J.J. HATT du dieu TEUTATES) sur une stèle du proche sanctuaire protohistorique du Donon ainsi que la présence du même animal sur de nombreuses pièces leuques, population occupant au 1er siècle avant J.C. les Vosges entre la Moselle et la Meurthe (et dont l'influence sur les populations voisines est mise en évidence par les récents travaux des archéologues cf. PETRY 1984).

Au delà de critères et de préoccupations techniques qui leur paraissent hermétiques et incongrues, l'introduction du plan de tir se traduit sur le terrain, pour les chasseurs locaux, par la nécessité d'identifier l'animal avant le tir. Cette identification de l'animal imposée aux chasseurs leur paraît totalement incompatible avec les "particularités" des chasses communales :

"Regardez, ici les pentes sont raides, le gibier y passe comme un boulet de canon. Qu'est ce que vous voulez reconnaître un brocard d'une chèvre quant à la fin de l'automne le mâle il a plus ses cornes."  
(Chasseur, 45 ans, Vexaincourt),

mais aussi avec la technique de chasse pratiquée traditionnellement dans la vallée :

"Quant il a les chiens au cul le gibier y s'arrête pas pour qu'on puisse le regarder ! Et puis vous avez vu y a que cinq fusils pour toute la ligne, alors le gibier bien sûr y va pas passer juste sous le nez du tireur !"  
(Ouvrier, traqueur, 40 ans, Vexaincourt).

Relatant un accrochage "des gars de l'équipe" avec le fédéral au sujet d'un jeune cerf tiré (le bracelet correspondant à un cerf sans bois et l'animal tiré présentant des "bossotes", les bois pointent sous la peau, un procès verbal avait été établi sur le champ) un chasseur, se faisant l'écho des "petits chasseurs" de la vallée conclut :

"Y sont fous ou quoi, ils veulent quoi qu'on demande l'âge à la bête quand elle court !"  
(Chasseur, 45 ans, Luvigny).

D'ailleurs d'une manière générale, et d'un bout à l'autre des chasses communales, les avis se rejoignent, toutes les obligations et contraintes inhérentes au plan de tir sont perçues comme profondément antithétiques à l'acte de chasse :

"Y en a ras le bol de toutes leurs salades... La chasse c'est pas ça... La chasse c'est la liberté. D'ailleurs depuis toutes leurs conneries y en a plein qui ont arrêté !"  
(Chasseur, 35 ans, Luvigny).

Au contraire, la chasse du sanglier reste libre : animal classé nuisible, aucun plan de chasse ne réglemente son tir et c'est, d'après les dires des chasseurs, "sans peur de faire une connerie" qu'on peut appuyer sur la gachette.

"Je l'ai senti débouler dans le fourré, j'ai dit, attend mon salaud, j'ai lâché un coup de carabine, mais j'ai dû passer trop haut et il a filé chez toi Dédé."  
(Récit d'un chasseur à la fin d'une traque. Vexaincourt)

On renoue ainsi avec cette chasse instinctive, seule vraie chasse digne de ce nom, dont les récits des Anciens perpétuent le prestige :

"Un jour je travaillais en forêt (...) j'entends craquer dans le fourré derrière moi... Je prends le Drelling et pan pan, par terre la bête, un cerf mais fallait voir le morceau". (3)  
(Ancien bûcheron, 75 ans, Luvigny)

Faut-il dès lors s'étonner que la traque du sanglier soit la plus "belle", la plus "excitante" et la plus recherchée de toutes les chasses ? Et l'on ne doit guère plus être surpris de noter, dans les récits recueillis détaillant les "moeurs" de ce suidé, la valorisation omniprésente de l'erraticisme, manifestation d'après les chasseurs d'une suprême liberté totalement irréductible.

### LES CORNES DU CERF

Les grands massifs forestiers bordant de part et d'autre la Plaine, les hauteurs du Donon, places de brame très fréquentées, constituent un refuge idéal pour les cervidés.

M., 73 ans, de Vexaincourt, se souvient :  
"Il y a vingt ans, du cerf y en avait beaucoup, des troupeaux de 20, 30 c'était pas rare. On tirait à tous les coups. Y en avait tellement qu'on était obligé de faire de la saucisse fumée en plus des bocaux".

Au-delà des fluctuations, dont la mémoire collective des chasseurs se fait d'ailleurs l'écho de manière quelque peu désordonnée, caractéristiques selon les zoologues de la fréquentation depuis deux siècles du massif vosgien par les cervidés, la présence du cerf est attestée depuis longtemps dans les Vosges ; si le témoignage de Venantus Fortunatus (Ad Gogonem :

---

(3) Chasse "instinctive" qui provoque parfois... des accidents comme en témoigne la célèbre histoire de "la schlitte du Belge" à Vexaincourt :

"C'était pendant la guerre (de 1914), l'équipe de Mimile était partie à la chasse (en fait il s'agit d'une "braconne" chez les Allemands). Un des gars a tiré dans un fourré sur le X., le gars qui rabattait, croyant que c'était un sanglier. Tué net. Ils l'ont redescendu par la schlitte du Belge pour faire croire que c'était un accident arrivé au village".  
(Ancien bûcheron et chasseur, 80 ans, Vexaincourt).

lib. VII,4) le plaçant en tête des animaux sauvages chassés dans les Vosges paraît imprécis, on peut retenir cet acte de février 1466 conférant aux habitants du Val de Senones le droit de chasser librement le cerf sous réserve d'en apporter le quartier de devant et les quatre pattes à l'abbaye de Moyenmoutier, (Ohl des Marais 1951 : 44). Nous savons même que, à l'époque de sa quasi-éradication au XIXème siècle, la vallée de la Plaine abrita parmi les derniers cerfs du Nord-Est de la France :

"Depuis soixante ans le cerf est complètement extirpé de l'Alsace (...) Aujourd'hui (en Lorraine) il n'existe plus que dans les environs de Raon l'Etape, dans la vallée de Celles, dans les grandes forêts de Cirey et de Saint Quirin..."  
(Gérard 1871 : 343).

Jusqu'en 1965 le tir des cervidés n'était soumis à aucune réglementation. Durant cette période particulièrement faste on se limitait même volontairement : "quand y en avait deux par terre le matin on s'arrêtait" et on ne tirait pas les faons : "c'était pas la peine, y avait bien assez de bêtes". Comme avant la guerre les bocaux permettaient de prolonger la consommation de venaison -que certains informateurs décrivent comme étant supérieure à celle de la viande "domestique" durant la saison de chasse- bien après la date de la fermeture.

L'entrée en vigueur du plan de chasse (1965) marque la fin d'une époque ; d'ailleurs remarque-t-on, nombreux sont les "Anciens" qui raccrochèrent peu après leur fusil définitivement au fond d'une armoire laissant les jeunes se débrouiller avec les règlements et... les gardes. (Confère document N°1 : Plan de chasse qualitatif du cerf).

Les sociétés communales se voient donc attribuer un nombre limité de bracelets "cervidé", un cerf en alternance avec une biche pour la société de Vexaincourt par exemple. Mais déjà "intolérable" et vivement contestée par les chasseurs, la situation s'est même aggravée depuis ces dernières années aux dires des intéressés ; de fait une nouvelle réduction des attributions a été appliquée : ni la société de Luvigny, ni celle de Vexaincourt ne disposent plus de bracelets cervidés (4). La rancœur des chasseurs est grande d'autant plus que l'on prend connaissance par la lecture de la revue cynégétique locale de

---

(4) Les territoires de chasse (situés sur les deux lots non attenants de forêt communale) sont respectivement de 146 ha et 195 ha. Pour la saison 1983-1984, 31 bracelets "cerf", "38 bracelets "biche" et 47 bracelets "faon de cerf" ont été attribués sur le massif N° 10 (versant vosgien du Donon jusqu'à Saint Dié).  
Source : ONC 1984.

l'augmentation effective des attributions de bracelets sur l'ensemble du massif vosgien, augmentation confirmée par les forestiers locaux qui remarquent qu'enfin les propositions de réduction du cheptel émises par l'O.N.F. -écorçage et abroutissement occasionnent des dégâts très importants- sont prises en considération. (5)

"On veut nous dégouter, nous les petits chasseurs des communales".

(Ouvrier, chasseur, 30 ans, Luvigny).

Pour les chasseurs de la vallée la situation est claire : cette injustice "flagrante" résulte d'une volonté délibérée, d'un acte réfléchi : faire disparaître les chasses communales. Pourquoi ? La commission du plan de chasse, responsable des attributions est décrite comme "aux mains des gros, ceux qui veulent faire comme les Alsacos". Incriminée se voit donc en effet cette politique "de gestion" du cerf mise en place depuis une dizaine d'années par les fédérations des chasseurs des Vosges, politique de chasse "sélective" dont les chasseurs communaux se disent inévitablement exclus en raison de la faible superficie de leurs terrains de chasse mais aussi en raison de leur attachement à la battue, technique de chasse décrite comme "traditionnelle" dans la vallée. Mais on dénonce également, plus discrètement il est vrai, une vengeance du "fédé" et surtout du "marquis" (un chasseur, propriétaire terrien de Bionville, lieutenant de l'ouvetier et membre de la commission du plan de chasse) : ces représentants de la fédération se vengent ainsi "légalement" des actes de braconnage dont les sociétés se rendraient coupables...

Cette politique d'attribution des bracelets, "voulue" ou non mais observable dans les faits, contribue à envenimer davantage les relations avec les locataires de chasses voisines ; à l'opposition "gros chasseurs:petits chasseurs" (les adjudicataires des lots domaniaux et les propriétaires terriens d'une part, les chasseurs de sociétés communales d'autre part, cf. le chapitre suivant sur le territoire) s'ajoute maintenant cette "autre injustice" consacrée par une attribution jugée pléthorique de bracelets aux uns et la suppression du plan pour les autres.

---

(5) Chaque année la revue "Chasseurs de l'Est" donne les résultats, détaillés par département, des campagnes de chasse et chiffre l'évolution des attributions ; ainsi peut-on lire dans le numéro 14 du 1er trimestre 1984 que pour l'ensemble du département des Vosges, dans le "grand gibier accordé au plan de chasse" on passe de 1983 à 1984 pour le cerf de 162 bracelets à 191 et pour les biches de 301 à 316 bracelets.

Quelques points évoqués précédemment (valorisation d'une chasse instinctive, attachement à la battue) nous laissent dès à présent deviner l'importance du clivage opposant la mentalité traditionnelle des chasseurs locaux à la nouvelle éthique du "chasseur gestionnaire" que des règles édictées par la fédération essaient d'asseoir. La quête du trophée, enjeu de la chasse au cerf, permet d'en révéler un autre aspect.

Si, comme dans les chasses alsaciennes voisines (le versant bas-rhinois du Donon) la mort du cerf se marque rituellement par la préparation du trophée que le tireur prendra grand soin d'accrocher chez lui, nos précédentes recherches en Vosges alsaciennes (HELL 1985) nous incitent à relativiser quelque peu l'investissement affectif dont font preuve les chasseurs de la vallée dans leur quête du trophée. Certes la fierté manifeste du chasseur présentant son massacre, les nombreux récits de disputes et de rancœurs tenaces engendrées par une attribution controversée (6) ou simplement les recherches de bois tombés (au printemps le cerf mue et perd ses bois) témoignent éloquemment, si besoin était, de l'importance symbolique des bois de cerf ; mais cette quête des bois ne s'est jamais prolongée jusqu'à cette science du trophée étonnamment complexe qu'a développée le chasseur sur le versant oriental du massif. Car de ce véritable "culte du trophée" que révèlent les pratiques cynégétiques alsaciennes (cf. HELL 1985 : 107 et suivantes) on ne serait trouver que de très faibles échos dans les faits et dits des chasseurs de la vallée ; si pour les uns il est possible de détailler avec moult termes techniques la ramure (trochure, pivôt, meule, surandouiller, etc...) on parlera simplement dans la vallée d'un "bon" ou d'un "mauvais cerf" selon la régularité des bois. D'ailleurs les bois ne sont-ils pas communément appelés "les cornes", terme qui ferait bondir d'indignation tout "vrai" chasseur alsacien en raison de son caractère "irrespectueux" ? "Irrespect" que le chasseur alsacien retrouve dans cette habitude "vosgienne" de désigner un cerf par son poids -on parle couramment dans la vallée d'un cerf de X. kilos- et non par son trophée (7).

De multiples indices recueillis sur le terrain laissent apparaître que l'acquisition des cornes ne constitue pas pour les chasseurs de la vallée le but ultime de la chasse. Bien qu'investi d'une importante fonction symbolique le trophée ne représente pas une fin en soi, conditionnant comme en Alsace toute

---

(6) Lors de la chasse en battue, plusieurs chasseurs pouvant tirer successivement il est parfois difficile de déterminer quel est l'auteur de la balle mortelle (et donc détenteur légitime du trophée).

(7) "Généralement les cerfs abattus sont désignés par dix cors, grand dix cors. Mais là on les évalue en kilos de bidoche... pour la viande... pfoui...", écrit en 1950 un chasseur alsacien invité à une chasse au Blanc-Rupt. ("La chasse en Alsace et en Lorraine" N°1, 1950).



l'organisation cynégétique régionale. Une des fonctions importante des cornes nous paraît de révéler, outre bien sûr la masculinité de l'animal, par leur épaisseur et leur longueur la taille du cerf abattu ; faut-il dès lors s'étonner que le chasseur présentant un trophée précise inévitablement au néophyte que paraît l'ethnologue, le poids du cerf ?

Nous laissons un exemple illustrer plus éloquemment notre pensée ; Patrick, chasseur (artisan de Vexaincourt) me montre le "plus beau" trophée de la famille :

"Celui là il vient de mon père. Les cornes en haut elles ont été sciées par mon grand-père parce que le plafond de la ferme était trop bas, puis il a limé les bouts pour les rendre plus pointus, pour faire plus naturel. C'est dommage parce qu'elles étaient vraiment plus grandes".

Patrick, 26 ans, ajoute "c'est dommage", se faisant l'écho d'une certaine progression, surtout auprès des jeunes chasseurs, de cette trophéite, par ailleurs omniprésente dans les revues cynégétiques, les discours des chasseurs "d'ailleurs" et les responsables de la fédération. Mais cette pénétration reste limitée, écoutons le père F., chasseur à Raon-sur-Plaine depuis 40 ans :

"Moi les cornes j'aime ça... la plupart des chasseurs, même si ça gueule pour les avoir y s'en foutent. Avant les cornes c'étaient rien du tout, l'important c'était l'animal et aussi... la bidoche parce qu'y avait les tickets... les cornes y en a qui les vendent pour trois fois rien".

On comprendra alors le caractère profondément allochtone de cette nouvelle politique de gestion du cerf, de cette "chasse-récolte" dont un responsable de la fédération de Meurthe-et-Moselle résume ainsi l'objectif :

"Il s'agit par une politique rigoureuse de tir sélectif de parvenir à récolter des trophées dignes de ce nom, d'amener grâce au plan qualitatif le cheptel cervidé à produire le plus de belles ampaumures".

Les réticences dans la vallée sont d'autant plus fortes qu'on estime en fait ne jamais pouvoir bénéficier de cette politique cynégétique :

"les beaux trophées, tu parles c'est pour eux, les gros (chasseurs), qu'ils se les réservent. Les plus beaux cerfs ce sont les plus rusés, ceux qui se font coincer chez nous à la battue c'est les cochonneries : les jeunes ou les crevures (cerfs déficients) qui se font avoir en premier... le vieux y pousse les biches et les jeunes et lui il attend ! Nous les petits on a pas les moyens de les coincer avec nos techniques traditionnelles".

(Chasseur, 52 ans, contremaître, Luvigny).

Mais les "petits chasseurs" ne sont pas les seuls dans la vallée à mettre en cause la gestion souhaitée par la fédération. A la scierie du H., les voix s'élèvent, les esprits s'échauffent ; nous sommes chez B., important propriétaire forestier (550 ha), membre influent du syndicat des propriétaires forestiers. Le garde et le lieutenant de l'ouvèterie, un des promoteurs de la politique cerf au sein de la fédération, sont venus constater une erreur de tir ; erreur que B., le chasseur, conteste. Problème à résoudre : le cerf présente-t-il une trochure (tir justifié) ou une empaurure (tir prohibé)... De part et d'autre on s'agite. Le chasseur brandit un manuel édité en 1980 et montre, croquis à l'appui, le bien fondé de son tir ; mais pour le lieutenant de l'ouvèterie l'argument s'avère caduc car la fédération a depuis édicté de nouvelles règles de tir. Cela en est trop pour B. qui explose littéralement :

"Y en a marre, vous nous faites chier avec vos conneries... C'est plus de la chasse toutes vos paperasseries et tous les bidules, nous on veut tirer et c'est tout, ils nous bouffent tout ces saloperies d'animaux. Tenez, j'ai encore 4 hectares de plantations d'épicéa qui ont été ravagés... Vous à la fédé, vous êtes une minorité de 5 % qui pondez des trucs qui font chier tout le monde ; on n'y comprend rien à vos trucs, ça change tout le temps... Mais les cerfs eux ils sont toujours pareils, c'est vous qui changez, c'est des modes vos trucs. Y en a marre, je suis dans mon droit, celui-là il m'a bouffé ma plantation."

Mais revenons chez le père F., ce "petit" chasseur de Raon-sur-Plaine qui "aime les cornes". La visite de la pièce aux trophées terminée, on s'attarde une dernière fois devant le plus gros, celui qui trône à la place d'honneur (il s'agit d'un dix cors). Le chasseur glisse une ultime confidence :

"Vous voyez celui-là et bien j'en suis vraiment fier parce que c'est un vrai cerf des Vosges, un vrai de chez nous".

Car issus d'une "sélection" aux critères hermétiques, dont le nom à lui seul d'ailleurs inspire la plus vive défiance, fruits d'une conception de la chasse étrangère à celle de la vallée, les cerfs de "récolte", ces "nouveaux" cerfs que chassent passionnément les "gros" chasseurs venus d'ailleurs, ne peuvent être vraiment "du pays"...

## LE CHEVREUIL, UN ANIMAL SAUVAGE ?

Si cerfs et biches comme le sanglier sont de l'avis de tous les "grosses bêtes", le chevreuil, autre gibier important de la vallée, ne semble pouvoir partager ce statut. Quelque peu ambigu paraît d'ailleurs le statut de cet animal.

De mémoire d'"Anciens" le chevreuil a toujours été un gibier abondant dans la vallée :

"Souvent on s'arrêtait à midi, des chevreuils y en avait déjà quatre par terre et il continuait à en sortir. Mais on disait ça suffit, faut pas pousser".  
(Ancien artisan, 73 ans, Vexaincourt).

Et dans les récits recueillis c'est presque toujours le tir d'un chevreuil qui marque l'entrée du chasseur dans le groupe :

"C'est le Mimile qui m'a débauché. Un jour il m'a dit : viens, on va en chercher un. On est allé dans une propriété. C'était un chevreuil. Depuis j'ai toujours chassé".  
(Chasseur, ancien bûcheron, 80 ans, Vexaincourt).

Car si tous les jeunes de ces villages forestiers ont "tâté de la carabine" pendant leurs jeux d'adolescence, tirant ça et là des corbeaux, des écureuils, voire un lièvre au gré de leurs pérégrinations en forêt, tous ne seront pas chasseurs : seuls quelques uns -c'est une question de "virus" ou c'est dans "la famille" reconnaît-on unanimement- franchiront le pas : de la prédation/jeu à l'action de chasse, le tir du chevreuil, premier véritable "gibier" de la forêt marque aux dires des villageois, chasseurs ou non, un véritable point de non retour.

Raréfaction du sanglier, diminution et même suppression ces dernières années du plan de tir cervidé, pour les sociétés communales de la vallée le chevreuil s'avère le principal voire le seul gibier accessible. D'ailleurs pour la fédération des chasseurs le chevreuil est dit "gibier d'avenir" car on prend conscience, à contrecœur et sous la pression de plus en plus menaçante, crise oblige, des gestionnaires de la sylviculture (6), de la nécessité de réduire la densité des cervidés et donc de favoriser cet autre gibier, animal peu dérangeant en terme de dégâts agricoles et forestiers.

Dans la vallée les chasseurs apprécient tout particulièrement le chevreuil pour sa venaison : dans la répartition des viandes sauvages qui s'établit selon l'odeur et le goût, cette viande est décrite comme la plus "fine", la "meilleure" justifiant sa présence sur la table des jours de fête ; la gigue est un mets des plus recherchés et sa consommation une occasion privilégiée de raffermir des liens sociaux :

---

(6) "Mais en regard du biotope (sol pauvre, forêts résineuses déjà gravement menacées par ailleurs) la réduction du cheptel cerf est d'une évidente nécessité".

Extrait du compte-rendu du comptage effectué le 25 avril 1985, document O.N.F., centre de Raon-l'Etape, page 4

"Cette année c'est mon tour de cuisse de chevreuil. J'ai déjà invité mon cousin de Saint Dié à venir manger... Enfin j'espère qu'on va en tirer un ! (...). Le chevreuil c'est la meilleure viande... D'ailleurs donnez un bout de sanglier à mon chien il n'en voudra pas, c'est trop fort, trop sauvage, alors que donnez lui voir un bout de chevreuil !" (Chasseur, 65 ans, fonctionnaire à la retraite. Celles-sur-Plaine).

Plus "fine", moins marquée d'une odeur "forte" que celle du cerf ou du sanglier, la venaison du chevreuil l'est assurément en raison d'une certaine ambiguïté de son statut. Gibier "intéressant" pour les chasseurs, animal de la forêt certes, le chevreuil n'est cependant pas perçu comme un animal totalement "sauvage".

"Quand il est lancé le chevreuil ça va encore. Mais après quand il est par terre le chevreuil je me dis comment on peut tirer un animal pareil... D'ailleurs les autres chasseurs y pensent comme moi... C'est presque un animal domestique, c'est tout mignon".(7)  
(Chasseur, 50 ans, mécanicien, Vexaincourt).

Plus qu'une simple manifestation individuelle de remords d'ordre écologico-affectif ce témoignage renvoie l'image, perceptible à travers de multiples indices recueillis sur le terrain, du chevreuil dans le système traditionnel de taxinomie animale des chasseurs de la vallée de la Plaine. Ainsi s'éclaire par exemple cette distinction classificatoire que connote l'emploi usité du terme "grosses bêtes" ; grosses bêtes, cerf et sanglier le sont moins par l'importance du poids de l'animal (distinction opérante toutefois dans le partage et la mesure des parts idéales de chaque gibier) que par le caractère "sauvage" communément attribué à ces animaux. Tout chasseur est en mesure de narrer quelque anecdote, vécue ou rapportée par les Anciens, quant à l'extrême sauvagerie manifestée par le cerf qui "piétine", ou révélée par cette fureur homicide qu'on dit l'habiter durant le brame et bien sûr quant à cette pulsion aveugle, redoutable -les cicatrices en témoignent éloquemment- qui pousse le sanglier acculé ou blessé à vouloir éventrer chiens et chasseurs. A ces récits saisissants, encore rehaussés par d'inévitables redondances, s'oppose l'évocation austère, gênée, de ce cri si apitoyant que pousse le chevreuil blessé.

En ce dimanche d'automne un chevreuil a été blessé et gît agonisant au fond d'un fossé. Les chasseurs rompent la ligne et s'approchent : les avis sont unanimes, "il faut le saigner". Normalement c'est au traqueur que revient ce geste mais la traque

---

(7) Cf. chapitre I : La place du chevreuil parmi les animaux adoptés.

est encore loin, presque en haut du "chemin des chiens". Personne ne veut y aller. Le Président de la société se dérobe : "je l'ai fait pour le Jacques l'année dernière, je veux plus jamais : la bête, elle hurle en vous regardant dans les yeux". On désigne alors Dédé, le plus jeune de l'équipe qui se "dévoue" à contrecœur :

"Il faut bien le faire... Mais vous allez voir c'est horrible, la bête elle gémit comme un être humain, des cris déchirants comme un homme."

On est loin du prestige que confère au chasseur la saignée du sanglier, geste ultime d'un acte de chasse mené selon les règles...

Une fois l'excitation de la traque retombée, un chasseur remarque, recueillant l'approbation silencieuse des chasseurs réunis autour du feu pour le "casse-croûte" de midi,

"Si on avait le choix, on préfèrerait tirer du sanglier et laisser tomber les bracelets de chevreuil".

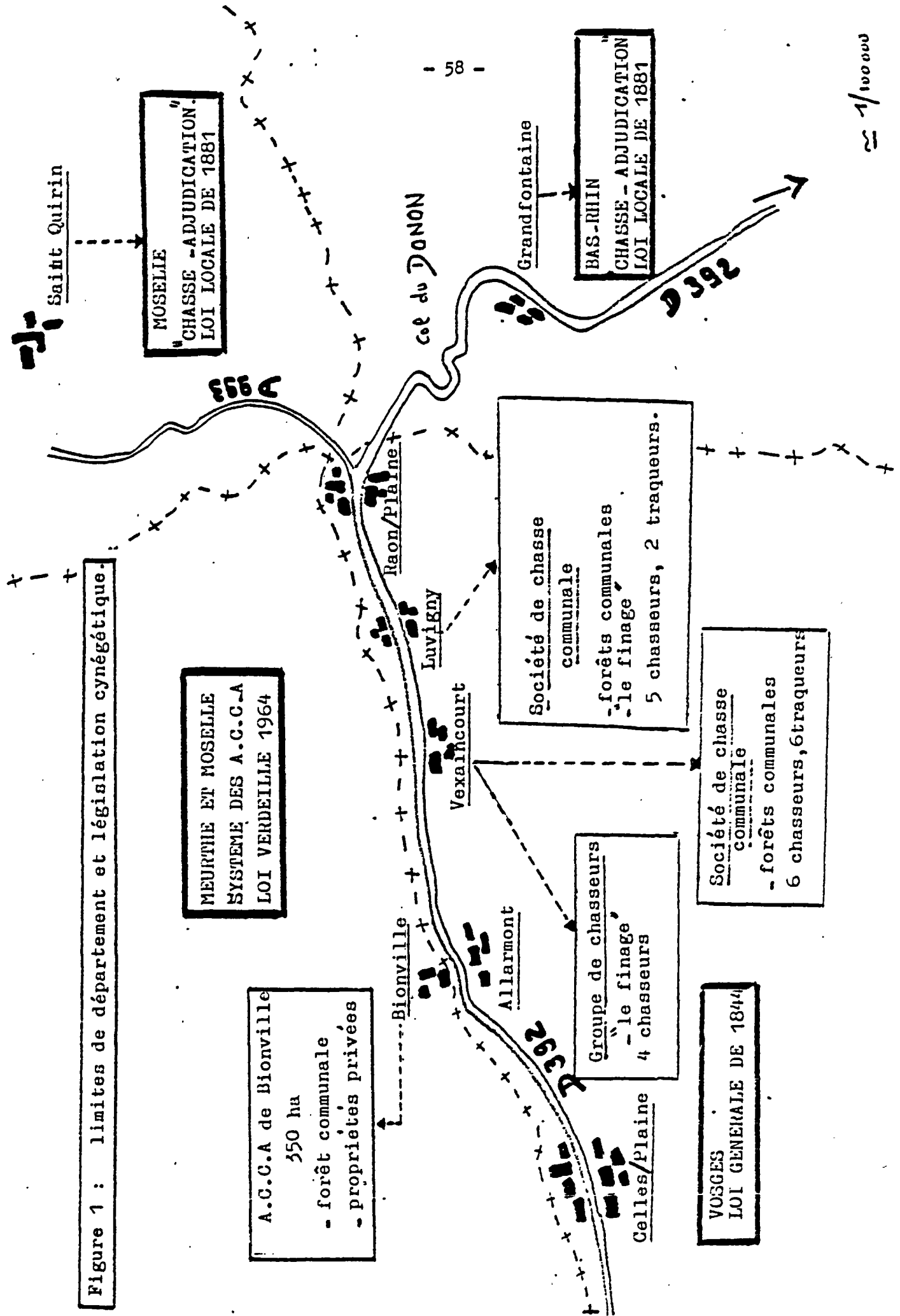


Figure 1 : limites de département et législation cynégétique.

## II. TERRITOIRES DE CHASSE, LIMITES ET CONFLITS SOCIAUX

A l'observateur des pratiques cynégétiques la vallée de la Plaine offre de par sa situation géographique un intérêt tout particulier ; tout autour du massif du Donon courent en effet plusieurs limites de départements, morcelant cette partie des Vosges moyennes en autant d'espaces cynégétiques soumis à des législations différentes (confère figure 1). Sans pénétrer dans la complexité des codes législatifs mis en présence sur ce massif (pour le droit de chasse on se référera à MALAFOSSE 1979 et GUILBAUD 1976) on peut entrevoir dans les systèmes mis en place une véritable variation sur le principe fondamental du droit français associant droit de chasse et droit de propriété.

### DROIT DE CHASSE ET DROIT DE PROPRIETE

A l'extrémité la plus éloignée de ce principe directeur se situe la loi locale de 1881 qui démarque nettement dans la carte cynégétique de la France les trois départements de l'Est (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) soumis à ce régime juridique particulier ; la communalisation du droit de chasse oblige les petits propriétaires fonciers à renoncer au droit de chasse et a entraîné par la pratique des adjudications libres, la disparition des sociétés communales de chasse. Ainsi la commune de Grandfontaine (Bas-Rhin) située à quelques kilomètres de Raon-sur-Plaine tire de substantiels revenus de la location de l'ensemble du territoire communal (forêts communales et forêts privées) à des chasseurs non résidents dans la commune.

Le système des A.C.C.A. (Associations communales de chasse agréées instauré par la loi Verdeille de 1964 et son décret d'application en 1966 constitue une première tentative de réorganisation de l'espace cynégétique français et en particulier une première limitation, aussitôt jugée irrecevable par de nombreux petits agriculteurs ou propriétaires privés, du droit de chasse ; les propriétaires de parcelles inférieures à 60 hectares -initialement, cette limite ayant été promptement ramenée à 20 hectares devant la vivacité des réactions- se voient obligés de céder leur parcelle au territoire de la société de chasse communale. Après une phase d'application autoritaire vite abandonnée par les pouvoirs publics, la mise en place des A.C.C.A. dépend dans chaque département de la fédération des chasseurs, de la chambre d'agriculture et en dernier ressort du

conseil général. Dans la vallée de la Plaine, la commune de Bionville située en Meurthe-et-Moselle, département ayant opté pour le système des A.C.C.A., voit les chasseurs regroupés dans une association de chasse obligatoirement unique ; cette société communale doit de par la loi accueillir au moins 10 % de chasseurs non résidents. Elle dispose par ailleurs d'un territoire de chasse (350 hectares) comprenant, outre la forêt communale, le "finage" c'est à dire l'ensemble des boqueteaux privés.

D'une manière générale le département de la Meurthe-et-Moselle se veut en matière cynégétique "responsable et dynamique" ; la fédération des chasseurs soutient et encourage la constitution de G.I.C. (groupement d'intérêt cynégétique dont les premiers ont été fondés dans les années 1960 en Alsace), associations volontaires non coercitives de sociétés de chasse (A.C.C.A., adjudicataires de forêt domaniale ou propriétaires privés réservataires du droit de chasse) visant à "nationaliser" l'exercice cynégétique sur un massif. Ainsi le G.I.C. de Bousson-Châtillon regroupe sur 6000 hectares une dizaine de sociétés de chasse dont les deux associations communales de Cirey et de Val-et-Châtillon. Sur le massif dominant la Plaine au-dessus de Celles, le G.I.C. du "Reclos" est en cours de formation.

Dans le département des Vosges où sont localisées toutes les communes de la vallée de la Plaine -à l'exception de Bionville évoquée précédemment et Pierre Percée- l'observateur ne trouvera par contre ni A.C.C.A. ni même cette structure plus souple que sont les G.I.C. (8). Ecoutons P., (ancien militaire, originaire de Vexaincourt) chasseur dissident en rupture avec l'équipe communale de Vexaincourt :

"Ça vole pas très haut dans la vallée. Quand je suis revenu chasser au pays, j'ai voulu réorganiser tout ça. J'ai essayé de faire une A.C.C.A. Mais rien à faire dans le département des Vosges ça coince au niveau de la préfecture".

Le système juridique en vigueur dans le département des Vosges s'avère le plus proche de l'esprit de la loi générale sur la chasse du 3 mai 1844 qui consacre le droit de chasse comme attribut du droit de propriété (Art. 1). La seule modification

-----

(8) L'unique G.I.C. du département des Vosges est imposé par l'O.N.F. aux adjudications des lots domaniaux dans les Hautes Vosges autour de Gérardmer.



notable apportée depuis le milieu du XIXème siècle concerne en 1960 l'introduction du plan de chasse et l'obligation pour les sociétés communales désireuses d'acquérir des bracelets "grand gibier" (seuls gibiers concernés par le plan) d'asseoir leur statut sur la loi de 1901 régissant les associations. Une distinction s'établit dès lors dans l'exercice cynégétique selon la nature du gibier poursuivi : les animaux non soumis au plan de chasse -petit gibier et sanglier, animal classé nuisible- peuvent être chassés librement par tout propriétaire d'un terrain ou par le chasseur possédant l'autorisation, appelée localement "signature", de ce propriétaire. Pour le chevreuil et le cerf, seuls les chasseurs membres d'une association de chasse peuvent chasser sur les territoires dont dispose la société : forêts communales et parcelles privées dont on a obtenu "la signature".

L'absence de code cynégétique coercitif -absence voulue par le législateur pour garantir le respect des droits d'usage attachés à la propriété privée- à laquelle s'ajoute parfois une structure foncière particulière et les aléas d'une répartition spatiale du parcellaire privé peut entraîner des cas de figure quelque peu singuliers, cas de figure dont la vallée de la Plaine nous offre un aperçu presque parfait.

#### LE CADRE DE LA PRATIQUE EN COMMUNES VOSGIENNES

Toutes les communes de la vallée jouissent d'une forêt communale (9) acquise au milieu du XIXème siècle à la suite du cantonnement des droits d'usages détenus par les habitants des communes dans la forêt domaniale de Bois Sauvages (des Hayes pour la commune de Celles). Situées sur le territoire de la commune ces forêts communales soumettent les sociétés locales de chasse à la législation/cynégétique en vigueur dans le département des Vosges : mais cette situation juridique "classique" ne concerne en fait que les communes de Celles et de Raon-sur-Plaine : celles de Vexaincourt, Luvigny et Allarmont voient leur forêt divisée en deux massifs non attenants.

En effet, outre la parcelle acquise par le cantonnement, ces communes jouissent depuis 1620 d'une forêt héritée du partage de l'ancienne forêt du Ban Lemoine dépendant de la Principauté de Salm. Ces forêts sont sises sur la rive droite de la vallée de la

---

(9) Allarmont : 318, 45 ha ; Vexaincourt : 194, 56 ha  
Celles : 187, 70 ha ; Luvigny : 146, 00 ha  
Raon-Plaine : 84, 51 ha ;(Source O.N.F. Raon l'Etape  
Septembre 1985).

Plaine et donc, cette rivière servant dans la vallée de limite entre les deux départements, soumises pour l'exercice du droit de chasse à la législation du département de la Meurthe-et-Moselle. (Confère l'exemple des communes de l'enquête, Vexaincourt et Luvigny, figure 2). La division du terrain de chasse communal en deux massifs séparés se traduit dans les faits par une faible attribution de bracelets pour l'équipe des chasseurs : chaque lot dépend en effet d'une commission plan de chasse différente qui ne tient compte dans son attribution que de la superficie effective disponible dans le département concerné, superficie rendue par ailleurs insignifiante en terme de "gestion cynégétique" par la division.

Le code cynégétique en vigueur dans le département des Vosges oblige par ailleurs l'observateur de la pratique à tenir compte de l'extrême morcellement de la petite propriété privée. Car si dans la commune de Bionville (Meurthe-et-Moselle) le parcellaire privé passe, de par la loi, automatiquement dans le territoire de chasse dont dispose la seule société de chasse communale - la loi n'autorise qu'une A.C.C.A. par commune - la maintenance dans les Vosges "des droits d'usage" du propriétaire complique singulièrement la délimitation des terrains de chasse.

Il est ainsi possible qu'une commune voit deux "équipes" différentes et toujours rivales chasser sur son territoire ; l'une se voit allouer par la municipalité la forêt communale, tandis que l'autre se réserve "le finage", les "boqueteaux" en obtenant l'autorisation des propriétaires. C'est le cas lors de l'éclatement de la société communale, les chasseurs dissidents entreprenant une véritable "course aux signatures" pour priver la société du finage (cas de Vexaincourt) ou lorsque la municipalité en opposition avec les chasseurs de la commune ou pour des raisons financières décide de mettre la forêt communale en adjudication publique, ce qui inévitablement prive les chasseurs locaux de ce lot et les oblige à se replier sur "le finage" (cas d'Allarmont).

Relations chasseurs/municipalité, cohésion de l'équipe communale de chasse et course aux signatures déterminent ainsi les clés de l'organisation sociale de la pratique observable dans la vallée.

Raon-sur-Plaine :

Une seule société communale (englobant depuis plus de 50 ans les chasseurs de Raon-les-Leau) réunit 15 chasseurs sur un terrain de 600 hectares, comprenant les 85 hectares de forêt communale et un important finage. La municipalité cède à l'amiable la forêt communale pour environ 50 Frs l'hectare ce qui, compte tenu de l'importance du plan de tir accordé, est modique (le maire de Raon-sur-Plaine était chasseur) (10). Tous les chasseurs

---

(10) Située directement au pied du Donon, noyau de concentration du cheptel selon l'O.N.F., cette société se voit attribuer plusieurs bracelets : 1 cerf, 2 biches, 1 faon, 3 brocards et 2 chèvres pour la saison 1985/1986. Pour des lots comparables le prix moyen des adjudications publiques avoisine 100 Frs l'hectare.

doivent être "du pays" ; une belle-mère résidant dans le village suffit le cas échéant, à remplir cette condition.

Celles-sur-Plaine :

Une seule société groupe 20 chasseurs sur 540 hectares (forêt communale et finage). Bien qu'aucun membre du conseil municipal ne soit chasseur, la municipalité cède les 197 hectares de forêt communale à l'amiable, 21 Frs l'hectare). Tous les chasseurs sont résidents dans la commune.

Luvigny :

Une seule équipe de 5 chasseurs jouit d'un terrain de chasse comprenant le finage et les deux lots de la forêt communale. Tous les chasseurs sont "du pays" sauf un chasseur qui "a construit" (une résidence secondaire). Le décès en cours de bail du maire (chasseur) et l'élection d'un ancien garde forestier peu favorable aux chasseurs locaux risque d'entraîner, selon les intéressés, la mise en adjudication publique et donc la perte prochaine de la forêt communale pour la société de chasse de Luvigny.

Vexaincourt :

Deux équipes parcourent le territoire communal :

- la société "communale" réunit 6 chasseurs, "tous du pays" dont le maire actuel, sur les 195 hectares de forêt communale cédée à l'amiable pour environ 11 Frs l'hectare.

- une équipe de 4 chasseurs a obtenu "les signatures" et chasse sur le finage. Cette équipe, composée de chasseurs dissidents s'est constituée il y a une dizaine d'années lors du "retour au pays" d'un militaire parti à l'étranger. Tous sont originaires de Vexaincourt mais aucun ne réside dans la commune.

De mémoire "d'Anciens" il y a toujours eu, même avant la guerre de 1914-1918 affirme-t-on, deux groupes rivaux de chasseurs à Vexaincourt. Division entérinée par les différentes municipalités qui accordaient à chacune d'entre elles un massif de la forêt communale. Le monopole octroyé à l'équipe dite "communale", il y a une quinzaine d'années, et la course aux signatures entreprise par l'autre équipe pour se réserver le finage, ont sensiblement contribué à envenimer des relations de voisinage inévitables déjà conflictuelles. La division observable aujourd'hui reproduit exactement, par l'intermédiaire des fils, celle de 1940 ; aux uns il est reproché "depuis toujours" d'être des "viandards", obsédés par la bidoche, aux autres de n'être préoccupés que par le casse-croûte de midi et d'être de surcroît de piètres tireurs ; Bref, comme conclut un "Ancien", "on a pas la même mentalité..."

Allarmont :

Quatre groupes différents de chasseurs se partagent aujourd'hui le territoire de la commune qui, à la suite d'une évolution pour le moins tumultueuse -des échanges de coups à la fermeture administrative de la chasse, fait unique dans les annales du département, en passant par les lettres "au Ministre" et les plaintes en justice, les péripéties en sont fertiles en émotions diverses- a vu les chasseurs locaux perdre peu à peu leurs terrains de chasse traditionnels.

- la municipalité ayant décidé de mettre fin à "la communalisation" de la chasse, a procédé pour les deux lots communaux à une adjudication publique ; les 230 hectares de forêt située en Meurthe-et-Moselle ont été loués à un particulier (ce chasseur de Bionville, appelé communément dans la vallée "le marquis", est accusé par les chasseurs locaux de vouloir les évincer peu à peu de "leurs chasses"). Les 80 hectares situés en Vosges ont été attribués pour environ 110 Frs/l'hectare en 1982 à l'équipe voisine des chasseurs de Celles-sur-Plaine.

- de nombreux habitants d'Allarmont possèdent des "boqueteaux" sur le territoire de la commune voisine de Bionville située elle en Meurthe-et-Moselle. Lors de la constitution d'une A.C.C.A. à Bionville et de par le passage automatique du "finage" à la société de chasse, les chasseurs vosgiens ont perdu la jouissance que leur conféraient les autorisations recueillies auprès des propriétaires. Quant aux propriétaires/chasseurs, membres de droit de l'A.C.C.A., ils se sont vus, au terme d'une véritable lutte, évincer de l'association de chasse de Bionville par une "nouvelle" équipe, soucieuse de "gestion cynégétique rationnelle", animée par le maire de la commune. Mais cette éviction, temporaire affirme-t-on avec force du côté des chasseurs vosgiens, n'a pas mis un terme à la situation conflictuelle : de part et d'autre on mène une campagne active auprès des membres de droit de l'A.C.C.A. (tous les propriétaires et ayants-droit même non chasseurs) en vue de s'assurer la majorité des voix lors de la prochaine assemblée générale.

- privée de "ses" principaux terrains de chasse, l'équipe des chasseurs d'Allarmont s'est repliée sur l'unique territoire actuellement disponible, le "finage" situé en Vosges.

Pierre Percée :

Village dont le noyau est un peu excentré par rapport à la vallée est sur la rive droite (donc en Meurthe-et-Moselle) ; les chasseurs se sont constitués en A.C.C.A. en 1978 (61 hectares de forêt communale) mais la société a été dis'soute pour une sombre histoire de braconnage.

- l'A.C.C.A. actuelle est sans existence légale et n'a pas accepté de payer la location du communal à son nouveau tarif (4000 au lieu de 2500 Frs).

On comprendra aisément, suite à cette évocation succincte des modalités de l'exercice cynégétique en communes vosgiennes, combien les pratiques de chasse s'avèrent une source virtuelle de conflits. Contestation de l'intrusion des chasseurs "venus d'ailleurs" (Allarmont), antagonismes résultant de conceptions

cynégétiques différentes (Bionville), discordances dans les relations chasseurs/municipalité (Luvigny) mais aussi rivalités se perdant dans la nuit des temps entre chasseurs d'une même commune (Vexaincourt) créent un climat pour le moins passionnel autour de l'acte de chasse.

"Les Anciens ils le disaient toujours, la chasse, la pêche et le cul, c'est toujours avec ça qu'y a des histoires dans un village".

remarque un chasseur (29 ans, ouvrier) soulignant cette dimension conflictuelle qu'on perçoit d'un bout à l'autre de la vallée comme réellement consubstancielle à la pratique cynégétique. De l'harmonie du groupe mise en avant que vient, reconnaît-on toutefois assez rapidement, entacher d'inévitables "bricoles" (Celles-sur-Plaine, Raon-sur-Plaine) à l'éclatement de la société illustré par les deux équipes rivales de Vexaincourt, l'histoire cynégétique de la vallée s'avère riche en anecdotes variées. La simple consultation du "cahier des inscriptions" de la société de chasse de Luvigny laisse entrevoir, par les incessants mouvements de retrait et de retour soigneusement consignés depuis 1960, les problèmes que soulèvent répartition des postes de la traque, partage de la venaison, ou l'attribution du trophée ; rivalités sur lesquelles viennent se greffer en outre "les affaires de famille" dont il paraît téméraire de vouloir démêler l'écheveau... Justifiant son retrait de la société de chasse communale, Jacques (30 ans), bûcheron dans la vallée explique :

"La chasse c'est plus pareil... Et puis, y a des histoires dans la société, y a des viandards qui veulent toujours plus de bidoche que les autres, y en a même qui disent "c'était un renard que j'ai tiré" ou "j'ai loupé" et qui planquent la bête pour pas la partager".

Ailleurs un président de société commentant le départ d'un chasseur raconte :

"Celui-là il avait des chamailleries avec tout le monde. Y a eu un jour une grosse engueulade avec le Jean, il lui a dit "ton chien y vaut rien, y sait pas chasser, c'est juste une carne, tu veux juste la part du chien, le 5ème quartier" ; quand il est parti, le X. et le Y. y sont revenus parce qu'ils pouvaient pas le voir".

Les premier intéressés par ces "histoires de chasse" dont on peut glaner ça et là des bribes dans la vallée ne sont autres... que les gardes. Et depuis longtemps cette caractéristique de la chasse communale semble faire partie de la stratégie de surveillance des gardes fédéraux car, comme le remarque un chasseur (70 ans, industriel dans les Vosges) adjudicataire pendant 40 ans d'une forêt domaniale dans la vallée :

"Dans cette vallée tout le monde fait de la récupération ; il y a plus de braconniers que dans tout autre vallée des Vosges et toutes les sociétés communales braconnent aussi. Remarquez comme ils ne s'entendent pas entre eux, comme il y a toujours des histoires, on finit par apprendre des choses un jour".

"Histoires", "jalousies" qui se prolongent parfois jusqu'aux dénonciations au garde :

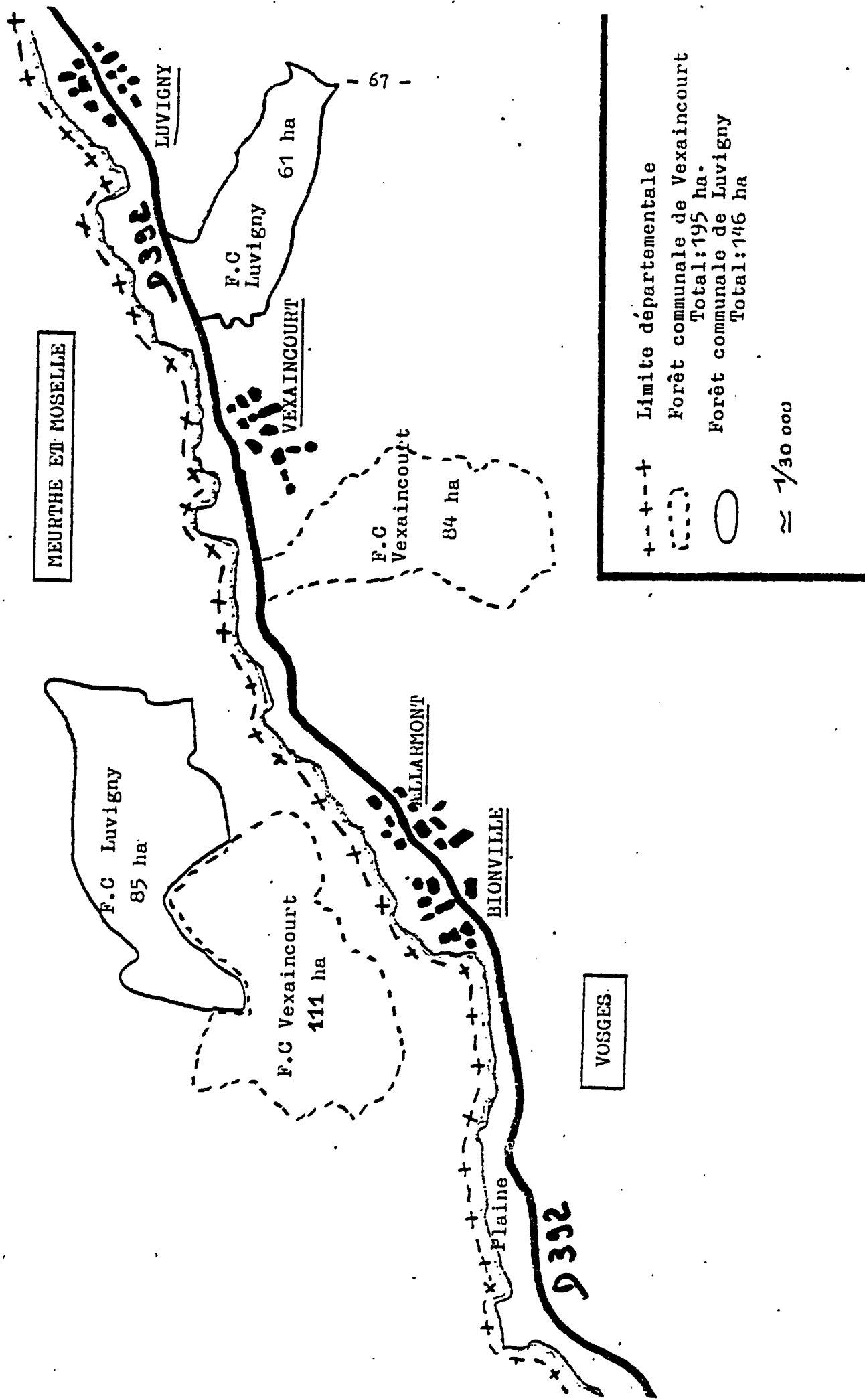
"D'ailleurs toute cette histoire avec le fédé (le garde fédéral) quand il a voulu voir dans la remise, c'est parce que le X. a téléphoné, il nous a dénoncé : "ils ont tiré quelque chose" qu'il a dit... C'est parce qu'il est jaloux du maire."  
(65 ans, président d'une société de chasse communale)

Si le moindre fait ou dit de chasse semble se répercuter, en s'amplifiant lors du jeu d'écho, dans toute la vallée, entre les sociétés communales les relations sont restreintes et les invitations réciproques de chasseurs quasi inexistantes. Sur le terrain, les relations de voisinage sont malgré tout réglées à l'amiable. "Y a toujours eu des arrangements" rappelle un "Ancien" de Vexaincourt et de fait, en raison de l'imbrication de leur terrain de chasse en Meurthe-et-Moselle (confère figure 2), les deux équipes de Luvigny et de Vexaincourt procèdent depuis plus de 20 ans à un échange de parcelles. D'une manière générale dans la vallée pour les lignes de traque situées "en limite", on dit "s'arranger" et l'on tolère qu'un poste empiète quelque peu sur le terrain de l'équipe voisine. Ces relations de bon voisinage n'excluent pas les "coups bas" dont on s'efforce de minimiser la portée :

"Une fois les Luvigny ils nous ont chouravé une chèvre... On les traite de fumiers, en rigolant ; ça s'arrête là".  
(chasseur, 45 ans, Vexaincourt).

Si, quoiqu'émaillées de péripéties -exprimant en fait, par le biais des équipes de chasse, la rivalité des communautés à propos des limites de leur finage- les relations entre les sociétés communales paraissent placées sous le signe d'une réserve complaisante, celles entretenues avec les autres chasseurs de la vallée engendrent de très vives tensions ; d'un bout à l'autre de la vallée les griefs s'accroissent et l'on dénonce alors, soudé autour d'une identité et d'une cause commune, l'intrusion des "gros".

**Fig. 2 LOCALISATION DES FORÊTS COMMUNALES.**



## "GROS" ET "PETITS" CHASSEURS

De part et d'autre de la Plaine, les chasseurs communaux côtoient en effet d'autres détenteurs de la légitimité cynégétique : en Meurthe-et-Moselle ce sont de vastes forêts privées qui dominent les lots communaux de Vexaincourt et de Luvigny ; en Vosges la majeure partie du massif est occupée par les forêts domaniales de Celles et surtout de Bois Sauvages (confère figure 3), forêts mises en adjudication par l'organisme de tutelle, l'O.N.F.

"Grosses", ces autres chasses de la vallée le sont à plus d'un titre. La superficie du terrain de chasse dépasse, de très loin, celle accessible aux chasseurs des communes : les propriétaires privés du versant lorrain jouissent de massifs forestiers rarement inférieurs à 500 hectares ; quant aux forêts domaniales des Vosges elles se répartissent en "lots cynégétiques" de plus de 1000 hectares chacune : au-dessus de Celles, la forêt domaniale réunit sur 1170 hectares 23 chasseurs, au-dessus d'Allarmont 26 chasseurs parcourent les 1325 hectares du lot n°1 de Bois Sauvages, tandis qu'ils sont 25 au-dessus de Vexaincourt sur le lot n°2.

A cette première distinction, dont l'omniprésence de la forêt dans l'univers mental et le vécu quotidien des habitants de la vallée confère une réelle portée, se greffent des différences notables dans le recrutement socio-professionnel des sociétaires. Différenciation à laquelle le montant de "la part de chasse" n'est évidemment pas étrangère : soumis aux fluctuations inflationnistes inhérentes au système de l'enchère publique, le prix moyen d'adjudication des lots domaniaux s'échelonne entre 100 et 150 francs/l'hectare ; le prix d'une participation atteignant plusieurs milliers de francs. Chiffres auxquels s'opposent bien évidemment les 300 francs (Luvigny) ou 500 francs (Vexaincourt) de cotisation à une société de chasse communale.

Laissons quelques exemples recueillis sur le terrain illustrer cette profonde dissemblance sociologique ;



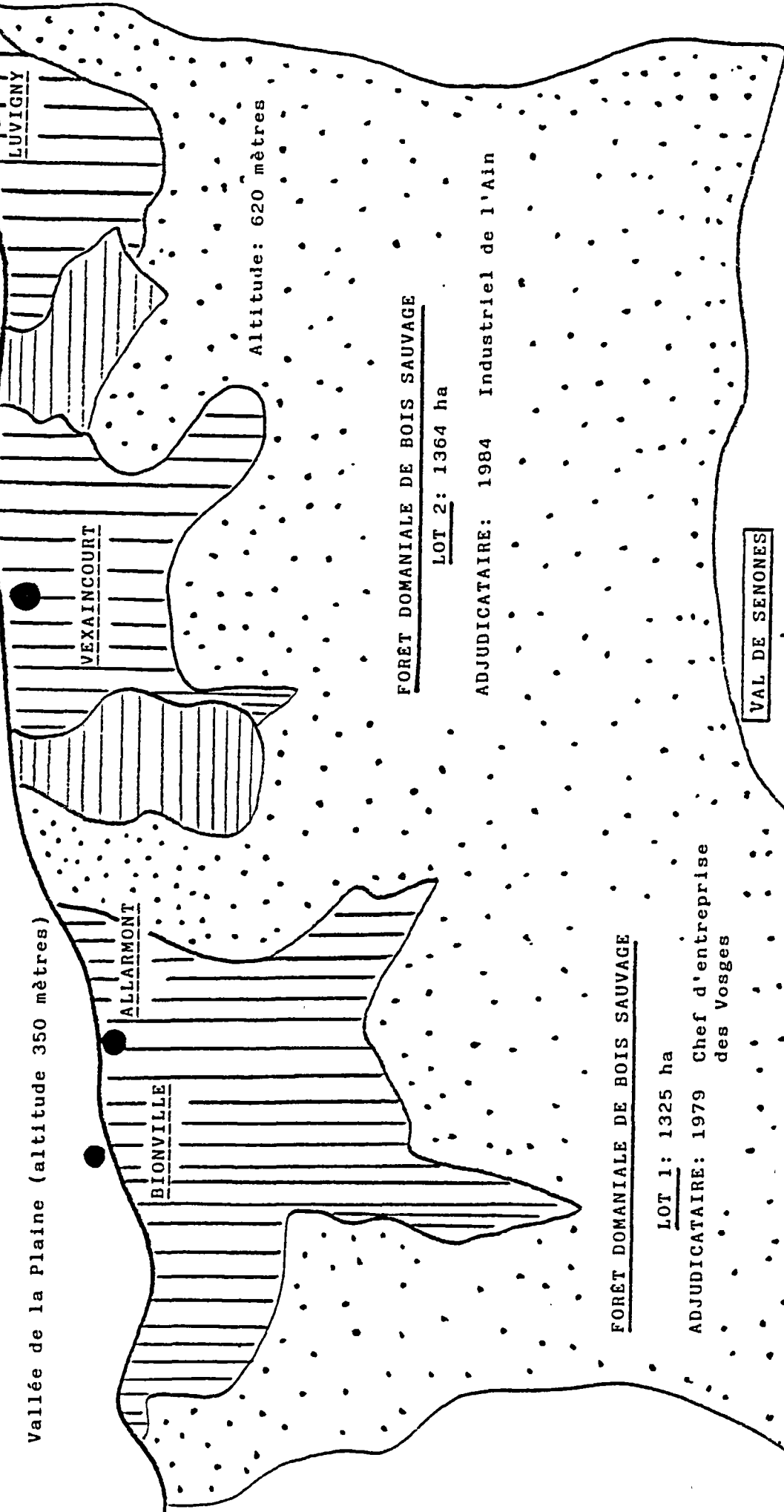
D 392

Vallée de la Plaine (altitude 350 mètres)

Altitude: 620 mètres

VAL DE SENONES

Ligne des crêtes (altitude 800 mètres)



FORÊT DOMANIALE DE BOIS SAUVAGE

ADJUDICATAIRE: 1984 Industriel de l'Ain

LOT 2: 1364 ha

FORÊT DOMANIALE DE BOIS SAUVAGE

LOT 1: 1325 ha

ADJUDICATAIRE: 1979 Chef d'entreprise des Vosges

FIG 3. STRUCTURE FORESTIERE COTE VOSGIEN.

	: "Hâgis" ; Friches.
	: Forêt domaniale total 2689 ha
	: Forêt communale total 145 ha
	≈ 1/25000

TABEAU 1 . Recrutement socio-professionnel des chasseurs

Chasses communales		Chasse domaniale	
Luvigny	Vexaincourt	1100 hectares	
Contremaître	Mécanicien	Directeurs sociétés	4
Instituteur	Retraité, (armée)	Gros commerçants	4
Agriculteur	Menuisier	Professeur	1
Bûcheron	Ouvrier	Agent de maîtrise	1
Ouvrier	Employé	Sous-directeur CES	1
		Agent immobilier	1

Répartition nullement casuelle ; il est d'ailleurs possible, en ne retenant comme paradigme de la composition socio-professionnelle du groupe la seule situation du président de la société -ce que l'enquête de terrain confirme- d'embrasser d'un coup d'oeil une disparité observable sur l'ensemble de la vallée ;

TABEAU 2 . Recrutement socio-professionnel et lieu de résidence des présidents de société de chasse sur le versant vosgien

Sociétés communales	Catégorie Socio-prof.	Lieu de résidence	Forêt domaniale	Catégorie Socio-Prof.	Lieu de résidence
Celles	Policier (retraité)	Celles	Celles	Agent d'assurance	Raon l'Etape
Allarmont	Cafetier	Allarmont	Bois Sauvages I	Chef d'entreprise	Senones (Vosges)
Vexaincourt	Mécanicien (retraité)	Vexaincourt			
Luvigny	Contremaître	Strasbourg Luvigny	Bois Sauvages II	Industriel	Relevant (Ain)
Raon-Plaine	Restaurateur	Raon-Plaine			

Dans la vallée on désigne dès lors communément ces chasseurs des domaniales par les "gros", "les gars à pognon" précise un chasseur de Luvigny, dénomination à laquelle répond l'affirmation opiniâtre d'être des "petits". Cet antagonisme gros/petit se double d'une opposition, omniprésente dans les discours, "haut/bas" :

"Les gros, en haut, ce sont tous des gars qui ont de l'argent : des médecins, des PDG et tout ça...  
Pas comme nous, en bas".  
(Chasseur, 73 ans, peintre en bâtiment).

Cette nouvelle dichotomie renvoie à la localisation des forêts sur l'ensemble du massif : les lots communaux sont tous situés en bas du versant alors que les forêts domaniales s'étagent de part et d'autre de la ligne de crête. (Confère figure 3). Cette ordonnance spécifique revêt une importance toute particulière dépassant le simple cadre d'une répartition géographique.

"Le gars là-haut, celui qui vient de Lyon, il paraît qu'il vient en hélicoptère. Ils ont tous du pognon...  
Ils ont au moins 35 bêtes, des grosses, à tirer.  
(Chasseur, employé, Celles-sur-Plaine).

Les plans de chasse accordés en lots domaniaux sont en effet bien supérieurs, même en les pondérant en fonction de la superficie du territoire disponible, à ceux attribués aux sociétés communales ; la commission d'attribution retient comme critère la densité estimée du cheptel présent sur chaque lot. Cette densité varie selon la théorie du "noyau" : plus on s'éloigne de ce noyau, point de concentration extrême du gibier, plus la densité diminue. Dans la vallée les chasses communales, réparties sur la "périphérie" -le noyau étant circonscrit sur ce massif au sommet du Donon et aux cols voisins- se voient par conséquent attribuer, selon cette logique (11), des plans de chasse bien plus faibles que les chasses domaniales "d'en haut".

-----

(11) Logique que viennent étayer les comptages réalisés chaque année par l'O.N.F. ; ainsi on peut lire dans le compte-rendu du comptage effectué le 25 avril 1985 sur le massif du Donon ; "Sur le versant vosgien, la population est essentiellement concentrée sur le sud du massif entre les cols du Prayé et du Hantz".  
(Document O.N.F., Centre de Raon l'Etape).

Au-delà du clivage social que les deux groupes de chasseurs en présence dans la forêt révèlent, il apparaît au terme de nos enquêtes que cette opposition focalise autour de l'accès au gibier toutes les résonnances conflictuelles perceptibles dans la vallée.

Acquisition d'un gibier dont la fonction alimentaire s'avère également une ligne de partage opérante ;

"... Les riches y chassent que pour le trophée,  
c'est dégueulasse !"  
(Bûcheron, 30 ans, chasseur et braconnier).

## CONFLITS ET VENGEANCES

Cette répartition du gibier selon le haut et le bas, concrétisée par une attribution inégale de bracelets est dénoncée avec vigueur. On rappelle que dans la vallée il y a "toujours" eu du gibier "partout". Et les Anciens n'omettent pas de remarquer qu'en "respectant" les jeunes et les chèvres pleines, "ils ne faisaient pas de tort aux bêtes" : "on pensait à la reproduction". Mais aujourd'hui ? Certes on reconnaît qu'il "passe" moins de bêtes ; incriminés se voient mêlés les responsables de la sylviculture, destructeurs acharnés de la biosphère, les "gros" chasseurs qui "purgent" tout pour rentabiliser leur chasse et surtout les braconniers mais, précise-t-on aussitôt, "les nouveaux, ceux qui s'en foutent de tout et font ça pour la revente" (bûcheron, 30 ans, fils d'un braconnier célèbre dans la vallée).

Mais les chasseurs locaux affirment "ne pas être dupes" ; la maigreur des plans accordés ne s'explique en aucun cas par la diminution du gibier ni bien entendu par cette répartition stigmatisée comme pseudo-scientifique. Paraît-on sceptique ? Le parcours du terrain de chasse communal aura valeur didactique ;

"Je vous emmène quand vous voulez. Sur les 85 ha de Meurthe-et-Moselle on a du gibier, plein. Les coulées vous verrez c'est de véritables autoroutes ! Y a des traces partout... Par exemple les cerfs, d'après les comptages de la fédération y en a 5 ou 6 aux 100 ha, or nous on a 85 ha, donc on pourrait en avoir 3 ou 4... Nous on estime y avoir droit".  
(Chasseur, 45 ans, Luvigny).

Propos auxquels font écho tous ces discours relatifs au "droit" des habitants de la vallée sur les animaux de la forêt :

"La nature elle est à tout le monde, y a pas marqué X. (nom d'un adjudicataire voisin) sur les chevreuils".  
(Bûcheron, 30 ans).

"En ce moment y a une grosse bête, faut voir le machin, chez nous, un cerf et un grand. Et bien nous, on n'a pas le droit de tirer... Il faudrait qu'on attende qu'il aille se faire flinguer chez les gros à côté ? Le grand Zorro y croit que les cerfs sont à lui".  
(Ouvrier, 26 ans).

La mise en application du plan est alors perçue comme une "arme" utilisée par les chasseurs adjudicataires pour se réserver le gibier. Le but recherché c'est, en privant les chasseurs locaux de bracelets, de les inciter à abandonner peu à peu leur pratique traditionnelle ; la main mise sur le territoire et sur le gibier sera alors parfaite :

"Y en a marre ! Les bêtes elles passent devant nous et faudrait qu'on reste planté là, au garde à vous, à les regarder passer, à pas pouvoir les tirer... Y en a plein (des chasseurs) qui ont arrêté à cause de ça. C'est plus de la chasse."  
(Chasseur, 50 ans, ouvrier).

"On veut pas que le temps des seigneurs revienne... Le marquis par exemple il veut tout pour lui. Les plans de tir pour nous sont ridicules... Les domaniales y font des pieds et des mains pour nous les baisser, ce qu'ils veulent et la fédé avec, parce que c'est les mêmes, c'est qu'on laisse tomber nos chasses, nos droits, ils veulent nous dégoûter... Le gibier ils nous le volent".  
(Président de société communale, 65 ans).

"Le gibier, ils nous le volent" : cette affirmation cristallise toutes les rancœurs des "petits chasseurs" car au-delà de l'injustice décriée quant à l'attribution des bracelets, on perçoit dans la vallée une remise en cause de ce qui apparaît, de l'avis de tous, comme un droit d'usage inaliénable : l'accès au gibier.

Et l'on souligne le rôle actif joué par les gardes, complices et agents de cette appropriation illégitime.

La mise en application des plans de chasse s'est en effet accompagnée d'un renforcement notable de la surveillance ; les gardes fédéraux ont vu leurs moyens et leurs pouvoirs accrus ; une brigade anti-braconnage, véritable troupe d'intervention rapide, a été mise sur pied. Mais les mesures répressives ne visent, de l'avis des habitants de la vallée, que les "petits" chasseurs :

"Les chasses louées, elles étaient surveillées par un garde particulier, chez nous, sur les communales, y avait personne ; y avaient les gardes des eaux et forêts, mais y s'occupaient pas de la chasse. On les voyait le jour de l'ouverture pour contrôler les permis et boire un coup et après plus..."

Maintenant y sont tout le temps après les gars, du premier au dernier jour ils les guettent tout le temps".

(Madame F., 76 ans, épouse d'un "Ancien", bûcheron et chasseur).

"Les fédés, c'est nous qu'ils veulent coincer... Les gros d'en haut, qui nettoient tout, ils s'en foutent. Les braco-viandard ils les connaissent, ils leur foutent la paix, ils ont les chocottes tu parles ! Mais nous on les a sur le dos. Tiens, tu sors maintenant et tu pètes un coup de carabine, tu peux être sûr qu'ils vont tous rappliquer illico... Y sont prêts à faire n'importe quoi pour nous coincer, nous les gars des communaux".  
(Chasseur, 30 ans, employé).

On comprend dès lors aisément la réelle portée, et par là même l'intensité, des conflits dont l'histoire cynégétique de la vallée s'enrichit tous les jours.

Barrières interdisant l'accès aux chemins forestiers, verbalisation de la "chasse sur autrui", pneus dégonflés, jets de pétards pour effrayer le gibier ; de part et d'autre des actes ponctuent l'affirmation d'une légitimité. D'un côté on invoque le système des adjudications publiques, de l'autre on dénonce la négation d'un droit d'usage ancestral.

"En 1983 la mairie a mis le lot communal aux enchères publiques. C'est Monsieur X. de Bionville qui l'a acquis. Il a demandé à louer également la baraque de chasse qu'avait aménagée la commune. La municipalité a donné son accord et la même semaine la baraque a brûlé en plein jour. L'enquête de gendarmerie n'a rien donné".

(Responsable O.N.F., Vosges).

Perquisitions, contrôles à l'improviste inévitablement ponctués d'échanges verbaux peu amènes ; défiance réciproque, "aménagement" du plan, ruses sans cesse renouvelées et solidarité de la communauté... Pour les uns le dépassement du plan de chasse s'assimile à un véritable acte de braconnage justifiant une politique répressive stricte, pour les autres on revendique un authentique acte de chasse :

"Le plan on s'en fout. On est des chasseurs ; la chasse on a ça dans le sang. Le bracelet on le garde et on s'en sert le dernier jour... Au début de la saison on se dit "un bracelet c'est maigre, on a droit à plus" et on se fixe un nombre qu'on fera dans la saison. Mais pas plus : par économie, on veut pas que cela fasse du tort à la reproduction... Pensez si on a qu'un chevreuil et qu'on en tire trois, avec tout ce qui sort chez nous, c'est pas ça qui va faire du tort".  
(Un chasseur de la vallée).

Des innombrables péripéties de cette lutte, quelques épisodes, véritables haut-faits, se détachent, et, érigés en authentiques fables, témoignent auprès de tous, jeunes chasseurs en particulier, de l'opiniâtreté inébranlable des "petits chasseurs", détermination que d'ailleurs, rappelle-t-on à souhait, même les gardes allemands, ô combien prussiens, n'ont pu entamer en 1870. Le repas de midi qui réunit traqueurs et chasseurs autour d'un feu en forêt s'avère le moment privilégié où se racontent "les histoires" :

"Et celle des gars de X. ! (commune de la vallée)  
Y sont allés braconner un sanglier de 142 kilos  
dans le parc de Y. (propriétaire privé, chasseur)  
et ils l'ont amené chez eux le jour de l'ouverture !  
142 kilos, faut aimer rigoler !  
Ils ont dit qu'ils l'avaient tiré à la première  
traque. Ils ont eu une photo dans le journal avec  
marqué "la plus belle prise de la journée !"

Au-delà de l'anecdote parfois savoureuse, il convient de souligner la prégnance, dans cette compétition autour de l'acte de chasse, de la charge symbolique investie dans le chien et dans la peau de l'animal.

Rôle du chien durant la traque, discours sur l'apprentissage du "bon" chien de chasse, sur sa relation à l'animal sauvage, délimitent une sphère de représentation autour de la relation chasseur/chien de chasse dont la richesse sémantique nous incite à lui réserver une publication spécifique. Retenons cependant que, par ses longues courses en forêt, le chien -le chien de chasse "traditionnel" dans les Vosges est un chien courant et non un chien d'arrêt- paraît authentiquement incarner cette "liberté" consubstantielle aux yeux des chasseurs de la vallée à l'acte de chasse. On comprendra ainsi la réelle portée des actions menées contre les chiens, perçues comme de véritables atteintes aux chasseurs eux-mêmes.

Pour tout chasseur les longues courses solitaires et désordonnées du chien en forêt s'avèrent indispensables pour révéler, puis développer ses qualités cynégétiques. La répression active de toute "divagation" (12), forme déguisée de braconnage pour maints chasseurs adjudicataires, marque ainsi pour les chasseurs locaux une limitation abusive d'un droit "naturel" (13)".

---

(12) Sur 90 P.V. ayant trait à la chasse et à la pêche dans l'arrondissement de Raon l'Etape entre 1905 et 1914 : 22 concernent des chiens errants (sommier des P.V. Archives O.N.F)

(13) Confère ce jugement d'un tribunal de Meurthe-et-Moselle 1985.

P.V. à l'encontre de M. [redacted] Pierre, de [redacted]. (Garde National [redacted]).

Divagation de chien en période de fermeture. Défaut de collier, de plaque d'identité et de tatouage.

Jugement du 11.03.85 :

- 2 amendes de 600 et 300 F  
- D.I. de 1.000 F société de chasse Saint-Paul et Fédération.

(Source : Chasseurs de l'Est N° 21 - 1985)

Mais il n'est surtout de saison de chasse où des chasseurs, empreints d'une sourde rancune, ne fassent état de la disparition d'un chien "flingué par un de ceux là-haut" ;

"Le X. (chasseur-adjudicataire, propriétaire privé de la vallée) nous a tiré trois chiens la même journée, c'est le garde des Y. (propriétaire privé) qui nous l'a dit en plein café à Allarmont. Les deux du Paul et celui du Jean. Avant il avait déjà tiré mon Mousse et il y a deux ans le Black du René. Il peut pas tolérer les chiens dans sa chasse. On est sûr aussi que c'est lui qui a empoisonné les chiens du Claude".

(Bûcheron, chasseur, 80 ans, Vexaincourt)

Dans cet antagonisme par animal interposé, le gibier, enjeu ultime de la compétition, se voit attribué par certains gestes une signification particulière :

"Avec les équipes communales j'avais tout le temps des histoires. Cela ne pouvait plus durer. Un jour, devant mon garage, en bas de la Chapelotte, ils m'ont mis une peau de cerf, d'ailleurs admirablement découpée. Là c'était trop, j'ai capitulé ; cette chasse je l'ai lâchée. Maintenant je chasse en dehors de la vallée".

(Chef d'entreprise, 70 ans, ancien adjudicataire d'une forêt domaniale dans la vallée).

On affirme dans la vallée renouer avec un geste pratiqué "depuis toujours", véritable rite d'avertissement s'inscrivant dans une authentique tradition du signe ; une fois de plus les propos des chasseurs réunis autour du feu détaillent les dernières exactions de ce chasseur-adjudicataire de la vallée particulièrement actif. Laconique le plus âgé des chasseurs remarque :

"Avec les Anciens il pourrait pas faire son cinéma. Ils lui auraient jeté le béret devant et il aurait déjà compris que s'il franchit c'est un coup de fusil..."

Geste de vengeance, signe d'avertissement, une telle utilisation du gibier se veut message signifiant. Un adjudicataire s'approprie-t-il une forêt communale en adjudication ?

"A Neufmaisons les gars ne se sont pas laissés faire. Sur les 8 chevreuils qu'il (l'adjudicataire) a implantés, il paraît qu'ils lui ont déjà renvoyé les oreilles de 6 bêtes..."

(Chasseur, 60 ans, Vexaincourt).



Un garde se veut-il particulièrement vigilant et tâtillon ?

"Au Glacimont, au-dessus de Raon-Les-leau, au garde forestier, ils lui ont tiré en hiver 3 biches qu'ils ont mis dans son parc juste devant chez lui... sans toucher à la viande".  
(Chasseur, 45 ans, Luvigny).

Un propriétaire privé s'oppose-t-il à un "droit d'usage" des habitants de la vallée ?

"Le X. (chasseur et braconnier de Luvigny) c'est la seule fois où il a tiré une bête pour rien ; il est allé chercher du bois mort chez les Y. (propriétaires privés de la vallée) qui lui ont mis les flics au cul. Alors il a tiré une biche sur leur lot et l'a laissée crever".  
(Chasseur Luvigny)

Mais laissons ces signes inscrire ça et là en forêt une légitimité controversée et attardons nous quelque peu sur l'équipe qui, dans le cadre d'une pratique licite, part en forêt.

### III. UNE PRATIQUE COMMUNAUTAIRE

Il est tôt en ce dimanche matin d'octobre et le soleil n'arrive pas encore à percer le voile de brume. Sur "le chemin des chiens", juste au-dessus du village, l'équipe est maintenant au complet : 6 chasseurs, 5 traqueurs et les trois chiens. 6 chasseurs, cela semble peu pour un village dont la vocation forestière est affirmée avec force par tous les habitants. De fait, si les incursions prédatrices de toute nature ont toujours été nombreuses en forêt, on constate, en sollicitant la mémoire des Anciens, que, comme dans les autres villages de la vallée, l'équipe communale des chasseurs n'a jamais été bien plus nombreuse. Et il semble bien qu'évoquer l'équipe des chasseurs d'un village nécessite en premier lieu la reconnaissance de certaines frontières.

#### L'EQUIPE DES CHASSEURS

"Mon père il a jamais été chasseur. Pourtant en forêt pendant toute la journée il en voyait passer du gibier : il était bûcheron. Mais cela ne l'a jamais intéressé, il préférerait travailler que d'aller à la chasse. C'est avec moi que ça a commencé ce virus".  
(Ancien bûcheron, chasseur, 80 ans, Vexaincourt).

Au sein de la communauté se voient en effet isolés "ceux que ça intéressent". Les dits laissent apparaître un système de représentation s'articulant autour du "sang sauvage" dont la présence dans quelques familles seulement légitime la passion cynégétique et l'accès au gibier. S'il ne paraît pas nécessaire de revenir, dans le cadre de notre présent propos, sur cette pensée, véritable naturalisation d'un fait social, par ailleurs étonnement comparable à cette circulation du flux sauvage et du Jagdfieber précédemment observée en Vosges mosellanes et alsaciennes (HELL 1985 : 82 et suivantes), relevons cependant à la lumière de ce témoignage l'importance que revêt la consommation de la "viande sauvage" dans la perpétuation de ce système classificatoire ;

"Tout le monde le sait ici au village, faut pas trop manger de gibier, c'est contraire à la santé, c'est de la viande échauffée... La chasse c'est dans le sang, c'est par là que cela vient, ça peut venir que de ça. Tenez les X. (famille de chasseurs du village) c'est des bidochards, il leur faut manger de la viande... c'est plus fort qu'eux, ils ont ça dans le sang."  
(Femme, 80 ans).

A cette première limite, frontière extérieure puisqu'elle regroupe autour du gibier chasseurs et braconniers, il convient dans notre esquisse de la pratique licite, d'éclairer particulièrement la démarcation interne qui, au sein de cette réelle "communauté", isole l'équipe des chasseurs des autres acteurs de la scène cynégétique. Indispensable à la compréhension de cette démarcation interne s'avère la reconnaissance par le groupe d'une virtualité inquiétante inhérente à l'acte de chasse ; car la nature même de cet acte s'oppose par le caractère passionnel qu'on lui affirme consubstantiel aux valeurs normatives du groupe social : à la tempérance d'une vie sociale policée s'oppose la déraison d'une quête obsédante.

"Juste après la guerre y avait pas de réglemens, pas de sociétés, c'était libre. Mais l'équipe on chassait que le dimanche ; en semaine on n'y allait pas... Le Maurice et les deux autres y voulaient y aller tous les jours, alors on a plus voulu chasser ensemble. On a pas voulu rentrer dans leur combine, vendre du gibier et tout".  
(Ancien bûcheron, chasseur, 80 ans).

Raison et déraison du chasseur dans sa poursuite du gibier dont une des frontières s'éclaire à la lumière de cette distribution de l'ensemble de l'alimentation carnée le long d'un axe vertical dont le haut et le bas se répondent en fonction de la chaleur et de l'odeur. Imprégnée de la marque du sauvage, la venaison se situe au plus haut des viandes à fort goût ; à l'extrême limite des viandes prohibées car trop marquées -que l'on songe à l'interdit alimentaire frappant la viande des "puants"- et sa consommation répond dès lors à des prescriptions précises en fixant la normalité, véritable seuil de non toxicité.

Et il semble bien de l'avis des chasseurs, que cette obsession manifestée par une pratique cynégétique débridée soit en étroite connexion avec la chaleur excessive qu'une trop grande consommation de viande sauvage provoque inéluctablement.

Par ailleurs le chasseur excessif ne s'expose-t-il pas à porter, inscrits sur son propre corps certains signes révélateurs de tels abus ?

"Le Pointu pendant la guerre y posait des collets. Mais il a trop mangé de cette viande noire, il a attrapé des clous, c'est comme des furoncles. C'est une saloperie qui vient par l'empoisonnement du sang". (14)  
(Chasseur, bûcheron, 30 ans).

C'est à une réelle marginalisation que s'expose celui qui par la chasse accède trop facilement à la venaison. Marginalisation résultant d'une part de la présence plus ou moins prononcée d'un sang sauvage, clef à notre sens du statut spécifique des gens de chasse, mais aussi, dans cette esquisse des limites que se fixe le groupe villageois, marginalisation qu'une exclusion progressive de la vie sociale risque d'entraîner ;

"Pendant les vacances scolaires je travaillais à l'écorçage en forêt avec les bûcherons. Ils emmenaient toujours le fusil. Et en allant sur la coupe je devais passer dans les fourrés ; si y en a un qui tirait un animal il disait "aujourd'hui j'ai de quoi nourrir ma famille je vais pas travailler".  
(Artisan, chasseur, 26 ans).

"Le père X. y travaillait pas en fait, un peu de récupération par-ci par-là : y passait derrière les chantiers de bûcherons. Mais y vivait surtout de la braconne... il buvait. Un jour il a quitté sa femme et ses fils, quand ils avaient 12-13 ans ; on l'a jamais revu".  
(Ouvrier, 25 ans).

"A Luvigny y a un coin de village qui s'appelle la Bas Bout. Dans la vallée on dit Bab el Oued parce que c'est comme chez les Arabes là-bas, c'est le coin où y en a pas un qui travaille, y vivent tous de la braconne, de la revente de la bidoche, mais aussi on dit de rapine et d'autres trucs comme ça".  
(Un chasseur de la vallée).

L'équipe du dimanche fixe dès lors non seulement le cadre d'une pratique licite -ce qui n'exclut pas nous l'avons vu la possibilité de dépasser un plan "imposé"- mais surtout le contexte d'un exercice raisonné, donc dépourvu de la charge négative inhérente à l'acte de chasse. Garant de cette mesure se révèle un exercice collectif de la pratique cynégétique, donc nécessairement codifié :

-----

(14) Cf. chapitre IV - L'analyse de cette passion boulimique et des dangers qu'elle fait courir à ceux qui s'y laissent prendre.

"Chez nous ça a toujours été comme ça dans l'équipe, déjà du temps des Anciens, on a un règlement intérieur : on ne chasse que le dimanche, quelquefois le samedi si le plan n'est pas fait. Mais jamais la semaine, la semaine c'est fait pour travailler. Les autres (l'équipe des chasseurs dissidents) c'est des bidochards, ils sortent tous les jours, quand y en a un qui a envie d'y aller, y prend son fusil et il y va. Pas de ça chez nous, c'est tout le monde ou personne".  
(Chasseur, 60 ans, Vexaincourt).

"Déjà après la guerre on chassait qu'une fois par semaine, le dimanche. C'était toujours ensemble, personne n'allait tout seul. Légalement ils auraient pu, mais on s'était mis d'accord pour y aller ensemble, ensemble ou rien du tout, sinon c'est pas juste".  
(Chasseur, 65 ans, Raon-sur-Plaine).

Ainsi s'éclaire la fonction, fondamentale à notre sens, que revêt le caractère communautaire dont chaque geste, chaque dit de la journée de chasse s'attachent à souligner la valeur. S'il semble permis de distinguer cet exercice collectif, garant d'une incursion prédatrice raisonnée, de la pratique débridée individuelle dont le braconnier, poseur de collets solitaire et secret, incarne le point extrême, gardons nous cependant d'en induire une homogénéité inaltérée de "l'équipe du dimanche". Chasseurs et braconniers peuvent en effet se cotoyer. Ecoutons une des figures célèbres "de la braconne" :

"Ça, avec le M., le R. -le roi des collets- et les deux autres, on était une sacrée équipe de braconniers... Pendant l'ouverture tous les dimanches on chassait avec l'équipe de Luvigny. Le reste de l'année on y allait entre nous".  
(Ancien bûcheron, 75 ans).

La "passion" et le désir d'afficher ostensiblement une inclination d'ailleurs partagée par le groupe des chasseurs, peuvent se révéler suffisamment forts pour qu'on se plie, momentanément il est vrai- ce qui exclut cependant d'une telle pratique bon nombre de braconniers, individualistes irréductibles- aux règles de la société de chasse communale. Mais cette intégration répond aussi, comme en témoignent deux générations de braconniers, à une préoccupation... pragmatique :

"A côté de la braconne, on avait loué les deux communaux de Luvigny et de Bionville... pour pas se faire choper."  
(Braconnier, 75 ans).

"J'ai un permis régulièrement validé, déjà si je me fais prendre j'économise un topic (procès-verbal) pour défaut de permis. Et puis je suis inscrit à la société, comme ça une fois que je suis dans ma communale je ne risque plus rien.  
(Braconnier, 30 ans).

Une nouvelle démarcation, territoriale dans ce cas, s'avère dès lors opérante :

"En 1940 déjà on avait un règlement intérieur : celui qui voulait aller chasser tout seul en semaine y pouvait, mais seulement dans les hâgis, les hâgis c'était libre. Mais il pouvait pas aller dans le communal... On respectait le communal."  
(Chasseur, ancien bûcheron, 80 ans, Vexaincourt).

"Dans la société on chasse tous les dimanches et les jours fériés, et puis un samedi sur deux. C'est notre règlement intérieur, ça a toujours été comme ça ici. Pendant la semaine celui qui a le temps y peut sortir voir s'il y a du lièvre ou du renard, mais que sur le finage."  
(Chasseur, 60 ans, Celles-sur-Plaine).

S'ordonne ainsi une véritable répartition de l'espace. Chaque groupe d'acteurs se voit adjuger un champ d'intervention particulier : aux braconniers les forêts "d'en haut" dont un droit d'usage perçu comme ancestral autorise l'accès (15) ; aux chasseurs excessifs à qui les règles que s'imposent les équipes communales paraissent contraignantes, le finage, les hâgis ; quant à la forêt communale, elle s'avère le territoire privilégié de la pratique raisonnable, d'un acte de chasse contrôlé, projection ouverte de cette inclination vers le sauvage dont la communauté villageoise tout entière cautionne par là la légitimité.

Toute incursion prédatrice dans l'espace cynégétique s'agence dans un tel système de pensées selon un jeu de limites opérantes. Car rappelons le, nul anathème ne rejette braconniers et chasseurs excessifs hors du groupe social : partageant avec les chasseurs, mais à un degré différent, le goût d'un même sang sauvage, ils se voient assigner un statut distinctif. Seule la revente de la venaison, geste réprouvé unanimement tant à l'intérieur de la famille des gens de chasse qu'au sein de la collectivité villageoise, fait basculer le "braco-bidochard" et le chasseur "viandard" hors de la norme sociale.

---

(15) Commentant ses "sorties" un braconnier (30 ans) de la vallée remarque : "c'est pas défendu, c'est défendu de se faire prendre".

Statut et territoire s'éclairent. mutuellement et dessinent une sphère de représentations autour de la limite ; jeu de limites dont les discours eux-mêmes laissent entrevoir la fonction opérante :

"Le X. un braco ? Pensez-vous ! il avait trop les chocottes ! Tenez à la chasse si un poste était un peu chez les autres (l'équipe de chasse voisine) il voulait pas y aller, il avait trop la trouille. Alors la braconne !"  
(Chasseur et braconnier, ancien bûcheron, 75 ans).

"Le Y. je me méfie. Avec lui ça craint vraiment, c'est plus de la braconne. Ce qui l'intéresse c'est le fric, c'est la bidoche. Alors il la prend là où y en a, n'importe où dans la vallée, y va pas se gêner. Du temps des Anciens c'était pas comme ça".  
(Braconnier et chasseur, 30 ans).

Une fois reconnue l'importance du caractère collectif de l'exercice cynégétique communal et son inscription dans un cadre précisément circonscrit, il convient de souligner dans l'observation d'une journée de chasse certains gestes authentiquement ostentatoires liés à cette exigence communautaire et à sa maintenance.

#### DES ACTES EGALITAIRES

L'efficacité de la battue, seul mode de chasse au grand gibier pratiqué dans la vallée, repose sur une appréciation idoine par les chasseurs des lieux de passage du gibier, les fameuses "coulées" où le tireur se postera de préférence. Comment s'opère ce choix ?

"Les postes ? Je pense que ça a toujours été les mêmes. En tout cas c'était déjà comme ça avant que j'arrive à la société".  
(Président d'une société de chasse, 60 ans, Celles).

"Les postes c'est les mêmes depuis toujours, déjà du temps des Anciens c'étaient les mêmes. C'est eux qui nous l'ont appris, pensez si y connaissaient le coin".  
(Président d'une société de chasse, 55 ans, Vexaincourt)

Cette pérennité -sur laquelle il conviendrait de s'interroger, une enquête sur la façon dont est appréhendé le territoire s'avérant à ce titre probablement féconde- n'exclut cependant pas le choix de "nouveaux" postes, mais toujours sous la pression des circonstances (poste qui devient trop "touffu" ; coulée qui se

révèle définitivement abandonnée par le gibier). La décision revient alors à l'ensemble du groupe et donne lieu à une confrontation de l'expérience et du savoir de chacun :

"Sous le relais quand ils ont mis le grillage (les voisins, propriétaires privés) on a du changer de poste... on a décidé en commun. Comme ça y a pas de problème".  
(Chasseur, 45 ans, Vexaincourt).

Mais les "problèmes" risquent surtout de surgir lors de la répartition des postes, car il est notoire que sur certains "on voit plus de bêtes". Cette distribution, source de conflits potentiels, fait dès lors l'objet d'une ordonnance attentive.

"Juste après la guerre, dans le communal on était 6 à 10... Pour les postes, on changeait, y avait pas de postes attirés. Les traqueurs c'étaient les chasseurs, tantôt l'un tantôt l'autre : on faisait le fusil roulant".  
(Chasseur, ancien bûcheron, 80 ans, Vexaincourt).

Technique du "fusil roulant" (Vexaincourt), tirage au sort par petits billets (Celles), système de rotation décidé "entre copains" (Luvigny), tours de rôle avec pénalisation financière de celui qui "saute" son poste de traqueur (Raon-sur-Plaine) ; au-delà de la diversité des solutions retenues d'un bout à l'autre de la vallée (16), il convient de souligner une volonté identique appuyée par des discours emphatiques, visant à assurer "l'égalité" des chasseurs.

"Chez nous, pour les postes y a plus d'histoires possibles. Tout le monde s'est mis d'accord, ça a été décidé ensemble. Parce que des histoires y peut y en avoir, ça oui ; y en a un qui veut pas monter la côte, l'autre qui est jaloux parce que c'est à côté que les bêtes sortent ! Maintenant tout le monde a sa chance".  
(Chasseur, contremaître, 50 ans).

-----

(16) A la différence des chasses domaniales ou privées, les traqueurs ont toujours été dans les équipes communales des chasseurs traquant avec leur fusil. Aujourd'hui la diminution du nombre des chasseurs dans le village oblige parfois l'équipe à solliciter une aide "extérieure" (c'est le cas à Vexaincourt où la femme d'un chasseur et les frères d'un second viennent traquer sans fusil).



Préoccupation égalitaire dans laquelle il convient de lire, en suivant le fil conducteur de ce jeu de limites précédemment évoqué, une réponse à cet impératif premier, fondamental de la pratique cynégétique communale : un acte communautaire. Car conflits et rivalités issus d'un sentiment d'inégalité devant l'accès au gibier sont perçus comme de graves menaces -des "histoires de chasse", connues de tous, en attestent la potentialité éminemment destructrice pesant sur la cohésion du groupe et par là sur la légitimité même de l'acte de chasse. Perceptible dans la répartition des postes de la battue, cette volonté de préserver, par une ordonnance strictement égalitaire, la sociabilité de l'équipe trouve son illustration la plus manifeste dans le partage de la venaison.

Source "d'histoires", le partage de la bête tirée à la chasse l'est assurément. Et peu de liens, pas même ceux de sang remarque-t-on dans la vallée, exemples à l'appui, ne semblent assez forts pour y résister.

"Le Jean y chassait avec eux (l'autre société du village). Bien sûr, c'est son frère qui s'en occupe. Un jour il va chez le X. (autre chasseur de cette société) qui lui dit "viens je vais te faire goûter quelque chose" : c'était de la biche fumée. Ils l'avaient tirée le dimanche et ils ne lui avaient pas donné de part parce qu'il n'était pas là. Mais lui d'habitude il était toujours là, juste ce jour là il avait pas pu. Ils auraient dû lui mettre sa part au congélateur comme ça se fait toujours. Depuis, il ne s'entend plus avec son frère. Il veut plus rien savoir et il est même venu chasser chez nous depuis !" (Président d'une société de chasse, 55 ans, Commune A).

"Le X. c'était un des Anciens de la société. Il a arrêté en 1960 à cause d'une histoire de parts pas égales. Il a dit "si c'est comme ça, ma cuisse je vais la chercher tout seul en forêt". Depuis il est plus venu à la société". (Président d'une société de chasse, 50 ans, Commune B).

Qu'il nous soit permis, à l'écoute de ce dernier récit, de souligner une fois de plus l'importance que revêt encore aujourd'hui la fonction alimentaire dans tout acte de chasse. Importance dont les indices recueillis sur le terrain nous paraissent d'autant plus lisibles que notre expérience d'autres territoires de chasse nous a confronté à des préoccupations cynégétiques notablement différentes. (Sur la démarcation "nemrod" / viandard révélatrice d'une opposition chasse à l'alsacienne / chasse à la française, cf. HELL 1985 : 167 et suivantes). Et aux discours délibérément minoratifs des chasseurs du versant oriental des Vosges s'opposent réellement les dits des chasseurs de la vallée ; laissons quelques propos saisis ça et là au gré de journées de chasse en illustrer la quotidienneté :

Dédé vient de "louper" ; décrivant le chevreuil aux autres chasseurs il précise : "... tu penses qu'il aurait été bon à manger !"

Réunis autour du feu, chasseurs et traqueurs essayent de se réchauffer ; on évoque les péripéties des premières traques : "ça oui, on en a vu du gibier dehors ce matin mais dans la cocotte rien !"

Paul, un des traqueurs, commente dans la voiture la journée de chasse : "et bien, c'est pas avec ce qu'on a tiré aujourd'hui que mes fils vont attraper des boutons".

Que le ton quelque peu badin de ces propos ne trompe pas. Il est en effet possible de suivre une préoccupation analogue tout au long des modalités de l'exercice cynégétique jusqu'au cœur même de l'éthique à laquelle se réfère tout chasseur. Et si une déontologie a imposé aux chasseurs alsaciens, par "respect" pour la souffrance de l'animal, le tir à balles du grand gibier, on avance dans la vallée la légitimité d'une autre morale cynégétique :

"Le tir à balles, c'est de la connerie. C'est pas ça qui va empêcher la bête d'aller crever dans un fourré... Les balles c'est moins bien parce que cela abîme la viande. La balle, cela brise le chevreuil. S'il a une balle dans la cuisse, tu n'as plus rien. La balle ça fait un sacré trou, c'est du massacre".  
(Chasseur, 73 ans, ancien peintre en bâtiment).

"Avec les balles y a plus de loupés et y a toujours autant de blessés. C'est pas ça qui fait... Dans la société s'ils avaient le choix y reviendraient tous au plomb : "cela gâte la viande qu'ils disent tous".  
(Président d'une société de chasse, 60 ans).

Une fois reconnue cette dimension intrinsèque de la poursuite de l'animal (17), on comprendra quelle importance toute particulière revêt, au terme de la chasse, le partage de la venaison. Geste coutumier, le partage de l'animal entérine l'acte de chasse.

"Chez nous on découpe toujours la bête et chacun il a sa part. En Alsace, les bêtes ils les vendent c'est

---

(17) Si l'acquisition du gibier se voit placée au cœur de la légitimité de tout acte de chasse, le système de représentation et le jeu des statuts qui s'articulent autour de la viande sauvage et de la circulation d'un sang particulier interdisent d'en réduire la portée sémantique à une simple préoccupation utilitaire.

dégueulasse... Chez nous personne pourrait racheter la bête en entier".  
(Chasseur, bûcheron, 25 ans).

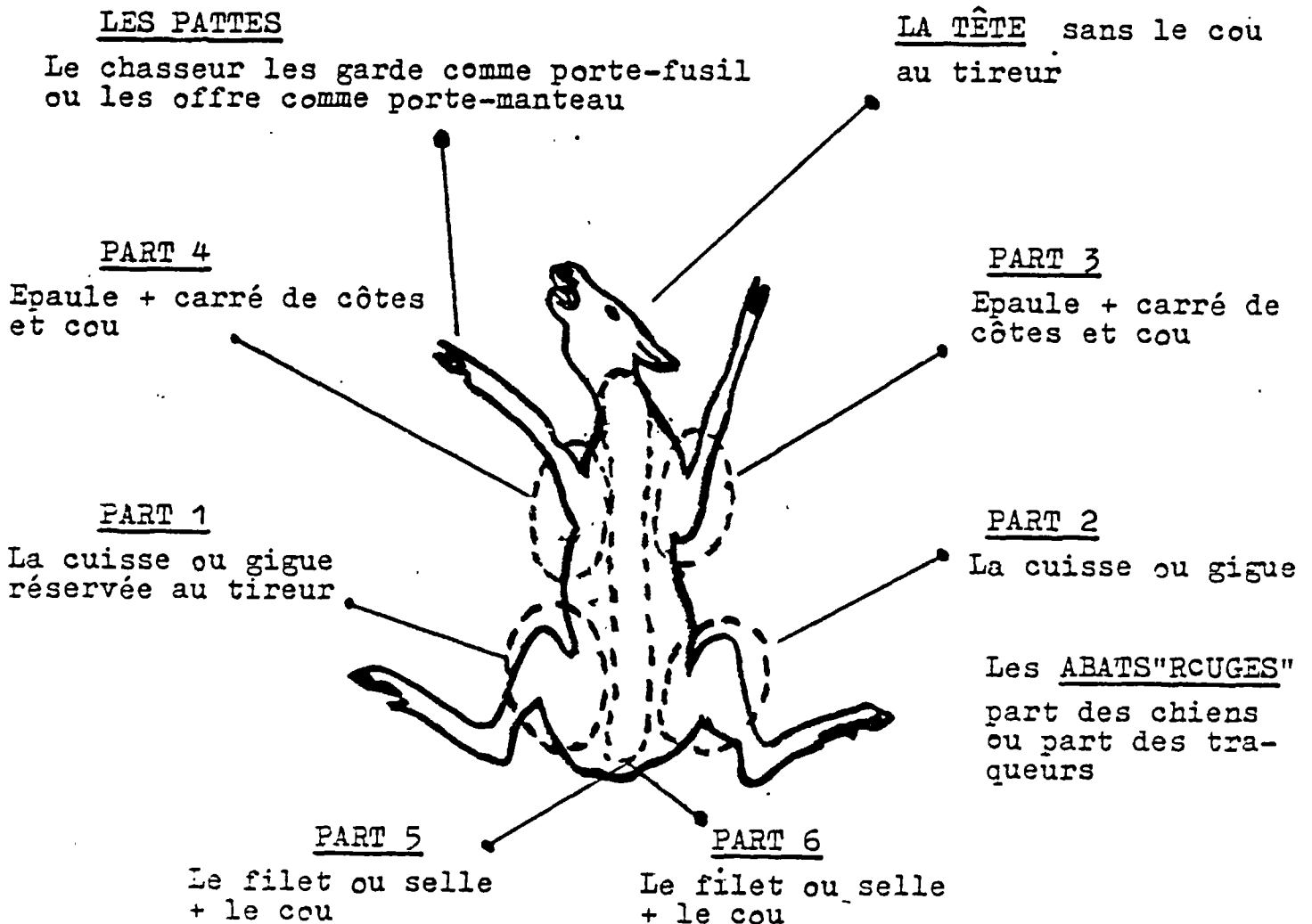
Geste naturel, la découpe ne fait que suivre, inscrites dans le corps même de l'animal, des lignes fixant une répartition originelle, un partage idéal du gibier (6 pour le chevreuil, 8 pour les "grosses bêtes". Cf. figure 4).  
Geste égalitaire, une répartition équitable des parts consacre une pratique communautaire, scelle un pacte d'étroite connivence dans l'exercice et les représentations de la chasse, mais aussi annihile les tentations fiévreuses individuelles.

"Il faut que ça soit égal. Comme ça y a pas d'histoires possibles. Je suis cuisinier, je sais comment faire : tous ils ont un bon et un morceau moyen. L'un comme l'autre ils ont une part égale, et chez nous y a jamais eu d'histoires".  
(Président d'une société de chasse, 65 ans).

Mais le partage, occasion privilégiée de raffermir ostensiblement la cohésion de l'équipe, peut se révéler un facteur tout aussi opérant d'antagonismes durables et le groupe se doit de contrôler efficacement cet ultime geste de chasse, enjeu d'un investissement passionnel notoire. De la pesée de chaque part (Raon-sur-Plaine) au cahier des "tours de part" (Luvigny) en passant par le tirage au sort à l'aide de numéros (Celles-sur-Plaine), tous les systèmes mis en place dans la vallée par les équipes communales témoignent d'une même préoccupation prééminente : assurer par un partage strictement ordonné un accès égal à la viande sauvage. Dans toutes les sociétés les inégalités gastronomiques inhérentes à la découpe même de l'animal sont soigneusement contrebalancées par le "tour de cuisse", système qui garantit, consignation dans un cahier à l'appui, une rotation du meilleur morceau, parfois sur plusieurs années. Seule dérogation à ce principe égalitaire la "part du tireur" réserve à celui-ci, outre la tête "à ras le cou", la part prisée entre toutes, la cuisse. Si parfois le foie, le coeur et les rognons lui reviennent également (Vexaincourt), les "abats" ne constituent cependant pas une "part" et, morceaux de fait peu prisés, n'interviennent pas dans la répartition de la venaison. Bien qu'on affirme que "celui qui en veut il peut le prendre", l'observation de terrain montre que les abats sont dans les faits une viande réservée aux traqueurs. Certes ces morceaux visent, outre la part normale qui leur revient de droit, à dédommager les traqueurs pour l'apport des chiens (on parle alors de la "part des chiens", Raon-sur-Plaine) mais on note aussi que ce sont toujours les traqueurs qui apprécient plus particulièrement ces morceaux, révélant d'ailleurs, par ce goût d'une viande singulièrement imprégnés de sang, une inclination pour le sauvage plus marquée que celle des chasseurs.

FIGURE 4 : LE PARTAGE DE L'ANIMAL

- 1) On saigne l'animal : le sang doit s'écouler "complètement"
- 2) On le vide : les tripailles sont enterrées
- 3) On "pèle" la bête : la peau est enterrée.



-----

Pour les grosses bêtes (cerf, biche et sanglier) le partage se fait en 8 (chaque cuisse étant divisée en deux).

Gestes et propos de chasse permettent ainsi tout au long de la journée de chasse d'éclairer cet idéal communautaire qu'un jeu subtil de limites -qui semble d'ailleurs se prolonger dans l'accès à l'alimentation carnée- assigne à la pratique des équipes de chasseurs communaux. Profondément antinomique à cet impératif fondamental, incarné dans l'attachement viscéral des chasseurs de la vallée à la pratique coutumière de la battue, paraît le principe de la chasse récolte, code éthique reposant sur une technique de chasse individuelle et silencieuse.

## ETHIQUES DE CHASSE

Valorisation de la traque du sanglier, dernière chasse libre, et les réticences manifestées devant les ukases orientant le tir des cervidés, nous ont précédemment permis de poser quelques jalons dans la reconnaissance de l'univers mental traditionnel des chasseurs de la vallée. Principes d'une chasse instinctive, d'un prélèvement naturel -entendons par là non orienté qualitativement- appartiennent à une sphère de représentations tissant la trame dans laquelle s'inscrit l'actualité des faits et dits de chasse. Il convient d'y inclure, authentiques fondements légitimes de la pratique, la prégnance de la fonction alimentaire et, dans l'exercice licite, la maintenance de l'idéal communautaire. C'est autour de ces règles que s'agence une éthique de chasse-cueillette que nous qualifierons plus précisément, suivant en cela la mouvance des systèmes ordonnateurs opérants aujourd'hui, de chasse extensive. Le décri de l'agrainage, geste opposé à l'errance présumée du gibier, les modalités de l'exercice cynégétique (faible nombre des chasseurs disponibles sur la ligne de traque et présence d'un relief escarpé) créent de fait des conditions techniques (non concentration du gibier ; rendement peu important) entraînant une exploitation relativement faible de la faune sauvage. Extensive, cette chasse l'est également par la reconnaissance, pensée indissociable, des conditions techniques de l'exercice, des chasseurs locaux d'un principe naturel régissant la régulation et la conservation du patrimoine faunistique ; au chasseur mesuré incombe alors simplement de suivre une loi originelle, ordonnatrice de toute vie.

"C'est le chasseur qui fait sa chasse. Faut pas tirer les petits. Nous on tirait jamais les faons et les cabris et puis les femelles avec les petits : faut respecter la production".

(Chasseur, ancien peintre en bâtiment, 75 ans).

"Il paraît que maintenant quand on voit une chèvre et son petit, faut tirer le petit. C'est la fédération qui veut ça. Moi je ne l'aurais jamais fait : c'est comme tirer un gosse derrière sa mère".

(Chasseur, ancien bûcheron, 80 ans).

A l'antipode de cette chasse extensive, prélèvement non ordonné des animaux, mâles de préférence, au gré des aléas de leur course en forêt, la chasse-récolte soude les chasseurs du versant oriental des Vosges autour de la "Hege". Les gestes qu'impose l'adhésion à la "Hege" (cf. notre chapitre sur "le principe de la chasse-récolte : HELL 1985 : 167-209) laissent apparaître le chasseur comme un véritable cultivateur du gibier ; affouragement et conservation du gibier d'une part, pratique d'un tir rigoureusement sélectif d'autre part sont en effet perçus comme indissociables de l'acte de chasse lui-même. L'exercice cynégétique vise dès lors explicitement à la production orientée qualitativement (la récolte de beaux trophées) mais aussi quantitativement par la prise en considération dans le prélèvement "raisonné" de la structure interne souhaitée de la population animale (classes d'âge, sex-ratio). La construction pour la chasse du cerf d'une "politique" de gestion rationnelle élaborée autour d'une science complexe du trophée -dénoncée par ailleurs par les zoologues comme un culte dénué de véritables assises scientifiques- offre l'illustration la plus parlante d'une telle conception de la pratique cynégétique, authentique chasse intensive.

La coexistence sur le massif des Vosges de ces deux conceptions cynégétiques est ancienne ; si la codification de la chasse-récolte ne s'est faite en Alsace qu'à partir de la période de l'après-guerre la lecture des traités de chasse régionaux (on se référera par exemple à ENGUELHARD 1864 et 1882) et la consultation des revues cynégétiques (véritables mines de renseignements ethnographiques : on trouvera ainsi une description datée de 1910 d'une chasse à l'approche au cerf au-dessus de la Croix Simon, cf. LA CHASSE, Octobre et Novembre 1923) montrent que le concept de chasse-récolte remonte à une époque bien antérieure.

Tout à fait récente paraît par contre une évolution qui voit depuis une dizaine d'années les principes de cette chasse intensive, nimbés du prestige de la rationalité et de la responsabilité cynégétique, pénétrer très fortement, par le canal des fédérations, dans tout l'Est de la France. Mise en place de plans de chasse quantitatifs puis qualitatifs, développement de la chasse à l'approche dans les forêts domaniales, concrétisent, aussi bien dans le département des Vosges qu'en Meurthe-et-Moselle, cette extension. Au principe du prélèvement naturel de la chasse intensive, devenu, aux yeux des nouveaux cynégètes avertis, anarchie et irresponsabilité, on oppose la scientificité, confortée par une technicité croissante des discours, de la politique de gestion et de sélection. Le non respect du nouveau code fait dès lors basculer les chasseurs des équipes communales hors de la norme cynégétique : déniaient le tir de sélection il devient un "viandard" tirant "tout ce qui bouge", désapprouvant la technique moderne de la chasse à l'approche il apparaît comme un authentique fossile, cramponné à un mode de chasse ancestral et donc inéluctablement condamné à disparaître.

"L'évolution vers une gestion cynégétique passe par un changement du mode de chasse. On ne peut pas sélectionner en battue... Les chasseurs des communales sont des primitifs et des viandards, il faut qu'ils

évoluent ou qu'ils disparaissent".  
(Responsable de la fédération de Meurthe-et-Moselle).

"A une époque où l'on reconnaît les lois biologiques et génétiques, et leurs rapports entre elles, le tir des cervidés en battue est un anachronisme et de par là il est à condamner purement et simplement".  
(Membre de la commission du Grand Gibier, dans la revue LA CHASSE 1967 : N°11).

Propos de chasseurs "évolués", discours de responsables et constats de gardes fédéraux se rejoignent et rejettent les chasseurs des équipes à la périphérie de l'acte de chasse. Isolés par la modernité et la scientificité des thèses avancées, les "petits chasseurs" réaffirment avec force leur attachement à un geste coutumier. Les positions se cristallisent ainsi autour des techniques de chasse devenues de véritables révélateurs de l'éthique: à l'approche et à l'affût, chasses individuelles et silencieuses, seules techniques permettant l'identification de l'animal et donc le tir de sélection, on oppose la battue, pratique de chasse collective soumise au hasard du prélèvement. De part et d'autre les critiques sont acerbes. Du côté des chasseurs alsaciens la battue est décrite comme une "tuerie", un "massacre", caractéristique de l'irresponsabilité des "chasseurs-viandards" de la France de "l'intérieur". Dans la vallée les prises de position sont tout aussi tranchées.

"La chasse à l'approche, c'est pas l'ambiance de la chasse, c'est de l'assassinat pur et simple".  
(Chasseur, mécanicien, 55 ans, Vexaincourt).

"La chasse au mirador cela devrait être interdit. C'est dégueulasse. Y mettent des pommes sous le mirador... la bête quand elle a bouffé elle part plus, c'est trop facile de tirer".  
(Chasseur, bûcheron, 25 ans, Luvigny).

"La chasse des gros dans les domaniaux au brame c'est pas de la chasse. C'est trop facile de les appeler, les cerfs y sont comme des fous quand on les appelle, y viennent tout de suite ; c'est facile de les tirer, les Alsacos y appellent ça la Pirsch, tu parles d'une chasse".  
(Chasseur, Ouvrier, 30 ans, Luvigny).

Au-delà de la valorisation de "la belle chasse" que permet la battue c'est en fait à l'authenticité même de l'acte de chasse que l'on se réfère ;

"J'ai été invité à des chasses à l'approche mais j'aime pas ça. Tenez je monte à la Croix de Fer ce soir. J'ai juste à descendre de la voiture et à tirer dans le troupeau qui est là tous les soirs, à tirer sur les bêtes qui vous regardent..."

c'est pas de la chasse, c'est comme tirer sur le piquet là. J'aime mieux quand elle est prévenue la bête, elle est chassée par les chiens, elle est avertie et elle vous arrive dessus, vous entendez le fracas et vous savez pas où elle va sortir, et là tout d'un coup, pan, il faut la tirer. Ça c'est de la chasse".

(Président d'une société communale, 65 ans).

A ces propos des chasseurs communaux font écho -mais discrètement, modernité oblige- certains discours de chasseurs-adjudicataires ; car même chez les chasseurs "d'en-haut", l'adhésion aux principes, allochtones rappelons-le, de la chasse intensive n'est pas unanime, loin s'en faut.

"Je vous avoue, chasser à l'approche ne m'emballe pas... D'ailleurs tous leurs trucs de sélection, de tir sélectif, moi je n'y crois pas".

(Chasseur en forêt domaniale, fils et petit-fils de chasseur de la région de Saint Dié, Chef d'entreprise, 70 ans).

On comprendra au terme de cette esquisse de l'organisation de l'espace cynégétique licite de la vallée la portée de certains propos, les justifications de certains actes... La pénétration d'une nouvelle idéologie de chasse, profondément allochtone à l'univers mental des chasseurs locaux, crée un environnement dont ils se sentent bannis. Mises en adjudication publique des territoires de chasse, multiplication des contrôles et prérogatives des gardes fédéraux sont reconnues comme autant d'atteintes à l'existence d'un droit d'usage ancestral perçu comme inaliénable.

La codification stricte du prélèvement bride irrévocablement l'esprit même d'un acte de chasse dit naturel ; quant à la valorisation et à l'extension des nouvelles techniques de chasse, elles menacent l'impératif communautaire des équipes villageoises et relèguent les chasseurs dans la disgrâce d'un temps révolu.

Autour du feu le dimanche, les références au "temps des Anciens" n'en seront que plus nombreuses et la valorisation d'un "âge d'or" d'autant plus forte.

"les Anciens ici y se gênaient pas. Y disaient y a du gibier plein la forêt, on va pas se priver, c'est pas ça qui va ruiner le cheptel. Alors ouverture, fermeture, y s'en foutaient, quand ils voulaient une bête y allaient en forêt".

(Chasseur, mécanicien, 55 ans).

Références aux gestes des Anciens dont maints chasseurs-braconniers d'aujourd'hui tirent dès lors une légitimation de leurs "sorties" en forêt :

"Qu'est ce qu'on s'emmerde avec le permis et tous les trucs, alors qu'on a qu'un bracelet. Alors on laisse tomber la chasse, on prend le fusil et on sort prendre un chevreuil quand on en a besoin".

(Chasseur, braconnier de la vallée, 30 ans).



TROISIEME PARTIE

LE BRACONNIER A L'ANCIENNE

Colette MECHIN



*Les pêcheurs de truites.*

(dessin de H. VALENTIN, originaire d'Allarmont)

LA PECHE AU FILET

Puisqu'une observation attentive révèle un hiatus certain entre un discours moralisateur et une pratique, ou à tout le moins une connivence générale, il est temps maintenant de s'interroger sur la figure de ce personnage plus mythique que réel qu'est dans cette région des Vosges "le" braconnier.

A partir des portraits d'une bonne vingtaine d'hommes présentés unanimement comme des "as" -leur réputation couvre souvent la Vallée de Raon-les-Leau à Celles-sur-Plaine- surgissent, au-delà des données individuelles, des traits de caractère profondément similaires. Or, si certains de ces traits isolent ces individus et permettent de les présenter comme des personnages hors du commun, l'essentiel de leurs caractéristiques, ce sur quoi nos témoins insistent, exprime la quintessence des "vertus locales" pourrait-on dire, ou plus exactement les valeurs auxquelles ces vosgiens sont le plus attachés. Aussi, si l'homme ordinaire en cette région insiste sur sa bonne connaissance de la forêt et sur son goût profond pour la vie libre, en plein air, la saga des braconniers révèle une sorte d'exacerbation paroxysmique de ces qualités.

## I. LES "AS" DE LA BRACONNE

Plus que de connaissance de la forêt, il faudrait parler d'accord profond, de mimétisme même avec l'environnement, tant la symbiose semblait parfaite vue de l'extérieur entre ces hommes et leur biotope ; se fondre dans le paysage avait, pour qui observait naïvement, quelque chose de magique :

"Le grand Paul, quand j'le voyais partir, je savais qu'il allait relever ses collets : tu pouvais le suivre... à un moment tu l'voyais plus, il avait sa coulée à lui, il était plus là..."

Cette capacité à disparaître, outre qu'elle démontrait un talent indéniable d'homme habile, était moyen de défense passive -le même que celui des animaux qui se tiennent immobiles lorsque progressent les traqueurs- contre les gardes aux aguets :

"Le père Belge, il s'enfilait aussi bien dessous un tas de mousse pour qu'on le retrouve pas, ou bien sur un sapin, il aurait bien resté une journée, encore deux jours, s'il fallait !  
C'étaient des fins ceux-là, ils n'avaient pas l'air d'y toucher mais..."

Passer inaperçu révèle donc cette harmonie entre l'homme et ce milieu particulier qu'est la forêt, mais cette capacité n'est qu'un épiphénomène du véritable "don" de chasse de ces hommes, invisibles mais voyant tout, et se conduisant en véritables maîtres des animaux.

## LES MAITRES DU GIBIER

Bien évidemment cette dénomination n'est jamais employée par nos commentateurs qui hésitent à employer de trop grands mots ne serait-ce que par crainte du ridicule, mais tout porte à penser que si la croyance n'est jamais explicitée verbalement, elle est cependant bien ancrée, tant nombreuses sont les anecdotes qui la confortent :

"On avait été à la chasse avec mon grand-père, c'était lui l'adjudicataire de la forêt X ; il avait invité un braconnier... le père Belge... on avait fait la chasse le matin : pas une voie, pas un chien n'avait chassé ni rien du tout... on casse la croûte... alors mon grand-père, il dit au braconnier : "on pourrait bien avoir un chevreuil quand même pour repartir..." (L'autre) il prend le meilleur chien qu'y avait et il dit aux chasseurs : "postez-vous à tel endroit". Le voilà parti, dix minutes après on avait le chevreuil ! "Il était endormi là qu'il dit, j'ai été obligé d'lui foutre un coup d'pied au cul pour qu'y s'lève !" Y savait où c'qu'y en avait un ! Et il avait pas été longtemps parti !..." (Allarmont).

Même maîtrise pour les lacets :

"On faisait un hakis avec le Robert... où c'est qu'ils ont mis le barrage (pour le lac artificiel EDF) moi j'me rappelle, j'étais gamin... il avait vu la coulée, il pose la cravate le soir, le lendemain, le chevreuil était dedans..." (Celles) (1).

---

(1) Et que dire de cette étonnante histoire où c'est l'animal même qui vient s'offrir au braconnier (un colporteur bien connu) : "Un jour, le Grand Paul y n'trouvait plus son crochet à anneau (outil pour tourner les grumes). Qu'est ce qu'il voit ? Un lièvre qui se sauve avec la tête dans le crochet !"

Quant au domaine de la pêche, les "spécialistes" -et il en est encore quelques uns- faisaient l'admiration des plus incroyables :

"Le Blanc d'P. c'était plutôt un brasseur, pour braconner il allait p't'être un peu comme ça mais lui c'était surtout le poisson, un champion ! Il disait : "bon on va prendre une truite ou deux... y n'revenait jamais bredouille..." (Raon-sur-Plaine).

Et de cet autre :

"C'était pas difficile, vous aviez une communion, vous lui disiez : "Beau Louis, pour dimanche y m'faut tant d'trutes !" le Beau Louis dimanche matin, tac la baguette de noisetier à la main il partait... vous lui aviez commandé quinze trutes ? Y r'venait avec quinze trutes !" (Luvigny).

Or on l'a déjà signalé, si une dextérité particulière ou un goût notoire faisait se spécialiser certains -à moins que ce ne soit la consécration populaire- la polyvalence restait fondement élémentaire en ce domaine.

C'est, répétons-le, l'état d'esprit, la disponibilité mentale qui, poussant ces hommes à la recherche du sauvage, les transformait, temporairement pour les gens "sérieux", définitivement pour les braconniers, en brasseur, en colletier ou en chasseur au fusil.

Ainsi, à propos du Blanc M. de Vexaincourt, cet ancien bûcheron raconte :

"Lui, c'était tout : braconnier, brasseur... quand il avait pas d'une façon, c'était d'l'autre. Une fois, il m'a raconté, mais longtemps après : ils allaient au filet (à la truite) ils étaient partis à deux à Allarmont, ils avaient trouvé le moyen d'barboter des canards qu'y avait dans la rivière à c't'hauteur là ! Les canards sont rentrés dans l'filet et hop !"

L'occasion et la conjoncture d'éléments favorables (pêche au filet ce jour-là plutôt qu'à la ligne ou à la main), transformaient la rencontre fortuite en bonne fortune. Il est vrai que les techniques de capture restant rudimentaires, on y reviendra, la réaction instinctive pouvait jouer à plein : tel ce bûcheron -nullement brasseur de réputation- qui avoue avoir assomé à la hache, une carpe, au lac de la Maix : le geste de la prédation précède toute réflexion et l'outil présent sous la main vient d'instinct seconder le corps. (Les registres de gruerie des siècles passés révèlent qu'à Moussey en 1722, un cerf poursuivi par les chiens fut tué à coups de bûches et dissimulé avec de la mousse et du bois) (2).

---

(2) Archives Départementales d'Epinal, Fonds de Salm  
3C 236 et Dossiers Correctionnels.

La connivence de ces hommes des bois avec leur environnement est telle qu'il faut bien parler de mimétisme devant ces qualités d'immobilité, de dissimulation mais aussi de vivacité de réaction et de don de réceptivité de tous les sens en éveil. La capture des truites à la main illustre le mieux notre analyse :

"J'en connais un (de bribeur), il vous attrape dix kilos de truites en une demi-heure de temps, il se couche dans le ruisseau, il les attrape, il les jette sur le pré, allez hop ! par tous les temps lui, il va dans l'eau..."

Et de ce même "pêcheur" d'exception un autre dit de lui :

"J'vous mens pas... ce gars, une truite dans un mètre d'eau, il vous l'attrape à la main... une fois qu'il la sent dessous les cailloux, on dirait un canard !..."

D'un autre quelqu'un dit :

"J'en ai connu un, le L., il se mettait complètement dans l'eau pour mieux prendre les truites : y avait q'sa tête hors de l'eau..."

Animal parmi les animaux, le pêcheur à la main est celui qui pratique la capture la plus fruste, "sauvage" en quelque sorte puisque la rencontre avec l'animal peut même se faire à corps nu :

"Ils enlevaient la ch'mise, le pantalon s'il fallait, ça leur aurait rien fait d'se mettre à poil !"

Ce dont témoigne ce procès-verbal de 1864 (cf.(2) rédigé à proximité de Saint-Dié :

"Il était deshabillé, tout nu à 50 mètres environ devant le barrage Champé, il enlevait les roches hors de place, pêchait à la main sans engin ; aussitôt que nous l'avons aperçu qui pêchait derrière les buissons (..) le sieur L. sort de la rivière pour s'habiller et court pour aller prendre le poisson dans son panier..."

Cette nudité avait, bien évidemment, des raisons fonctionnelles : ne pas détériorer le vêtement était préoccupation essentielle dans ces communautés de grande pauvreté et ne pas attirer sur soi l'attention en rentrant à la maison ruisselant d'eau tombait sous le sens (3) ; mais des thèmes adventices viennent s'adjoindre et rendre ambiguë la situation de cet homme-poisson : Face au garde d'abord, cette nudité jouait à la fois la provocation -et le scandale du corps dénudé exposé sans honte dans la nature était sans doute vivement ressenti au siècle dernier si puritain- à la

---

(3) Ce bribeur de Senones qui prétend en avril 1771 ne pas être entré dans le ruisseau est confondu par le garde parce que "son bras et ses manches étaient encore mouillés..." (Archives d'Epinal, IIIC 46-47).

fois la confiance : que dire, que reprocher à un homme nu ? D'autant que l'infériorité passagère pouvait se muter en position de force indubitable comme put le constater le garde V. en juillet 1952 : trouvant en flagrant délit trois gaillards bien connus de lui pour la pêche à la main "les ayant interrogés, ils ont déclaré qu'ils se baignaient" (la parade était connue de longue date puisque le garde qui en juillet 1774 aperçoit un homme "embusqué derrière un aulne près du Rabodeau" non loin de Moyenmoutier, ses habits posés sur le bord du ruisseau, s'entend répondre qu'il se "baignait" malgré la présence accusatrice de quatre poissons dans l'herbe...)

Cette proximité maximale de l'homme et de sa proie explique la tentation des honnêtes gens de soupçonner de braconnage tous ceux qui d'une manière ou d'une autre réduisent l'écart -déjà bien petit dans cet univers forestier où les cultures étaient sans cesse menacées par la faune sauvage- entre la sylve et l'espace civilisé. La suspicion englobe ainsi, à juste titre dans l'exemple qui va être proposé, celui qui est capable d'appeler les animaux tel "l'Ourson", braconnier solitaire de la vieille école qui faisait venir les cerfs au moment du rapt en imitant leur brame, mais elle n'épargne pas ceux qui habitent "trop près" de la forêt : de telle ferme isolée on dira : "ça n'métonnerait pas qu'ils y aillent..." ou de tel hameau à l'écart du village "ils sont tous braconniers là-haut, forcément..." ou bien "vous pensez, ils habitent à la lisière de la forêt !..." Les éleveurs d'animaux sauvages (cf. supra) ont, pour cette même raison, une réputation de braconnier :

"Faut qu'ce soit de ceux qui étaient braconniers  
pour pouvoir attraper les bêtes là..."

Comme si le non respect de la frontière normale entre le monde sauvage et le monde domestique ne pouvait venir que de ceux qui transgressaient l'autre limite, sociale celle-là, entre l'activité pénible et licite, garante de respectabilité et la vacuité d'une passion, source de déshonneur.

## DES HOMMES LIBRES

Il faut y insister : Le système fonctionnel d'exploitation du bois nécessitait la complémentarité de trois activités fondamentales. Ces trois métiers, de l'abattage de l'arbre (bûcheron) à sa découpe (sagard) en passant par son débardage (voiturier), sont présentés par ceux qui ont pratiqué ces métiers ou les pratiquent encore comme des métiers d'hommes "libres" en opposition à toutes les activités à horaires et salaires fixes auxquelles bon nombre aspire dans cette époque d'emploi incertain. La distance entre la dépendance usinière faite d'horaires impératifs, de claustration et de servilité à l'égard du patron -la tyrannie des potentats d'industrie allait jusqu'à pénétrer la vie privée, les moeurs et la pratique religieuse,

sans compter les opinions politiques des ouvriers- et la belle liberté des bois s'exprimait par mille et un détails. Ainsi raconte un ancien débardeur d'Allarmont (voiturier à cheval) :

"Un ouvrier, à l'usine quand le patron passe, il baisse la tête, il travaille, alors que quand le patron (le marchand de bois ou son "commis") vient vous voir, le bûcheron lui, il s'arrête et pis des fois le patron il donne encore la pièce pour boire un coup !"

Et le même raconte encore que les ouvriers en entrant à l'usine à Celles soulevaient respectueusement leur casquette pour saluer le directeur, alors qu'eux, les gens de la forêt, n'enlevaient leur chapeau ni devant le marchand de bois duquel dépendait leur emploi ni -et encore moins !- devant les patrons d'usine si d'aventure ils avaient à leur livrer du bois.

Le signe distinctif pertinent n'était d'ailleurs pas le couvre-chef mais un autre accessoire : le sac pour le casse-croûte. Le clivage au début du siècle, lorsque les manufactures étaient en plein essor, s'établissait entre la "musette" et le "habersac". La musette, c'était, barrant en bandoulière le dos de l'ouvrier, l'empreinte de l'assujettissement à l'usine, tandis que le havresac c'était, porté à deux bretelles donnant bel équilibre, la marque de l'indépendance du bûcheron (4).

Le havresac, soit dit en passant présentait un autre intérêt indéniable : celui de pouvoir cacher intégralement le chevreuil braconné, soigneusement tassé au fond, ce que ne permettait pas avec autant d'efficacité les hottes d'autrefois qui laissaient poindre parfois d'indiscrettes protubérances comme en témoigne cette curieuse histoire -légende ou fait véridique ? Impossible de trancher puisqu'aucune date, aucun nom de lieu ni de personne ne sont avancés- d'un garde tombant, au sens réel, sur le dos d'un bûcheron réputé braconnier et s'empalant sur le fagot, transporté dans la hotte, qu'il avait pris de loin pour les pattes d'un chevreuil.

La liberté des travailleurs des bois était aussi fondée, nous l'avons déjà souligné, sur leur responsabilité dans le travail. Payé "à la tâche" et embauché "à la parole donnée" par un contrat tacite reconduit ou non par le marchand de bois employeur, le bûcheron, le voiturier et même le sagard dans une certaine mesure, disposaient de leur temps à leur convenance -et bien sûr selon l'urgence du travail- travaillant plus un jour et moins un autre, commençant à l'aube pour terminer en début d'après-midi au plus fort de l'été, etc... Mais parangon de liberté, le braconnier percevait ces contraintes pourtant moins lourdes que celles de l'usine puisque librement établies comme des chaînes insupportables puisqu'elles faisaient obstacle à sa passion dévorante :

"Y avaient des voituriers qui étaient déjà pas trop riches, ils laissaient les boeufs à l'écurie pour aller à la chasse ! ça gagne pas beaucoup de sous ça..."  
(ancien voiturier, non chasseur).

---

(4) Ce paragraphe est repris du rapport MECHIN-SCHAAL 1984a.



L'exacerbation de ce refus de toute containte se révélera avec éclat lors des guerres. Plusieurs grandes figures de braconnier s'illustreront à des titres différents lors des grands conflits mondiaux successifs.

Celui-ci, originaire de la Charaille (fermes d'écart de Raon-les-Leau) refusant les spoliations de l'envahisseur et les nouvelles limites nationales issues de la défaite de 1870 qui faisaient du Donon une propriété allemande, allait braconner de l'autre côté de la frontière :

"Dans les forêts toutes proches devenues allemandes, écrit J. Valentin, maire de Raon-sur-Plaine, dans la revue locale "Aux sources de la Plaine" n° 65, sangliers cerfs et chevreuils abondaient. Certains des nôtres y allaient braconner. Ils franchissaient allègrement la ligne frontière et la repassaient souvent avec une bête sur le dos, c'était, disaient-ils autant que les allemands n'auraient pas..."

Mais d'autres allèrent plus loin par des actes de bravoure patriotique.

Ainsi le "père Belge" (en réalité enfant du terroir) braconnier notoire devint tout naturellement agent de liaison pendant la guerre 14-18, parce que déjà trop vieux pour être repris par l'armée :

"Il s'est engagé volontaire pour guider les troupes puisqu'il connaissait tous les chemins en forêt..."

explique sobrement sa fille comme si le courage allait de soi. Cet héroïsme ordinaire se retrouva en 1940 lorsqu'il fallut organiser le maquis. L'obéissance à un occupant détesté, voulant imposer des règlements encore plus stricts que d'ordinaire, n'était pas imaginable pour ces hommes habitués à braver les autorités quelle qu'elles soient. Mais tous ne furent pas pour autant des combattants de l'ombre, même si certain, après une vie de désordre en tout genre se fit "nettoyer par les boches" pour avoir hébergé un garde-chasse appartenant à la Résistance. La conduite moyenne du braconnier pendant les guerres fut peut-être, au mépris d'un danger pourtant bien plus considérable, mais la nécessité était aussi bien plus impérieuse, d'intensifier ses prélèvements. Des hommes payèrent de leur vie leur témérité :

"Il a été fusillé par les Allemands à Epinal parce qu'il était en train de pêcher au lac de la maix avec des grenades. Le plus pénible c'est que c'est un garde-chasse de Moussesey (dans la vallée voisine) qui l'a dénoncé aux Allemands, ils sont v'nus chez lui, ils ont perquisitionné, ils ont trouvé des armes de guerre... mais on avait tous des armes cachés ! ils l'ont emmené et pis ils l'ont fusillé à la Vierge... même pour un chevreuil, je pense que c'était plus justifié que ce soit lui qui en profite que les Allemands... Il avait 7, 8 gosses ce gars-là et il avait 2 frères... J'leur ai dit : moi j'vous garantis sitôt les Américains venus moi j'aurais pas pardonné..."

Ah il aurait pas profité de sa retraite l'autre ! non vraiment, faire fusiller un type parce qu'il avait jeté une grenade dans le lac pour attraper une ou deux carpes..."

Cet autre qui tenait un restaurant :

"Vers 3, 4 heures on l'entendait plus travailler, pis d'un seul coup, ping ! pang ! Il avait ses petits sentiers, hop le chevreuil ! Et pis les touristes y mangeaient ça... les Allemands l'ont pris rapport à ça... Il s'est fait coincé, ils le guettaient, il descendait de la forêt là-haut, les Allemands étaient sur la route qui guettaient avec les jumelles, ils l'ont vu qu'y cachait quelque chose en attendant la nuit pour aller chercher le reste, quand il est arrivé : hop là ! par ici ! Ils l'ont em'né et il est jamais rev'nu..."

La fin tragique des braconniers bravant l'envahisseur est d'autant plus vivement ressentie comme objet de scandale que, en temps de paix, une sorte d'auréole d'invulnérabilité construite sur un amalgame d'expériences et d'idées reçues ou de légendes, transformait l'adroit personnage en une sorte de héros local. Le premier élément du mélange, c'est, de toute évidence, l'astuce du braconnier. Si la ruse du poseur de collet c'est de "ne pas avoir l'air", de ne rien laisser paraître ni dans le paysage, ni dans le comportement, toute l'attitude corporelle du braconnier participait à tout moment de cette duperie. Un garde constate amèrement :

"On est toujours surpris quand on découvre ceux qui font des actes de braconnage parce que c'est souvent des gens qu'on n's'imaginerait jamais être braconnier..."

Le colporteur, d'un caractère généralement méfiant, et utilisant une technique discrète -pas de localisation possible "au son"- illustre à plein cette surprise des gardes et souvent de la population lorsqu'on découvre ses activités illicites :

"On m'avait dit : c'est fini, y n'braconne plus, il est trop vieux... Quand vous d'mandez des renseignements c'est souvent comme ça : "y n'braconne plus..." Un jour, j'ai trouvé ses collets tout-à-fait par hasard... J'lai guetté pendant deux ans... La personne était extrêmement méfiante... Il fallait que je profite du moment où il donnait à manger à ses lapins pour aller voir"

La nécessité d'un passage répété pour vérifier les lacets et récupérer le cas échéant le gibier pris, obligeait parfois à inventer sommairement une mise en scène :

"Quand ils partaient le soir, les femmes des fois allaient avec, ça fait qu'on croyait qu'ils allaient s'promener..." (5)

Et ce prétexte de "promenade" sonnait comme un avertissement aux oreilles des initiés :

"Oh le "Bian" (blanc) là, c'en était un c'ui là ! (6) On l'voyait partir, on n'savait pas où c'est qu'il allait ; il avait la crosse d'un côté dans l'pantalon, l'canon d'l'autre. On disait : "Où c'est qu't'vas l'Bian ? -Oh j'vas m'promouner !" qu'il disait ! il allait se promener !!... (rire)"

La ruse suprême, mais nous n'irons pas jusqu'à prétendre que ces gens pliaient leur corps jusqu'à ce subterfuge irréversible, était le handicap physique rendant quasiment inimaginables les prouesses supposées des braconniers. Celui-ci, fameux colporteur, "l'as du collet" selon le témoignage d'un de ses anciens amis, était boiteux et avait une mauvaise vue :

"Qu'est-ce que vous voulez dire à c'pauv'type là ? il dansait sur ses deux pattes comme ça, vous auriez jamais dit qu'il partait... (sous entendu : braconner), ses deux frères étaient aveugles et lui, il avait mal aux yeux mais..."

Cet autre boiteux (et dont le père avant lui boitait d'où le surnom "boket" transmis) pose des collets et n'hésite pas à grimper à la cime des arbres avec des crampons d'après qu'on en dit. Un autre handicapé, célèbre bribeur de Luvigny devait sans doute à une infirmité sa spécialisation de pêcheur (à la ligne) :

Dès 1909 "Beau Louis" (en fait Joseph de son prénom, mais son père s'appelait Louis) exerce déjà son art puisque dans un vieux registre où sont consignés sommairement les procès-verbaux dressés entre 1902 et 1914 (7), on le voit, jeune homme de 19 ans -mais déjà orphelin de père et de mère- attraper son premier P.V. pour "pêche à la ligne dans le lot réservé". Au hasard des cahiers de garde dépouillés (7), on le retrouve, seul ou en compagnie, pêchant toujours à la ligne et toujours refusant

-----

(5) Le rôle des femmes comme alibi du braconnier est toujours bien réel actuellement, montrant a contrario que sauf cas d'exception -il y en a- le domaine de la braconne est fief réservé de la gent masculine.

(6) Ce surnom "blanc" dont ont été "baptisés" plusieurs braconniers notoires est analysé p121

(7) Archives ONF de Raon l'Etape. Un sommier des P.V. 1902-1914 et 37 cahiers de gardes des Eaux et Forêts couvrant la période 1915-1979. Mes remerciements au chef de district SALTZMANN de Celles pour son aide précieuse.

de remettre à l'eau les truites attrapées, voire même de les montrer au garde. Obligé parfois de partir en prison faute de payer ses amendes, madré sous un air rustique, vivant de peu et buvant beaucoup en troquant le produit de son activité piscicole, il est resté une sorte de figure légendaire, mais sans prétention, d'un brave homme rendant service (il approvisionnait "à la demande" les banquets de particuliers et les viviers des restaurants), situés hors de la norme (célibataire, pauvre et alcoolique) et narguant l'autorité. A ce sujet, quelques bonnes histoires circulent encore sur sa ruse d'enfant du pays envers les gardes. Celle-ci joue sur la confusion poisson de mer poisson d'eau douce et sur le goût immodéré des gens de la région pour le hareng salé acheté en petit tonneau au mi-temps de l'hiver :

"Le garde, un jour il se pointe, Beau Louis il s'en aperçoit, y vient s'mettre près de la vanne de Maringer et il accroche un hareng au bout d'son fil. -Ha ! c'coup ci j'te tiens ! qu'il dit le garde ; -Cré vingt dieux ! on peut même plus dessaler son hareng alors !..."

Celle-là tente de démontrer la possible duplicité des gardes :

"C'était un mutilé (le Beau Louis), une fois il a été pris à Vexaincourt par le brigadier forestier, l'autre lui prend son pot d'camp, la "tinotte" qu'ils appelaient ça, avec des truites qu'il avait dedans, pis il lui fait un procès-verbal ; il descend à Raon au Tribunal : "Oui, qu'y dit, il m'a pris ma tinotte et mes truites. Le juge a d'mandé au brigadier : -Et les truites qu'est-ce que vous en avez fait ? -Oh qu'y dit, j'les avais mis sur la pierre d'évier, not'chat les a mangés ! -Oh ben Bon Dieu ! qu'il dit le Beau Louis, ton chat paiera l'amende ! "Et il a rien eu. Le brigadier avait qu'à les relâcher tout de suite..."

## GARDES ET BRACONNIERS

Le second élément tendant à faire accroire la légende d'une sorte d'invulnérabilité était fondé sur les relations curieuses et parfois ambiguës qu'entretenaient entre eux gardes et braconniers. Très souvent, le garde occupe, dans les histoires de braconnage une place des plus délicates. Il est vrai que le terme est générique et que sa polysémie entretient la confusion : il y avait autrefois au coeur même des villages, le garde champêtre bien plus redouté que l'employé municipal qui continue maintenant à occuper cette fonction. Il y avait aussi, dans cette région où la grande propriété forestière privée est reine, des gardes particuliers, souvent hommes du pays, il y avait enfin, les gardes des Eaux et Forêts.

Mais au sein même de ce corps de fonctionnaires devenu maintenant l'Office National des Forêts, les fonctions ont évolué au cours des dernières décennies. A l'ancien garde-des-eaux-et-forêts à

qui incombait le soin de contrôler, et de verbaliser si besoin était les contrevenants, dans le domaine aussi bien de la chasse, de la pêche que de la gestion forestière en forêt publique, s'est substitué l'agent de l'office des Forêts, spécialisé dans l'administration forestière et peu intéressé par les délits hors de sa compétence. Des services particuliers ont été créés pour la pêche et la chasse et les "Fédéraux" comme on les appelle, sont moins inscrits dans le paysage familial même si parfois ils résident sur place ; ils ne se mêlent pas à la population et ne sont pas originaires des lieux :

"On les connaissait avant, on se parlait, mais maintenant c'est tout des étrangers qui viennent... et pis ils vous racontent plus rien... je vois chez nous (à la Sciotte), ils parlent à personne..."

Tous ces empêcheurs-de-braconner ne sont pas perçus de la même façon par les habitants des villages. Leur attitude envers le gibier et les contrevenants n'a d'ailleurs rien d'homogène. Le garde-champêtre, terreur des gamins autrefois pêchant en maraude, n'a plus le temps ni le goût -les truites d'ailleurs ont déserté les ruisseaux des villages- pour poursuivre les délinquants. De leur côté, les agents de l'ONF, déchargés du fardeau des délits animaliers ne s'en plaignent pas :

"On doit être capable de dresser procès-verbal c'est sûr, ça fait partie de notre métier, mais disons, on n'a pas le temps nécessaire premièrement et deuxièmement on n'est pas assez protégé, on n'est pas fonctionnel, on n'est pas équipé..."

Sans aller jusqu'à avouer, comme certains le font cependant, une certaine sympathie pour l'esprit frondeur des braconniers, les gens de l'Office des Forêts en général, préfèrent se tenir autant qu'ils le peuvent à l'écart du cercle magique -mais dangereux : un coup de fusil est vite parti dit-on- de la chasse et de ses folies. Rencontrer quelqu'un en forêt porteur d'un fusil et accompagné d'un chien en laisse, incite certes à voir en lui un possible braconnier mais ne suffit pas pour lui chercher noise :

"Si son fusil n'est pas chargé, il n'est pas en action de chasse... et allez donc demander à un braconnier : il n'ouvrira pas son fusil !... non la chasse, c'est dangereux..."

Ce repli prudent sur la gestion du patrimoine forestier, rendu possible par l'apparition des "fédéraux", gardes de l'Office de la Chasse ou de la Pêche, était, pensons-nous, déjà dans les faits avant d'être officiel. Dans les 37 cahiers de gardes (simples agents ou brigadiers) que nous avons dépouillés, nous avons eu la surprise de ne découvrir qu'un nombre infime de délits de chasse alors que les

procès-verbaux pour pêche délictueuse abondent (8) :

pêche (ligne ou engin)	: 37
pêche à la main	: 8
chasse	: 9
collets	: 2 (1916 et 1932)

Les "forestiers" autrefois obligés bon gré mal gré de rendre compte du braconnage n'y ont jamais, semble-t-il appliqué tout leur zèle. Même les lacets, si nombreux jadis et, les gardes actuels nous l'ont affirmé, dont la présence et la destruction auraient du apparaître dans le compte-rendu journalier des activités, n'ont pratiquement jamais été mentionné (9). Les rares témoignages sont d'ailleurs extrêmement décevants : la surveillance ne mène à rien :

"Aucun indice ne nous indique quels sont les braconniers coupables de ces délits" écrit le brigadier P., le 17 novembre 1916 et le 18, il ajoute :  
"Personne n'est venu voir les lacets posés" (forêt de Celles).

Même si par chance, les colleteurs sont surpris, la rapidité de leur fuite -et rappelons le leur action s'effectue aux heures indécises de la tombée de la nuit et du petit jour- rend nulle l'attente opiniâtre comme le constate laconiquement le brigadier M. le 27 février 1932 après 4 heures d'affût auprès de 5 collets au lieu-dit "les Hauts Champs" à Celles :

"Nous avons vu deux individus à six heures, lesquels se sont enfuis..."

La fuite et la dissimulation aussi rudimentaires que paraissent ces parades restaient les fondements de l'impunité. Ainsi en juin 1770 (10) trois hommes armés d'un fusil furent surpris par le garde, l'un d'entre eux, pour ne pas être reconnu "se masque de son chapeau" et, au début du siècle, témoigne cet ancien braconnier :

"J'entendais des vieux raconter... ils avaient des blouses comme les marchands de cochon, le garde arrivait ? Hop là ! la blouse par-dessus la tête ! Allez y voir vous !"

---

(8) Id. dans le sommier des P.V. 1902-1914. Sur 90 P.V. dressés dans la Vallée à propos de pêche ou de chasse, 56 concernent la pêche (dont 10 à la main) 22 la divagation des chiens, 6 la capture des grenouilles, et 6 seulement la chasse...

(9) Les pages imprimés au début des plus anciens cahiers mentionnent : "tout délit dont l'auteur est inconnu, est constaté par procès-verbal qui est revêtu de toutes les formalités requises par la loi."

(10) Archives d'Epinal, IIIC 46-47.

La reconnaissance visuelle par le garde signait la menace pour le braconnier -dont l'éthique élémentaire de son art reposait sur ces vérités simples : ne rien laisser paraître, ne rien dire, ne pas être vu- d'être au sens strict démasqué.

Le garde (privé ou d'Etat) connu de tous et connaissant tout le monde, parfois né et marié au pays, jouait gros à vouloir se mêler de trop près des agissements de ces hommes de la pénombre. Les récits de vengeance de ces derniers à l'encontre des représentants de la loi circulent sous le manteau, signalant de cette façon la rupture entre un état ancien de compromis et un manichéisme actuel source d'étonnement pour la population.

La distance effective et le manque d'attaches des gardes de l'Office de la Chasse et des gens de la brigade anti-braconnage, récemment constituée, avec le pays, les rendent en quelque sorte inattaquables au moins dans deux perspectives :

- On ne peut faire peser sur eux le soupçon de collusion avec ceux qu'ils traquent : les trafiquants autrefois n'hésitaient pas à "mouiller", devant témoin, ceux qui les gênaient comme celui-là, offrant à l'inspecteur des Eaux et Forêts au-dessus de tout soupçon, une gigue de chevreuil devant tout le monde.

- on ne peut leur faire peur par la menace et le défi -comme en témoignent les anciens cahiers- du fait qu'ils ne résident généralement pas sur place ou qu'ils ne se mêlent pas à la population. Mais comme chacun -pour des raisons développées en première partie- peut, chasseur ou non, être en contravention avec la loi (et la crainte d'être pris comme "receleur" est vive...) cette présence tutellaire est plus souvent perçue comme une menace que comme une sécurité.

L'ancienne surveillance, celle opérée essentiellement par les employés des grands propriétaires (gardes privés) ou les forestiers, présentait l'avantage de placer le contrevenant en face de gens semblables à lui : les vices et les faiblesses -et les intransigeances- de chacun permettaient de louvoyer au plus près, voire de soudoyer les plus faibles : autant les récits de vengeance "à mort" semblent du domaine du mythe (11), autant ceux des compromissions en tout genre sont bien réels puisque consignés dans des cahiers ou racontés en détail par nos informateurs. Des gardes privés surtout, choisis sur place pour leur "compétence" par les gros possédants, plusieurs nous ont été décrits comme "les plus grands braconniers de la terre". L'assertion : "pour être un bon garde-chasse, il faut être un bon braconnier" est pris semble-t-il ici au pied de la lettre : les pires braconniers, ceux qui pratiquaient en toute impunité furent ces loups devenus chiens. Mais partageant une passion ambiante, l'entente avec eux fut souvent possible : achat de leur silence par offre d'un morceau du gibier braconné, des grenouilles ramassées, des truites pêchées ; travail en collaboration : celui-ci renseignait ses copains sur les tournées organisées par ses collègues :

-----

(11) Parce que racontés sans détail de lieu, de date ni précision de nom.

"Quand j'suis arrivé, j'avais un agent qui était plus ou moins en cheville avec eux... Comment voulez-vous faire des tournées de chasse quand c'est comme ça, ça servait à rien..."

Celui-là prévenait les bribeurs :

"Toutes les nuits, le brigadier réquisitionnait ses gardes, à telle heure, à telle place, mais les bribeurs le savaient... Y avait un garde qui était bien avec pour avoir des truites :  
"Vous f'rez attention à telle place ! Bon ben les autres ils allaient ailleurs ! Jamais ils ont pris un bribeur ! jamais ! pensez-vous !..."

Cet autre accompagnait le groupe de "chasseurs", transportant à l'occasion l'un ou l'autre de ses amis sur sa moto, celui-là encore, rencontré par l'équipe de braconniers est pris en quelque sorte en otage :

"On l'a chopé avec nous et c'est lui qui a tué le chevreuil, quand on a fait le partage, il a pas voulu, il voulait pas rentrer à Saint Quirin avec ça lui !..."

Et la liste pourrait s'allonger indéfiniment sur cette collusion du délinquant et du représentant de la loi (12).

Mais puisque connivence il y a eu, et elle ne saurait être niée puisque des faits précis sont bien connus, la suspicion gravissant un échelon supplémentaire s'est attaquée à la Justice : L'idée qu'on pouvait "acheter un juge" est si bien ancrée qu'en toute bonne foi, la grand-mère d'une de nos informatrices lui racontait -cela situe l'histoire à la fin du siècle dernier- qu'envoyée devant les tribunaux à la suite d'une altercation avec la sage-femme, les "pauvres hommes" de la maison avaient dû sortir le "tramail" (filet) pour rendre le juge, pensaient-ils, plus compréhensif. L'anecdote n'est pas exceptionnelle :

"Y avait des braconniers pour les "hauts" qui étaient dans les tribunaux d'après c'qu'on m'a raconté" nous confie cet octogénaire...

Et du fameux Joseph K. de la Charaille (Raon-les-Leau) qui exerçait son art de braconnier avant la guerre de 1914, son neveu explique :

"Vous savez pas où elle allait la viande là ? Pour les hauts messieurs à Lunéville ! Des juges, des avocats, tout d'la haute volée..."

On verra que cette notion d'une protection "d'en haut" n'est pas morte lorsqu'il s'agit des braconniers modernes, cent fois pris et cent fois relâchés. Mais parler de juges et de tribunaux tient du paradoxe dans ce chapitre. Les "as" de la braconne justement

---

(12) Il va sans dire que cela n'induit en aucune manière une connivence générale entre braconniers et gardes.



étaient ceux qui n'étaient jamais pris : "c'étaient des fins". Il y allait de leur honneur à n'être jamais repéré tel ce Jean Pierre Margo de Vexaincourt appréhendé par le garde en octobre 1771 sur le territoire de Moussey (13) alors qu'il tend des lacets pour capturer des gelinottes et qui déclare fièrement :

"Qu'il y avait quarante ans qu'il faisait ce métier de braconnier sans avoir jamais été repris..."

Etre pris signifiait pour ces hommes orgueilleux, tomber dans le lot commun et surtout admettre d'être traité comme des délinquants. La réaction désespérée de certains d'entre eux, sans commune mesure avec la faute somme toute vénielle commise -l'emprisonnement n'est souvent requis que lorsque l'amende n'est pas payée- provoque l'étonnement et une certaine admiration. Le suicide venant laver l'affront de la capture réhabilite à ses propres yeux le personnage et souligne avec force ce refus des règlements jugés scélérats dont nous avons dressé en première partie les contours.

Un homme de Luvigny, agent de liaison pendant la grande Guerre, bûcheron et braconnier émérites en est le flagrant exemple : dénoncé par une femme du village (mais non originaire de la région, on nous le précise bien), il est pris par le garde "le chevreuil sur le dos". A l'idée du déshonneur que représente pour lui cette mise au ban de la société, il s'empoisonne à la strychnine et meurt dans d'affreuses souffrances :

"Il aurait pas dû... il aurait payé qu'est ce que ça pouvait faire... Il aurait même fait un mois d'prison... ça a été plus fort que lui, il a pas voulu s'avouer vaincu... parce que c'étaient des champions ceux d'dans les temps, oh !..."

De la même veine est cette autre histoire, d'un vieux braconnier de la région de Bruyères que le garde de l'Office des Chasses mit plusieurs années à attraper :

"C'était déjà une personne âgée qui avait toujours braconné, il avait pris des centaines de chevreuils c'est sûr. Il est passé au tribunal ; au moment du jugement le président ou le procureur aurait dit : "On va vous mettre en prison" ou un truc comme ça, alors lui il aurait dit : "Ho ! Si vous voulez m'faire faire de la prison pour le chevreuil là, j'en ai bien pour 100 ans pour tous les autres que j'ai pris ! "Et il a jamais admis qu'il avait été pris... il avait de l'orgueil, il est rentré chez lui, il s'est suicidé au fusil..."

---

(13) Dans la vallée voisine : la sortie de son périmètre habituel d'activité explique peut-être qu'il ait été surpris par le garde (Archives d'Epinal, IIIC).



UNE RECONSTITUTION DE PECHE A LA MAIN d'après J. COUCHOURON  
(extrait de Vie à la Ferme dans les Hauts, Nancy, 1984)

## II. L'HOMME SAUVAGE

Parangon des vertus du terroir, le braconnier, parce qu'il fascine ces hommes à l'individualisme farouche, est nécessairement présenté comme un héros local certes, mais un contre-héros dirons-nous, un qui ne peut réussir sa vie du fait de ses choix. Préférant la pulsion passionnelle aux actions raisonnées, la "promenade" sur les traces imprévisibles des bêtes, au travail sans grande surprise des coupes en forêt, il lui faut payer cette liberté au goût âcre, par l'acceptation d'un dénuement à peu près total (même s'il court à l'heure actuelle des légendes sur des braconniers ayant acquis de fabuleuses fortunes, les exemples qu'on nous produit ne vont pas dans ce sens). La pratique de la pêche à la main nous a déjà fait pénétrer dans cet univers où l'homme affronte le monde sauvage au corps à corps, sans intermédiaire -et à corps nu si besoin est- acceptant un duel à la loyale avec les éléments (et si la capture d'une truite semble un enjeu bien dérisoire en l'occurrence, la descente dans les eaux glacées des ruisseaux vosgiens demande bien du courage ; certains ont payé de leur vie leur imprudence : broncho-pneumonie, congestion,...).

Et ce dénuement vécu au sens strict dans la pratique du bribage se double d'une pauvreté extrême et d'une profonde solitude qui placent ceux qui ont choisi de vivre ainsi dans un en-deça de la civilisation qu'on comprend -et qui est dans une large mesure excusé- mais qu'on n'envie pas : mieux vaut tout compte fait les petites tracasseries d'une vie ordinaire mais confortable qu'une destinée hors du commun mais pleine d'incertitude et qui mène à la déchéance.

### LES VERTUS DU SILENCE ET DE LA SOLITUDE

"Mon père aimait bien aller seul (au fusil), y en avait un de Luvigny qui v'nait avec, mais c'était déjà rare, il aimait mieux aller tout seul"  
(Femme, Vexaincourt).

Pour ces hommes habitués au travail à deux (les bûcherons toujours, du fait de la grande scie à deux mains -le passe-partout- utilisée jusqu'au mitan de ce siècle) le goût pour une quête solitaire est déjà témoignage d'une tendance perverse. Ainsi raconte ce braconnier occasionnel (pendant la guerre), mais chasseur fervent rompu à la pratique collective de la battue :

"Quand on partait à la chasse, on était toujours deux, on disait toujours : Hein ! faudra jamais laisser l'autre ou alors faudrait qu'ils soient (les Allemands) trop nombreux, une compagnie. Si ils sont 2 ou 3 eh ben faudra en zigouiller 2 ou 3... moi, j'aurais jamais laissé mon copain, quitte à être pris aussi... "

Mais si la chasse au fusil, doublant celle collective autorisée, peut -doit, pour plus d'efficacité- se faire en petite équipe, celle au collet, de même que le bribage à la main peut -doit dans la complexion particulière du braconnier à l'ancienne- s'effectuer en solitaire :

"Ceux-là ils vont tout seul, résume lapidairement un braconnier au fusil, ils marchaient pour eux tout seul, comme ça plutôt que d'partager à 5, 6, ils avaient du gibier pour eux tout seul... ils faisaient leur coup tout seul, ceux-là n'avaient pas partie de chasse, c'étaient les braconniers au collet..."

Et ces sorties en solitaire garantissaient l'absolue discrétion de l'équipée. D'un braconnier célèbre de Luvigny, un de ses anciens amis raconte :

"Justement on l'appelait l'Ourson parce que c'était tout seul, lui, il n'aurait jamais été à la braconne avec quelqu'un... vers 3, 4 heures du matin il allait et à 6 heures, il était rev'nu... on entendait rien..."

Et de se souvenir de la leçon que "l'Ourson" lui donna lorsque lui, néophyte de la chasse, se vanta d'avoir tué sa première chèvre :

"J'me suis fait engueuler ! pas parce que j'avais pris une chèvre ! parce que j'l'avais dit. Oh la la ! Qu'est-ce que j'ai pris ! "T'as pas besoin d'le dire !.. si tu m'le dis à moi, t'es capable de le dire à n'importe qui..." Quand on rentrait de la chasse (autorisée) : "Qu'est-ce que vous avez tué ? -Rien !" ça regardait personne. L'opinion des gens, il en avait rien à foutre... Je crois qu'y n'connaissait qu'une personne sûre, c'était lui !..." (14).

Et le comportement de l'Ourson n'est pas atypique : aller braconner à plusieurs comme se vanter de ses prises, distribuer du gibier ou tenter de le vendre, c'est ouvrir la porte à la délation : "Si vous en donnez un bout à c'lui-là... ils vous vend..." résume cet ancien braconnier qui préférait mettre en conserve et transformer les surplus en saucisse plutôt que de vendre ou de donner : "faire le commerce, c'est se faire lècher". Et c'est bien peut-être sur ce point essentiel que diffère à l'heure actuelle la mentalité des braconniers modernes en comparaison de celle des anciennes générations. Le braconnier

---

(14) Et les vertus du silence sont toujours bien considérées actuellement : d'un braconnier vantard un chasseur dit : "j'irais pas à la braconne avec lui... le jour où il est pris, il balancera tout le monde..."

maintenant fait ça "pour vendre", "pour de l'argent". Il ajoute ainsi au scandale d'un argent mal acquis -en fait on ne devrait pas monnayer ce que la nature nous offre- celui d'une dispersion de l'information et des morceaux eux-mêmes : significativement ce vieux braconnier enchaîne son discours sur les bienfaits de la chasse en solitaire sur la trahison intempestive que représente la cuisson du gibier mariné :

"Vous savez comment c'est... Un beau coup, y en a un qui arrive chez vous : tiens, ça sent bon ! -Oui, c'est un morceau d'chevreuil que j'ai là... L'autre il dit : il mange du chevreuil... il va le répéter... non vaut mieux le faire tout seul..."

Si, à l'évidence on ne peut empêcher l'indiscrete et puissante odeur de filtrer, la solution est donc de recevoir le moins de monde possible (15).

Le cercle ainsi se resserre : braconner tout seul, n'en point parler, ne pas partager, se méfier de tout le monde ; le maelström de la solitude se referme sur une associabilité dont on a déjà esquissé les traits essentiels en première partie. Le fait d'opérer la nuit et de se couper du monde des hommes au travail dessinait les premiers contours de cet enfermement, le refus de la convivialité -par le partage des viandes et la communication verbale- noircit définitivement le trait.

La descente aux enfers ne s'arrête d'ailleurs pas là : le dénuement et la pauvreté viennent stigmatiser ceux qui ont choisi cette voie. Etre ou devenir braconnier c'est "n'avoir rien à perdre", "n'avoir que sa chemise sur le dos", vivre en fait comme la cigale de la fable, dans l'insouciance et l'incertitude des lendemains. Pour les gens raisonnables, cette position n'est pas tenable et même chez ceux qui avouent un penchant net pour la braconne, le lien puissant des biens acquis sert de garde-fou à leur dangereuse passion :

"Le braconnage, ça coûte cher, moi on peut m'prendre ma maison".

Car si la chasse frauduleuse conduit rarement en prison (il s'agit le plus souvent de délits contraventionnels) (16), le montant des amendes peut s'élever rapidement (cumul des infractions et circonstances aggravantes, cf. Tableau en annexe) :

"J'avais acheté du terrain, j'avais ach'té la baraque, j'avais peur de m'faire choper et qu'y m'bouffe le tout, j'ai dit : J'arrête net !" confie cet ancien braconnier.

---

(15) Et nous avons en mémoire la confusion d'une de nos informatrices, à qui nous avons ingénument demandé ce qui sentait si bon un jour d'avril -donc hors saison de chasse- alors qu'elle cuisinait un morceau de chevreuil...

(16) Mes remerciements à M. BACH, chef du SRAF Lorraine à Metz pour son accueil et la communication d'un document réalisé par ses soins : "Abrégé de la législation sur la chasse" mars 1984.

Pour ceux qui ont choisi de vivre du braconnage, la pauvreté est, dans l'analyse qu'en font les autres, à la fois causale et stratégique. Causale par le fait que celui qui délaisse toute activité "normale" pour courir les bois ne saurait s'enrichir : l'argent mal acquis, car trop facilement acquis est vite dépensé :

"Celui-là, il est capable de claquer 2000 francs en une soirée au restaurant !..."

Bringueurs et autrefois, lorsqu'un alcoolisme ordinaire existait à l'état endémique, ivrognes, la misère est l'issue fatale mais logique de ces vies conduites à hue et à dia :

"Y en a un à Celles, lorsqu'il est pris, il a 6 ou 8 gosses, ben la bonne femme elle amène les gosses à la mairie puis débrouillez-vous, alors ils le relâchent..."

De cet autre quelqu'un dit : "Chez lui, c'est une écurie... c'est des espèces de manouches ça..." De cet autre encore, mort il y a longtemps, on raconte que les rats et les souris se promenaient dans sa chambre, au sol de terre battue et que lorsque, pris de boisson, il ne parvenait plus à remonter à sa maison, il couchait dans les fossés. Dans cette ambiance, la peur, pour ceux -et les femmes surtout- qui partagent leur existence, rôde : "Elle en a vu ma tante avec lui !" résume cette informatrice évoquant ce célèbre braconnier de la Charaille : "Fallait qu'elle le rejoigne pour porter la viande... il était pas méchant mais c'était comme ça"... et quelqu'un nous a confié, à propos de cette même femme : "Elle est devenue folle vers la fin, je n'sais pas si c'est pas de peur..."

Et cette crainte lancinante revient dans tous les récits des femmes ou des filles de braconniers que nous avons pu rencontrer :

"J'lui disais : les copains, c'est bien, ils s'en foutent hein... c'est à toi la voiture, si tu n'as plus d'voiture, ça les empêchera pas d'aller travailler" (son mari était entrepreneur de maçonnerie).

Une autre résume : "C'était un p'tit métier (que celui de braconnier), valait mieux avoir un travail fixe... on a toujours la peur..."

Mais le dénuement extrême est aussi la protection suprême contre les exigences monétaires de la Justice :

"Qu'est-ce que vous voulez leur faire ? C'est des gens qui n'ont rien, ils les attrapent, y n'peuvent rien leur prendre, ils les relâchent, ils ne risquent rien..."

La reconnaissance en flagrant délit ne conduit pas en effet à la mise en prison. Le délinquant, relâché après constat peut choisir (cf. infra) de disparaître dans la nature, sans payer sa dette, renforçant ainsi l'aspect légendaire de ces modernes Robin des Bois (17).

---

(17) C'est le titre d'un article de journal dont nous reparlerons.



photo B. FREQUELIN, septembre 1984



## DES GENS PAS COMME LES AUTRES

"Têtes de fou", "têtes brûlées" sont les qualificatifs les plus usuels employés pour désigner les braconniers actuels, mais leurs prédécesseurs, peut-être plus pondérés en apparence, sont quand même situés dans cette même frange indécise de gens au comportement insaisissable, d'individus qui refusent les codifications sociales les plus élémentaires y compris, et ceci n'est pas sans risque, celles régissant la mort. Symptomatiquement, ces chasseurs qui tuent quand bon leur semble, ce que bon leur semble, sont souvent présentés, non pour les excuser mais pour expliquer leur passion, comme d'anciens combattants. De son frère querelleur et braconnier, cet homme dit : "vous savez, il avait fait la guerre de 14..."

De cet autre, celui-ci raconte :

"Au Tribunal, il a dit : "Vous n'm'empêcherez jamais de braconner, j'ai été soldat, entraîné à tuer des hommes, vous m'empêcherez pas de tuer des bêtes", vous pensez il avait fait l'Indochine, l'Algérie comme adjudant-chef".

Et l'on a déjà mentionné ces passeurs héroïques et agents de liaison de la Première Guerre, redevenus dans le civil de fins braconniers. Ce baptême de la peur et du feu avait trempé l'âme de ces guerriers, au point que pour certains, le code ordinaire des lois, semblait un carcan insupportable. Sur ce célèbre braconnier de Celles, de ténébreuses histoires circulent :

"C'était la terreur... il avait peur de rien... personne n'aurait osé l'arrêter... on dit qu'il avait tué un type à la Chipote... et y en a un autre qu'on a trouvé suicidé chez lui : un représentant qui vient chez lui, du temps qu'il va chercher une bouteille de champagne à la cave, le type s'est suicidé avec le revolver qu'y avait dans l'tiroir !... enfin, qu'il a dit..."

"C'est un type, je n'sais pas s'il a pas marché avec les Allemands pendant la guerre de 14, il avait un hôtel à Berlin, il vivait bien, y avait guère que lui qui avait une voiture dans c'temps là..."

"On a dit qu'il avait fait un sapré trafic avec la cocaïne... parce que son père qu'est ce que c'était ? Un mauvais tailleur, alors... lui, il était plein d'sous..."

Capable de tenir tête aux gendarmes et aux envahisseurs, ce personnage a représenté en quelque sorte la quintessence de l'audace de ces hors-la-loi soupçonnés d'être capables de tuer ceux qui d'aventure voulaient entraver leurs actions.



Cependant, nous ne craignons pas de dire, comme nous l'avons déjà exprimé, que la vengeance des braconniers envers les gardes tient plus du mythe que de la réalité. "Y en a eu des pendus de gardes..." prétend ce chasseur (mais sans donner de détails).

"Y en a un du côté de Dabo, le garde il a tellement ennuyé les braconniers qu'ils l'ont mis dans un terrier de renard, ils lui ont planté un piquet entre les jambes, il est mort comme ça, étouffé..."

Une variante tout aussi cruelle nous a été produite, inversant curieusement la posture de l'homme supplicié et les moyens employés :

"Ils l'ont mis, la tête dans un arbre fendu exprès en deux et les genoux ligotés..." (18).

La mort qui s'en suit est dans la logique des représentations traditionnelles de la chasse locale : pendu, étranglé ou étouffé, l'homme qui gêne est traité comme un animal sauvage, avec un raffinement sadique, une référence aux "nuisibles" dans la première variante puisque c'est dans la proximité sémiotique du renard qu'on le supprime (19).

Par chance, une histoire à fondement historique et son détournement en variante fantasmatique nous permet de comprendre le mécanisme de la constitution de la légende du garde trop zélé que des braconniers sans scrupule n'hésitent pas à tuer. L'histoire de la Croix Brignon nous est rapportée par un érudit local, Monsieur Jules VALENTIN (Revue : Aux Sources de la Plaine sept. 1970) :

Le 24 septembre 1887 -donc à l'époque où la frontière allemande était établie au Donon- M. Aimé Lebègue, ancien directeur de la Banque de France à Nancy, adjudicataire des droits de chasse dans les forêts des Bois Sauvages, organise une battue au gros gibier... En montant à la halte du déjeuner à "la Corbeille", en longeant la frontière allemande, deux chasseurs furent touchés par des balles : J.B. BRIGNON et DE WANGEN (tous deux de Raon-les-Leau) pris pour des braconniers par une sentinelle allemande trop zélée. Le premier

-----  
(18) Tête serrée dans un trou                    Tête dans un arbre écarté  
Jambes écartées par un pieu                    Jambes serrées par un lien

(19) Dans cette perspective, la fin horrible -et véridique- du braconnier qui s'empoisonne à la strychnine emprunte à ce même code (où rappelons-le l'honneur est en jeu) : la honte d'avoir été pris l'a poussé à se tuer, non pas comme un gibier noble -au fusil, voire au lacet (la pendaison fut un mode de suicide fréquent dans la région)- mais comme un animal peu considéré, comme un renard.

en mourut. En souvenir de ce drame fut dressée,  
en bordure de l'ancienne frontière de 1870,  
la Croix Brignon...

Cette présence matérielle commémorant un drame d'autrefois est l'objet d'une ré-interprétation des plus intéressantes. Un bûcheron de Luvigny (et braconnier) raconte à son tour :

"C'était un Brignon de Raon qui faisait le garde. Les braconniers l'ont descendu parce qu'il voulait faire la police là-d'dans. C'était avant la guerre de 14. Y a une croix. C'est marqué : "Tué sauvagement par les braconniers", on a jamais su d'où elle était l'équipe : c'était p't'être ceux de Luvigny, de Raon-sur-Plaine, de Schirmeck, on n'en sait rien, c'est limitrophe..."

D'un chasseur tué par mégarde par les Allemands gardiens de la nouvelle frontière, le populaire a pu faire un garde-chasse trop opinifatre tué par les braconniers. Dans cette ambiance, l'histoire des braconniers de Celles prend alors valeur d'exemple : coincés dans une souricière montée conjointement par les gendarmes et les gardes ONF, le groupe qui braconnaît en plein mois de juillet, aurait pu s'en tirer sans une remarque -il n'avait rien tué, les chiens étaient à l'attache et les fusils à la hanche- si malencontreusement pour eux, la panique et peut-être le souvenir de légendes du type de celle contée plus haut, n'avaient pas donné l'idée à l'un d'entre eux de mettre en joue les représentants de la loi : la menace était caractérisée, les peines tombèrent drues...

La vindicte des braconniers ne visait pas les seuls gardes. les particuliers soupçonnés, à tort ou à raison, de les avoir dénoncés, se voyaient menacés dans leurs biens et parfois dans leur vie :

"On rev'nait de travailler. Le boeuf avait les traits, les chaînes liées au-dessus de la tête... tout d'un coup, dans une coupe abandonnée depuis X années, un bois qui passe ! Un poteau qui a éraflé les traits ! Il l'aurait attrapé sur l'échine (le boeuf) était fichu... sur le coup, j'ai eu peur : qu'est-ce que ça pouvait être ? J'ai attendu un moment pour voir et j'ai vu, c'était un braconnier notoire, il se figurait que je renseignais le garde-chasse..."

La dénonciation est, nous avons déjà évoqué ce trait, fréquente dans la région :

"Y en a un qui a été vu par un autre avec un chevreuil sur le dos, le gars lui dit : "si tu dis quèque chose... gare..." Le soir, l'autre est v'nu me le dire quand-même. Je lui ai dit : "vous êtes prêt à témoigner ?" Il a pas voulu "j'vous l'dis comme ça, pour vous prévenir"..."

Les vieux braconniers regrettent amèrement un âge d'or où la délation n'existait pas :

"Si un avait dénoncé l'autre, je crois qu'il aurait passé à la marmite, un coup d'fusil dans les tripes..."

Mais tout porte à croire que si le procédé s'est intensifié (le téléphone facilite le geste et demande moins de préméditation que la lettre), il n'est pas nouveau. Même les braconniers ne répugnaient pas, semble-t-il, à l'employer, puisque dans ce P.V. de mai 1903 (20) à propos d'un "colportage de gibier trouvé mort en forêt par trois enfants", le garde précise "l'auteur de la lettre anonyme qui a signalé le délit est très probablement le braconnier qui avait la veille tué d'un coup de fusil le chevreuil ramassé par les enfants".

Auréolés de cette réputation d'êtres dangereux dont la vengeance pouvait être redoutable, les braconniers sont encore présentés comme des gens hors du commun, capables de plier leur corps à une discipline inhumaine :

"Ils pouvaient rester 8 jours sans manger ces gaillards là ! C'étaient des terribles ! J'ai toujours entendu dire que le K. de la Charaille, il avait une broncho-pneumonie -dans le temps, c'était grave- eh ben, il avait posé des lacets, sa femme n'a pas pu l'empêcher, il a fallu qu'il aille voir ses lacets si y avait des chevreuils dedans, ils avaient ça dans le sang !..." (21)

Nous voici revenus à un thème clé, déjà évoqué : celui du sang, vecteur d'une passion dévorante. Mais il est temps d'élargir à présent le champ de l'analyse. Les capacités surhumaines qu'on reconnaît aux braconniers : endurance, résistance à la maladie, à la fatigue, agilité,... ne leur viennent pas seulement d'un tempérament inné, ni d'une pratique assidue, elles sont confortées, entretenues par une diététique particulière, périlleuse pour ceux qui ne sont pas préparés, mais potion magique pour qui est marqué par le don. Si unanimement -nous y reviendrons- la consommation abusive de gibier est réputée dangereuse à la santé pour les gens ordinaires, elle est non seulement sans effet sur le braconnier

"on dit qu'c'est d'la viande qui échauffe, moi j'en ai mangé des 15 jours, encore un mois tous les jours, j'ai jamais rien eu..."

---

(20) Sommier des P.V. 1902-1914, Raon l'Etape

(21) Ce même personnage, traqué par les Allemands, se tint terré en forêt des mois durant, ravitaillé par ses proches, et l'on verra que la tradition du braconnier qui prend le maquis pour échapper aux gendarmes est encore bien vivante.

mais elle le fortifie au contraire, le rend plus "nerveux", plus "robuste" :

"Quand on était jeune, qu'on allait à la pesée, c'était un vieux docteur, il nous disait à nous, parce que not'père était chasseur : "vous, on voit bien que vous mangez d'la viande sauvage, vous êtes plus fort que les autres"... (Fille d'un braconnier célèbre).

Et cette étonnante histoire du sang sauvage bu, pour faire comme les grands ancêtres, se passe de commentaire :

"Quand ils avaient tué un gibier, qu'ils avaient soif et qu'ils n'avaient plus rien à boire, ils buvaient bien du sang... moi, j'ai essayé une fois, on avait une (bouteille) thermo, oh y en avait pas beaucoup, du chevreuil moi encore, c'était pas du sanglier, parce que celui du sanglier est encore plus fort, oh vingt dieux ! 1/4 d'heure après j'ai senti : ça y est ! Comment j'avais m'débrouiller pour le r'sortir ? Les autres se foutaient d'ma gueule ! Ils m'ont dit : "T'as fait l'con, c'est trop fort ! -Eh ben, les autres en buvaient bien, alors pourquoi qu'je le boirais pas ?- Les autres avaient pas le même tempérament qu'nous !" J'ai cru que j'allais vomir les tripes ! Mais alors après tu m'aurais pas fait seulement passer la langue dessus mes doigts quand j'avais ouvert une bête et qu'y avait du sang après ! Y faut croire qu'ils avaient le corps plus fort que nous parce que Bon Dieu !..." (22).

La tentation de faire de ces personnages des gens hors du commun débouche, que ce soit pour les glorifier, comme dans l'anecdote précédente ou pour les déprécier selon une opinion assez généralement répandue, sur une mise à l'écart du monde normal, par un renvoi à une sauvagerie anté-historique dont nous venons de mettre en place les différentes composantes : moeurs frustes, asociabilité, dénuement extrême et pour couronner capacité à consommer le dangereux ou le prohibé. Le désir de les croire profondément différents adopte encore une autre voie lorsqu'elle les prétend d'une autre "race" (sic) : ainsi nombreux sont ceux qui pensent que celui qu'on désignait par le surnom "Le Belge" était réellement de ce pays : en fait si sa femme était bien belge, lui était enfant du pays ; de même certains insinuent que ces familles qui ont "ça dans le sang" sont d'anciens groupes romanichels, croyance qu'on retrouve dans ce passage du roman "Le Banni" d'ERCKMANN et CHATRIAN : "... un vrai nid de braconniers et de contrebandiers dont quelques-uns habitent sous les roches ; des êtres secs, hâves, la peau tannée, la tignasse hérissée (...). Les jeunes (femmes) hardies, déguenillées, les pieds nus aident les garçons à pêcher la nuit au flambeau et à tendre des lacets en forêt..." (souligné par nous).

---

(22) Ils sont aussi réputés capables de manger sans dégoût les viandes jugées les plus fortes : celle des puants et des animaux généralement interdits à la consommation.

La dernière pièce du puzzle -et non la moins curieuse- est celle fournie par les désignations par surnoms de certains de ces braconniers. Bien qu'il nous faille, en ce domaine, avancer avec d'infinies précautions, force nous est de constater qu'un nombre important des célébrités du bribage et de la braconne étaient et sont encore désignées comme "le Blanc..." Pourquoi des précautions ? Parce que, à aucun moment, nos informateurs les plus avertis n'ont voulu reconnaître la possible liaison entre la désignation et l'état de braconnier de celui ainsi dénommé. Pour eux, c'est le hasard qui déterminait ce second baptême, citant à l'appui les "noirs" et les "rouges" qu'ils ont bien connus.

Or, si les enfants particulièrement noirs de cheveux ou roux ne présentent aucun mystère quant à leur qualificatif (ainsi le lieu dit les Noires Colas viendrait du surnom des filles d'un Nicolas habitant le lieu : les "Noires"-du-Colas) les "Blancs", parfois blonds -mais empressons-nous de préciser, certains étaient très noirs de cheveux- n'ont pas de raisons apparentes à être désigné ainsi. Sur sept "blanc..." (suivi du patronyme, ou "blanc-de-..." + patronyme) un seul (mais nous n'avons pu recueillir d'informations à son sujet faute de témoin) semble ne pas être mêlé au monde occulte de la chasse et de la pêche interdites.

Quelle importance cela peut-il avoir d'être "blanc" lorsqu'on est braconnier demandera-t-on ? Celle de voir la nuit nous a répliqué, dans un grand rire, un de nos informateurs très au fait des activités d'un "blanc" célèbre dans toute la Vallée... Peut-on généraliser l'information ? La tentation est grande, même si l'explication est perdue ou oblitérée inconsciemment par ceux qui l'ont un jour connue, d'ajouter à la liste des qualités exceptionnelles de ces hommes, le joyau qui rend signifiant tout leur personnage.

Albinos supposé ou nyctalope assuré, ces hommes de l'ombre, préférant agir la nuit plutôt que le jour, s'assument alors pleinement comme espèce nocturne, totalement inadaptée à la vie "normale" de leurs congénères diurnes. Surtout si l'on ajoute, en touche finale, en une opposition de couleur qui n'est pas fortuite, le noir "interne" pourrait-on dire qui les désigne aussi, non plus individuellement mais comme "genre", dans le discours populaire.

En effet si la désignation "le blanc..." est pensée comme arbitraire, bien que portée par des individus spécialisés dans le braconnage, le qualificatif générique des braconniers "qui ont ça dans le sang" les assimile à ces chiens désignés dès la naissance pour être d'habiles chasseurs :

"Dans le chien de chasse : s'il a le palais noir, vous êtes sûr qu'il chassera, quelle que soit sa race, tandis que le palais rose, ça peut-être un très bon chasseur ou rien du tout, c'est l'Ourson qui disait ça..."

Dire d'un homme "il a le palais noir" c'est résumer lapidairement ce que nous avons tenté d'explicitement laborieusement à propos du transfert génétique de la passion de la chasse : elle est à la fois latente dans certaines familles et à la fois imprévisible dans ses manifestations, sautant une génération, épargnant un fils pour mieux saisir l'autre : noir-dedans-et-blanc-au-dehors, le chasseur désigné par le destin n'a plus qu'à suivre le chemin tout tracé comme le chien qui d'instinct est chasseur ou non. Cette prédestination a quelque chose de tellement déroutant qu'on peut se demander si le refus d'admettre les raisons de la désignation "blanc" ne cache pas en fait une tentative pour enrayer de façon au moins symbolique la menace en désamorçant la charge d'inéluctabilité qu'elle contient (23).

## LES HERITIERS

Si tout le monde se plaît à souligner le profond changement opéré ces dernières années -disons depuis la Seconde Guerre- dans le mental des sociétés villageoises vosgiennes (on cite pêle-mêle comme raison : l'enrichissement général, la montée de l'égoïsme dans les générations actuelles, l'envahissement des villages par des "étrangers" acheteurs de résidence secondaire, etc...) force est de nuancer ce jugement dans le domaine qui nous occupe. Quoiqu'on nous l'ait répété à l'envie, il n'y a pas une nouvelle race de braconniers. Les techniques sont plus sophistiquées et l'écoulement du gibier s'opère dans un périmètre plus large, mais l'esprit n'a guère changé. Tout au plus peut-on remarquer que du fait des règles de plus en plus pointilleuses édictées par les autorités, le nombre des contrevenants ne cesse d'augmenter (dépassement des plans de chasse, tirs en temps prohibés,...)

La démarcation souvent proposée par nos témoins entre une époque où le braconnage se faisait essentiellement au collet et celle actuelle où tout le monde opère au fusil ne tient pas : s'il est vrai que, de l'avis unanime, les collets sont plus rares -et moins bien figués comme si ceux qui les posaient maintenant n'avaient pas bénéficié de l'expérience des anciens- à moins qu'ils attirent, encore moins qu'autrefois, l'attention (et l'on

---

(23) Le recours à l'opposition politique proposée par notre vieil ami Louis THOMAS, ancien voiturier de Celles, ne nous semble pas explicative dans le cas qui nous préoccupe. Les "blancs" soumis au patronat et au clergé, s'opposèrent avec violence parfois, aux "rouges" indépendants et "de gauche", à une certaine époque dans la Vallée ; mais les personnages dont nous traçons le portrait ne furent pas particulièrement réputés pour avoir affiché un quelconque attachement à des valeurs politico-sociales quelle qu'elles soient.

a déjà noté le profond désintérêt des gardes au début du siècle pour ce délit), du fait de leur repliement aux abords des villages (domaine privé, non contrôlé par l'ONF),

le braconnage au fusil, avec des moyens rudimentaires : armes bricolées, de rencontre, de récupération, etc... existe de longue date comme en témoignent les Archives d'Ancien Régime. Par ailleurs, un rapide sondage au sein des familles réputées sans attache avec le monde des chasseurs, nous a fait découvrir que toutes avaient, à un moment ou à un autre depuis le début du siècle, possédé une arme à feu. Le self-défense des cultures était une nécessité si bien établie, et les déprédations des animaux sauvages si acharnées, qu'aucun chef de famille ne pouvait imaginer se passer de cet adjuvant. La lutte contre les déprédations des sangliers occuperait à elle seule des pages et des pages, tant cette rage impuissante qui obligeait des hommes fourbus par une dure journée de travail en forêt a passé une partie de la nuit à l'affût de ces maudits animaux, est grande et forte la rancoeur devant ces concurrents redoutables s'attaquant aux réserves alimentaires les plus précieuses, principalement les champs de pommes de terre (cf. MECHIN, 1985, pour la place essentielle de ce tubercule dans l'alimentation).

Dans cette grosse famille du Halbach (écart de Bionville) :

"Quand on a été tous grands, il a pu acheter un fusil".  
Et comme "le" sanglier, sorte de génie malfaisant, faisait particulièrement des dégâts, "mon père il s'a mis un soir à garder le champ de seigle... et on avait peur parce qu'il voyait pas trop bien clair papa, mais le seigle était en treizeau (gerbes rassemblées), alors il s'a caché dans un et il l'a eu... il l'a tiré au hasard mais il l'a eu quand même..."

Tout le monde n'avait pas cette heureuse fortune :

"Des fois on passait la nuit complète... mais quand vous y étiez, vous aviez pas beaucoup d'chance qu'ils viennent hein... et pis y a 1/2 heure que vous étiez r'parti, ils étaient d'dans..."

Les sangliers n'étaient pas les seuls animaux pourchassés :

"J'habitais une ferme où qu'y avait un fusil d'chasse... pour tuer les r'nards qui v'naient dévorer les poules... et pis ma foi si on voyait un lièvre ou une bricole comme ça..."

La chasse au fusil a donc probablement de tout temps doublée et accompagnée le colletage. La grande modification dans le système des prélèvements illicites est, à l'évidence celle concernant la pêche. L'éclatement des réseaux locaux de diffusion du poisson (on verra en dernière partie, le rôle joué par les restaurants) et la modification du biotope du fait de l'enrésinement des berges, ont

fait disparaître les bribeurs professionnels et la truite. Ceux, adultes, qui sont restés des "as" de la pêche à la main, sont maintenant des exceptions et les enfants qui, nous l'avons vu, ont encore le goût pour ce "sport" traditionnel, perdront probablement la dextérité acquise faute d'entraînement : Qui parmi eux deviendront bûcherons ? (à défaut d'être sagard : métier disparu en même temps qu'ont cessé de tourner les roues à eau des multiples scieries de la région).

On peut, sans forcer le trait, considérer les braconniers notoires actuels de la région, comme les héritiers des personnages dont nous avons brossé précédemment le portrait -ils en sont parfois les descendants biologiques- mais comme autrefois il y avait les "as" et les "petits" sans grande envergure, il y a maintenant une faune interlope de délinquants dont les trafics en tout genre défraient régulièrement la chronique et sur ce fond de chapardeurs, avec lesquels ils ont parfois parti lié, se détachent quelques figures de braconniers "modernes".

Chaque époque a introduit des variations dans le mode de capture des animaux suivant en cela les progrès des découvertes : ceux-ci empoisonnaient la rivière avec du chlore, ceux-là délogeaient les sangliers baugés dans des bosquets inextricables à la grenade à plâtre, ceux-là encore pêchaient à la dynamite. La mode est maintenant à l'emploi des techniques les plus sophistiquées : armes de guerre, fusil à lunette, pêche à l'électricité... avec les moyens d'accompagnement adéquats : déplacements en voiture -et le réseau des chemins forestiers très dense maintenant les rend bien plus faciles- phare branché sur une batterie portative pour tir de nuit, etc...

La mentalité par contre, a peu évolué : aux "vrais" braconniers, on reconnaît les mêmes vices et les mêmes vertus qu'à leurs prédécesseurs : don diabolique pour dénicher le gibier, goût du silence et de la discrétion -malgré le végétarisme dont ils sont, du fait des médias, auréolés (24)- insolvabilité fonctionnelle et surtout "sauvagerie" viscérale.

Le braconnier actuel, fou de liberté, ne supporte plus, au dire des gens qui le connaissent, l'idée de l'enfermement :

"C'est des gars qui se voyant pris, ils n'ont rien à perdre, y n'hésiteront pas à tuer un garde ou un gars qui viendrait l'arrêter".

Ce que confirme un autre :

"De toutes façons, le R., il ira pas en prison, il pourra pas rester enfermé, s'il est pris, il préférera tout casser... comme il m'a dit : "ils attendent qu'une chose, c'est que j'ai fait tellement grave qu'on m'descend..." c'est c'qu'il avait peur le R. un jour de forcer un barrage et qu'les autres..."

---

(24) Voir l'article de l'Est Républicain du 17-02-1984 en annexe, aimablement communiqué par H. BERNARD, rédacteur de ce texte.



Ces désesperados épris d'absolu font rêver plus qu'ils n'inquiètent les populations locales, au grand dam des autorités qui aimeraient moins de compréhension voire de connivence entre celles-ci et ceux-là.

L'histoire de la retraite d'un braconnier de Celles, recherché par la police, à Luvigny, au vu et au sus de tout le village pendant plusieurs semaines, continue d'alimenter diversement les conversations. De la même façon, l'astuce de ces hommes qui prennent-le-maquis pour échapper à la justice est bien dans l'esprit des vieux incorrigibles d'antan terrés en forêt, même si les "planques" se sont singulièrement améliorées, question confort :

"Il avait construit une cache dans la sapinière avec des p'tits frênes pour l'armature et des sapins pour masquer... il avait mis une belle moquette, des transistors, un poste de télé, des conserves pour se nourrir toute une année..."

Cette sympathie n'est pas attitude nouvelle : si autrefois, on achetait -ou échangeait avec un boucher, un restaurateur, contre de la viande domestique- le gibier braconné pour venir en aide aux familles de ces gens (pour profiter aussi d'une bonne aubaine soit dit en passant), on continue à voir dans ces hommes, des gars du pays qui "ne font pas de mal", même si leur mode de vie prête à critique.

Reste cependant un soupçon sournois envers ces gens toujours en butte à la loi et en apparence jamais punis :

"Y en a un à Celles qui est connu, "ils" savent bien mais "ils" l'arrêtent pas"...

Et cet autre, dont la capture a été relatée dans le journal :

"Ils le prendront jamais ! jamais ! Ils le prennent par hasard ! L'autre fois, ils étaient gênés de l'avoir pris... ils l'ont r'lâché parce qu'ils étaient embêtés de l'avoir pris... c'était une erreur... une bavure... ils peuvent pas l'attraper..."

Et que penser de cette curieuse affirmation :

"Une fois que ça dépasse la durée moyenne de la vie d'un homme, ils font plus d'prison... on n'les prend plus... on les emprisonne plus... pour des choses comme ça naturellement (braconnage), s'ils tuaient quelqu'un on les enfermerait..."

Ressurgie alors l'idée de l'invulnérabilité de ces sur-hommes : trop malins pour être pris et, pris par hasard, sitôt relâchés. A la notion d'une baraka insolente s'ajoute le thème d'une protection fondée sur un réseau de solides relations entretenues

par la distribution du gibier (25) :

"Comme le C. m'a dit : "Franchement, on m'prendra ? J'dirai à Monsieur le juge : il était bon le gibier qu'je vous ai vendu ?" Bon ben qu'est-ce que vous voulez faire ! Ecoutez, nous on a la preuve qu'y en a un qui vendait à des flics de X..., bon alors !..."

L'impunité pour certains, fondée sur le vieil amalgame de la collusion justice-braconnier et de la peur des représentants de la loi est toujours croyance vivace :

"Un jour le R. est allé manger au restaurant à Senones avec son frère, la DS était devant le restaurant... les gendarmes se sont rendus compte que c'étaient les frères C. qui étaient là, ils ont monté une embuscade, les autres sont sortis du restaurant par la porte, ils sont montés dans leur voiture, les gendarmes n'ont pas voulu bougé. Alors sur le journal, le lendemain, c'était marqué que les gendarmes n'étaient que deux !..."

Parce qu'ils sont enfants du pays, héritiers d'une pulsion irrépressible (ils "ont ça dans le sang") la sympathie leur est assurée. Même s'ils défont la loi en sa cachant en forêt, se constituant des caches bien aménagées -l'idée de la forêt protectrice revient dès qu'un danger survient : au moment des guerres par exemple- Mais parce que ce sont des êtres singuliers (le journaliste à propos de celui qu'il dénomme "le roi des braconniers" le décrit "tout de nerf et de muscles") sur-doués pour le tir instinctif : "Celui-là, s'il a un chevreuil au bout de son fusil, il le loupe pas...", il faut bien pour banaliser leur perpétuelle chance, imaginer que des relations "en haut-lieu" les protègent. Personne ne s'avise de voir que la Justice n'a pas les moyens, et heureusement pour les chasseurs-délinquants du dimanche, de mettre en prison systématiquement tous ceux qui enfreignent d'une manière ou d'une autre la loi ; de là à imaginer une entente secrète entre des braconniers pourvoyeurs de viande et des gens de pouvoir, fous de gibier, il n'y a qu'un petit pas, qu'un délire imaginatif, particulier pensons-nous à cette région, permet de franchir.

---

(25) D'un braconnier célèbre de Celles, quelqu'un prétend qu'il s'est rendu mais qu'il a été amnistié "par le Président de la République"...

## UN VILLAGE DONT ON PARLE

Une difficile énigme est posée. Pourquoi, dans cette vallée qui va du Donon à la confluence de la Plaine avec la Meurthe, Luvigny, troisième village en partant du haut de la vallée, est désigné partout comme le repère des braconniers ?

La situation actuelle d'évidence désigne le village à l'attention du public. Quelques individus, issus ou non des vieilles familles de la région, défraient régulièrement la chronique -et le journal s'en fait l'écho- par des larcins, pillages de résidences secondaires et bien sûr braconnage à grand rendement (avec recel du gibier, vente illicite,...) mais cela suffit-il à établir une réputation à un village ? Nous ne le pensons pas (26). D'autant que nos principaux informateurs s'empressent toujours d'ajouter :

"Luvigny, ça a toujours été... pour la pêche, la chasse... Luvigny, c'était la renommée..." ou  
"Luvigny, c'est un peu Bab el Oued, c'est spécial, pour le vol, pour tout ça, c'est spécial..."  
"C'est tout d'la mafia"

"A Luvigny, ce sont des gens qui n'aiment pas travailler, ils aiment de bricoler comme ça... la pêche, la chasse, vous comprenez, ils ont ça dans l'sang, vous les voyez pas d'la journée, ils sont partis la nuit, la journée ils se reposent..."

Et encore :

"C'est des gens qui n'ont rien : ils les attrapent, y n'peuvent rien leur prendre, ils les relâchent, y risquent rien, c'est une bande... ils en mangent, ils en vendent, c'est un trafic..."

La notoriété du village aux dires de nos témoins n'est donc pas neuve. Et nous avons, dans notre galerie de portraits des célébrités de la braconne, plusieurs figures hautes en couleur originaires du lieu. Mais ce sont des bribeurs réputés, un peu ivrognes par ailleurs qui forment l'essentiel de cette galerie : les "grands" braconniers d'autrefois sont plus souvent situés à Vexaincourt, plutôt qu'à Luvigny.

Pour comprendre la (mauvaise) réputation faite à Luvigny, il ne suffit donc pas d'en appeler à l'actualité à scandale ni aux légendaires "as" de la braconne. Car l'individu vedette, nous l'avons déjà écrit, permet d'exorciser les fantasmes collectifs : chargé de toute la valence négative du groupe, il concentre sur lui seul tout ce qui, latent chez la plupart, ne saurait s'exprimer du fait des contraintes morales et sociales. Or caractéristique en cela, Luvigny n'a pas vraiment, sauf avatar récent de délinquants vedettes mais toujours, c'est un groupe, un

-----

(26) Celles possède aussi quelques braconniers vedettes actuellement sans que pour autant la réputation du bourg en soit affectée.

assemblage de familles, une tribu. pourrait-on dire, qui est désigné à l'opprobre général. Allons plus loin, une impression d'inextricabilité dans le réseau des relations qui régit le village provoque le malaise, comme si, de ce groupe, de cette tribu, on ne parvenait pas, pour qui vient du dehors et n'est pas au fait des secrets de famille, à en cerner l'étendue.

Dans les faits, cela peut se traduire (cela s'est traduit) par une connivence généralisée faisant du village un camp retranché à l'abri des attaques de l'extérieur. Lorsque C. de Celles, recherché par la police, voulut se mettre en sûreté, c'est à Luvigny qu'il vint chercher refuge : plusieurs mois durant, il résida chez un de ses amis, au vu de tout le monde sans être inquiété ; la veille d'une descente de police, il disparût -mystérieusement prévenu ?- dans la nature. Cette entente généralisée fut, semble-t-il exceptionnelle puisque de l'avis des habitants eux-mêmes, la suspicion et la délation vont bon train dans ce petit bourg (à peine une centaine d'habitants), au point qu'une conduite jugée suspecte -sortir de chez quelqu'un un sac en plastique à la main, peut vous amener les gendarmes pour vérifier que vous n'avez pas reçu de gibier braconnier- ou une fréquentation trop assidue des mauvais garçons du pays, peut ruiner votre crédit.

Néanmoins, même si de l'intérieur, la situation n'est pas si monolytique qu'elle en a l'air, il reste que, vu du dehors, l'impression d'embrouillement du système des parentés du village mérite qu'on s'y attarde.

Au départ, il y a, comme dans tous les villages, un réseau tissé très dense d'inter-mariages et quelques "grosses" familles (11 enfants dans une par exemple) qui attirent l'attention. mais alors que dans les autres villages, la règle des désignations officielles (le patronyme, légalement transmis par le père) joue sans faille (doublée, comme on l'a vu, par le jeu des surnoms hérités ou non, particularisant l'individu -pour éviter la confusion homonymique- ou le désignant comme héritier d'une caractéristique de l'ancêtre), à Luvigny s'est établie à une certaine époque, une extrême confusion (27).

Ainsi, les patronymes ne sont pas transmis, dans certaines familles, selon l'usage : seule la dernière née d'une famille nombreuse par exemple, porte "par erreur" le nom du père, tous les autres ont été inscrits à l'Etat Civil sous le nom de la mère. Les remariages et surtout les unions libres -avec enfants de deux voire de trois lits différents et donc porteurs de deux, trois noms différents- entretiennent cette obscurité dans la désignation. D'autant que pour corser le tout, certains "surnoms" (deux à notre connaissance) sont devenus noms propres officiels (28).

-----

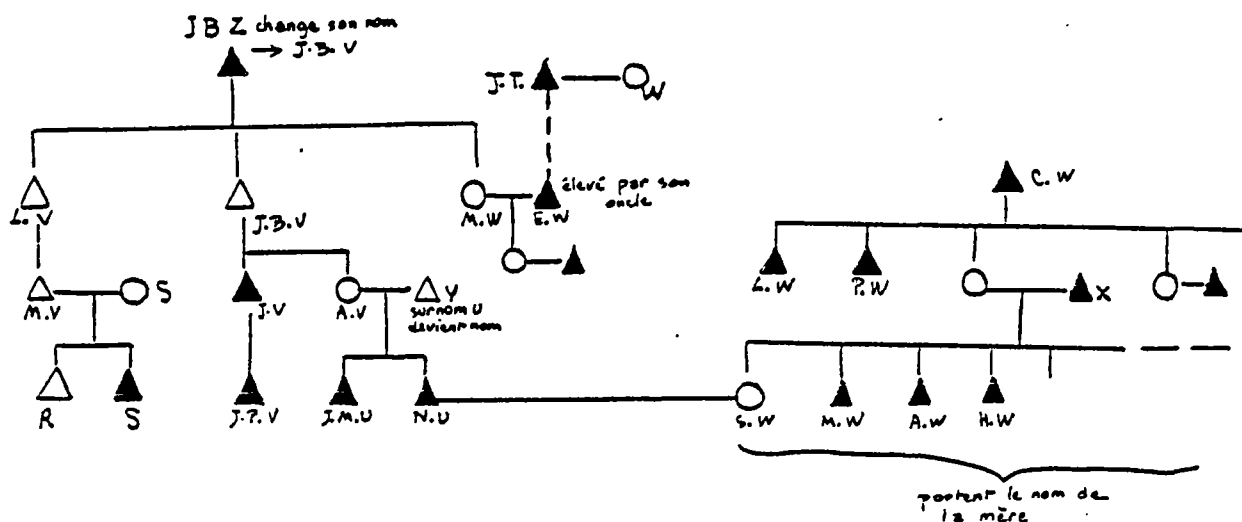
(27) Nous ne sommes pas en mesure de préciser si la situation se pérennise.

(28) Faute de temps, notre enquête ne s'est pas poursuivie pour connaître les fondements de ces changements officiels de noms, ni pour en vérifier l'authenticité.

Ce scandale classificatoire, outre qu'il plonge dans le désarroi, l'esprit cartésien qui attend des patronymes une désignation claire, patrilinéaire selon l'usage, est d'autant plus vivement ressenti qu'il empêche -et c'est en cela qu'il intéresse notre propos- la reconnaissance immédiate des héritiers du don de braconne, de "ceux qui ont ça dans le sang".

Cette façon de brouiller les pistes généalogiques provoque alors de curieuses occurrences, puisque cette redistribution anarchique de l'héritage tendrait à faire surgir le "don" en rafale : au lieu d'apparaître de loin en loin, sautant une génération, ne marquant qu'un individu sur toute une famille, il s'étend en feu de friche sur l'ensemble, se renforce par les alliances des familles "marquées", comme si dans une logique infernale, le sang braconnier appelant son équivalent, ne tendait plus qu'à produire du semblable.

Voici, pour exemple, un réseau partiellement reconstitué des filiations et inter- mariages dans le village (29).



▲ "ceux qui ont ça dans le sang"

(29) Les noms, pour des raisons déontologiques évidentes ont été changées. Ce schéma ne révèle qu'une partie d'un système bien plus étoffé mais dont l'analyse dépasserait de beaucoup les limites de notre étude.

Dans cet univers où deux frères ne portent pas obligatoirement le même nom, ou bien portent le nom de leur mère, etc... une extrême confusion cache une perversion plus grande qui atteint au fondement même de la société. Un discours moralisateur extrêmement sévère accuse une partie du village de moeurs dissolus : L'ivrognerie, la prostitution, le goût pour le vol, la médisance, le mensonge, la paresse auraient du fait de la prolifération du "vice" braconnier étendu leur gangrène sur tout le village ; et ceux qui n'auraient pas été saisis par filiation génétique, le sont, insinuent certains par contamination : la contagion par proximité dont nous avons déjà souligné qu'elle contredit en l'atténuant l'aspect inéluctable de l'instinct atavique dessert en l'occurrence l'ensemble du village.

Le mécanisme psychologique qui joue au niveau individuel, de mise en vedette du braconnier ou du bribeur pour mieux isoler la part d'ombre que refoule soigneusement chaque individu, est le même, au niveau collectif qui permet de désigner un village comme repère présumé de brigands pour mieux épurer l'atmosphère de son propre village. Dénigrer le voisin, surtout s'il se prête à la critique avec une certaine complaisance, permet d'oublier ou de faire oublier à bon compte ce qu'on tient pour peu honorable pour sa propre communauté. Mais alors que, probablement au début du siècle Luvigny n'était pas plus célèbre que ses voisins, l'influence des médias a permis d'en faire à notre époque une sorte de contre-modèle accumulant sur lui des craintes et des fantasmes autrefois diffus.



... extrait de La Grande Encyclopédie

### III. TECHNIQUE DE PIEGEAGE

Autant il nous a semblé nécessaire de ne pas dissocier arbitrairement les actes de chasse et de pêche traditionnels, ceux frauduleux qui ne nécessitent pas ou peu d'appareillage, parcequ'ils réfèrent organiquement à une seule et même mentalité, à un esprit de "cueillette" bien particulier, autant il est opportun maintenant de traiter spécialement de la technique de capture du gibier, de cette "chasse d'attente" par collet interposé dont parle TESTART (1984).

"Le piègeage et les techniques annexes, écrit MOSCOVICI (1972), incluent l'attaque et la défense dans une seule action. Ceux qui les pratiquent doivent connaître les habitudes, les pistes suivies par le gibier, repérer ce qui l'attire ou le fait fuir, savoir la distribution des individus d'une bande, suivant l'âge, le sexe, le degré de coordination, la place dans la hiérarchie et le seuil de discrimination du leurre. Une telle somme de connaissances est l'oeuvre de générations, matérialisée dans des langages, des mythes et des rites, reprise par une science orale constamment enrichie. Le contenu technique et intellectuel du piègeage porte témoignage du fait que la chasse est d'abord maîtrise de soi, résistance, mais surtout ruse..."

L'apologie ainsi faite du piège et du piègeur dépasse peut-être de beaucoup la conscience réelle qu'ont les colleteurs vosgiens de leur science.

Il est pourtant un terme sur lequel l'adhésion serait totale, c'est celui de ruse -en Vosges, on dirait "l'astuce"- base essentielle, on l'a vu dans les chapitres précédents, de l'acte même. Car le paradoxe est là : la pratique n'a rien de sophistiquée. On est dans cette région devant l'instrument le plus fruste possible. AUCANTE (1983) ne craint pas d'écrire : "La technique dont ils (les collets) procèdent est si simple qu'ils ont traversé les siècles sans la moindre modification depuis la Préhistoire".

Le lacet, constitué d'un fil de fer ou de laiton -la mémoire locale n'a pas souvenir d'un autre matériau même aux temps anciens- est une boucle souple en forme de noeud coulant qui, lorsque l'animal y engage la tête se resserre et l'étrangle. AUCANTE poursuit : "Léger, discret, le collet ne requiert aucune habileté manuelle dans la réalisation du noeud coulant. En revanche, la pose exige de la part du colporteur (toujours clandestin) une connaissance optimale du milieu et des habitudes de l'espèce convoitée. Le collet opère la capture par strangulation, sans être tributaire d'un mécanisme qui accumule



l'énergie. il ne fait que détourner la force de l'animal qui participe à sa propre mort en se débattant. Le collet possède toutes les qualités pour la capture clandestine. Il est l'instrument de braconnage idéal..."

#### UN PROCEDE DISPARU ?

Ce braconnage en Vosges a été en effet longtemps idéal dans la mesure où, croyons-nous, il correspondait bien à une sensibilité caractéristique d'hommes secrets et solitaires. Mais il était, et il est encore dans une certaine mesure, aussi idéal, par le fait qu'il ne nécessitait pratiquement pas de matériel. Le bricolage d'une "cravate" peut s'improviser n'importe où avec n'importe quelle fibre flexible et résistante : un câble de frein de bicyclette, une corde d'échafaudage de maçon (pour le sanglier) voire un morceau de clôture en fil-de-fer sectionné sur place...

Certains renforçaient le lacet en tressant les fils (2, 3 brins), fignolaient la boucle ou raffinaient dans le supplice : l'extrémité du fil-de-fer était tordue de façon à ce qu'en serrant autour du cou de l'animal, il rentre dans sa chair..., mais c'étaient déjà détails de perfectionnistes. Le collet ordinairement ne s'embarasse pas de ces brouilles. Son efficacité résulte du choix de son emplacement, pas dans l'effet artistique qu'il peut produire :

"J'en ai rel'vé trois l'an dernier (sur mes terres), le premier, j'ai failli être prise dedans... c'était pour un gros gibier, y avait un cercle comme ça (geste à l'appui)... moi j'suis passée à côté, je ramassais des p'tits bois qu'René avait coupé... je m'retourne : qu'est-ce que c'est qu'ça ? Et c'était pas bien serré, c'avait été tourné à la main, ils avaient pris le fil de fer qui servait d'porte où qu'y a la caravane, pour faire le collet !..."

Une aut'fois, j'cherchais des fraises, je commence à descendre un p'tit sentier sur mon terrain, j'dis : en voilà encore un là ! Ben si j'm'étais prise là-d'dans, je partais au bas du talus, pendue par les pieds !... Celui-là, c'était un câble d'électricité... Une aut' fois j'vais dans l'aut'coin qu'c'est à nous... "on" a vu qu'j'les ai démontés maintenant "on" les serre à la pince... y faudrait qu'j'ai aussi une pince dans la poche pour pouvoir les débarrasser ! Alors j'l'ai tiré et pis j'ai tout entortillé autour de l'arbre..."

(Femme farouchement opposée aux "chasseurs", d'où probablement la pugnacité de leurs attaques...)

L'abondance manifeste des lacets dont témoigne ce récit -et nombre de nos informateurs en trouve aussi- s'oppose aux avis unanimes des gardes considérant comme obsolète le procédé à notre époque. N'y aurait-il pas plutôt une erreur d'appréciation ? Dans

le domaine public (forêt domaniale) et communal où la surveillance est d'autant plus stricte que la chasse est un droit chèrement payé par quelques privilégiés, le colletage, aux dires de tous -y compris les bûcherons bien au fait de la situation- a pratiquement disparu, mais qu'en est-il dans l'espace privé, proche du village ? Si le collet comme mode de capture délictueux du gibier n'est plus guère employé sur les lieux de chasse hautement revendiqués par les chasseurs et les braconniers (pour une appropriation du "gros" gibier évidemment), la chasse "roturière" d'autrefois qui ne dédaignait ni le lièvre, ni les oiseaux -même si le souvenir en est quasiment perdu (1)- s'effectuait aussi et surtout aux limites de la forêt et du finage (2).

Tout porte à croire que cette "petite" chasse de grappillage -mais qui s'intéresse tout de même au chevreuil qui s'aventure de plus en plus près des maisons, du fait de l'enrésinement progressif des anciennes terres agricoles- se poursuit, sans grand risque dans les quelques prés, les nombreux friches et les innombrables hagis (plantations particulières d'épicéas) qui cernent les villages. En sorte que les collets ont bien déserté la haute forêt pour mieux s'épanouir dans le petit monde plein de contrastes mais bien abrité des propriétés ; ici, une culture (plus guère de céréale mais parfois des pommes de terre, de l'horticulture de plein champ) là une friche herbacée, plus loin un pré fauché suivi d'une plantation drue de jeunes épicéas...

Pour les nostalgiques des bonnes fortunes d'antan, des gens qui souvent ont dépassé la cinquantaine, le colletage remplace en quelque sorte la promenade de santé : le repliement aux limites du finage encourage la pratique et ne présente aucun danger. Il permet en sus, semble-t-il, la poursuite en un code subtil qu'il nous a été dès l'abord difficile à saisir, de vieilles querelles datant parfois de deux générations.

Poser des collets chez le voisin, c'est d'abord le provoquer dans son bien en lui déniait le droit d'usage du sauvage passant sur ses terres (3). C'est aussi et curieusement faire entrave à sa libre circulation. Dans la longue citation précédente, la mention

---

(1) L. SADOUL (1904) rappelle qu'au siècle passé la pipée aux mésanges était le sport favori des chasseurs de Raon l'Etape.

(2) En février 1910, 20 collets de lièvre sont repérés par le garde dans la forêt de Reclos (environs de Raon l'Etape) Archives ONF.

(3) C'est d'ailleurs bien la signification que revêtent les "collets de vengeance" posés dans les grandes forêts particulières, dans lesquels pourrissent des animaux que les braconniers par défi se gardent de venir relever.

de risque de chute n'est pas fortuite ; les récits de nos informateurs sur ce sujet des collets posés sur leurs terrains font tous état de cette hantise :

"Moi, j'ai failli être pris dans un collet... un arbre qui était au pied gros comme une bouteille, un p'tit hêtre, il était plié, attaché avec un fil qui t'nait pas grand chose, la cravate à hauteur là pour un chevreuil, moi j'avance là-d'dans, Ratch ! Tout d'un coup ! Et j'aurais pu être pendu !... Mon père lui, il a eu le pied pris dans un collet à lièvre, il avait la houe, le "croissant", pis moi un sac d'épicéas, des p'tits r'plants. Le v'là la tête en bas, les pieds en haut !" (il rit)...

L'idée de tomber et, symptomatiquement, de se trouver pendu, renseigne sur la crainte de ces propriétaires, "agressés" sur leurs terres, d'être traités comme gibier (et l'on a déjà souligné que la pendaison est restée le mode traditionnel de suicide des hommes dans la région...)

Mais contre qui porter plainte ? Même dans le cas fréquent d'un soupçon net, aucune représaille légale n'est envisageable. La seule parade à la manœuvre est de tenter de voler le voleur en subtilisant la prise avant son passage.

Le procédé donc, s'il régresse dans la réalité comme dans le mental des chasseurs et braconniers modernes n'a pas, croyons-nous disparu du petit monde discret et combinard des alentours des villages. Pratiquée autrefois dans des périmètres à la mesure des forces humaines -mais les bûcherons étaient de redoutables marcheurs- la pose des collets s'est prudemment repliée dans le lacis inextricable des petites propriétés à proximité des habitations. A la limite il ne s'agit même plus de chasse mais d'un jeu de semi-hasard entrant plus dans les stratégies complexes de relations de (mauvais) voisinage que dans celles des productions alimentaires. Le procédé y a perdu en raffinement. Un garde raconte qu'il en surveille actuellement, mais :

"La personne qui les tend, on lui a sûrement jamais montré comment qu'ça s'tendait un collet... c'est sûrement quelqu'un qui sait qu'on peut prendre du gibier au collet mais qui sait pas trop comment s'y prendre... elle finira par avoir p't'être quelque chose si c'est une coulée !...

On est loin des "astuces" des "as du collet" :

"Dans l'temps, j'ai connu le père P., il nous avait montré comment il faisait quand y avait des champs de pommes de terre ici encore, après la guerre. Les sangliers venaient ravager les champs... lui, il coupait un sapin de 5, 6 mètres de long pis il le mettait au dessus d'son champ et il accrochait 5, 6 collets après et le sanglier, comme une vache, il marche toujours le nez... en train d'chercher

quelque chose, il arrivait à s'y prendre dans un collet, pis il partait avec mais quand il arrivait à la forêt, y pouvait pas aller plus loin parce que la perche était coincée derrière..."

Et l'explication du père P., montrait fine connaissance de la force et des faiblesses de l'animal :

"Un collet qui est fixe, le sanglier à force de tourner, de tourner, il arrive à couper le câble... tandis qu'avec la perche, il arrive à se ballader sur 4, 5 mètres mais il peut plus partir... Le sanglier peut pas s'étrangler mail il peut pas aller plus loin non plus, alors on le tire au fusil..."

Cet autre "as" avait imaginé un stratagème pour forcer l'animal à tomber dans le lacet, raconte un garde :

"Il coupait des sapinots et il les plantait au bord de la coulée pour forcer le gibier à passer à certains endroits. Sur le coup j'avais pas vu, pis en r'gardant mieux, je voyais plein de p'tits sapins secs tout le long des coulées et en tirant d'sus j'me suis aperçu que le sapin en question était coupé... c'était infallible, la bête y passait..."

Comme on peut le constater : les ruses des bons colleteurs s'appliquent non au lacet lui-même mais à son environnement.

## DU CHOIX JUDICIEUX

(Extrait d'un enregistrement entre deux amis non colleteurs)

Le 1<sup>er</sup> : "Y a des mesures à prendre, des hauteurs du gibier à savoir : c'est le poing et le pouce, l'autre le genou et le pouce, l'autre l'épaule et le pouce..."

Le 2<sup>ème</sup> : "Faut prendre la mesure de la bestiole, faut l'avoir admirée d'avance pour savoir comment mettre le cerceau... écoute bien : quand le Président va à l'Arc de Triomphe, y sait bien quelle couronne il faut mettre hein ! C'est comme tout ! Ca n's'apprend pas ! Que sur le tas..."

Cette conversation prise sur le vif et pleine d'humour, permet de comprendre l'aspect un peu magique du procédé. Pour le non-initié, il faut bien qu'il y ait, à un moment ou à un autre un art caché -pour le premier, la science des hauteurs, pour le second celui de la connaissance intime du gibier attendu- pour expliquer qu'à partir d'un moyen aussi rudimentaire : un fil

de fer tordu en cercle qui passe dans une boucle, certains parviennent à capturer tous les animaux "intéressants" de la région : pas seulement le chevreuil, le plus menu et le moins imaginaire mais le cerf -malgré ses bois- et le sanglier -malgré sa force-.

La connaissance des passages habituels, des "coulées", est bien sûr indispensable. Elle permet pour les plus attentifs, de deviner quelle espèce la fréquente mais également de quel type d'animal il s'agit : jeune, femelle pleine, vieux mâle, chacun laisse dans la terre une empreinte particulière. L'analyse de ces signes permet d'établir la largeur du lacet :

"J'ai vu une fois un sanglier qui était pris par le ventre, le "machin" avait été fait trop gros, le type il aurait pu se faire ouvrir le ventre... il l'a eu quand même, il l'a assommé à coups de branches..."

Mais cette sémiologie dans la pratique doit par nécessité laissée une grande part au hasard. Il arrive, comme en témoigne un garde de l'ONC qu'un lièvre se prenne dans un collet destiné à un chevreuil, mais nul braconnier ne se vantera on s'en doute d'une telle aventure. Mieux vaut laisser croire à une sagesse fruit de l'expérience et d'un savoir instinctif...

La forme du collet une fois fixée -et celle du cerf peut atteindre 1,50 m- il convient alors d'installer l'objet à bonne hauteur :

"La M. de Luvigny (femme de braconnier), elle disait toujours : le lacet, faut le poser "à la hato do bré" (à la hauteur du bras) pour le chevreuil..."

ce que complète cet ancien braconnier au fusil, geste à l'appui :

"Pour le lièvre, c'est la main (fermée) et le pouce, pour le sanglier, les deux poings et le pouce, pour le chevreuil, le bras (main fermée), pour le cerf, le bras et le poing (mis en dessous du bras)"

Cette nomenclature, correcte celle-ci (cf. Supra, celle fantaisiste de notre premier informateur qui avait retenu le rôle constant du pouce sans en saisir la raison) réfère en fait au système des anciennes mesures d'avant le système métrique.

Les anciens bûcherons, avant que n'apparaissent les modernes "mètres à griffe" qui leur permettent de déterminer la longueur de l'arbre abattu mesuraient "en pied" (c'est-à-dire les deux mains fermées, posées l'une contre l'autre, pouces joints) de 33 cm, à l'aide de leur seules mains.

Prendre le corps comme référent de mesure n'est pas propre à la montagne vosgienne : le pouce, le pied, l'aune, la brasse,... et leurs variations locales infinies (ici le pied de 0,32, là de 0,29...) ont longtemps été dans les anciennes provinces les éléments d'évaluation employés.

Point étonnant que les braconniers aient utilisé en guise de moyen d'appréciation, les mêmes repères que ceux dont ils se servaient dans leur métier de bûcheron pour estimer les bois.

La référence est symboliquement encore plus forte lorsqu'elle déploie la stature de l'homme au fur et à mesure que croît le volume de l'animal convoité :

"Pour le lièvre, c'est la hauteur d'une main, pour le chevreuil, c'est le genou (l'autre genou en terre), pour le cerf, c'est à hauteur d'épaule (homme debout)"

L'importance de la prise semble relever progressivement l'homme d'une position courbée puis à genoux à celle du chasseur debout dans toute sa dignité.

Système bon à penser autant sinon plus qu'à pratiquer, cette correspondance entre le corps du chasseur et celui du gibier était-il bien nécessaire pour les anciens colleteurs pratiquant, si on ose dire, depuis des générations ?

"J'ai jamais vu un vrai braco qui m'a expliqué comment ils tendent les collets... ça s'fait à l'oeil... il sait à peu près la hauteur d'un chevreuil, d'un cerf, d'un lièvre..."

Ce que GENEVOIX (1980) dans son style élégant n'a pas manqué de souligner :

"Sa main droite, tâtonnante, palpait sous le gilet le dur écheveau qui lui ceignait le ventre, arrachait un fil d'un coup sec. Il ne s'arrêtait pas pour le tordre, il pliait le genou au cours même de sa foulée, et contre lui, faisant couler le fil, le lissait d'un geste appuyé, si vif que le métal sifflait dans le velours de la culotte. Marchant toujours, il nouait "l'oeil" où jouerait la boucle : il ne regardait pas ce que faisaient ses doigts, assez savants pour travailler seuls (...)  
S'il avait jamais appris à tendre, Raboliot ne se rappelait quand : il savait tendre, voilà tout, il devait savoir de naissance. Il y a des bracos tatillons, qui discutent sur la manière de poser, sur le diamètre des boucles, sur la hauteur où l'on doit les suspendre, il y en a qui se demandent s'ils tendront pour le lapin seul ou pour le lièvre seul, ou à deux fins, et qui prennent des mesures avec la largeur de leur main. Raboliot ne se demande rien : il marche à travers bois, arrache les fils de laiton noirs à l'écheveau qui s'amincit, plie le genou, travaille des doigts, se baisse, se relève et poursuit..."

QUATRIEME PARTIE

LES "PANSA DE VIANDE"

Colette MECHIN

Cela a déjà été souligné : un abîme d'incompréhension sépare les esthètes, les sportifs, ceux qui pratiquent la chasse comme une activité ludique pleine de piquant et les autres, ceux qui chassent pour "manger".

Comme le résume crûment un chasseur :

"Le p'tit chasseur (à l'opposé du "gros", le riche qui pratique en dilettante, cf. supra) y r'garde pas si la bête elle a de belles cornes, il la bouffe ! Voilà la différence !..."

Et ce non-respect sacrilège du trophée est loin de disparaître : naturaliser ses plus belles prise ? Bien sûr... c'est tentant, mais c'est d'une part dépenser encore de l'argent -et l'estimation permanente des coûts et profits de la chasse revient sans cesse dans les conversations- et c'est d'autre part se priver de quelques fins morceaux :

"Il aurait pas été question autrefois de n'pas manger le cou par exemple, le cou y en a qui n'aiment pas, c'est assez gélatineux, moi j'aime bien, la langue aussi, c'est bon..."  
(Chasseur, Vexaincourt).

Et imaginer une tête de chevreuil ou de cerf sans le cou ! De même pour le sanglier :

"La tête ? On la pelait comme il faut, pis on la faisait cuire, on allait chercher deux pieds c'cochon, on faisait du fromage de sanglier..."  
(Chasseur de Luvigny).

la chasse est restée chez ces vosgiens du versant lorrain le moyen de se procurer de la viande. Lorsque les tracasseries des plans de chasse jointes à l'élévation parfois brutales des prix des locations révèlent un bilan par trop négatif, la colère gronde :

"J'vous jure, j'aurais rien à perdre, j'prendrais pas d'permis d'chasse, j'irais comme je voudrais..."



## I. UNE FRINGALE DE VIANDE

L'importance accordée à la viande -et singulièrement au gibier- semble paradoxale dans cette société autrefois, par nécessité plus que par goût, végétarienne : Même le porc, fondement essentiel des réserves carnées, dans cette société pauvre, était utilisé avec parcimonie (1) : les écrits de la fin du XIXème siècle et du début du XXème insistent, à propos de l'alimentation des vosgiens de la montagne, sur la frugalité de leurs repas et la quasi-absence de viande en semaine. THIRIAT (1974) note :

"Dans notre pays, la pomme de terre, le pain de seigle, les légumes, le fromage et le laitage, forment la majeure partie des aliments... On fait usage de la viande de porc fumée qu'on fait cuire ordinairement avec les légumes, mais ce n'est pas souvent un aliment comme dans la plaine.  
La viande est un accessoire dont souvent on se passe, les légumes font le principal".

La volaille et les lapins permettaient de compléter et de varier les apports de protéines animales d'origine domestique. La présence d'un cheptel sauvage abondant venant narguer parfois jusque devant leurs portes ces bûcherons-paysans, dans les cultures desquels il venait s'ébattre et viander, n'est peut-être pas pour rien dans une boulimie carnassière dont nous n'avons pas trouvé d'équivalent dans les sociétés rurales voisines. Celui-ci, fou de chasse raconte :

"Quand j'suis rentré d'l'armée, j'avais 23 ans, je mangeais 1 kg de viande par jour... par jour ! et 1/2 livre de beurre... je mangeais que d'ça... et j'suis tombé malade... j'étais trop bien nourri, j'ai fait un infarctus..."

D'autres, des vieux chasseurs d'antan, se vantent d'avoir mangé autrefois du gibier tous les jours pendant des semaines entières ; certains même, prétendent-ils, en mangeaient "du matin ou soir... y mangeaient ça le matin en cassant la croûte, à midi, le soir..." mais c'est pour en dénoncer l'outrance : "un p'tit

---

(1) Cf. C. MECHIN, 1985.

morceau par jour, ça suffit..." (2). Et cette folie consommatrice n'affecte pas le seul gibier. Un des derniers agriculteurs de la Vallée, véritable force de la Nature et bourreau de travail, prétend ne se nourrir presque exclusivement que de viande. Et pas du porc ou de la volaille, non, de la "viande rouge" qui donne des forces, et de la "viande faite" qui rassasie. Ses convictions sur la viande-qui-donne-des-forces, il les a forgé par expérimentation directe ; supprimant la viande de son régime alimentaire pendant une dizaine de jours, le résultat : faiblesse extrême, faim tenaillante, l'a conforté dans sa détermination à ne manger essentiellement que du boeuf. Et ce solitaire admet qu'en période d'intenses activités, lorsque la fenaison presse -elle représente pour lui, spécialisé dans l'élevage, un moment de tension énorme- et que les préoccupations culinaires passent au second rang, qu'il lui est arrivé d'emporter au pré et de consommer crue cette viande, vitale pour sa santé.

Sans généraliser ces deux exemples, force est de remarquer que la surconsommation de protéines d'origine animale, par ailleurs largement dénoncée par les diététiciens comme un fléau des sociétés occidentales, fait partie des fantasmes familiers des populations vosgiennes de la montagne du fait du halo de danger qui environne justement la consommation du gibier.

Mais avant de développer ce thème, il nous faut insister sur les conséquences logiques du discours tenu précédemment.

L'envie forcenée de viande n'a pu -et dans les temps anciens, plus encore que maintenant- être satisfaite, qu'en pratiquant un prélèvement jugé illicite par les autorités mais qui allait de soi pour les populations locales. Et pourquoi ces interdictions incompréhensives, ressemblant fort au dictat des seigneurs d'autrefois (et l'on a vu en deuxième partie qu'une nouvelle race de seigneurs a depuis lors fait son apparition et tente à nouveau de s'approprier la chasse), si ce n'est pour empêcher la viande de gibier, réceptacle de force, d'être consommée par les petits, les gens ordinaires de qui l'on attend subordination et soumission ?

"Les choses ont pas tellement évolué, maintenant ou dans l'temps c'est toujours le temps des seigneurs : qui c'est qui peut s'payer une part de chasse ? Alors l'ouvrier, le petit, il faut qu'il braconne..."

Bien que rarement explicitée la cohérence du raisonnement est à remarquer : les braconniers sont, on y a déjà fait allusion, considérés comme des gens peu ordinaires. Leur mode de vie et surtout une pratique assidue de la consommation "carnassière" la plus marquée -et de ce fait la plus dangereuse pour celui qui

---

(2) Nous n'avons pu établir une norme moyenne de consommation, tant les variations sur l'optimum sont grandes d'une famille à l'autre : ici, une fois l'an, là 3 fois par semaine, tous les dimanches en hiver, tous les jours, plusieurs fois par jour... et tant le seuil de tolérance de l'organisme au gibier semble matière à fluctuation.

n'est pas habitué- leur forgent une constitution physique hors du commun (3). Ces "puissants" locaux dans l'ordre physiologique, renvoient dans le registre symbolique à des "puissants" lointains avec qui ils ont d'ailleurs partie liée puisque c'est vers eux que vont ces viandes braconnées : les "hauts messieurs" des villes qui détiennent l'argent et le pouvoir -et ce n'est pas un hasard si ce sont les gens de justice, représentant du pouvoir le plus inquiétant et le plus tangible, qui sont soupçonnés de collusion avec les braconniers-.

C'est, pensons-nous, parce qu'elle est fascinée -émerveillée et inquiète- par la viande et sa capacité de produire de la puissance que la mentalité populaire développe une théorie singulière sur l'importance du gibier comme enjeu d'autorité. La chasse n'est pas, à l'instar de ce qui se passe dans les provinces agricoles, perçue comme appropriation contestable d'un espace, elle est essentiellement vécue comme moyen de se procurer un aliment très prisé, la viande sauvage, revêtue non seulement d'un prestige social, somme toute avatar récent d'une mode, mais empreinte de vertus secrètes dont on ne voit pas pourquoi une classe privilégiée se permettrait de réserver l'exclusive (4).

Cependant, on l'a vu, tout homme raisonnable ne peut, sans déroger à un code d'honneur plutôt tyrannique, construire ses moyens de subsistance sur le gibier (pour sa propre consommation d'abord et celle de sa famille, pour se procurer de l'argent ensuite). Ce qui explique que dans le discours, jamais la viande sauvage n'est mentionnée spontanément lors des évocations des pratiques alimentaires. Le dit, construction mentale à partir d'éléments avouables, se fonde sur les seules productions horticoles et domestiques, productions qui étaient, surtout au début du siècle lorsque le régime autarcique était presque parfait, les bases prévisibles et reconductibles d'année en année d'un capital géré avec soin. Le "sauvage", dans cette gestion ordonnée fait, comme tous les produits de cueillette (champignons, grenouilles, escargots,...) partie des imprévus, des fantaisies gustatives pour la plupart des familles.

Ainsi, dans les repas de fêtes où l'on attend de le voir apparaître, les maîtresses de maison "sérieuses" ne comptaient que sur les éléments sûrs dépendants de leur juridiction :

---

(3) Dans l'Inde ancienne la répartition des fonctions provoque un régime alimentaire déterminé : "Le ksatruja, prince et guerrier, par opposition au brahmane, est resté traditionnellement un mangeur de viande. Le régime carné est un trait royal et ce n'est pas seulement un fait d'observation mais aussi un modèle de vie..." (ZIMMERMANN, 1982).

(4) Ou plutôt si, on voit très bien pourquoi... dans l'optique vosgienne.

"Si y avait une noce en perspective, ils préparaient un cochon, ils préparaient des poulets et des lapins... on engraissera 5, 6 coqs ! Le cochon prêt, on le tuait quinze jours avant, ou 3 semaines pour avoir les jambons à point..."

Certains auraient bien aimé avoir des truites pour le mariage (les mariages d'après nos sondages dans les registres d'Etat Civil des villages de la Vallée étaient, autrefois les plus fréquents en octobre-novembre... période propice à la "cueillette" des truites remontant les cours d'eau pour frayer) mais :

"Des fois quand y en fallait, on arrivait pas à en avoir... on en avait quelques unes, on n'avait pas la quantité... et pis vous savez, quand il faut frire pour beaucoup d'monde... c'était pas possible..."

De même pour le gibier ; pour avoir l'assurance de servir à un repas de cérémonie une pièce de sauvage, il fallait être soi-même chasseur ("quand y en fallait en été pour une noce ou un machin comme ça, pas d'hésitation !...") ou être inscrit dans un réseau de connaissances, comme ce boucher qui, vers 1930, pouvait servir à ses invités :

"Hors d'oeuvre variés, pâté lorrain, truites de la Plaine, légumes, poulet maison, gigue de chevreuil sauce chasseur, enfin buissons d'écrevisses (élevées par ses soins avec les déchets de boucherie)..."

(Le boucher était pêcheur et non chasseur mais "il avait toujours des copains...")

L'enquête révèle qu'actuellement, la mode aidant, le gibier a la faveur des fêtes de fin d'année. Acheté directement au braconnier (c'est le moins cher) ou aux revendeurs patentés de Raon-l'Etape ou de Saint Dié ou conservé au congélateur par les chasseurs, il est, semble-t-il, réservé aux festins en petits comités plutôt qu'aux grands repas : "c'est pas donné à tout l'monde d'aimer le gibier" nous dit-on en prétexte. En fait, mieux vaut le cercle restreint familial, pour les raisons de méfiance que nous avons analysées auparavant, qu'une assemblée trop large dont on connaît peu les "goûts" ni les a priori :

"Pour les mariages à la campagne, ils tuaient le cochon, parce que dans un mariage vous avez souvent des gens qui n'aiment pas l'gibier tandis que qui c'est qui n'aime pas le cochon ?..."

Le bilan est alors en ce domaine de l'alimentation difficile à établir. Le gibier -comme le poisson de rivière- toujours oublié dans le discours évocatoire n'a jamais été absent à la table de ces vosgiens.

Obtenus par hasard, par bonne fortune, par braconnage, ces nourritures sauvages sont tellement ancrées dans l'univers de l'aléatoire qu'elles ne peuvent en toute bonne foi figurées parmi

les produits régulièrement utilisés dans l'alimentation. Cependant aucun de nos informateurs -et il en est bon nombre qui n'a pas d'implication dans le monde des "chasseurs" et "pêcheurs"- ne peut affirmer n'avoir goûté au sauvage :

"Sûrement qu'on en a eu qu'on nous a donné... mais ils (mes parents) en ach'taient des fois un morceau au braconnier..."  
(Femme, 88 ans, Allarmont).

"Si, on trouvait à en ach'ter de temps en temps... pour dire qu'on en mangeait... mais voyez-vous c'est pas comme les chasseurs qui en avaient des tas... nous, on mangeait pas ça tous les jours... on tâchait d'garder ça pour le dimanche, ça faisait une fête..."  
(Femme, 84 ans, Celles)

"Ils vendaient la viande aux particuliers (les braconniers) ; on était tourmenté tout l'temps chez mes parents... les H., tout ça v'naient toujours, ils am'naient un cuissot de cerf, allez ! prenez le ! J'vous l'laisse pour tant... mon père était embêté, c'était du braconnage, ils vivaient d'ça... mon père disait : laisse-le ma foi... mais va pas me mettre dans tes histoires !..."  
(Homme, 77 ans, Raon-sur-Plaine).

Si un consensus certain s'exprime à propos du plaisir à déguster de la viande sauvage, la limite dans sa consommation n'est pas seulement donnée par les moyens de se procurer du gibier.

Une crainte tenace à l'envers du sauvage et singulièrement du sang qu'il contient sert, pour la plupart, de frein puissant à une envie de consommation abusive toujours possible. Comme on nous a dit : "C'était pas recommandé de manger trop d'sauvage..."



LE BRIBEUR A L'AFFUT (extrait d'A. FOURNIER, 1980)

## II. LA PHOBIE DU SANG

La notion d'équilibre, en ce domaine des pratiques alimentaires, est fondamentale. En matière de diététique, une philosophie du juste milieu semble sous-tendre la pratique. Aussi délicieux que soit le gibier, il convient pour des raisons thérapeutiques élémentaires de n'en point mésuser. La permanence du thème du danger encouru revient avec une insistance opiniâtre dans les témoignages que nous avons recueillis ; elle apparaît d'autant plus que les expressions employées sont remarquablement identiques d'un informateur à l'autre. Le gibier "c'est trop fort", "c'est d'la viande forte", "c'est une viande échauffée", "ça donne des boutons", "c'est trop fort pour le sang", "c'est échauffant"... jalonnent le discours sur le sujet. Et la plus dangereuse des viandes sauvages se révèle être celle "où le sang n'a pas coulé" c'est-à-dire celle du gibier pris au lacet :

"Il est étranglé, tout le sang reste dedans la viande... la viande est plus la même chose..."

"le gibier qui est pris au collet, si vous l'laissez passer une nuit, c'est pas la peine de l'manger, vous pouvez l'enterrer..."

Et de son père, célèbre braconnier de Vexaincourt, cette femme raconte :

"Ah non jamais ! non ! il n'aurait pas voulu qu'on mange de la viande qui était prise au lacet... pensez, le sang était resté à l'intérieur ! non, non, non, jamais, jamais... C'était au fusil !..."

La hantise du danger du fait du sang qui stagne s'articule sur les modifications visibles de la viande mal ou non saignée :

"Faut les saigner tout de suite pour faire couler le sang, que le sang reste pas dans les veines, autrement la viande se corrompt... J'ai vu des fois en tuer comme ça le matin de bonne heure et on pouvait pas les chercher de la journée à cause du monde, on y allait la nuit, ben si c'était orageux, il était foutu, il était déjà gonflé et pis plein plein de mouches, fallait l'enterrer, c'était double boulot..."

Et encore :

"Vous pouvez m'donner un morceau d'chevreuil qui était pris au collet et un morceau d'chevreuil qui a été tué au fusil, celle qui a été tuée au fusil, elle sera pas noire, tandis que l'autre, elle est noire..."

(Et la couleur entre, comme on verra, pour une bonne part dans l'appréciation des différentes viandes, cf. infra).

Pour éviter cette concentration forcenée du sang dans une viande déjà forte, les "vieux", les braconniers à l'ancienne, adeptes du collet, à l'encontre de ce que pourrait laisser croire l'idée d'une chasse "passive", où le chasseur ménage une distance aussi bien physique qu'intellectuelle entre lui et son stratagème, surveillaient, sans en avoir l'air mais avec une belle constance, leurs pièges :

"Faut les trouver tout d'suite les animaux, faut faire le tour (des lacets) tout l'temps..."

"Une bête qui a été tuée au fusil, y a pas d'problème, y fait une hémorragie, le sang s'écoule, c'est pour ça qu'au collet, les vieux, ils allaient voir le soir, ils allaient voir le matin d'bonne heure..."

Le sang est d'autant plus clairement désigné comme vecteur d'un danger dans la consommation du gibier qu'on retrouve un discours à peine moins insistant concernant les viandes domestiques.

Dans le porc, base autarcique des menus journaliers, la hantise du sang dépréciateur, bien qu'atténuée -il s'agit d'un animal si domestiqué qu'on ne peut en craindre grand chose- existe bel et bien. D'abord, lorsque la bête meurt malencontreusement par accident : "déjà avec le cochon, s'il a une congestion vous n'pouvez plus l'manger !" se scandalise rétrospectivement notre informatrice (alos vous pensez ce qu'il est lorsque c'est un gibier au lacet !). Mais surtout et symptomatiquement dans l'usage ordinaire des cochonnailles.

Alors que dans les contrées voisines (Meuse, Meurthe-et-Moselle par exemple) le boudin est presque exclusivement constitué d'oignons cuits longuement et de sang frais, en Vosges, on insiste sur le peu d'importance de ce dernier dans la préparation : "fallait du maigre, du gras, du lard, des oignons, beaucoup d'oignons..." et "dans le boudin, on met un peu de viande, à cause du sang... c'est pas bon..." (Femme, Vexaincourt).

De même le "jus" provenant de l'exsudation des chairs dans le saloir -jus hautement valorisé en Argonne par exemple pour la constitution de la saucisse- fait figure d'excrément : le sel "emporte la saleté", il n'est donc pas question de réemploi de cette saumure où le sérum des viandes entre pour une bonne part. Mais c'est dans cette répartition des viandes à conserver/à consommer rapidement que se dévoile la préoccupation phobique ; parmi les morceaux les plus fragiles, qu'il convient d'utiliser dès les premiers jours figurent ceux qui sont "tâchés de sang", "là où le couteau a passé".

La "saignée" comme est désigné, de façon révélatrice, le repas immédiat qui suit l'abattage du porc ("la saignée, c'était le plus pressant") permettait de se débarrasser au plus vite de ces morceaux "sales", à la limite du nauséux du fait de la présence insistante du sang.

Du fait de cette répugnance, s'explique un extravagant discours tenu sur la permissibilité de consommation des chairs. Ainsi, celui-ci jette un lièvre qu'on lui a donné à cause des marques sanguinolentes dont il est parsemé :



"Une fois, on nous a donné un lièvre... quand j'ai voulu l'peler (dépouiller) il avait été tué... j'sais pas p't'être la veille, oh bon sang ! quand j'ai vu où qu'c'est qu'étaient entrées les chevrotines : c'était déjà tout gluant, oh ! j'l'ai attrapé, j'l'ai foutu en l'air, ça a pas été long !..." (Allarmont).

Ceux-là peuvent se permettre de consommer des viandes proscrites (hautes en goût et normalement interdites du fait du mode de vie charognard de l'animal vivant) grâce à une préparation purificatrice des chairs. Le renard, le blaireau, le chat sauvage ont été, à bien écouter nos informateurs, plus souvent consommés qu'on peut l'imaginer - à titre exceptionnel il est vrai, la plupart du temps : pendant les périodes difficiles des guerres ou par initiation par un "friend" de ces viandes- mais toujours un même procédé d'épuration de la saveur et si possible de la couleur voire de la texture des chairs vient précéder la mise en forme culinaire :

"Ils le mettaient dans l'eau courante et pis ils le laissaient à la gelée une nuit... y paraît que d'le mettre à l'eau courante et à la gelée (le renard), le goût s'en va..."

Du blaireau, celui-ci dit :

"C'est une viande qui sent fort, quand vous l'avez tué, il faut qu'ce soit en plein hiver et vous l'laissez à la gelée pendant 3, 4 jours, pour faire disparaître un p'tit peu les odeurs, mais autrement c'est aussi bon qu'le lapin..."

Et cet autre, toujours à propos du renard :

"Faut l'mettre dans l'eau courante pour enlever le sang... autrement ça aurait un goût d'sauvage..."

En schématisant à outrance, on peut presque dire que l'important n'est pas tant l'animal à consommer que la manière dont il est rendu propre à la consommation : mieux vaut manger du renard doublement purifié par l'eau courante et par le gel que du chevreuil pris au collet, semble bien être la leçon à retenir. Répondant à la même suspicion, la conservation moderne par congélation se fait attentive :

"Quand c'est des morceaux qui ont été touchés avec le sang, faut pas les garder longtemps" dit cette femme à propos du gibier et son mari généralise : "C'est comme toute la viande qui est sale, qui a du sang après hein..., c'est comme quand vous tuez un lapin, qu'vous donnez un coup : ben la viande est toute noire...(sa femme) : "Oh oui, c'est pas si beau..."

A des considérations à la fois hygiénistes et symbolistes va, on vient de le voir dans cette dernière citation, se greffer une conception esthétique de la viande : la "belle" viande est celle à la fois dont l'odeur est supportable avant et pendant la cuisson et dont la couleur s'éloigne le plus du noir morbifique, signe du sang qui stagne.

Dans cette perspective, l'exemple du lapin prend valeur de symbole. Nous l'avons déjà souligné, le lapin est le seul animal, élevé à peu près dans toutes les maisons qui, avec la volaille, était produit -et reproduit- familialement pour la consommation (le porc étant acheté petit à un marchand). Sa capacité de viande-toujours-à-disponibilité en a fait -et pas seulement en Vosges- la chair conviviale par excellence, celle des repas dominicaux comme celle des petites agapes imprévisibles (ainsi, ce curé cuisinant un lapin pour remercier le voiturier venu lui conduire une charretée de bois de chauffage...) Aussi, n'est-ce pas un hasard s'il sert, aux détours de conversations sur les pratiques locales, de référent fréquent, de valeur-étalon confrontée à des saveurs moins connus -celle du ragondin par exemple, un moment élevé à Celles pour sa peau et dont certains goûtèrent la chair- ou plus curieusement de révélateur de la sensibilité (sensiblerie ?) des chasseurs fanatiques voire des braconniers, incapables de "faire souffrir" l'occupant du clapier.

L'histoire du chasseur qui répugne à tuer un lapin nous a été rapportée plusieurs fois, au point qu'il faut bien y voir autre chose que simple aversion individuelle. En fait, c'est autour du sang que se noue le conflit. Tuer un lapin à-la-mode-des-femmes, c'est soit le saouler à mort avec un verre d'eau-de-vie et l'ouvrir ensuite à demi-vivant, soit lui donner un coup derrière la tête, au risque de voir le "noir" se fixer là et détériorer toute la partie supérieure de la bête. Le parallèle insistant tracé entre une capacité à tuer sans complexe et une intolérance à "faire souffrir", ne s'installe alors pas sur la ligne de démarcation du sauvage (libre) et du domestique (cloîtré), mais se complait dans une opposition :

Mise à mort féminine	Abattage masculin au fusil
Sans effusion de sang	Avec sang versé

(Opposition qui fonctionne aussi pour le porc dont l'abattage -au couteau- est toujours effectué par des hommes, avec sang coulant en abondance).

Ce lapin-des-femmes dont le sang ne coule pas est en étroite connexion avec la viande braconnée au lacet, un même soupçon l'enveloppe ; on ne réserve d'ailleurs jamais le sang du lapin pour la "sauce" : le vin, édulcorant acceptable, sert ici, comme pour le gibier d'ailleurs, de substitut autorisé au sang.

SANG DE SOI, SANG DE L'AUTRE

L'enquête menée dans cette même région, à propos des savoirs naturalistes populaires (MECHIN, SCHAAL, 1984a) avait révélé une préoccupation très vive autour des états de santé manifestés par le sang. La faiblesse, la maladie en général étaient analysés comme un déséquilibre dans l'harmonie humorale :

"Si vot'sang est pur, vous n'serez jamais malade...  
c'est l'impureté du sang qui détraque le coeur et  
qui donne des maladies... c'est la sève de vot'  
corps, le sang, c'est c'qui vous fait vivre...  
s'il est pas pur, il vous empoisonne le coeur, il  
l'empêche de fonctionner..."  
(Femme, 74 ans, Bionville).

"La saleté dans l'sang, ça vient de c'qu'on mange, ça  
s'accumule et puis ça fait des humeurs dans la tête"  
(Femme, 82 ans, Allarmont).

Pour rétablir la vigueur, régénérer l'organisme, la panoplie thérapeutique familiale se développait selon deux axes plus ou moins issus des théories médicinales des siècles antérieures : la purge (et dans une moindre mesure la saignée sous une forme adoucie, par ventouses ou sangsues) et la dépuratation par tisanes.

Ces cures, essentiellement préventives étaient saisonnières : pratiquées en dehors des chaleurs de l'été, elles battaient leur plein au printemps. Le "mauvais sang" de l'hiver, encrassé de toutes les impuretés était nettoyé par les efforts thérapeutiques et culinaires réunis : purges drastiques dont le souvenir est resté vif ("ça rendait malade, la journée qu'on prenait la purge, c'était un évènement, fallait rester au lit... ça partait par tous les bouts...") tisanes dépuratives, à effet plus lent, à base de pensée sauvage (*Viola tricolor*) ou de feuilles de noyer (*Juglans regia*), mais aussi consommation de jeunes pousses printanières : salades de pissenlit et de cresson doux, usage parcimonieux de cresson fort (*Cardamine amara*) dont l'abus pouvait occasionner des troubles.

La focalisation autour du sang, cette préoccupation permanente, avait dès lors attirée notre attention, mais toujours à nos questions, des réponses lénifiantes nous étaient fournies. Le sang alourdi d'impuretés, signalait sa souillure par l'apparition d'irruptions principalement sur la figure. Clous, furoncles, boutons dont l'émergence brutale chez les enfants stigmatisait un mauvais état du sang dans le diagnostic populaire, n'épargnaient pas -et pour cause !- les adultes. En nous intéressant de très près à l'usage du gibier, le discours curieusement lacunaire jusqu'ici entendu, sur le sang malade cycliquement s'est mis soudain à signifier plus et autrement que ce qu'il laissait initialement supposer.

Car qu'avons nous entendu alors, à longueur d'entretien ? Que la consommation abusive de viande sauvage -mais on a vu que la notion d'abus est élastique et varie d'un individu à l'autre- détermine des troubles voire de véritables maladies :

"Ca donne des boutons, ça vous fait avoir des poussées d'urticaires, des démangeaisons..."

"Ca peut donner un coup d'sang, les personnes qui ont d'la tension, c'est très mauvais..."

"Ca chauffe, ça rend le sang très en mouvement..."

"Ca constipe", "ça provoque de l'eczéma", etc...

Celle-ci pense qu'elle aurait pu devenir aveugle à cause de cette surconsommation qu'elle a pratiquée dans sa jeunesse : "J'avais l'oeil tout rouge ! tout rouge ! Mon ! J'ai été combien d'temps avec le bandeau !..."

Celle-là attribue ses douleurs (elle a dépassé les 85 ans !) à ce péché de jeunesse "parce que vous savez, j'ai mangé beaucoup de gibier dans ma jeunesse"...

Le savoir ordinaire de ceux qui parlent le plus souvent par oïu-dire insiste sur l'aspect externe : les boutons, les rougeurs stigmatisent au sens fort, ceux qui ont dépassé la mesure :

"Les H. chez nous, ils en avaient tellement mangé de la viande prise au collet qu'ils étaient pleins de furoncles par un moment sur le cou, ils pouvaient plus tourner la tête tellement ils en avaient... on disait qu'ils avaient attrapé le bostryche ! (maladie des arbres qui leur provoque des protubérances) tellement ils avaient de bosses..."

Le récit de ceux qui ont subi dans leur chair les désordres provoqués par la consommation du gibier s'appuie au contraire sur un vécu secret à la limite non discernable de l'extérieur ; cet homme, dont on nous dit :

"il aime bien le gibier, il va à la chasse et tout, il est rempli de plaques, là partout (visage et bras)... c'est des grands chasseurs ils en mangent beaucoup..."

Lorsque nous l'avons rencontré, a insisté lui sur les dérèglements intestinaux, les brûlures cachées (des hémoroïdes : "ça met le feu au cul" dit-il crûment), les perturbations généralisées : "le sang en prend un coup, pis le foie..." Mais vus de l'extérieur ou perçus de l'intérieur, les disfonctionnements de l'organisme peuvent tous être analysés -cela mériterait bien sûr plus long développement- comme une coction trop intense, un feu dévorant que le millepertuis (*hypericum perforatum*) pouvait, de façon symbolique, soulager ("quand une personne avait des furoncles... on faisait un collier avec des graines de millepertuis (pour qu'elle le porte) en bracelet... et on portait après le collier et un balai à Saint Clou(d) (dans l'église de Luvigny) : Saint Clou prend l'balai pour balayer les furoncles..."). Le millepertuis, soit dit en

passant contient un facteur actif contre les brûlures, reconnu par la Faculté... Mais ces signes externes, indiscrets et visibles par tous que sont "boutons", "clous" ou "furoncles" attrapés à force d'absorption du sauvage sont-ils de nature différente que ces "furoncles", "clous" et "boutons" soignés au printemps à grand renfort de purges et de dépuratifs ? Refusant l'évidence, le discours populaire ne tient pas à préciser sa pensée sur ce thème trop implicite semble-t-il. Pas de continuum admis donc, pas de passerelle prévue -malgré nos tentatives- entre une théorie générale sur le corps, la maladie, la santé et les moyens de la conserver et le discours sur les dangers présentés par la consommation excessive de la viande de chasse. La disjonction pratique médicale, croyance diététique reste totale.

A l'extraordinaire attention de ces vosgiens à conserver ou à rétablir la pureté du sang dans l'organisme répond en écho leur omniprésente préoccupation autour de la consommation du gibier, détérioratrice de ce même sang et cependant l'emboîtement de ces deux discours n'est pas admis, comme s'ils renvoyaient à deux sphères d'appréciation totalement différentes.

S'agit-il d'incohérence conceptuelle ou n'est-ce pas au contraire, souhait de refuser une cohérence trop délétère pour une société qui rechigne à admettre son goût et ses fantasmes sur le gibier ? Remarquons seulement que dans la reconstitution entreprise en cette région sur la pensée populaire, une pièce importante qui manquait pour la compréhension du discours thérapeutique semble bien être cette viande sauvage, aussi prisee que crainte, capable de détériorer la santé des "gens normaux" mais aussi de produire une race "forte" -mais sauvage- celle des Anciens justement, de ceux qui, rappelons-le étaient capables de boire le sang du gibier fraîchement tué (5).

L'osmose qui semble s'établir entre le sang de l'animal -l'on a vu que même celui du lapin domestique hante l'imaginaire- et celui de l'homme qui risque de (ou qui désire) l'ingérer, permet de comprendre la complexe construction mentale établie autour de ce thème (6).

-----

- (5) Cette jeune femme, nièce d'une de nos informatrices, femme d'un braconnier, aurait eu autrefois du mal à mettre son enfant au monde : "elle avait mangé beaucoup d'gibier, elle a eu du mal d'accoucher... on lui a dit qu'il'enfant était trop fort..."
- (6) ZIMMERMANN (1982) développe pour l'Inde ancienne un des schémas de l'explication de croissance des corps : "c'est en mangeant de la viande qu'on fait grossir sa propre viande, c'est en buvant du sang qu'on augmente son propre sang..." La cohérence du discours vosgien ne permet pas une lecture aussi nette...

Ceux "qui ont ça dans le sang", ce sont bien ceux qui, au plus près de la faune sauvage avec laquelle ils vivent en étroite connexion, ont le sang le plus ressemblant à celui des animaux qu'ils poursuivent et dont ils se nourrissent à satiété.

Le risque de "sauvagerie" toujours latent on l'a vu et dont l'aspect social a déjà été maintes fois évoqué, se traduit nécessairement par un goût immodéré pour la viande, par une boulimie de gibier. Alors, pour enrayer ce penchant -individuel et physiologique- à devenir un "pansâ de viande" (littéralement une panse-à-viande), une parade -collective et sociale- est stratégiquement proposée.

### III. CONVIVIALITE ET CUISINE DE CHASSE

C'est dans ce contexte à portée morale dirons-nous que le partage égalitaire, dont il a déjà été question en deuxième partie, prend toute sa signification.

Si la chasse collective, distributrice de rôles et productrice d'une règle du jeu contraignante sert de rempart aux tendances individualistes, le partage des viandes, à l'issue de la chasse, dont les traqueurs ne sont pas exclus, reflète le caractère policé, civilisé des "équipes".

Lorsque la querelle s'installe, c'est que le naturel "sauvage", braconnier pourrait-on dire, non partageur a repris le dessus :

"A Allarmont, y avait une équipe, vous auriez tué un ch'val, vous en auriez pas eu assez !" (Chasseur de Bionville).

Et ce chasseur d'Allarmont confirme :

"On avait tué le plus gros cerf qu'y avait dans la contrée... tout le monde avait tiré le cerf ! C'était pour avoir la cuisse, parce que le premier tireur, il a la cuisse, mais qui c'était ? Le M. je sais pas comment il a fait pour donner du gibier à tout le monde..."

Les affres de cet impossible partage équitable rempliraient bien des pages -d'où l'orgueil de cet ancien président de chasse déclarant : "Dans ma chasse y a jamais eu d'histoire..."- mais au-delà de cette harmonie égalitariste du groupe qu'elles révèlent, elles sont le garant d'un autre enjeu, celui de la santé de chacun : le nombre des chasseurs -et donc la part réduite de chacun après la découpe- empêchait une surconsommation préjudiciable :

"Ils étaient 8 ou 10, quand il était dépouillé, ils avaient juste un morceau, on en avait pas des quantités... et puis c'est tiré au sort, celui qui tombe sur le morceau qui a eu le coup d'fusil, qui a le sang, ben vous savez, il a pas grand chose..."

Le thème à plaisanterie : on risque pas d'être malade avec les "parts" qu'on reçoit, dénote en fait chez les chasseurs un dépit d'autant plus évident qu'ils ont tous en général connus une chasse plus libre, moins réglementée, quand "on pouvait tuer autant de bêtes qu'on voulait..."

Le partage obligatoire dans la règle de chasse des équipes s'oppose à l'accaparement égoïste du braconnage. Le braconnier à l'ancienne dont il a été longuement question précédemment, le solitaire surtout, celui qui n'avait besoin de personne pour

chasser, n'avait aussi besoin de personne pour consommer (7). Et le colporteur on l'a vu, taciturne et soupçonneux renforçait sa solitude et sa sauvagerie par un refus du partage.

La partage et la distribution apparaissent alors comme l'antidote élémentaire à l'isolement et par ricochet à une consommation abusive. Leur pratique s'est sensiblement modifiée au cours de ces dernières décennies. Pour écouler le trop-plein de gibier, dans l'hypothèse pour le moins contestable que les braconniers d'autrefois chassaient d'abord pour satisfaire leurs besoins ensuite pour obtenir quelque argent, il y eut, disons jusqu'au mitan du siècle, un réseau d'hôtellerie et de restauration très dense, mis en place lorsque fut lancée la mode du "bon air" que les citadins venaient respirer à pleins poumons, construit sur une idéologie qui a connu depuis un bel essor, celle de la jouissance des produits "sains" du terroir. Dans cette ambiance, les gigues de chevreuil et les truites pointillées de rouge des ruisseaux vosgiens firent merveille : se refaire une santé à l'ombre des grands sapins noirs, passait par la dégustation quasi mystique des produits locaux. Les bribeurs de Luvigny (et d'ailleurs, bien évidemment) devinrent les pourvoyeurs des viviers que les restaurateurs n'hésitèrent pas à installer, pour éviter des ruptures d'approvisionnement, et les braconniers eurent leurs entrées discrètes dans les cuisines pour apporter le gibier si délectable. La confusion des types de commerce encourageait le trafic. Certains n'étaient restaurateurs qu'à la belle saison mais tenaient l'épicerie-buvette du village. D'un de ces commerçants aux multiples compétences quelqu'un dit :

"J'sais pas c'qu'il était ! Il était boulanger, il était bribeur, il était boucher pour le braconnage, il faisait l'épicerie et le bistro, il récupérait tout : la truite, le gibier, même les canards, y r'vendaient tout ça... J'sais pas comment y s' débrouillait !"

Ajoutons à cela qu'il avait, l'été venu, des "pensionnaires" et qu'on faisait parfois chez lui les festins -le mot n'est pas trop fort- qui suivaient les enterrements :

"Ici dans la Vallée, quand on enterrait quelqu'un, on faisait un r'pas comme une noce, eh ben il fallait des truites, on envoyait quelqu'un lui dire (au bribeur habituel)..."

La fin de l'engouement pour "l'air des Vosges" sonna le glas pour ces bonnes auberges, et la diffusion des pièces de gibier braconné s'organise dit-on, à une toute autre échelle : riches particuliers des grandes villes murmure-t-on... Mais ceci concerne les "professionnels" ; les chasseurs-braconniers locaux, toujours hantés par le modèle associatif du braconnier d'autrefois, insistent au contraire sur les vertus conviviales de leur pratique :

-----

(7) Cf. le chapitre sur "L'homme sauvage".



"J'en mange pas ! Tout je donne ! Jamais j'ai vendu, jamais... J'en ai p't'être donné des centaines de kilos..."

"J'la vendais pas, j'l'a donnais... J'avais toujours des amis à qui faire plaisir... et pis c'était un prêté pour un rendu... y en a un qui était pas chasseur mais qui était pêcheur : quand il allait à la pêche, y m'donnait un brochet... ou autre chose..."

Ce que confirment les bénéficiaires de ces largesses. De son frère, braconnier occasionnel, cet homme dit :

"C'était pas pour lui ! Le gibier qu'il attrapait, c'était pour le distribuer... C'était un plaisir d'attraper en fraude..."

La distribution aux amis sûrs pour faire plaisir ou "à charge de revanche", vient ponctuer les professions de foi des "fous de chasse" qui mettent l'accent -et l'on comprend bien pourquoi dans cette ambiance- sur leur désintéressement alimentaire. On retrouve, mais ce n'est pas un hasard, le rôle éminemment donneur-de-prestige du gibier que les historiens de l'Antiquité ou du Moyen-âge ont dès longtemps signalé (8).

## LA CUISINE DE GIBIER

Preuve que le gibier appartient bien à l'univers traditionnel des vosgiens de cette région, un mode de préparation lui est exclusif : la "marinade" n'est pour ainsi dire, jamais employée pour les viandes domestiques (9).

La cuisson au four, ou plus généralement à feu direct (à la broche par exemple) n'a jamais été pratiquée avant que n'apparaissent les "cuisinières" (mais certaines maisons en étaient déjà équipées dès avant la Première Guerre). Même les hommes en forêt lors d'aventure, il leur arrivait de

---

(8) Cf. parmi d'autres SCHNAPP-GOURBEILLON (1981) p. 135, LESAGE de LA HAYE p. 154 et QUEFFELEC p. 424 in Actes du Colloque : La Chasse au Moyen-âge (1980), chez ce dernier auteur : "Le gibier apparaît comme un mets apprécié mais et surtout présenté comme l'instrument privilégié d'un rite d'échange réservé à l'aristocratie" (chez les anglo-normands du XIIème siècle).

(9) A l'opposé d'une intégration récente du sanglier dans les pratiques alimentaires cévennoles si l'on en croit VOURC'H et PELOSSE (1983) "Il n'est jamais fait mention de recettes spécifiques du sanglier qui sont toujours référées à la préparation d'autres viandes".

"récolter" une prise, cela ne leur serait pas venu à l'idée de la rôtir à plein feu. Dans ce cas particulier où l'ustensile culinaire était plutôt rudimentaire, la transformation de l'animal sauvage en "conserves" choisissait cependant les moyens utilisés pour le cochon : salage et séchage des cuisses, passage en saucisse des viandes, consommation rapide en ragoût de tout le reste :

"On avait tout c'qu'il fallait dans les baraques... on faisait pas tout cuire d'un coup, on avait coupé un tonneau (par le milieu), on salait, on mettait des assaisonnements dessus et pis on le laissait pas là à la découverte que le gardien le voit... il était enterré dans un coin avec juste un couvercle de lessiveuse dessus... pour la saucisse, vous prenez un kilo de lard gras pour un kilo de viande de chevreuil, naturellement fallait acheter les boyaux... fallait pas s'amuser après ça (récupérer les boyaux de chevreuil), on avait meilleur marché auprès du boucher... on r'venait des fois avec deux, trois cuissots... parce que dans les bois, on mangeait les côtes, la colonne vertébrale, le cou, tout ça... on faisait cuire comme à la maison dans une cocotte..." (10).

La cuisson "en sauce" de la viande ayant macérée dans le vin-rouge de préférence- et les épices accentue en les disciplinant les saveurs et fragrances du sauvage ; la révélation d'une consommation qu'on désire tenir secrète pouvait venir, on l'a déjà souligné, de l'indiscrete et très reconnaissable odeur qu'exhale la viande marinée en cours de cuisson :

"Le goût, vous pouvez pas l'cacher... n'importe qui qui rentre le sent... c'est pas un goût habituel, c'est fort, c'est meilleur que la viande, moi j'trouve..."

La répartition des "parts" de chasse ne créant pas de surplus, ne se posaient donc pas souvent de problèmes de conservation, mais le fait de tomber sur un "bon" ou un "bas" morceau, nécessitait stratégie culinaire adaptée :

"Si vous tombez sur les côtelettes, vous faites un ragoût, si vous tombez sur un beau morceau, vous pouvez faire un rôti, seulement faut l'préparer, faut le mariner... à l'huile et au vinaigre et bien assaisonné pendant plusieurs jours... c'est délicieux comme ça... vous le faites rôtir des deux côtés, vous mettez tous vos assaisonnements à d'venir beau jaune, après vous mettez vot'marinade et un peu d'eau..."

---

(10) Les bûcherons, partis en forêt des semaines entières, pratiquaient, même pour des viandes de rencontre, une cuisson "sage", civilisée, celle qui réfère au foyer, en opposition consciente avec les cuissons rapides à même le feu des chasseurs et des braconniers.

Pour les belles pièces la sauce révèle, réveille, lorsque le morceau a séjourné au congélateur -et l'on est généralement persuadé que le gibier, "viande forte", peut se conserver plus d'un an congelé (11)- le goût sauvage. Si l'analyse attentive des pratiques culinaires (cf. MECHIN, 1985) signale une prédilection pour la cuisson en cocotte dans le domaine de l'alimentation ordinaire, y compris celle des hommes partis la semaine en forêt, un même constat peut être dressé concernant le gibier : la lente maturation des odeurs, organisée dans la macération, se poursuivait par une cuisson mesurée, domestiquant par l'ajout des arômes très prisés (oignon, laurier, thym...) -et notons-le locaux- ce que pouvait avoir d'inquiétante l'odeur "forte" du gibier cru.

L'importance de la sauce parvient même à inverser le rapport :

viande-à-goût-puissant principale / sauce-modératrice accessoire, comme le révèlent ces anecdotes concernant les faussaires en matière de viande de chasse ; abusant de l'inexpérience des convives, des restaurateurs n'hésiteraient pas, selon nos témoins, à servir en guise de gibier, du boeuf savamment préparé :

"Une fois, on a été mangé au restaurant à X. et le gars nous a dit qu'c'était du marcassin... J'ai attrapé le mec, j'lui ai dit : non mais, prenez pas les gens pour des imbéciles ! On voit bien qu'c'est du boeuf !... Faites ça à ceux qui n'vont pas à la chasse, mais pas à nous !..."

Le cheval se prête encore mieux au subterfuge :

"J'connais un gars qui est boucher chevalin, il m'a dit : tu f'ras l'expérience, je te donnerai du ch'val, tu l'f'ras mariner, pis tu l'f'ras comme si c'était un morceau de sanglier à la sauce, tu verras... parce que le cheval c'est déjà une viande qui est fade un peu, et c'est assez serré... n'importe quelle viande qui est bien marinée, on peut arriver à donner un goût qui est assez corsé..."

D'où l'aventure inverse, et qui ne manque pas d'humour dans ce contexte, d'un restaurateur de la Vallée, accusé, raconte sa fille, par un client, d'avoir servi du gibier en plein été alors qu'il s'agissait d'un banal morceau de boeuf en sauce !

Ainsi, masquant, relevant, modifiant le goût initial au point de le rendre méconnaissable, la "sauce" fait l'essentiel du plaisir de la dégustation du gibier :

---

(11) D'où la mésaventure arrivée à ce chasseur de Celles : le cuissot de sanglier précieusement mis de côté en attendant une réception où il serait digne d'y figurer, s'est révélé immangeable après un passage de... plus de deux ans au congélateur...

"Le chevreuil ? Oh c'est bon ! Et mariné donc !  
C'est encore meilleur ! Avec des oignons, de  
l'aïl, du laurier, oh c'est bon !..." (12)

Le sauvage "apprivoisé" par les plantes aromatiques du jardin -et l'on aura remarqué qu'il n'est jamais question d'épices sauvages comme le serpolet pourtant bien connu dans la cuisine vosgienne, comme on ne parle jamais de cuisson "au sang" mais de macération "au vin rouge", ce substitut édulcoré d'un liquide dont nous avons dénoncé l'inquiétante force- cette viande d'exception, tranche ainsi dans sa préparation comme dans sa relative abondance, par les saveurs et odeurs subtiles qu'elle développe sur le fond de grisaille des "touillons" (13) de légumes journaliers, à peine relevés par un chiche morceau de lard ou de saucisse (cf. MECHIN, 1985).

Encore faut-il, dans l'ordre du sauvage, distinguer une certaine hiérarchie, d'abord à l'intérieur de chaque espèce, ensuite entre les différentes espèces.

Les morceaux les plus prisés, mais aussi les moins redoutés pour leurs effets pervers sur la santé sont les pièces nobles : cuisses, épaules, filets ; les autres morceaux, ceux qu'on cuit en ragoût, en "fricassée", sont moins appréciés ou plutôt diversement appréciés, comme pour les abats du porc : certains en raffolent, les autres répugnent à les manger, pas de position médiane en ce domaine. Tout en bas de l'échelle des préférences viennent donc les abats, c'était autrefois "la part des chiens" réservée aux traqueurs possesseurs des chiens nécessaires à la battue (14), ils sont maintenant pris par celui qui le désire ; mais de l'avis de tous, mis à part le foie qu'on peut consommer saisi rapidement à la poêle ou savamment accomodé en pâté, il faut "un sacré estomac" pour consommer viscères et abats du gibier "tellement c'est fort" :

"Une fois, ils avaient voulu faire du gras double de cerf, on a dit qu'on n'recommenc'rait plus, c'était fort !..."

La connotation visuelle est essentielle dans l'appréciation des viandes : le noir, nous l'avons signalé à différentes reprises est signe de danger, il est la preuve que le sang a stagné dans les chairs, le "beau rouge" pour une viande crue est label de bonté ; le goût très vif pour la consommation de l'écureuil dont

---

(12) La marinade permet aussi de rendre "innocentes" les viandes généralement proscrites (renard, blaireau, chat,...) qu'une préparation adéquate a déjà purifiées. D'un renard mangé sans qu'il ait soupçonné sur le coup l'artifice celui-ci dit :  
"C'était pas mauvais, la viande avait été marinée..."

(13) Le "touillon" désigne une décoction à base de légumes -de pommes de terre essentiellement- réservée aux animaux domestiques ; par extension, et par dérision, c'est aussi la potée ordinaire sans -ou presque sans- viande, quotidienne.

(14) Les traqueurs dont B. HELL (1985) analyse sur le versant alsacien la mentalité particulière.

nous avons de multiples preuves, passe pour une bonne part pensons-nous, moins par la saveur "c'est fin mais c'est fort" (au point qu'on l'associe, du fait aussi de sa très petite taille, au lapin, pour "relever le goût", "donner du parfum" au civet) que par la couleur :

"C'est une viande qui est si belle ! C'est un rouge-brun... de la bonne viande..."

Plus la viande est naturellement noire, plus l'appréhension du "fort" croît : d'où des fluctuations tangibles dans l'essai d'établissement d'une hiérarchie des préférences en matière de gibier : le chevreuil semble-t-il, reste en position médiane quant à la couleur et au goût : il est moins "marqué" dans sa saveur culinaire et dans son odeur initiale et en ce sens il est viande dont on redoute le moins les effets nocifs (15). Le cerf est moins apprécié : viande plus "forte", plus "dure", "plus grande" (les fibres), elle a le tort de ressembler à celle du boeuf sans en présenter les avantages (goût trop puissant en sus) (16). La chair du sanglier a le statut le plus ambigu :

"La viande la plus noire c'est le sanglier, je pense que c'est la plus forte"

mais malgré cela, elle est, surtout chez les vieilles personnes, jugée "la plus savoureuse" surtout si l'animal est jeune. Mais en ce domaine où le plaisir du goût défendu est si puissant, la plus noire des viandes noires bénéficie de circonstances atténuantes : elle est celle aussi qui rappelle au plus près la chair de l'animal domestique familier, le porc, celle si prisée qui formait à elle presque seule le fondement carné de toute une vie de vosgien (17).

-----

(15) On a vu que dans les plaisirs de la domestication, le chevreuil était aussi l'animal de bonne compagnie dont on rêve d'avoir la présence chez soi.

(16) AURICOSTE de LAZARQUE (1927) en esthète, dénonce avec vigueur l'usage de la marinade pour le chevreuil : "la marinade ne sert qu'à dissimuler un goût de viande avancée (...) toutes les viandes marinées ne sentent plus que la marinade" mais il ajoute au chapitre du cerf "le cerf, une fois cerf, n'est mangeable que de la fin juin à la mi-septembre. En dehors de ce temps, il est dur, sec et parfois contracte un goût fort et désagréable (...) on peut ou on doit le faire mariner, surtout s'il n'est plus faon ou daguet".

(17) Pour une analyse plus générale du système des couleurs, se reporter à MECHIN (1985).

A N N E X E

1<sup>re</sup> DIRECTION1<sup>er</sup> Bureau

DU/AMG

**ARRETE**PLAN DE CHASSE QUALITATIF POUR  
L'ESPECE CERF

ARRETE N° 1668/78

LE PREFET COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
DU DEPARTEMENT DES VOSGES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi N° 63-754 du 30 juillet 1963 instituant un plan de chasse du grand gibier pour créer un nécessaire équilibre agro-sylvo-cynégétique, ensemble le décret N° 65-458 du 14 juin 1965,

VU l'arrêté ministériel du 15 mars 1965 fixant les conditions d'application de la loi susvisée, modifié par les arrêtés ministériels des 26 avril 1967, 2 juin 1971, 7 avril 1975 et 11 mai 1977,

VU l'arrêté ministériel du 21 juin 1965 en ce qu'il institue le plan de chasse dans le département des Vosges et l'article 1 de l'arrêté ministériel du 2 juin 1971 portant reconduction tacite des plans de chasse pour les campagnes suivantes,

VU l'arrêté ministériel du 11 mai 1977 susvisé donnant pouvoir aux préfets de déterminer parmi les espèces de gibier soumises au plan de chasse celles auxquelles sera appliqué un plan de chasse qualitatif,

VU l'avis de M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges et de M. le Directeur Départemental de l'Agriculture,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : Dans le département des Vosges, il est institué un plan de chasse qualitatif pour les animaux de l'espèce cerf.

ARTICLE 2 : Modifié par l'arrêté N° 1017/83 du 24 mai 1983.  
Tout animal tué en application du présent arrêté sera préalablement à tout transport et sur les lieux mêmes de sa capture, muni à l'une des pattes arrières, entre l'os et le tendon, d'un dispositif de marquage consistant en un bracelet métallique, conforme aux prescriptions de l'article 9 de l'arrêté ministériel susvisé du 15 mars 1965, portant obligatoirement apposés en estampe avant remise aux utilisateurs :

- le numéro minéralogique du département,
- le numéro d'ordre dans une série annuelle ininterrompue, propre au fabricant et au département,
- le millésime de l'année de délivrance à l'utilisation,
- celle des lettres ci-après correspondant à l'utilisation qui sera faite de chaque bracelet.:

- \* C pour les cerfs y compris le daquet,  
FRONS DE CERF pour les jeunes de l'année, mâles et femelles,
- \* B pour les biches.

ARTICLE 3 : Pour chaque campagne de chasse, seront déterminés et arrêtés, après avis de la commission départementale du plan de chasse, et sur rapport du Directeur Départemental de l'Agriculture :

- les critères applicables au tir de chacune des catégories d'animaux visés à l'article précédent,
- les modalités de leur répartition.

Ces critères et ces modalités seront consignés dans une note qui sera annexée à chaque arrêté individuel délivré en application de l'article 9 de l'arrêté ministériel du 15 mars 1965.

ARTICLE 4 : (modifié par l'arrêté préfectoral N° 1795/81 du 29 mai 1981).

Le plan de chasse qualitatif exigeant un contrôle technique rigoureux des tirs effectués, il sera fait application des dispositions suivantes :

4.1. : le tir ayant été exécuté, le chasseur ou le bénéficiaire du plan de chasse responsable devra le faire constater dans les 48 heures par le garde de l'Office National de la Chasse du secteur ou par l'agent de l'Office National des Forêts territorialement compétent, en présentant pour tout animal, la tête dans la peau.

L'agent ayant constaté le tir remettra au déclarant un bulletin de constatation dont le double sera transmis à la Fédération Départementale des Chasseurs.

Le détenteur du plomb de cerf "C" qui aura tué un cerf mâle répondant aux caractéristiques suivantes pourra obtenir le remplacement du plomb dans les conditions précisées plus loin.

1) Pendant la période du 1er au 30 septembre :

- moines ou têtes plates (cerfs dépourvus de bois),
- daquets en velours dont la longueur des daques est inférieure à 10 cm,
- daquets débarrassés de leur velours ou en cours de dépouillement de leur velours et dont la longueur des daques est inférieure à 20 cm,
- cerfs quatre cors fourchus bas (cerfs à seul andouiller de massacre),
- cerfs de deux ans et plus dont les bois sont en velours,
- daquet à une seule daque ou cerf à un seul bois.

2) Pendant la période du 1er octobre à la fermeture :

- moines ou têtes plates,
- daquets en velours ou non dont la longueur des daques est inférieure à 20 cm,
- cerf quatre cors fourchus bas,
- cerf de deux ans et plus dont les bois sont en velours,
- daquet à une seule daque ou cerf à un seul bois.

Le remplacement pourra être obtenu pour des lots de 100 ha et autant de fois que le lot contiendra de centaines d'hectares pour les lots supérieurs à 100 ha, jusqu'à un maximum de 5 bracelets.

4.2. : Tous les bénéficiaires de plans de chasse devront rester en possession des trophées jusqu'à l'exposition et seront responsables de la présentation de ces trophées, et de celle de la mâchoire inférieure à cette exposition organisée par la Fédération Départementale des Chasseurs, à l'issue de la campagne de chasse.

Une commission composée du Directeur Départemental de l'Agriculture ou de son représentant, du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou de son représentant, du Conseiller Technique Cynégétique pour la région et d'un représentant de l'Office National des Forêts, jugera alors de la valeur du tir.

4.3. : Les bénéficiaires du plan de chasse devront restituer à la Direction Départementale de l'Agriculture des Vosges les bracelets non utilisés cuverts, conformément aux dispositions relatives au plan de chasse légal.

ARTICLE 5 : MM. le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets commissaires adjoints de la République des arrondissements de SAINT-DIE et de NEUFCHATEAU, le Directeur Départemental de l'Agriculture, le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Directeur Régional de l'Office National des Forêts à NANCY, ainsi que toutes les autorités dont relève la police de la chasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et Informations Officielles du département des Vosges.

Ampliation,  
M. le Directeur de Préfecture,  
CITRAY

EPINAL, le 17 juillet 1978  
Le Préfet,

Gérard PRIOUX



Mi-Tarzan, mi-Robin des Bois depuis 4 ans dans la forêt

## Le roi des braconniers vosgiens pris en flagrant délit

**SAINT-DIE.** — Un des braconniers les plus efficaces de la forêt vosgienne a été pris en flagrant délit. Il s'agit de Pascal Combeau, de Celles-sur-Plaine, homme des bois depuis au moins 4 ans. Agé de 27 ans, ce «roi des bracos» est tombé en embuscade près de Ménarmont, en forêt de Rambervillers, à la limite des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle. Les sept gardes nationaux de ces deux départements qui avaient tendu un dispositif n'ont pas été moins surpris que le braconnier.

Quand celui-ci, tombé à terre après s'être jeté dans la gueule du loup, déclina son identité, les gardes furent encore plus effarés d'entendre l'homme leur dire la mine défaite : «Je suis Pascal Combeau». Depuis des années, ils attendaient cette prise qui restera historique dans les annales du braconnage.

Garde-chef à Saint-Michel-sur-Meurthe, M. Paul Georgel savait par expérience que du côté de Ménarmont, la propriété foncière du baron de Ravinel à Nossencourt était l'objet de convoitises.

Mardi après-midi, avec des collègues, il alla y faire une tournée. L'observation fut fructueuse. On releva en effet au sol d'un boqueteau broussailleux des taches de sang, puis des pas d'homme. La fouille entreprise aux environs permit de repérer en bordure d'un chemin un curieux monticule d'herbes sèches. Un travail d'expert.

Dessous, les mains des gardes découvrirent un sanglier d'environ 80 kg,

décapité et vidé de ses viscères.

### Patrouille de nuit

Pour en savoir davantage, l'équipe resta en patrouille une partie de la nuit dans le secteur mais dut rentrer bredouille. Le garde-chef changea alors de fusil d'épaule. Il revint mercredi après-midi, mais avec les grands moyens. Il était accompagné des gardes Didier Wagner de Pexonne, Marc Bleibel de Manonville, Gilbert Sauffroy de Corcieux, Louis Bernard de Saulcy-sur-Meurthe, Charles Wagner de Senones et Christian Bourgaut de Rambervillers. On se posta dans les parages du monticule remis en l'état.

### Dans les bras d'un garde

A 18 h 30, les oreilles des gardes se dressèrent au bruit lointain d'une voiture. Quelques temps après, s'approchait la silhouette d'un homme barbu, aux vêtements

frippés. Sans méfiance, celui-ci s'abaissa et commença à écarter les herbes sèches. C'est à ce moment que les gardes se dressèrent et firent sommation. Surpris, l'homme bondit et courut, mais un garde lui barra la route et le braconnier ahuri se jeta dans se bras. Il était complètement cerné et toute résistance était d'autant plus inutile qu'il n'avait pas son arme.

Les gardes faillirent tomber à la renverse en apprenant à qui ils avaient affaire. Aucun n'avait reconnu le fameux Pascal Combeau, mi-Tarzan, mi-Robin des Bois de la forêt vosgienne.

### Il couche en forêt sous les roches

Mesurant 1,70 m et ne dépassant guère 60 kg, tout du nerf et des muscles, l'homme avait porté sur ses épaules le sanglier sur une distance de huit cents mètres. Après avoir été remis aux gendarmes de Rambervillers, il était conduit hier matin sur le lieu du tir. Là, il montra son fusil, une carabine de 7,64 sans lunette, caché par un tapis de feuilles sous un arbre couché. La tête et les viscères du sanglier étaient

également cachés à proximité.

La bête avait été abattue lundi en plein jour. La viande sera remise, selon les règles, à l'hospice de Rambervillers.

Pascal Combeau est un véritable homme des bois qui vit dans des conditions que lui seul connaît.

### Hors du monde

C'est un homme qui, fait exceptionnel, «travaille» le plus souvent à pied. Il est fort probable qu'il a bénéficié d'une complicité en se faisant amener en voiture à une certaine distance du sanglier. Mais pour une fois, il s'est fait prendre comme un bleu. Les gardes ont constaté qu'il est leste et qu'il court vite. Vivant hors du monde, Pascal Combeau connaît les sentiers comme sa poche, couchant souvent, a-t-il dit aux gardes, sous les roches en forêt.

Toutefois, comme l'assassin qui revient sur les lieux de son crime, Combeau avait déjà été pris à cet endroit par le garde-chef Georgel. Il avait alors tué une biche.

N'étant pas répréhensible, preuves à l'appui, d'un autre méfait, Combeau a été remis en liberté. Il a commis exceptionnellement une erreur. Un modeste «accident» dans sa carrière de seigneur.

Le voilà reparti en forêt, mais pour le retrouver, tintin... L'avis à comparaître en justice parviendra-t-il à le toucher un jour? C'est une autre histoire...

Hubert BERNARD.

# ABREGE DE LA LEGISLATION SUR LA CHASSE

*Ce que tout chasseur doit savoir...*

Document à l'usage des personnels  
de l'ONC, de l'ONF, fédérations des  
chasseurs, gardes chasse, gendarmes,  
ingénieurs et techniciens forestiers  
des DDA et SRAF...

*Réédition au 1/3/1984*

par M. BACH  
Ingénieur en Chef du GREF  
Chef du SRAF Lorraine

INFRACTIONS de CHASSE et PEINES	CIRCONSTANCES AGGRAVANTES	MAJORATION des AMENDES
<p><u>ARTICLE 374 CR (C)</u></p> <p>1) Chasse sans permis (A) (cf CR 365 à 370)</p> <p>2) Chasse sur autrui (B)</p> <p>3) Infraction sur arrêtés réglementaires et diversification gibiers (AM 19.3.55), oiseaux de passage, gibiers d'eau, tigre de neige, diversification mammifères, reptiles gibiers vivants, armes et munitions (AM 2.3.72), etc..</p> <p>4) Entrée ou destruction vide, ours, carpes, portées (AM 5.4.66 et 0.7.75)</p> <p>5) Infraction aux obligations des chasseurs (forêts domaniales et propriétés des communes ou établissements publics)</p> <p>6) Transport de gibier vivant en temps d'ouverture</p> <p>7) Opposition à visite de carnet</p> <p><u>ARTICLE 371 CR et DECRET 65-452 (art. 2 mod.)</u></p> <p>1) Non respect de Grand gibier soumis au plan de chasse</p> <p>2) Transport ou commercialisation de grand gibier mort sans marque ni attestation</p> <p style="text-align: center;"><b>PEINES</b></p> <p>Amende : 1200 à 3000 F.</p>	<p><u>ARTICLE 376 CR (C)(D)</u></p> <p>1) - Chasse en temps prohibés (arrêtés ministériels annuels, cf CR 371)</p> <p>- Chasse dans réserve approuvée</p> <p>2) - Chasse de nuit</p> <p>- Chasse avec engins prohibés</p> <p>- Chasse par moyens prohibés</p> <p>3) Définition d'engins prohibés</p> <p>4) Transport ou commercialisation de gibier en temps prohibés, ou, en tout temps, de gibier tué avec engins prohibés</p> <p>5) Emploi de Arrogans ou appâts</p> <p>6) Usage d'appareils, appareils ou chertelles</p> <p><u>ARTICLE 371-1 CR et DECRET 65-122</u></p> <p>Commercialisation de gibier de montagne (y compris conserves)</p> <p><u>ARTICLE 373 CR et DECRET 65-458 (art 1)</u></p> <p>Chasse du grand gibier en infraction au plan de chasse</p> <p style="text-align: center;"><b>PEINES</b></p> <p>Amende : 1200 à 3000 F</p> <p>Prison : 6 jours à 1 mois</p> <p>(D)</p> <p>- Aggravation spéciale (al 2) : peines doublées et, à la fois, nuit + autrui + moyens prohibés + arme apparente ou cachée</p> <p><u>ARTICLE 372 CR et DECRET 52-1028</u></p> <p>Transport ou commercialisation de gibier interdit en temps d'ouverture</p> <p style="text-align: center;"><b>PEINES</b></p> <p>Amende : 1200 à 3000 F</p> <p>Prison : 10 jours à 1 mois</p>	<p><u>ARTICLE 366 ter 2M</u></p> <p>Majoration de 50 % des amendes prononcées pour</p> <p>- chasse sur autrui</p> <p>- chasse dans un lieu, un temps ou avec des engins prohibés</p> <p>(Fonds de garantie des accidents de chasse)</p> <p style="text-align: center;"><b>MESURES PARTICULIÈRES</b></p> <p><u>ARTICLE 388-1 CR</u></p> <p>Suspension du permis de chasse avant jugement pour certaines infractions de chasse, homicide, coups ou blessures involontaires (copie du P.V. au juge d'instance)</p> <p><u>ARTICLE 389 CR</u></p> <p>Confusion des peines (non applicable aux contraventions, ni aux infractions en forêt domaniale)</p> <p><u>ARTICLE 369 CR</u></p> <p>Pour l'infraction de chasse sur autrui, poursuite subordonnée à une plainte du propriétaire (sauf en cas d'ouïes attenants à habitation, ou de récolte pendante)</p>
<p><u>ARTICLE 372 CR</u></p> <p>Seize du gibier transporté ou commercialisé illicitement, et remis à un Etablissement de bienfaisance</p> <p><u>ARTICLE 379 CR</u></p> <p>1) Confiscation ou placement de la valeur</p> <p>- arme (sauf si permis et temps d'ouverture)</p> <p>- engins et instruments</p> <p>- véhicules</p> <p>2) Placement des fûts de vin et redevances syndicales, en cas de chasse sans permis en temps prohibés</p> <p><u>ARTICLE 381 CR</u></p> <p>Privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasse pour 5 ans au plus</p> <p><u>ARTICLE 381-1 CR</u></p> <p>Suspension du permis de conduire pour 3 ans au plus</p>	<p><u>ARTICLE 372 CR</u></p> <p>Seize du gibier transporté ou commercialisé illicitement, et remis à un Etablissement de bienfaisance</p> <p><u>ARTICLE 379 CR</u></p> <p>1) Confiscation ou placement de la valeur</p> <p>- arme (sauf si permis et temps d'ouverture)</p> <p>- engins et instruments</p> <p>- véhicules</p> <p>2) Placement des fûts de vin et redevances syndicales, en cas de chasse sans permis en temps prohibés</p> <p><u>ARTICLE 381 CR</u></p> <p>Privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasse pour 5 ans au plus</p> <p><u>ARTICLE 381-1 CR</u></p> <p>Suspension du permis de conduire pour 3 ans au plus</p>	<p><u>ARTICLE 372 CR</u></p> <p>Seize du gibier transporté ou commercialisé illicitement, et remis à un Etablissement de bienfaisance</p> <p><u>ARTICLE 379 CR</u></p> <p>1) Confiscation ou placement de la valeur</p> <p>- arme (sauf si permis et temps d'ouverture)</p> <p>- engins et instruments</p> <p>- véhicules</p> <p>2) Placement des fûts de vin et redevances syndicales, en cas de chasse sans permis en temps prohibés</p> <p><u>ARTICLE 381 CR</u></p> <p>Privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasse pour 5 ans au plus</p> <p><u>ARTICLE 381-1 CR</u></p> <p>Suspension du permis de conduire pour 3 ans au plus</p>
<p>(A)</p> <p>- Chasseur non porteur de son permis (CR 374-1) : 20 à 150 F d'amende</p> <p>- Chasse malgré suspension ou retrait du permis (CR 388-2) : 500 à 9000 F d'amende et 10 jours à 3 mois de prison (délit)</p> <p>(B) Chasse sur autrui</p> <p>- si récolte pendante ou oiseaux simples (CR 371, 2°, al 2 - aggravation spéciale)</p> <p>- si récolte simplement à habitation (CR 375, al 1) : 100 à 9000 F d'amende et 6 jours à 3 mois de prison (délit)</p> <p>- si idem + nuit (CR 375, al 2) : 360 à 9000 F d'amende et 3 mois à 2 ans de prison (délit)</p> <p>(C) Peines des peines et leur effet comminés par un agent public (cf 3/6 CR, al 3)</p>	<p><u>ARTICLE 372 CR</u></p> <p>Seize du gibier transporté ou commercialisé illicitement, et remis à un Etablissement de bienfaisance</p> <p><u>ARTICLE 379 CR</u></p> <p>1) Confiscation ou placement de la valeur</p> <p>- arme (sauf si permis et temps d'ouverture)</p> <p>- engins et instruments</p> <p>- véhicules</p> <p>2) Placement des fûts de vin et redevances syndicales, en cas de chasse sans permis en temps prohibés</p> <p><u>ARTICLE 381 CR</u></p> <p>Privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasse pour 5 ans au plus</p> <p><u>ARTICLE 381-1 CR</u></p> <p>Suspension du permis de conduire pour 3 ans au plus</p>	<p><u>ARTICLE 372 CR</u></p> <p>Seize du gibier transporté ou commercialisé illicitement, et remis à un Etablissement de bienfaisance</p> <p><u>ARTICLE 379 CR</u></p> <p>1) Confiscation ou placement de la valeur</p> <p>- arme (sauf si permis et temps d'ouverture)</p> <p>- engins et instruments</p> <p>- véhicules</p> <p>2) Placement des fûts de vin et redevances syndicales, en cas de chasse sans permis en temps prohibés</p> <p><u>ARTICLE 381 CR</u></p> <p>Privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasse pour 5 ans au plus</p> <p><u>ARTICLE 381-1 CR</u></p> <p>Suspension du permis de conduire pour 3 ans au plus</p>



BIBLIOGRAPHIE

- AUBRY M. T. ; s. d.  
La Principauté de Salm à Senones dans la seconde moitié du XVIIIème siècle.  
Thèse dactylographiée de l'Ecole des Chartes
- AUCANTE M. et P. ; 1983  
Les braconniers, mille ans de chasse clandestine, Paris
- AURICOSTE DE LAZARQUE E. ; 1927  
Cuisine messine, Marseille, rééd. 1979
- BARTHELEMY G. ; 1932  
Histoires médicales, épizootiques et agricoles au pays de Vôge, Lorraine, Alsace  
et frontière des Allemagnes, Epinal
- BEAQUIER C. ; 1910  
Faune et flore populaires de la Franche-Comté, Paris
- BRABANT J. ; 1985  
Phytothérapie familiale en Basse-Normandie, Revue Ethnologie Française, avril-juin
- DUCHARTRE ;  
Dictionnaire de la chasse
- ENGUELHARD M. ; 1864  
La chasse dans la vallée du Rhin, Strasbourg
- ENGUELHARD M. ; 1882  
Souvenirs d'Alsace : chasse, pêche, industries, légendes, Paris
- ERCKMANN-CHATRIAN ; rée. 1962  
Le Banni, in Contes et romans nationaux populaires, Pauvert, Paris
- ESTIENNE C. ; 1666  
L'agriculture et maison rustique, Rouen
- FACHOT ; 1883  
Mémoire sur la Principauté de Salm en 1784. Bulletin de la Société  
Philomatique vosgienne, Saint-Dié
- FORTIN F. ; 1688  
Les ruses innocentes dans lesquelles se voit comment on prend les oyseaux  
passagers et les non-passagers et de plusieurs sortes de bêtes à quatre pieds, Paris
- FOURNIER A. ; 1902  
La chasse, bulletin de la Société Philomatique vosgienne, Saint-Dié
- FOURNIER A. ; réed; 1980  
Les Vosges, du Donon au Ballon d'Alsace, Strasbourg

- FRANCK V. ; réed. 1977  
Forestiers et bûcherons, Raon l'Etape
- GENEVOIX M. ; 1980  
Raboliot, Paris
- GEORGEL M. ; 1959  
L'abbaye d'Etival. La grande charte de 1464. Bulletin de la société Philomatique vosgienne, Saint-Dié
- GERARD C. ; 1871  
Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace. Paris
- GUILBAUD J.J. ; 1976  
La chasse et le droit, Paris
- GRIDEL E. ; 1891  
Chasses des Vosges, souvenirs d'un louvetier, Saint-Dié
- HELL B. ; 1985  
Entre chien et loup. Faits et dits de chasse dans la France de l'Est, Paris
- HEMARDINQUER J.J. ; 1970  
Pour une histoire de l'alimentation. Cahiers des Annales n° 28, Paris
- JAMIN J. ; 1979  
La tanderie aux grives chez les ardennais du plateau, Paris
- LEPAGE et CHARTON ; 1845  
Le département des Vosges, 2 vol., Nancy
- LEROI-GOURHAN A. ; 1973  
Milieu et techniques, Paris
- LESAGE DE LA HAYE Y. , 1980  
La venerie du roi de France d'après les comptes du Maître Veneur Philippe de Courguilleroy, in Actes du Colloque La chasse au Moyen-âge, Nice
- MAHUET (comte de) ; 1931  
La chasse en Lorraine jusqu'en 1789, Nancy
- MALAFOSSE J.; 1979  
Droit de chasse et protection de la nature, Paris
- MECHIN C. ; 1983a  
Métiers traditionnels dans la vallée de la Plaine (Vosges), Revue forestière française n°1, Nancy
- MECHIN C. ; 1983b  
Le boeuf d'attelage dans la vallée de la Plaine, Revue d'Ethnozootechnie n° 32, Paris
- MECHIN C., SCHAAL B. ; 1984a  
La vallée de la Plaine. Savoirs naturalistes populaires. Rapport multigraphié Ministère de la Culture

- MECHIN C., SCHAAL B. ; 1984b  
L'espace cultivé dans une vallée vosgienne : approche ethnologique du "sauvage" et du "cultivé". Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est n°13, Strasbourg
- MECHIN C. ; 1985  
Essai d'anthropologie de l'alimentation dans le nord-est français. Première partie : Usages vosgiens. Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est n°14, Strasbourg
- MELINE P. ; 1938  
Histoire des montagnards vosgiens, Nancy
- MOSCOVICI S. ; 1972  
La société contre nature, Paris
- OHL DES MARAIS ; 1951  
Histoire chronologique de la Principauté de Salm, des abbayes de Senones et Moyenmoutier, Saint-Dié
- PETRY F. ; 1984  
Les Leuques, in Encyclopédie de l'Alsace, vol. 8, Strasbourg
- QUEFFELEC A. ; 1980  
Représentations de la chasse chez les chroniqueurs anglo-normands du XIIème siècle in Actes du Colloque : La chasse au moyen-âge, Nice
- RICATTE R. ; 1984  
Viombois, Haut lieu de la Résistance, Raon-sur-Plaine
- ROLLAND E. ; 1877-1911  
Faune populaire de la France, 13 vol., Paris
- SADOUL L. ; 1904  
Chasse d'autrefois dans les Vosges, Revue Le Pays Lorrain
- SADOUL L. ; 1977  
Le coq de bruyère, Saint-Dié
- SAHLINS M. ; 1976  
Age de pierre, âge d'abondance, Paris
- SAUVE L. F. ; 1889  
Le folklore des Hautes Vosges, Paris
- SCHNAPP-GOURBEILLON A. ; 1981  
Lions, héros, masques. Les représentations de l'animal chez Homère, Paris
- TESTART A. ; 1984  
La classification des méthodes de chasse. Revue Techniques et Culture n°3, Paris

THIRIAT X. ; 1974

La vallée de Cleurie, Epinal

VOURC'H A. et PELOSSE V. ; 1983

Autour de la traque au sanglier en Cévennes lozériennes ; Revue le monde alpin et rhodanien n°1/2

ZIMMERMANN F. ; 1982

La jungle et le fumet des viandes, Paris

Numéro spécial "La chasse et la cueillette aujourd'hui" Etudes rurales  
juillet-décembre 1982

Revues : l'Essor de Schirmeck, Aux Sources de la Plaine (Raon-sur-Plaine)

Catalogue de l'Exposition : Le boeuf d'attelage dans les Vosges, Saint Dié  
1984

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle série H 1726, n° 1418, Série  
BJ 171, n° 547

Archives départementales des Vosges : Fond de Salm, série III C.



PREAMBULE	2
PREMIERE PARTIE : UN MONDE DE CUEILLETTE	7
I. LA FORET EST A TOUT LE MONDE	8
<i>Spécificité vosgienne : la quête du "vif"</i>	10
II. LE SAUVAGE APPRIVOISE	15
<i>Civiliser le sauvage</i>	17
<i>Le sauvage reprend ses droits</i>	19
<i>Le goût de l'adoption</i>	21
<i>Au hit-parade des préférences</i>	23
<i>Du bon usage des cornes</i>	26
III. MAIS QUI EST BRACONNIER ?	31
<i>Un portrait robot rationalisateur</i>	32
<i>Les jeux des enfants</i>	38
DEUXIEME PARTIE : LES "EQUIPES DU DIMANCHE"	42
I. FAUNE SAUVAGE ET ANIMAUX POURSUIVIS	44
<i>La liberté du sanglier</i>	46
<i>Les cornes du cerf</i>	49
<i>Le chevreuil, un animal sauvage ?</i>	55
II. TERRITOIRES DE CHASSE, LIMITES ET CONFLITS SOCIAUX	59
<i>Droit de chasse et droit de propriété</i>	59
<i>Le cadre de la pratique en communes vosgiennes</i>	61
<i>Gros et petits chasseurs</i>	68
<i>Conflits et vengeances</i>	72
III. UNE PRATIQUE COMMUNAUTAIRE	78
<i>L'équipe des chasseurs</i>	78
<i>Des actes égalitaires</i>	83
<i>Ethiques de chasse</i>	89

TROISIEME PARTIE : LE BRACONNIER A L'ANCIENNE	93
I. LES "AS" DE LA BRACONNE	95
<i>Les maitres du gibier</i>	96
<i>Des hommes libres</i>	99
<i>Gardes et braconniers</i>	104
II. L'HOMME SAUVAGE	111
<i>Les vertus du silence et de la solitude</i>	111
<i>Des gens pas comme les autres</i>	116
<i>Les héritiers</i>	122
<i>Un village dont on parle</i>	127
III. TECHNIQUE DE PIEGEAGE	132
QUATRIEME PARTIE : LES "PANSAS" DE VIANDE	139
I. UNE FRINGALE DE VIANDE	141
II. LA PHOBIE DU SANG	147
<i>Sang de soi, sang de l'autre</i>	151
III. CONVIVIALITE ET CUISINE DE CHASSE	155
<i>La cuisine du gibier</i>	157
ANNEXE	162
BIBLIOGRAPHIE	169
TABLE DES MATIERES	173